BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
I V
C
14
NAPOLI

C
14

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.

TOME SECOND.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.

PAR

MR. DE LARREY,

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTÉ LE ROY DE PRUSSE.

TOME II.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé depuis l'année 1649. juſqu'à l'année 1656. inclusivement.

A ROTTERDAM,

Chez MICHEL BOHM, ET COMPAGNIE, 1718.

AVEC PRIVILEGE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.

LA Paix de la Cour ne fut pas ſuivie de celle du Peuple, & la Guerre Civile ſucceda à la Domeſtique. C'eſt par où je rentre dans le fil de l'Hiſtoire. C'eſt auſſi par cette triſte Scêne qui ouvrit l'année 1649. (a) qui fût pendant plus de trois mois agitée de violentes ſecouſſes, qui menaçoient le Roiaume d'un bouleverſement general. *Les Frondeurs & les Mazarins*, c'eſt-à-dire le Peuple & le Parlement d'un côté, le Cardinal & la Cour de l'autre, cauſoient ces mouvemens, où l'on vit l'amour de

1649. La haine des *Frondeurs* & des *Mazarins*.

(a) *Voiez Nani, les Memoires de la Minorité de Loüis XIV. les Faſtes de Louis le Grand, les Lettres de Wicquefort.*

1649. la Liberté & la haine de Parti aux priſes avec la puiſſance abſoluë, & la fortune du Favori : & la derniere triompher de tous ſes ennemis par la valeur d'un Prince, qui en devint lui-même ſix mois après l'ennemi irréconciliable.

Colere du Prince de Condé.

L'Hiſtoire fournit peu d'exemples d'une revolution ſi biſarre, & d'une violence ſi précipitée, & ſuivi d'un dénouement ſi prompt & ſi peu attendu. C'eſt que la colere conduiſoit toute la machine de part & d'autre. Elle animoit depuis long-tems le Peuple & le Parlement contre la Cour, & elle venoit d'enflammer le Prince de Condé contre le Parlement & le Peuple. On vit alors dans les deux Partis & dans les deux Camps une reſſemblance de cette ingénieuſe deſcription que fait un celebre Auteur Eſpagnol (a), quand il dépeint l'Attente ſur ſon Trône fait d'écailles de Tortuës, & dans ſon Char tiré par des Remores, attaqué par un Eſcadron que faiſoit agir la paſſion aveugle, l'engagement indiſcret, la facilité à hazarder, l'inconſideration, la précipitation & la confuſion.

(a) *Baltaſar Gratian.*

L'Attente, dit-il, *connoiſſant la grandeur du danger commanda à la Retenuë de faire alte, & à la Diſſimulation d'amuſer les Ennemis, pendant qu'elle conſulteroit ce qu'elle avoit à faire.* On ne peut pas mieux repreſenter la politique du Cardinal, qui ſe tenoit clos & couvert au milieu des troubles, que par cet emblême de l'Attente. 1649. Politique du Cardinal.

D'autre côté on vit accourir le Duc d'Elbœuf & ſes trois fils, qui venoient avec le Duc de Briſſac & le Marquis de la Boulaye, offrir leurs ſervices au Parlement, ſuivis dès le lendemain du Prince de Conti & du Duc de Longueville, accompagnez du Prince de Marſillac & du Marquis de Noirmonſtier. Le Duc de Bouillon & le Maréchal de la Mothe étoient auſſi dans le même Parti : & il fût encore renforcé du Duc de Beaufort, qui ſe jetta dans Paris peu de jours après que la Cour en fût ſortie, comme je le dirai bien-tôt. C'étoit l'Eſcadron qui venoit attaquer le Char de l'Attente. Parti des *Frondeurs* qui viénent offrir leurs ſervices au Parlement. Le Prince de Conti nommé Generaliſſime.

Tant de Chefs d'une ſi grande diſtinction par leur naiſſance & par leur courage, auſſi bien que par leur hai-

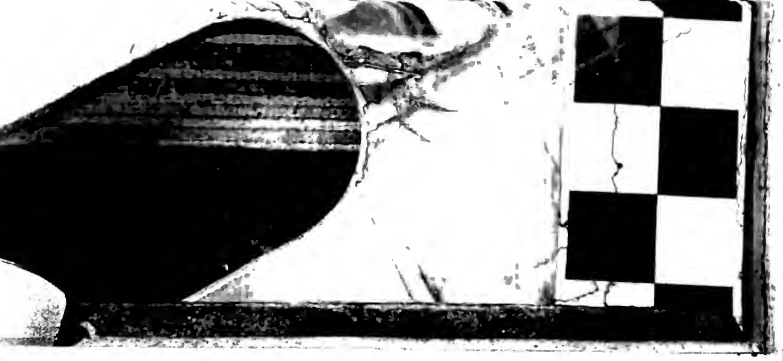

1649. ne contre la Cour & le premier Miniſtre, donnoient de grandes eſperances au Peuple & au Parlement, qui nomma pour Generaliſſime de l'Armée le Prince de Conti, & pour Generaux le Duc de Beaufort, le Duc d'Elbœuf, le Duc de Bouillon, & le Maréchal de la Mothe. Le Duc de Longueville ne voulut point d'autre emploi, que d'aſſiſter le Prince de Conti ſon beau-frere de ſes conſeils.

Generaux du Parlement.

Le Comte de Harcourt attaché à la Cour.

On n'étoit pas étonné de voir la Maiſon d'Elbœuf, toûjours ennemie du Cardinal, dans le Parti des *Frondeurs* : il étoit bien plus étonnant de voir dans le Parti contraire le Comte de Harcourt (a), ſur tout depuis ſon rapel de la Catalogne qui étoit une eſpece de diſgrace : mais aiant une fois pris le Parti de la Cour, il y demeura conſtamment attaché, & préfera ſa fortune aux interêts de ſes Parens.

Artifice dont la Cour ſe ſert pour faire déſerter les Troupes du Vicomte de Turenne.

La Cour eût bien voulu détacher de même le Vicomte de Turenne du Duc de Bouillon ſon frere, mais craignant de n'en pouvoir venir à bout, elle envoia des ordres aux Co-

(a) *De la Maiſon de Lorraine.*

lonels des Troupes Allemandes que commandoit le Vicomte, de ne le plus reconnoître : & comme le Prince de Condé en étoit extrêmement consideré, les Lettres qu'il leur écrivit là-dessus firent leur effet, & mirent la Cour en sûreté de ce côté-là dont elle avoit beaucoup à craindre. Aussi n'épargna-t-elle rien pour détourner ce coup, joignant aux Lettres du Prince de Condé l'argent que portoit Hervart, Controlleur des Finances, & qu'il distribua aux Colonels, dont le Vicomte se vit alors abandonné. 1649.

Motifs qui mettent le Prince de Condé dans le Parti opposé au Prince de Conti.

Elle avoit eu une plus grande fraieur encore de voir partir le Prince de Conti & le Duc de Longueville, pour se mettre à la tête de ses Ennemis, dans la crainte d'y voir aussi passer le Prince de Condé : mais il la rassura par ses protestations de n'avoir aucune part à leur conduite, & d'en être bien éloigné. En effet bien loin d'être alors d'intelligence avec ces deux Princes, ils ne quittoient la Cour que par leur ressentiment contre lui. La Duchesse de Longueville en étoit la cause : broüillée avec le Prince de Condé, qui l'avoit injurieusement traitée, elle avoit mis le Prince de

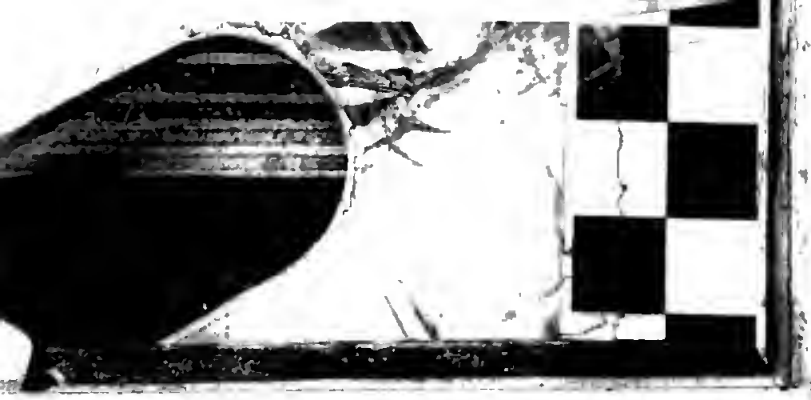

1649. Conti ſon plus jeune frere dans ſes interêts, auſſi bien que le Duc de Longueville ſon époux, & tous deux la vinrent trouver à Paris. Le Prince de Conti avoit déja reſolu de renoncer au Cardinalat, & nous le verrons quelques années aprés, par une autre révolution plus ſurprenante encore que celle que je décris, épouſer la niéce du Cardinal (a) dans le tems que le Prince de Condé s'en étoit declaré ennemi mortel.

Le Duc de Beaufort l'imita alors dans ſon retour au Parti de la Cour & du Cardinal, nonobſtant toute la haine que ſa priſon lui avoit inſpirée contre le dernier, & en oubliant tout l'amour que le Peuple de Paris lui avoit témoigné.

Inconſtance des amitiez & des Ligues.

Telle eſt la viciſſitude des choſes humaines, & telle l'incertitude des plus fortes amitiez, qui ne ſont point à l'épreuve de l'ambition ou de l'amour & des autres paſſions, qui ſe rendent les maîtreſſes du cœur pour le tourner du côté qu'il leur plaît.

C'eſt ce qui parût non ſeulement à l'égard de ces deux Princes, qui rentrerent quelques années après dans

(a) *En* 1654.

l'alliance & les interêts du Cardinal, mais auſſi parce que firent tous les autres, qui abandonnerent cette année le Peuple & le Parlement, pour ſe r'attacher à la Cour, la ſource des bien-faits & des grandeurs dont tout le monde eſt idolâtre : comme nous le verrons dans le Traité de Paix ou d'accommodement conclu entre les deux Partis. Voïons auparavant la courte Guerre dont il fût precedé. La colere, comme je l'ai dit, y préſida : & ſi le Poëte (a), qui décrit la Guerre de Troie, a donné pour inſcription à ſon Poëme, *La colere d'Achille*, on pourroit à plus forte raiſon, au lieu de qualifier cette narration du nom de Guerre de Paris, comme font les Annaliſtes contemporains, lui donner pour titre, *La colere du Prince de Condé.* 1649.

On en revient toûjours à la Cour.

Tout boüillant encore contre le Préſident Viole & les autres Membres du Parlement qu'il avoit menacez (b), il goûta le projet du Siege de Paris, & y fit reſoudre le Duc d'Orléans, quoiqu'avec repugnance, mais determiné par l'Abbé de la Riviere & par les inſtances de la Reine.

Colere du Prince de Condé.

(a) *Homere.* (b) *Voiez Tom I. pag.* 492.

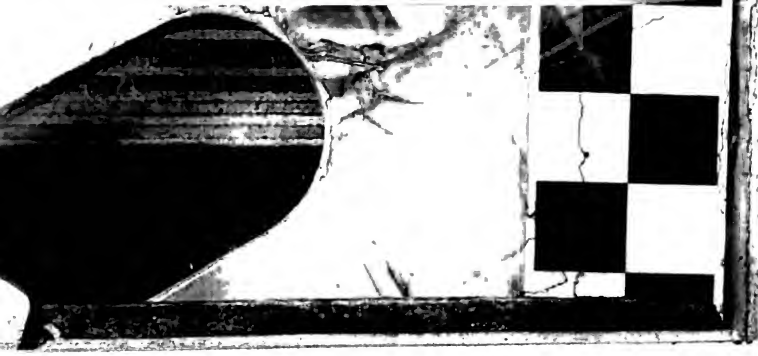

1649. La reſolution en étant priſe la Cour en partit le 6. de Janvier, après avoir ſolemniſé la veille des Rois chez le Maréchal de Grammont. On fit de ce départ un ſecret, pour en dérober la connoiſſance au Peuple qui eût pû l'empêcher. Dès trois heures de matin le Roi avec la Reine, le Cardinal, & toute la Maiſon Roiale partit du Palais Roial pour ſe rendre à St. Germain, où tous les Grands & tous les Miniſtres arriverent le même jour, & auſſi-tôt dans le Conſeil qui fût tenu, le Bloccus de Paris fût publié, & ce ne fût plus un myſtere.

La Cour ſort de Paris pour aller à Saint Germain.

Deſordres que cauſe ce départ.

Cette ſortie, ou plûtôt cette évaſion, comme en parle l'Auteur qui la décrit (a), ſembla indécente à la dignité ſouveraine, & irrita le Peuple au lieu de le conſterner. Le Parlement qui en prévoioit les conſequences s'aſſembla dès le lendemain, & députa au Roi pour l'aſſurer de ſes très-humbles obéïſſances, & pour ſuplier Sa Majeſté de revenir : mais la Cour renvoia les Députez, ſans les avoir voulu oüir. Le Parlement ſe raſſembla le 8. de Janvier, & les Gens du Roi de Retour de Saint Germain

(a) *Dans les Memoires de la Minorité.*

aiant fait leur rapport, & dit que la Ville étoit bloquée, on alla aux opinions, & de deux cens voix il n'y en eut que trois qui ne fuſſent pas du ſentiment des autres. L'Arrêt fût foudroiant contre le Cardinal : *Attendu*, diſoit-on, *que le Cardinal Mazarin eſt notoirement l'auteur de tous les deſordres de l'Etat, la Cour l'a declaré & declare Perturbateur du Repos Public, Ennemi du Roi & de ſon Etat, lui enjoint de ſe retirer de la Cour dans ce jour, & dans la huitaine hors du Roiaume, & ledit tems paſſé enjoint à tous les Sujets du Roiaume de lui courre ſus.* 1649.

Arrêt foudroiant contre le Cardinal.

Quelques-uns avoient encore été plus ſeveres, & opiné qu'on mît ſa tête à prix : mais le Préſident de Meſmes dit que cela étoit ſans exemple : ſur quoi quelqu'un a remarqué qu'on avoit cet exemple dans un ſujet moins coupable & incomparablement plus illuſtre. C'étoit le fameux Amiral de Coligni, dont la tête fût par deux fois miſe à cinquante mille écus.

Le Parlement délivre des Cõmiſſions pour lever des Troupes.

Enſuite de l'Arrêt on délivra des Commiſſions pour lever des Troupes, & tout le monde ſe taxa volontiers, parce qu'il ſe taxoit volontairement. Ainſi voilà tout diſpoſé à une Guerre

1649. animée de la même fureur que celle de Ceſar & de Pompée, une Guerre où l'on voioit avec le deſeſpoir du Peuple d'un côté, & l'indignation de la Cour de l'autre, le ſang declaré contre le ſang, la Maiſon Roiale diviſée par les differens Partis que prenoient les Princes de Condé & de Conti.

Hardieſſe du Prince de Condé qui entrepréd d'aſſieger Paris.

La hardieſſe du premier, à qui rien ne ſembloit impoſſible, lui fit entreprendre avec ſix ou ſept mille hommes, qui étoient le débris de l'Armée de la derniere Campagne, d'aſſieger la plus grande Ville de l'Europe & la plus peuplée, où d'ailleurs tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermez avec une Armée beaucoup plus forte que la ſienne. Il falloit ſe ſaiſir de Lagny; de Corbeil, de Saint Cloud, de Saint Denis, de Charenton; il le fit: & ne lui reſtant plus qu'une poignée de Soldats, il défia la multitude innombrable renfermée dans les murailles de Paris, ſes Generaux, & leur Armée. La Poſterité a de la peine à croire un tel prodige de valeur, de prudence, & de la plus haute ſuffiſance qu'un General ait jamais fait paroitre. C'eſt

ainſi qu'en parlent les Memoires de cette Guerre (a). 1649.

Le Prince de Conti, le Duc de Longueville, & le Duc de Beaufort n'étoient pas encore arrivez : les deux premiers n'étant venus que le 11. de Janvier & le dernier que le 13. Le départ des deux premiers de la Cour de Saint Germain pour venir à Paris, cauſa de ſi grandes alarmes au Cardinal, qui fût tout près de ſortir du Roiaume où il ne ſe crût pas en ſûreté, dans la défiance qu'il eût du Prince de Condé, comme s'il eût été d'intelligence avec les deux Princes fugitifs : mais raſſuré par le Prince, qui lui jura qu'il vouloit le ramener triomphant à Paris, il demeura, & le Prince lui tint parole.

Alarmes du Cardinal.

Raſſuré par le Prince de Condé.

D'autre côté, le Peuple prit ombrage du Prince de Conti, quand il vit l'ardeur avec laquelle le Prince de Condé vouloit, pour ainſi dire, prendre Paris à la gorge, & craignit que les deux freres ne s'entendiſſent l'un avec l'autre. Il fallut que pour raſſurer les *Frondeurs*, la Ducheſſe de Longueville ſe rendît garente de la ſincerité du Prince de Conti, &

(a) *Parmi les Memoires de la Minorité.*

1649. que pour lui ſervir d'ôtage, elle vint demeurer dans l'Hôtel de Ville de Paris.

Le Parlement juſtifie le Duc de Beaufort.

Le Duc de Beaufort ne fût pas expoſé aux mêmes ſoupçons. Il avoit erré en Bretagne & dans les Provinces de la Loire depuis ſon évaſion de Vincennes, & trouvant une conjoncture ſi favorable pour ſe rétablir, il ne la manqua pas. Il arriva le 13. du mois, & fût reçû à bras ouverts. Dès le 14. le Parlement le purgea de l'accuſation pour laquelle il avoit été mis en priſon (a), & le jour ſuivant il le reçût Pair du Roiaume, & le fit un de ſes Generaux, l'aſſociant avec les Ducs d'Elbœuf & de Bouillon, & le Maréchal de la Mothe. Il ne pouvoit rien faire de plus agréable au Peuple, dont ce Duc étoit ſouverainement aimé. Ce n'eſt pas qu'il fût d'un génie fort élevé, quoiqu'il ne manquât pas de belles qualitez, mais aiant pourtant un langage & des manieres trop au deſſous de ſa naiſſance. Il en fût mepriſé des Grands, de ceux même de ſon Parti : mais ce fût ce qui le rendit plus cher au Peuple, qui crût d'ailleurs

Ses qualitez.

Il eſt cheri du Peuple.

(a) *Voiez Tom. I. pag. 76.*

trouver en lui un ennemi irréconci- 1649.
liable du Cardinal ſon accuſateur & l'auteur de ſa priſon.

Autres Chefs ſur leſquels le Peuple ſe repoſe.

Le Peuple fondoit auſſi de grandes eſpérances ſur le Duc de Bouillon, par l'intelligence qu'il avoit des affaires, & par ſon étroite liaiſon avec le Vicomte de Turenne ſon frere, qui commandoit l'Armée d'Allemagne: mais la Cour trouva moien de rendre cette correſpondance inutile, comme je l'ai dit.

Enfin le Peuple & le Parlement eſperoient beaucoup du Maréchal de la Mothe, qui s'étoit rendu conſidérable par un grand nombre de beaux exploits, & qui, tout malheureux qu'il avoit été en Catalogne dans quelques-unes de ſes entrepriſes, n'avoit pas laiſſé d'y acquérir l'affection & l'eſtime des Catalans.

Les *Frondeurs* comptoient encore ſur le Duc de Longueville, tout-puiſſant en Normandie, dont il avoit le Gouvernement, aſſurez de leur côté de la bonne volonté de la Ducheſſe ſon épouſe.

Les deux Partis ne penſent qu'à ſe faire la Guerre.

La Reine avoit offert de ramener le Roi à Paris, ſi le Parlement en vouloit ſortir & ſe tranſporter à Mon-

1649. targis, comme le Conſeil d'en haut l'avoit ordonné : mais le Parlement avoit rejetté fierement une telle propoſition, prétendant qu'il étoit en droit pendant la Minorité de prendre l'adminiſtration du Roiaume, & que la Reine n'avoit que la tutelle du Roi ſon fils, à quoi devoit ſe borner ſa qualité de Regente. Sur ce pied-là les deux Partis étoient bien éloignez d'un accommodement : & auſſi ne penſoit-on qu'à ſe faire la Guerre à toute outrance.

Le Prince de Conti s'empare de Charenton.

D'abord les Generaux du Parlement eurent quelques ſuccès aſſez heureux. Le Prince de Condé n'avoit pû mettre Garniſon dans Brie-Comte-Robert (a), & il avoit même été obligé d'abandonner Charenton. Le Prince de Conti s'empara de ce Poſte qui lui ouvroit la Marne & la Seine, & y mit trois mille hommes ſous le Commandement de Clanleu. Ces petits ſuccès ne furent pas de durée.

Le Prince de Condé le reprend.

Le Prince de Condé ne pût ſouffrir qu'on lui eût enlevez Charenton, paſſage ſur la riviere de Marne, & qu'on s'y fortifiât à ſa vûë. Quelque

(a) *Dans la Brie Françoiſe.*

peril qu'il y eût à reprendre ce Poſte, 1649.
il y marcha le 8. de Fevrier avec ſa petite Armée, menant avec lui tous les Seigneurs de la Cour, comme s'il eût été ſûr du triomphe. Il commit l'Attaque du Bourg & des Barricades, qui le fortifioient, au Duc de Châtillon, & ſe plaça avec la Cavalerie ſur une éminence pour avoir l'œil à ce qui ſe paſſeroit, & pour empêcher en même tems le ſecours de Paris. Il eut la joie de voir ſes ordres glorieuſement executez; mais il eut la douleur de perdre le brave Duc de Châtillon, bleſſé en forçant la derniere Barricade d'un coup de Mouſquet au travers du corps, dont ce jeune Seigneur mourut à la fleur de ſon âge, regreté des deux Partis pour ſes belles qualitez, & à la veille d'obtenir les dignitez que ſa naiſſance & ſes ſervices avoient méritées. Le Parti du Parlement & des Confederez, fit de ſon côté une grande perte en la perſonne de Clanleu, qui fut tué en combattant, ſans vouloir de quartier.

Le Duc de Châtillon y eſt bleſſé à mort.

Et le Marquis de Clanleu.

Dix mille hommes étoient ſortis de Paris pour ſecourir la Place, mais ils n'oſérent l'entreprendre en la preſence

Dix mille hommes ſortis de Paris n'oſent ſecourir les Aſſiégez.

1649. ſence du Prince de Condé qui les attendoit, prêt à les charger s'ils euſſent avancé. C'eſt ainſi qu'aux Portes de Paris, & à la vûë de cette nombreuſe multitude de Seditieux, qui ne faiſoient du bruit que derriére leurs murailles, ce hardi Prince avec une poignée de Soldats emporta Charenton l'épée à la main, malgré trois mille hommes qui le defendoit à couvert de leurs Retranchemens, & à la barbe de dix mille autres qui ſembloient n'être ſortis de Paris que pour être les ſpectateurs de ſa Victoire, qu'ils n'oſérent lui diſputer.

Tancréde ou le jeune Duc de Rohan eſt tué.

Cet exploit fut ſuivi de pluſieurs autres tous glorieux au Prince de Condé, & mortifiant pour le Parti des *Frondeurs*. Ce fut dans une de ces occaſions que Tancréde, ou le jeune Duc de Rohan perdit la vie, & que par ſa mort il laiſſa indéciſe la queſtion de ſa naiſſance, veritable ou ſupoſée. Car il pretendoit bien faire caſſer l'Arrêt rendu pendant ſa Minorité (a), & le Parlement pour lequel il combattoit lui eût été aparemment favorable, s'il n'avoit pas été tué. C'étoit auſſi l'opinion qu'en

Prejugez en faveur de ſa naiſſance.

(a) *Voiez. Tom. I. pag. 155. & ſuiv.*

avoit l'Auteur, qui rapportant ces Combats (a) dit, que *le jeune Duc de Rohan y perdit la vie, ſe montrant digne Succeſſeur de la vertu de ſon pere.* 1649.

La Ducheſſe de Rohan ſa mere, ſouhaita que la Ville de Genêve prit ſoin de ſa ſepulture, & lui érigeât un monument qui fit connoître à la Poſterité qu'il étoit veritablement fils du Duc de Rohan : le Prince de Condé qui portoit les interêts de Rohan-Chabot s'y oppoſa ; mais Genêve accorda à la mere ce qu'elle avoit demandé. La Ducheſſe de Rohan lui fit ériger un monument à Genêve.

Dans une autre occaſion (b) le Duc de Beaufort eût deux chevaux tuez ſous lui, & on le crût quelque tems ou mort, ou priſonnier : ce qui fit ſortir quarante mille hommes de Paris pour venger ſa mort, ou pour le délivrer : mais ils le rencontrerent en rentrant ſain & ſauf dans la Ville. Exploits du Duc de Beaufort.

Des commencemens ſi deſavantageux n'étoient pas de bonne augure pour les Pariſiens. Cependant on n'oſoit encore parler ouvertement de Paix, & la haine que le Peuple por-

(a) *Dans les Memoires de la Minorité, au Chapitre de la Guerre de Paris.* (b) *Voyez la Lettre de Wicquefort du 18. Décembre 1649.*

1649. toit au Cardinal étoit ſi grande, qu'il ne pouvoit écouter aucune propoſition d'accomodement avec lui, ni avec les *Mazarins*, comme il nommoit tout le Parti de la Cour. Dès lors ce qu'il y avoit de plus ſage dans le Parlement ſouhaitoit la fin d'une Guerre, qui ne pouvoit être que funeſte aux deux Partis, & les principaux Chefs de l'Armée de Paris, à la reſerve du Duc de Beaufort, étoient dans le même ſentiment. Chacun y travailla ſous mains, & par l'entremiſe des amis qu'il avoit dans le Parti opoſé. Telles ſont les intrigues des Guerres Civiles, & c'eſt ainſi qu'on s'y engage par dépit ou par legereté, & qu'on eſt bien aiſe d'en ſortir quand on a jetté ſon feu & qu'on a fait réflexion ſur les malheurs dont elles ſont ſuivies. On penſe d'ailleurs à faire de bonne heure ſon Traité particulier, où on trouve ordinairement mieux ſon compte que dans un accommodement general qui n'accorde guere d'autre grace, que celle d'oublier ce qui s'eſt paſſé : au lieu qu'en ſe détachant de la Ligue, on ſe fait acheter de la Cour, & on en obtient une meilleure condition,

On travaille ſous main à la Paix.

L'avantage qu'il y a à faire ſon Traité particulier.

que si on étoit demeuré confondu avec les autres. Qu'on lise toutes les Histoires des Guerres Civiles, sur tout de celles de la France, à l'avenement de Henri IV. à la Couronne, & on y verra cette pratique confirmée par une multitude de grands exemples. 1649.

Mais la Cour enflée de ses heureux succès, ne paroissoit pas fort favorable à des Sujets qu'elle traitoit de Rebelles, & qu'elle songeoit plutôt à punir qu'à récompenser. Il sembla même de la maniere qu'elle s'y prit, qu'elle ne voulut rentrer dans Paris que comme dans une Place de Conquête, & après l'avoir sommée de lui aporter les Clefs.

Le Roi envoie un Héraut au Parlement.

Le 20. de Février le Roi envoia un Héraut, vétu de sa Cotte-d'Armes avec son Bâton semé de fleurs de Lis, accompagné de deux Trompettes. Il arriva à la Porte de St. Honoré, & dit, qu'il avoit trois paquets de Lettres à rendre, au Prince de Conti au Parlement & à la Ville. Tout cet apareil avoit l'air d'une sommation, & ressembloit plus aux manieres d'un Conquerant, qui offre la Paix à des Ennemis, qu'à un Roi, qui veut as-

1649. ſurer ſon Peuple de ſa grace & de ſa bienveillance. C'eſt auſſi ce qui obligea le Parlement à refuſer l'entrée & l'Audience au Héraut, & à ne point recevoir ſes Lettres : mais en même tems il députa vers la Reine, pour lui dire, que ce refus étoit une marque d'obéiſſance & de reſpect, puiſque les Hérauts ne ſont envoiez qu'à des Princes Souverains, ou à des Ennemis : que le Prince de Conti, le Parlement & la Ville n'étant ni l'un ni l'autre, ils ſuplioient ſa Majeſté de leur faire ſçavoir ſa volonté de ſa propre bouche. Les Députez furent bien reçûs de la Reine, du Duc d'Orléans & du Prince de Condé, & il s'étoit fait preſqu'en un moment une ſi heureuſe révolution dans les eſprits de la Cour, qu'on n'y parloit plus que de réconciliation & de Paix. La Politique y avoit plus de part que l'affection & le zele du Bien-Public.

Le Parlement refuſe de le recevoir, & députe au Roi, pour faire entendre les raiſons de ſon refus.

Les Députez ſont favorablement écoûtez.

On avoit nouvelle de tous côtez que la Guienne, la Provence & la Normandie, ſuivoient les mouvemens de Paris, & qu'à l'exemple de cette Capitale, Poitiers, Tours, Angers, le Mans & pluſieurs autres Villes, ſe

Revolte de pluſieurs Villes & Provinces.

laissoient emporter au torrent de la rebellion. 1649.

Il est vrai que sur la fin de Fevrier les Roialistes se rendirent maîtres de Brie-Comte-Robert ; mais cette Bicoque leur couta cher. Plus de huit cens de leurs gens furent tuez aux Attaques, entre lesquels on regreta principalement le Marquis de Batteville & le Comte Broglio. D'ailleurs dix mille hommes sortis de Paris durant le Siege y rentrerent avec des vivres, & les Parisiens en devinrent plus fiers.

La Cour s'alarmer du Traité que les Liguez negocient avec l'Archiduc.

On sût encore que le 10. de Février le Prince de Conti avoit écrit à l'Archiduc qui étoit à Bruxelles, pour l'exhorter à se joindre au Parti des *Frondeurs*, afin que tous ensemble ils obligeassent la Regence à la Paix Generale : & que l'Archiduc en avoit reçû favorablement la proposition, & envoié un Deputé à Paris pour conclure le Traité. Rien n'étoit plus dangereux que l'intervention d'un semblable Tiers dans la querelle qui divisoit le Roiaume; desorte que pour l'empêcher, la Cour se résolut tout de bon à traiter avec les Mécontens, qui de leur côté parurent disposez à la Paix.

1649. Ainſi tout ſe mit en mouvement pour l'avoir telle que chacun la ſouhaitoit. Le Parlement, qui avoit donné Audience à l'Envoié de l'Archiduc, envoia des Deputez à St. Germain pour s'en juſtifier, & en même tems pour traiter d'un accommodement. Afin de lever les principaux obſtacles qui pourroient s'y opoſer, on travailla à la réünion du Prince de Condé avec le Prince de Conti, & de ce dernier encore avec le Duc d'Orléans, en ſatisfaiſant l'Abbé de la Riviere par la renonciation du Prince au Cardinalat : & toute cette Négociation eut un heureux ſuccès. On ſatisfit encore le Duc de Longueville & le Duc de Bouillon, tant pour lui, que pour le Vicomte de Turenne ſon frere : & alors la Cour aiant détaché ces Chefs du Parti, crut ne trouver pas de grandes difficultez dans le reſte.

Préliminaires de l'accõmodement.

Pour éviter toutes les conteſtations qui ſeroient capable de traverſer la Négociation, au ſujet de la nomination que la Reine avoit faite du Cardinal avec le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, qui devoient preſider aux Conferences qu'on tiendroit

Miniſtres emploiez pour le négocier.

à Ruel, il fut trouvé bon de négocier par deux Députez de chaque Parti d'un moindre rang : la Cour nomma le Chancelier & le Teiller Secretaire d'Etat, & le Parlement, les Preſidens le Coigneux & Viole. Les Députez s'aſſemblerent, & après quelques débats, le Traité fut conclu. Les principaux Articles étoient I. qu'on renvoieroit le Deputé de l'Archiduc, qui étoit demeuré à Paris, ſans reponſe : II. Qu'il y auroit une amniſtie generale de tout le paſſé : III. Que toutes les Déclarations & Arrêts donnez depuis le 6. de Janvier ſeroient revoquez & annullez, & les ſemeſtres des Parlemens de Normandie & de Provence ſuprimez. On ne parloit point du Cardinal : ainſi c'étoit le conſerver : mais c'étoit en même tems le *ſubhaſter*, c'eſt-à-dire, comme il s'en plaignit en uſant de ce terme de l'ancienne Rome, autoriſer la vente de ſes Meubles à l'encan, qu'on ne parloit point de lui reſtituer. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que cette ſubhaſtation ſe fit pendant les Conférences. Il ſe dédommagea de cette perte ou de cette injure, par l'honneur qu'il eut de ſigner le Traité.

1649.

Le Chancelier & le Teillier Secretaire d'Etat pour la Cour.

Les Préſidens le Coigneux & Viole pour l'autre Parti.

Articles du Traité.

Le Cardinal n'y eſt point compris.

Ses Biens ſont ſubhaſtez.

1649. Ce fut un ſujet de declamation pour le Coadjuteur, irrité de ce que la Guerre qu'il avoit excitée, ſe fut terminée ſans lui & ſans qu'il tirât nul avantage de la Paix, qu'il tâcha de rendre odieuſe à tout le Parti. Il ſe récrioit principalement ſur ce que l'Ennemi Commun étant conſervé, il n'y avoit de ſûreté pour perſonne, & il animoit les Generaux pour leſquels on n'avoit rien ſtipulé. Deſorte que les Députez aiant raporté l'acte ou le procès verbal des Conférences tenuës à Ruel, & la lecture en aiant été faite, il ſe leva de ſi grandes clameurs, qu'il fallut envoier les mêmes Deputez à St. Germain pour avoir ſatisfaction ſur quelques Articles, & pour traiter des interêts des Generaux dont on n'avoit pas pris ſoin. A ces Deputez, le Prince de Conti, ſur les preſſantes inſtances du Coadjuteur, joignit le Comte de Maure de l'aveu & par l'aprobation du Parlement, pour demander l'éloignement du Cardinal. Les deux premiers Deputez furent bien reçûs, & on leur accorda ce qu'ils demandoient : mais on ne voulut pas écouter le Comte de Maure, à qui on fit dire, que ni la

Le Coadjuteur ſe récrie contre le Traité.

On envoie de nouveaux Député à St. Germain.

la Reine, ni les Princes, ne consentiroient jamais à l'éloignement du Cardinal, dont il seroit inutile de parler. Les Députez étant de retour avec la Déclaration pour la Paix telle qu'on l'avoit souhaitée, & la lecture en aiant été faites les Chambres assemblées, elle fut vérifiée (1), & ordonné que leurs Majestez en seroient remerciées. 1649.

La Déclaration pour la Paix est vérifiée.

On vit aussi-tôt le même empressement de la part des Chefs de Parti pour revenir à la Cour, qu'ils avoient témoigné pour s'en éloigner. Le Prince de Conti fut des premiers, accompagné du Duc d'Elbœuf & de ses fils, & du Duc de Bouillon. En saluant le Roi, ils mirent le genouil en terre pour lui demander pardon. Le Prince de Conti avoit de la peine à s'y résoudre; mais on lui dit que le Duc d'Orléans, nonobstant sa qualité de frere, en avoit fait autant au feu Roi, & cet exemple le fit acquiescer. On vit quatre jours aprés arriver à St. Germain le Duc de Longueville & le Marquis de Noirmoustier, qui furent suivis du Duc de Vendôme, du Duc de Mercœur

Chefs du Parti des Lignez qui s'empressent de revenir à la Cour.

(1) *le premier d'Avril.*

1649. ſon fils, & du Duc de Némours ſon gendre. Mais le Duc de Beaufort, le Maréchal de la Mothe & le Coadjuteur conſervérent leur haine pour le Cardinal, & ne purent ſe reſoudre à paroître à une Cour dont il étoit le Favori.

Au fond on peut dire qu'aucun des deux Partis n'obtint ce qu'il avoit eu le plus à cœur : le deſſein du Cardinal & de la Cour étoit d'humilier le Parlement & le Peuple, & le but du Peuple & du Parlement étoit de détruire le Cardinal : ni l'un ni l'autre ne réüſſit : le Parlement conſerva ſon autorité & ſa ſplendeur, & le Cardinal ſe maintint dans ſon poſte & dans ſa faveur. A cela près & à l'exception de quelques Mécontens entre les Seigneurs, & des Séditieux parmi le Peuple, chacun témoigna une grande allégreſſe de la Paix qui faiſoit ceſſer les horreurs de la Guerre Civile. C'eſt ce qui parut, lorſque le Duc d'Orléans & le Prince de Condé vinrent à Paris quelques jours après la Paix ſignée, tous deux aiant été ſaluez par les Députez du Parlement & de toutes les Cours Souveraines. Il y eut quelque difficulté à

La Paix réjouït tout le monde.

l'égard du Prince de Condé, n'y aiant point d'exemple d'un pareil honneur rendu à d'autres qu'au Roi & au frere du Roi : mais le Parlement décida qu'il n'avoit pas besoin d'exemple pour honorer le mérite d'un si grand Prince. Le Peuple de son côté eut plus de respect pour sa valeur héroïque, que de ressentiment des maux qu'il en avoit soufferts. Il y eut pourtant un Séditieux assez hardi pour crier en le voiant *au Mazarin* : mais il ne l'entendit pas, ou il le dissimula. 1649. Le Parlement envoye des Députez saluer le Prince de Condé.

Cependant il restoit encore dans les cœurs de la plûpart un levain qui fermenta quelque tems, jusqu'à ce que de nouvelles causes de crainte & de défiance survenant, il se fit une révolution qui changea la Scêne, & qui fit faire aux Acteurs un Personnage tout différent du premier. Il reste un levain de dissension.

Comme cela n'arriva qu'au commencement de l'année 1650. & que depuis le mois d'Avril 1649. il y eut pendant le reste de cette année là une trêve ou une suspension de haine, plutôt qu'une véritable Paix, la Guerre aiant recommencé l'année suivante avec plus de fureur qu'auparavant, j'en suspendrai aussi la narration jusque-là,

1649. & je remplirai cet intervalle des autres événemens qui ſe paſſérent dans le Roiaume. Le Traité qui finit la Guerre de Paris ne fit pas ceſſer celle de pluſieurs Provinces, dont je vais raporter les déſordres les plus conſiderables D'ailleurs la Guerre continuoit toujours avec l'Eſpagne, & & les Armées ſe mirent en marche & firent des Siéges de part & d'autre, dont je ſuis obligé de donner la relation.

Le Parlement tâche de ramener la Cour à Paris.

Avant que d'entrer dans le détail de ces différentes deſcriptions, il faut que je diſe ce que devint la Cour, que nous allons voir diſparoître, pour ainſi dire, juſqu'à ce qu'elle revienne ſur la fin du mois d'Août à Paris. Le Parlement avoit fait ſon poſſible pour l'y ramener dès le mois d'Avril, auſſi-tôt que le Traité fut ſigné. Ce fut même ſur quoi ſes Députez apuiérent le plus, en repreſentant à la Reine que le moien le plus efficace pour réünir les cœurs & pour affermir la Paix, c'étoit le retour de leurs Majeſtez dans la Capitale du Roiaume: rien n'étant plus capable d'inſpirer la crainte & l'amour que la préſence du Souverain.

Il ſe fit une autre Députation moins illuſtre, mais plus extraordinaire à la même fin. Les Harangéres & Revendeuſes des Halles, qui avoient eu la meilleure part à la ſédition, voulurent en rentrant dans l'obéïſſance témoigner leur affection & leur fidélité, & députerent à la Reine. La Comteſſe de Fieſque, à qui elles s'adreſſérent, trouva la choſe fort plaiſante (1), & en voulut bien être l'Introductrice. Elles parurent hardiment devant la Reine, & au nom de tout leur Corps la priérent de ramener le Roi, & l'aſſurerent de leur modeſtie. Leur compliment fut bien reçu, & la Reine oubliant ou mépriſant leur inſolence pendant la révolte, fut bien aiſe de voir cette Populace mutine ſi heureuſement changée. 1649. Députation des Harangéres à la Reine.

On dit que toute la Cour ſe laiſſoit perſuader de revenir à Paris au lieu d'aller à Compiégne : mais qu'elle fut détournée de cette réſolution par les raports qu'on lui fit des haines de Parti qui regnoient toujours, & qui étoient entretenuës par des Chefs trop animez & trop dangereux, pour commettre la Majeſté Ce qui empêche la Cour de revenir à Paris.

[1] *V. la Let. de Vvicquefort du 7. Mai 1649.*

1649. Roiale dans une Ville ſi factieuſe. On diſoit qu'elle avoit tout de nouveau donné des preuves de ſa révolte, en tuant des Commis qui vouloient rétablir les Droits d'entrée, & qu'on ne pouvoit pas ſe fier à un Peuple ſi ſéditieux & ſi inſolent. A quoi on ajoûtoit qu'on n'y croiroit pas le Roi en ſureté, tant qu'on y ſouffriroit pluſieurs perſonnes ennemies du Gouvernement : entre leſquelles on nommoit la Ducheſſe de Chévreuſe, le Duc de Beaufort, le Maréchal de la Mothe, & le Coadjuteur, auſquels on aſſocioit quelques-uns du Parlement : & tous enſemble avoient, diſoit-on, fait une nouvelle Ligue contre le Miniſtére.

Elle craint les intrigues du Duc de Beaufort.

Les plaintes qu'en faiſoit la Cour n'étoient pas ſans fondement, puiſque de ces perſonnes ſuſpectes qu'elle déſignoit, aucune n'avoit voulu venir faire ſes ſoumiſſions au Roi ni ſe retirer de Paris, ſuivant le commandement qui leur en avoit été fait, & dont on leur avoit donné l'alternative. Le Duc de Beaufort ſur tout s'opiniâtroit à demeurer à Paris, ne ſe trouvant point dans une plus gran-

de ſureté que dans une Ville, où le Peuple, qui le conſidéroit comme ſon Protecteur, prenoit un ſoin particulier de ſa vie : deſorte qu'ils étoient reſpectivement la garde l'un de l'autre. 1649.

La Ducheſſe de Chévreuſe tenoit à peu près le même langage, & Amante du Coadjuteur elle n'avoit garde de s'en ſéparer. D'ailleurs intriguante comme elle étoit, & la haine du Cardinal ne lui permettant pas d'être à la Cour, il n'y avoit que Paris qui lui convint, & où auſſi nous lui verrons joüer d'étranges Scênes avec les *Frondeurs*. C'étoit toûjours cette dangereuſe perſonne dont j'ai donné le portrait [1], qui portoit dans ſes yeux & dans ſon eſprit le feu & la confuſion par tout où elle s'arrêtoit. Et de la Ducheſſe de Chevreuſe.

Le Duc de Beaufort, à qui je reviens (2), n'étoit pourtant pas ſi en ſureté dans Paris qu'il le croioit, puiſque le 18. de Juin de cette année il y fut inſulté, & courut riſque de la vie. Il eſt vrai que dans cette rencontre il éprouva l'amour du peu-

[1] *Voyez Tom. I. p. 68. & 69.*

[2] *Voyez les Memoires de la Minorité, & les Lettres de Vvicquefort.*

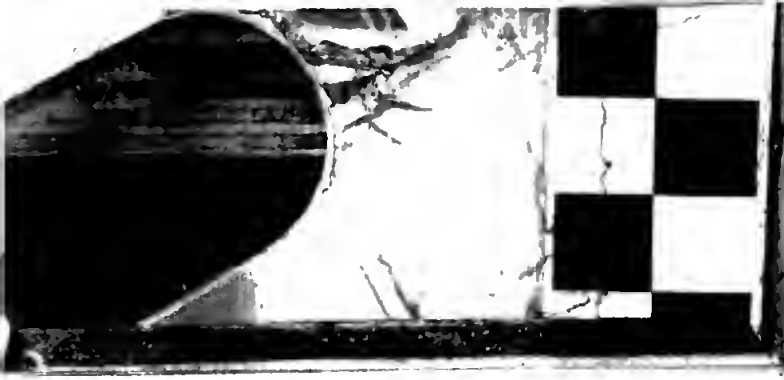

ple qui s'arma pour ſa défenſe, & fut tout prêt de renouveller la Guerre qui venoit de finir. Il faut dire le ſujet & les auteurs de cette action, qui n'éclata pas ſeulement à Paris, mais encore juſqu'à Compiégne où la Cour s'étoit rétirée. Elle avoit l'air d'un Rendez-vous & d'un deſſein premedité, ce fut néanmoins un cas tous-à fait fortuit, & que le hazard tout ſeul avoit fait naître : quoique quelques-uns diſent que l'action avoit été concertée de la part du Cardinal avec le Marquis de Jarſay (1).

Querelle du Duc de Beaufort avec le Marquis de Jarſay.

Ce dernier avec le Duc de Candale & quelques autres, tous du Parti de la Cour, étoient allez ſe promener au Cours, pendant qu'on leur aprêtoit la collation aux Tuilleries. Les Ducs de Beaufort & de Briſſac, le Maréchal de la Mothe & le Marquis de la Boulaye, tous du Parti des *Frondeurs*, étoient arrivez les premiers & avoient déja commencé la promenade : voiant venir les autres comme à leur rencontre, ils voulurent les éviter en ſe détournant par une autre allée. C'étoit agir avec beaucoup de prudence : car il étoit

(1) *De la Province de Touraine ou d'Anjou.*

à craindre que ſe rencontrant dans la méme allée, & ſe regardant les uns les autres, comme les Chefs des deux Partis opoſez & mal réconciliez, il ne leur prît envie d'en venir aux mains. Cette prévoiance fit néanmoins un effet tout contraire à celui qu'elle devoit naturellement produire. Le Marquis de Jarſay imputant à la crainte un procedé ſi ſage, crut qu'on ne s'étoit detourné que par deference, & faiſant mal à propos le fier, prit de là occaſion de dire, *Qu'il avoit de bonnes eſpérances du ſuccès des affaires, puiſque* le Roi de Paris (1) *commençoit déja à leur céder la place, & ſe retiroit de devant eux avec ſes* Frondeurs. Sur quoi chacun de la troupe voulut dire ſon mot, & la raillerie continua pendant toute la promenade, & encore à table où ils s'allérent mettre au ſortir du Cours. Mais les rieurs ne furent pas longtems de leur côté, & la fête fut bientôt troublée. Un Gentilhomme du Duc de Beaufort, qui les avoit ſuivis au Cours & qui avoit entendu leurs railleries en fit raport à ſon Maître, qui réſolut avec ceux de ſa

1649.

Raillerie du Marquis.

1] *On nommoit ainſi par diriſion le Duc de B.*

1649. ſuite de s'en venger ſur le champ. La colére ne délibére pas. Ils arrivent preſqu'à méme tems que leurs ennemis ſe mettoient à table, & le Duc d'une voix impérieuſe demande, *Où ſont les Violons?* A quoi lui aiant été répondu qu'il n'y en avoit point, & que quand il y en auroit ce ne ſeroit pas pour lui: *s'il y en avoit eu*, répartit-il, *je les aurois caſſez ſur la téte de quelques-uns de la Compagnie*, & en même tems prenant les deux coins de la nape, il renverſa tout ce qui étoit ſur la table. On mit l'épée à la main des deux côtez, & il y eût eu du ſang répandu, ſi le Maréchal de la Mothe, agiſſant en Médiateur plûtôt qu'en Partie, n'eût pacifié la querelle.

Punie par le Duc.

Cependant le bruit s'en étant répandu aux lieux voiſins, & à l'Hôtel de Vendôme tout le long de la ruë Saint Honoré, les Pariſiens qui crurent qu'on vouloit aſſaſſiner leur protecteur, & celui que par dériſion ſes ennemis appelloient *le Roi de Paris*; prirent les Armes & accoururent à ſon ſecours: & le Marquis de Jarſay & les autres diſeurs de bons mots euſſent paié leurs ralleries bien cher;

s'ils ne fuſſent pas ſortis de la Ville. Cette affaire eût eu de plus grandes ſuites, ſi les Premiers du Roiaume n'euſſent pas fait intervenir tout leur pouvoir pour l'apaiſer. La Reine vouloit qu'on en informât contre le Duc de Beaufort ; mais le Chancelier lui en aiant repreſenté les conſéquences, qui n'alloient pas à moins qu'à rallumer le feu de la Guerre Civille qu'on avoit eu tant de peine à éteindre, elle acquieſça à ſes remontrances, & obligea même le Marquis de Jarſay à demander pardon au Duc de Beaufort, à qui il avoit mal à propos perdu le reſpect. 1649.

Le Marquis de Jarſay lui demande pardon.

La Cour retirée à Compiégne laiſſoit évaporer aux *Frondeurs* tout leur feu, & ne penſoit à revenir à Paris, qu'après qu'elle ſeroit bien perſuadée de la ſoûmiſſion du Peuple, & qu'il n'y avoit plus de révolte à craindre. Elle étoit partie le 30. d'Avril de Saint Germain pour aller coucher à Chantilly. Elle y reſta un jour ou deux, & de là ſe rendit à Compiégne. Le Roi en partant de Saint Germain écrivit au Duc de Montbaſon, Gouverneur de Paris, & au Prévôt des Marchands qu'il avoit d'abord réſolu

La Cour ſe retire à Compiégne.

1649. de revenir de Saint Germain dans ſa Capitale, mais que les Armées Eſpagnoles, qui avoient aſſiégé deux importantes places en Flandre, & qui menaçoient les Frontiéres, l'avoient obligé de marcher en diligence de ce côté-là, & de s'arrêter à Compiégne, afin de raſſurer ſes Sujets par ſa préſence, & d'empêcher les progrés de l'Ennemi. Il leur mandoit en même tems de veiller ſur la conduite du Peuple, & de tenir tout dans un bon ordre, deſorte qu'à ſon retour, qu'il faiſoit eſperer bien tôt, il trouvât des Sujets auſſi ſoumis qu'ils trouveroient en lui un bon Roi. C'étoit parler de bonne heure en Maître qui ſait affermir ſa puiſſance & arréter celle de ſes Ennemis.

On crut que ces Lettres avoient été ſuggerées au Roi, encore trop jeune pour être capable d'une telle réſolution & d'une telle politique : car le voiage de Compiégne ne paſſoit que pour un coup de la crainte ou de l'habilité du Cardinal, qui ne pouvoit encore ſe fier aux Pariſiens, & ſans lequel la Cour ne vouloit pas retourner à Paris.

Sa défiance étoit fondée, & un

accident qui arriva dans ces entrefaites le fit connoître. Le Chancelier n'avoit pas ſuivi la Cour, qui avoit trouvée à propos qu'il revint à Paris avec tout le Conſeil, pour impoſer plus de reſpect ou plus de modération au Peuple. Mais il parut bien-tôt qu'il étoit toûjours prêt à ſe ſoulever à la vûë de l'Ennemi, & au moindre ſoupçon qu'il auroit qu'on attentoit à la perſonne du Duc de Beaufort. Il en ſouçonna le Chancelier qu'il ſavoit être dévoué au Cardinal, & peu s'en fallut qu'il ne l'immolât à ſa vengeance, le croyant auteur ou complice du poiſon qu'on diſoit avoir été donné à ce Prince. C'étoit un bruit, auquel tout Paris donna trop legérement créance. Tout faux qu'il étoit, il y avoit des conjectures qui le rendoient vraiſemblable. Le Duc de Beaufort s'étant échauffé à la paume avoit bû un verre de ptiſane, & c'eſt ce breuvage qu'on crut avoir été empoiſonné. Les raiſons qu'on eut de le croire étoient, qu'en ſoupant le Prince s'étoit trouvé mal, & que ſe levant de table il s'étoit allé coucher : que ſur la minuit il fut travaillé de colique accompagnée de

1649.

Inſulte faite par le Peuple au Chancelier.

Soupçons que le Duc de Beaufort a été empoiſonné.

1649. vomiſſement, & le lendemain matin ſon viſage parut tout bouſſi. La violence des vomiſſemens en étoit cauſe : mais tout cela fut pris pour autant de ſymptomes du poiſon, & les Médecins eux-mêmes en firent ce jugement. La nouvelle en fut auſſitôt répanduë, & tout Paris en fut alarmé, d'autant plus que les vomiſſemens continuoient le jour avec la même violence que la nuit, Tout le Peuple courut en foule à l'Hôtel de Vendôme, les femmes le chapellet à la main, priant Dieu pour ſa guériſon, & les hommes avec de furieuſes menaces de venger ſa mort ſur le Chancelier & les autres Complices. Il en fut ſi épouvanté qu'il envoia à l'Hôtel de Vendôme prier qu'en cas d'un plus grand tumulte on prît ſoin de ſa vie : le lendemain le Duc de Beaufort ſe porta mieux, & tout fut tranquille.

Tout Paris en eſt alarmé.

La ſanté du Duc apaiſe le trouble.

Ce ne fut pas pour long-tems. Huit jours après l'Imprimeur de certains Vers ſéditieux, où le Parti de la Cour étoit fort mal traité, fut condamné à être pendu, & parcequ'il s'étoit ſauvé, exécuté en effigie. L'Arrêt ſembloit être rigou-

Imprimeurs de Libelles ſévérement punis.

reux ; mais on étoit irrité contre les Libelliſtes. D'ailleurs ce n'étoit pas au Peuple à s'y opoſer. Il le fit pourtant. Il abbat la potence, caſſe le tableau, outrage de fait & de peroles le Bourreau, & chaſſe les Officiers de Juſtice qui aſſiſtoient à l'exécution. 1649. Défendus par le Peuple.

La fureur de ces Libelles étoit ſi grande, que toute la vigilance & toute la ſévérité du Parlement n'étoient pas capables de la réprimer : & le mois de Juillet ſuivant toutes les Chambres furent aſſemblées, pour juger la veuve d'un Imprimeur de trois Piéces ſéditieuſes & ſes deux fils, que le Châtelet avoit condamnez, la mere au fouet, & les fils à être pendus. Peu de tems après un autre Imprimeur de pareil Libelle âgé de 80. ans fut condamné à la mort, & ſauvé par le Peuple comme on le menoit au ſuplice, ſans qu'on pût en arrêter la fureur.

Il eſt aiſé de juger par ces émotions qu'il n'eût pas fait ſûr à Paris pour le Cardinal, & que le feu de Parti étoit encore tout entier ſous les cendres. Ainſi la Cour avoit raiſon de ſe tenir à Compiégne, où nous la laiſſerons juſqu'au prochain mois

d'Août, pour parler des troubles qui
1649. affligeoient les Provinces, & qui étoient une ſuite de la Guerre Civile, dont Paris avoit donné l'exemple.

Trois des principales Provinces entrérent dans la Ligue, & les diviſions y continuerent avec de grands deſordres; au moins dans celles de Provence & de Guienne pendant toute l'année. Elles ceſſérent plutôt en Normandie qui étoit la troiſiéme, c'eſt par elle que je vais commencer.

Le Duc de Longueville paſſe en Normandie pour les Frondeurs, & le Comte de Harcourt pour la Cour.

La Cour avoit envoyé le Comte de Harcourt dans cette Province voiſine de Paris & maitreſſe de la riviere de Seine, pour la tenir ou pour la remettre dans l'obéïſſance : mais l'affection qu'elle avoit pour le Duc de Longueville, qui en étoit Gouverneur, ne permit pas au Comte de Harcourt de faire de grands progrés. Le Duc accourut lui-même au commencement de l'année ou ſecours de la Province, comme s'il eût été queſtion de ſauver ſon Patrimoine : auſſi y avoit-il ſon Duché & beaucoup d'autres Domaines conſiderables. Deſorte que les Generaux des deux Partis s'obſervoient l'un l'autre, & chacun

avoit choiſi un Poſte convenable à ſes deſſeins. Le Duc de Longueville, dont le but étoit de maintenir l'ancien Parlement, & d'empêcher le Semeſtre, & de ſauver en même tems la Capilale, dont dépendoit le ſalut de toute la Province, s'étoit jetté dans Rouen avec ſes Troupes : & le Comte de Harcourt occupoit le Pont de l'Arche, paſſage ſur la riviére de Seine à dix lieuës au deſſus de Rouen. La Province ſe trouvoit ainſi en quelque ſorte partagée : car le Comte de Montgommeri, & le Marquis de Caniſy & quelques autres Seigneurs s'étoient déclarez pour la Cour : & la Ville d'Alençon, avec tout le Balliage apartenant au Duc d'Orléans, avoit levé quatre cents Chevaux qu'elle entretenoit pour ſon ſervice, & par conſéquent pour celui de la Régence dont il étoit le Chef. 1649.

Cela ſuffiſoit au Comte de Harcourt avec ſa petite Armée, étant d'ailleurs auſſi brave & auſſi habile qu'il étoit, pour ſe maintenir dans ſon Poſte, mais non pas pour faire de grandes entrepriſes à la vûë d'un Ennemi plus puiſſant que lui, & maître de la Capitale & des princi- Ce qui ſe paſſe de part & d'autre.

1649. pales Forces de la Province. Auſſi ſes exploits n'aboutirent qu'à des pillages & des brulemens & à la priſe de quelques Bicoques, telles que ſont Quillebœuf & le Pont-Audemer. Comme il n'avoit que huit cents Chevaux, il ſe contentoit de faire des courſes : Encore fallut-il qu'il s'en abſtint, lorſque le Duc de Longueville ſe mit en Campagne avec deux mille qui euſſent bientôt été ſuivis d'un plus grand nombre.

Il n'étoit pas ſeulement en état de réprimer les courſes du Comte de Harcourt, il écrivit même au Parlement qu'il avoit cinq mille Chevaux & quatre mille hommes de pied prêts à marcher par tout où le Parti trouveroit bon. Son grand crédit dans la Province lui facilita les levées qu'il y fit, & il ſe vit bien-tôt une Armée de huit à dix mille hommes, entre leſquels il y avoit deux mille Gentilshommes. Comme le Comte de Matignon, Gouverneur de la Baſſe-Normandie étoit ſon parent, qu'il avoit des Créatures dans la plûpart des Places, & qu'enfin toute la Haute lui étoit dévouée, Rouen ſur tout où étoient toutes les richeſſes & tout le

CHARLES PARIS D'ORLEANS
DUC DE LONGUEVILLE.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Commerce, il ne lui fut pas difficile de tenir le Comte de Harcourt en échec. 1649.

On voit une Paſquinade de ſon entrée (1), qui tourne en ridicule les Harangues du Parlement & les offres de ſervice de la Nobleſſe : mais toute burleſque qu'eſt cette Piéce, écrite par un plaiſant de ce tems-là, on y reconnoit l'affection que lui portoient ces deux illuſtres Corps, auſſi bien que le Tiers-Etat. Auſſi l'Hiſtorien de France (2) en fait-il l'Eloge en deux mots, qui en diſent plus que beaucoup de paroles, quand il dit parlant de ſa naiſſance, *Que la Ducheſſe ſa mere accoucha d'un fils, que la France peut bien compter pour un des plus généreux Princes & des plus accomplis de ſon ſiécle.* La Paix de Ruel ou de St. Germain aiant rétabli l'ancien Parlement de Rouen, & révoqué le Semeſtre, le Duc de Longueville, dont la préſence n'étoit plus néceſſaire dans la Province, revint à la Cour, avec laquelle, comme nous l'avons vu, il fut réconcilié.

Paſquinade du Duc de Longueville.

Eloge de ce Duc.

(1) *Intitulé Retraite du Duc de Longueville en ſon Gouvernement de Normandie. Quelques-uns attribuent cette Piéce à S. Evrem.*
[2] *Mezerai.*

1649. Les troubles de Provence ne finirent pas ſi tôt. On en attribuë la cauſe à l'ambition du Comte d'Alets, qui en étoit Gouverneur : Fils du Duc d'Angoulême : qui étoit fils naturel de Charles IX. & du Chef de ſa mere, couſin germain du Prince de Condé (1), il crut que la qualité de ſimple Gouverneur étoit trop peu pour une perſonne de ſa naiſſance, à moins qu'il n'eût un pouvoir abſolu dans toute l'étenduë de ſon Gouvernement. Le Parlement d'Aix ne le voulut pas ſouffrir, & pour s'en venger il ſollicita une Déclaration qui le rendit Semeſtre. Non content d'un coup ſi hardi, qui lui attiroit la haine du Parlement, il fit publier une Ordonnance par laquelle il étoit enjoint à ceux qui n'avoient point d'affaires dans la Ville, d'en ſortir inceſſamment à peine d'être empriſonnez : & par là il s'attira encore la haine des Habitans, irritez de ce qu'il contraignoit pluſieurs perſonnes de conſidération d'abandonner leur Ville. Ils le firent encore plus, lors qu'ils y virent entrer toutes les Troupes de

Sa reconciliation avec la Cour.

L'ambition du Comte d'Alets fait ſoulever la Provence.

[1] *Le feu Prince de Condé & le Duc d'Angoulême avoient épouſé les deux ſœurs, filles du dernier Connétable de Montmorenci, mais ſorties de deux differens maringes.*

la Province avec les Commendans des Places qu'il avoit invitez de le venir trouver, & le Duc de Richelieu qui vint lui offrir le ſecours des Galéres dont il étoit General. La plûpart des Officiers du Parlement ſe retirérent chez le Preſident d'Oppede, d'où le Comte d'Alets avoit réſolu de les enlever, & il l'eût fait ſans la mediation du Comte de Carces & de l'Archevêque qui firent l'accommodement. Il ne dura pas longtems, & le Gouverneur ne pouvant leur pardonner la réſiſtance qu'ils aportoient à l'autorité arbitraire qu'il vouloit uſurper, choiſit le jour de Saint Sébaſtien (1), que l'on ſolemniſe par une Proceſſion hors de la Ville, pour y faire entrer de nouveau des gens de Guerre, & ſe ſaiſir de ceux qui lui étoient le plus contraires. Son deſſein fut découvert, & il fut arrêté lui-même par le Peuple qui prit les Armes. Le Parlement, à qui en vouloit principalement le Comte d'Alets, entreprit à ſon tour de ſe venger de ſes violences, refuſa de reconnoitre le Semeſtre dont-il avoit ſollicité l'établiſſe-

1649.

La violence qu'il veut faire au Parlement d'Aix.

Le Peuple prend les Armes en feveur du Parlement.

[1] *Le 20. de Janvier.*

1649. ment, leva des gens de Guerre, & s'uniſſant avec Marſeille & Toulon, où l'on s'aſſura de la perſonne du Duc de Richelieu qui y étoit rétourné, envoya des Députez au Parlement de Paris en conſéquence de l'Arrêt d'union, & lui offrit un ſecours de quinze mille hommes avec l'argent néceſſaire pour les entretenir. Toute cette levée de Boucliers fit plus de bruit que de mal. Le Parlement, qui avoit pourvu à ſa ſureté en arrêtant le Comte d'Alets & le Duc de Richelieu, s'en tint-là; & la Cour qui ne ſongeoit qu'à pacifier les troubles, & qui tenoit alors les Conférences de Ruel & de St. Germain pour la Paix, n'avoit ni le pouvoir ni la volonté de porter la Guerre en Provençe. Le Traité de Paix conclu le 1. Avril à St. Germain caſſa le Semeſtre du Parlement de Provence, & ainſi cette cauſe de la révolte ôtée, tout ſe calmoit peu à peu: le Comte de Carces & le Duc de Richelieu furent relâchez, & on crut pendant quelque-tems le feu des diviſions tout à-fait éteint.

La Paix ſe fait.

On y fut trompé. Chaque Parti conſerva ſon reſſentiment, & bien-

tôt après on reprit les Armes La Cour alors prit ouvertement le parti du Gouvernement, & l'autorisa de traiter les Provençaux en Rebelles, d'assiéger la Xille d'Aix, & de réduire le Parlement & le Peuple par la faim comme des Séditieux. Eux de leur côté se mirent en état de repousser la force par la force, levérent des Troupes, & les firent marcher sous la conduite du Comte de Carces Lieutenant de Roi dans la Province, qu'ils élurent pour leur Gouverneur en la place du Comte d'Alets, avec lequel il en vint aux mains : mais il y eut de part & d'autre peu de sang répandu. Il se donna un second Combat plus meurtrier, & où le Régiment du Comte de Carces composé de douze cents hommes fut entiérement défait. Il y eut encore d'autres hostilitez pendant le reste de l'année, que je ne raporterai point : car outre que les rélations varient, chacun s'attribuant l'avantage de ce qui se passoit dans les Combats, & rejettant sur le Parti contraire la cause des troubles, ce seroit d'ailleurs un récit ennuieux que celui de ces petites Guerres, qui n'ê-

1649.

Les troubles recommencent.

Les hostilitez qui se font de part & d'autre.

1649. toient entretenuës que par la querelle du Gouverneur & du Parlement, & par leurs animoſitez réciproques. Auſſi le Parlement de Paris étant ſollicité par les Deputez de celui d'Aix de les apuier, refuſa de le faire autrement que par voie d'interceſſion, & députa à la Reine pour la ſuplier d'interpoſer ſon autorité envers le Comte d'Alets, afin qu'il ceſſât d'opprimer le Parlement & le Peuple de ſon Gouvernement. Le Préſident de Novion qui portoit la parole uſa d'une liberté digne du Sénat au nom duquel il parloit, & repreſenta hardiment l'orrigine de tous les maux qui affligeoient le Royaume. *C'étoit*, diſoit-il, *le manquement de parole & de bonne foi dans l'obſervation des Traitez: & on ne devoit eſpérer que des troubles tant qu'une ſi mauvaiſe maxime ſe pratiqueroit de part & d'autre: Que le Roi étoit autant obligé de tenir la parole qu'il donne à ſes Sujets, que les Sujets le ſont de garder inviolablement le ſerment de fidelité qu'ils font au Roi.* Il fut écouté favorablement, & la Reine promit d'avoir égard à ſes remontrances. Le Conſeil fut aſſemblé pour en déliberer, mais on tint la

Le manquement de foi cauſe des troubles.

la reſolution ſecrete. Comme le Prince de Condé ſoutenoit le Comte d'Alets ſon parent, on ne voulut pas le chagriner : d'autre côté la Cour fut bien aiſe de donner quelque ſatisfaction au Parlement & au Peuple, & de ne laiſſer point dans les Provinces des ſemences d'une rebellion qu'elle avoit pris tant de ſoin d'étoufer. 1649. Ils ſont apaiſez.

Les troubles de Guienne ne s'apaiſerent pas ſi facilement, & cauſerent de plus grands deſordres. Ils avoient la même cauſe que ceux de Provence, l'ambition du Gouverneur d'un côté, la haine du Peuple, du Clergé, & du Parlement de l'autre : & ſi le Prince de Condé avoit ſoutenu le Comte d'Alets, le Duc de Vendôme protegea le Duc d'Epernon. Ce dernier avoit le Gouvernement de Guienne, & pretendoit ſe rendre abſolu à Bordeaux, comme le Comte d'Alets avoit voulu uſurper à Aix la même autorité. J'ai deja dit (1) que l'ambition étoit hereditaire à la Maiſon d'Epernon, & Henri IV. eut beſoin de toute ſa fermeté pour arrêter les pretentions du pere de celui-ci, & de toute ſa dexterité pour en ménager la hau-

Il s'en éleve de plus dangereux en Guienne.

L'ambition du Duc d'Epernon en eſt la cauſe.

(1) *Voiez Tome I. pag.* 511. *&* 512.

riviere, (1) & qui empêchoit le paſſage des vaiſſeaux : poſtant des troupes ſur toutes les avenuës pour arrêter les vivres qui euſſent pu venir par terre. Les Bourdelois de leur côté équipérent des vaiſſeaux & levérent des troupes. On en vint aux mains, les Bourdelois furent battus, mais ils ne perdirent pas courage, & levant de nouvelles troupes ils ſe préparérent à la revanche, lors que l'Archevêque fit l'accommodement. 1649.

Guerre declarée entre lui & le Parlement aidé du Peuple.

Ce different apaiſé il en ſurvint un autre plus dangereux, & qui jetta la Ville dans la rebellion. Juſque-là elle étoit excuſable d'avoir défendu ſes privileges contre un Gouverneur ambitieux qui prétendoit l'en dépouiller ; dans la ſuite elle ſe ſouleva contre l'autorité roiale, qui vouloit y faire executer ſes Edits. Il s'agiſſoit du Parlement qui avoit refuſé d'y obeir, & pour l'en punir le Conſeil de la Regence l'avoit interdit, & envoié deux Huiſſiers à Bordeaux ſignifier l'interdiction. Le Peuple, en reconnoiſſance de ce que le Parlement avoit fait pour lui, voulut lui rendre la pareille. Les Bourgeois pri-

Rebellion du Peuple qui s'oppoſe à l'interdiction du Parlement.

(1) *La Dordogne.*

1649. rent les armes & leverent des gens de guerre, dont ils donnerent la conduite au Marquis de Sauvebœuf. Ils furent même aſſez hardis pour aſſieger le Chateau Trompette qui commandoit la Ville, dans la reſolution de le raſer après l'avoir pris, pour s'afranchir du joug qu'il impoſoit à leur liberté. Ils furent encore aſſez heureux pour executer leur entrepriſe : ils ſe rendirent maitres du Chateau & le raſerent. (1)

Les Rebelles aſſiegent le Chateau Trompette & le démoliſſent.

La Cour avertie de la rebellion qui augmentoit tous les jours, encouragée par de ſi favorables ſuccez, envoya le Maréchal Du-Pleſſis-Pralin pour arrêter de ſi funeſtes progrès, & pour faire rentrer le Peuple & le Parlement dans l'obeiſſance. Les Bourdelois refuſerent d'entrer en negociation, ne voulant point ouir parler de paix ni d'accommodement avec le Duc d'Epernon, ni le reconnoitre pour leur Gouverneur. Le Maréchal ne ſe rebuta point ; mais il eut beſoin de toute ſa patience, pour ſuporter l'inſolence des Bourdelois pendant trois mois entiers, & de toute ſon habileté pour en vaincre l'obſtination.

Le Maréchal Du-Pleſſis-Pralin ménage l'accommodement.

(1) *Le 6. d'Octobre.*

Je n'ai point raporté toutes les diverſes députations reciproquement faites de la part du Parlement de Bordeaux à la Cour, & de la part de la Cour au Parlement: toutes les conferences tenues avec le Maréchal Du Pleſſis-Pralin hors la Ville, dont on lui refuſa l'entrée : les mutineries continuelles de la Bourgeoiſie ſur les moindres ſoupçons de trahiſon ou d'intelligence, avec un tel emportement qu'ils couperent le nez & les oreilles, les bras & les jambes, & enfin la tête à un de leurs Colonels, que le conſeil de guerre avoit ſeulement condamné à quiter le ſervice. 1649.

Terrible emportement des Bourdelois.

Je n'ai point donné non plus la relation des combats qu'il y eut entre les troupes des deux partis, ſoit par terre, ſoit ſur la Garonne, où la Cour envoia pluſieurs vaiſſeaux de guerre commandez par le Comte d'Ognon, Vice-Amiral, que les Bourdelois ne craignoient point d'ataquer. Il ſuffit à l'Hiſtoire de raporter les évenemens les plus conſiderables, & de peindre les principaux traits, ſoit de l'action, ſoit des perſonnes qui entrent dans le ſujet.

1649. Je n'oublierai pas l'embarras où ſe trouva le Prince de Condé, par la priere que lui firent les Députez de Bordeaux d'intercéder pour eux contre le Duc d'Epernon, & la preſence d'eſprit avec laquelle il s'en tira. Il n'aimoit pas le Duc d'Epernon, comme il leur dit ; mais ſa cauſe étant toute pareille à celle du Comte d'Alets pour lequel il ſollicitoit, il ne vouloit pas que la haine qu'il portoit au premier fut prejudiciable à l'autre : *Si je ne conſultois que mon reſſentiment*, leur dit-il, *je vous ſervirois ; mais s'agiſſant du reſpect & de l'obéïſſance qu'on doit au Roi, je n'ai garde de parler pour des Sujets qui refuſent de s'y ſoumettre.*

Sage repõſe que leur fit le Prince de Condé.

On avoit fait courir le bruit que le Duc de la Trimouille & le Maréchal de la Force s'étoient declarez pour les Rebelles, & qu'ils entrainoient avec eux tous ceux de leur religion : mais le Duc d'Epernon les juſtifia. (1) Il écrivit à la Cour, que bien loin que la nouvelle fut veritable, il n'y avoit que ceux de cette religion-là qui fuſſent demeurez conſtamment dans l'o-

Les Proteſtans juſtifiez par le Duc d'Epernon d'être demeurez dans l'obéïſſance.

(1) *Voiez la lettre de Vvicquefort du 27. de Novembre 1649.*

béiſſance du Roi : & la Reine en publia les lettres, ne pouvant ſe laſſer de louer leur fidelité. Il y a plus : car les mêmes Memoires diſent, que la Reine ayant offert aux Proteſtans de leur accorder les graces qu'ils voudroient lui demander, ils l'en remercierent, (1) diſant, *Qu'ils remettoient ces graces juſqu'à la Majorité, afin qu'on ne les accuſât pas de les avoir extorquées à la faveur de la Minorité.* 1649.

Leur reponſe à la Reine qui leur offre des graces.

L'accommodement des Bourdelois ſe fit, & fut aſſez favorable pour des Seditieux. Il n'y a point de doute que la Cour, qui connoiſſoit l'humeur hautaine du Duc d'Epernon, imputa une partie du mal à ſes violences, & d'ailleurs elle aima mieux donner des marques de ſa clemence que de ſon indignation, pour ramener par la douceur un Peuple qu'il eût été dangereux de deſeſperer. Les principaux articles étoient : Que les Bourdelois joüiroient de tous leurs privileges : Qu'il y auroit abolition de tout le paſſé : Que les Declarations des mois de Juillet & d'Octobre 1648. & du mois de Mars 1649. toutes favorables aux Parlemens, ſe-

L'accommodement de la Cour avec les Bourdelois.

(1) *En* 1650. *lors des ſeconds troubles.*

1649. roient executées : Que le Gouvernement du Chateau Trompette, en cas qu'il fut trouvé à propos de le retablir, ſeroit donné à une perſonne agreable au Peuple & au Parlement : Que puis qu'ils ne pouvoient ſoufrir le Duc d'Epernon, le Roi le rapelleroit, juſqu'à ce que la reconciliation ſe put faire, & que ſon Gouvernement ne leur fut plus à contre cœur.

Ainſi finit la revolte de Bordeaux : mais le Duc d'Epernon ne ſe hâta pas de ſortir de ſon Gouvernement, & il harcela toujours les Bourdelois, qui lui rendirent haine pour haine, de ſorte que leur reconciliation fut impratiquable. Ce peuple remuant de ſon côté ne demeura pas long-tems en repos, & nous le verrons dès l'année ſuivante reprendre les armes contre la Cour.

Les guerres civiles de Paris & des Provinces arrêterent le cours des proſperitez de la France, & le progrés de ſes armes contre l'Eſpagne. Elles rendirent au contraire le courage à cette derniere, & la mirent en état de lui enlever une partie de ſes conquêtes, & de menacer ſes frontieres. Ainſi

nous allons voir une campagne peu heureuſe pour la premiere ; mais pourtant moins glorieuſe à l'autre qu'elle ne l'avoit eſperé. 1649.

Il n'eſt pas étonnant que les armées françoiſes n'euſſent pu prevenir celles d'Eſpagne. La Cour étoit embaraſſée au choix des Generaux, dont pluſieurs avoient eu part aux revoltes : elle ne l'étoit pas moins à trouver de l'argent pour paier les troupes, les finances aiant été diſſipées, tous les fonds épuiſez, & le Roiaume dans une miſere à n'en pouvoir pas eſperer de grands ſecours. On pourvut à tout du mieux qu'il fut poſſible. On s'aſſura des Gouverneurs des places qui étoient le plus expoſées: & le Maréchal de Rantzau qui étoit dans Dunkerque s'étant rendu ſuſpect, on lui en ôta le Gouvernement (1) qui fut donné à d'Eſtrades. La Cour s'achemina du côté de la Picardie & de la Champagne, pour raſſurer par ſa preſence ces Provinces les plus menacées, & dont le ſalut étoit de la plus grande importance pour Paris & pour tout le

On donne le Gouvernement de Dunkerque à d'Eſtrades.

(1) *Il lui avoit été donné en* 1648. *Voiez Tome I pag.* 422.

1649. Roiaume. Enfin on nomma des Generaux à la tête deſquels fut le Comte de Harcourt, à qui la Cour prit plus de confiance qu'à aucun autre : & on obligea les Financiers à fournir de l'argent pour les proviſions & le paiement de l'armée.

Quelque diligence qu'on pût faire, l'armée eſpagnole marcha vers la frontiere, (1) avant qu'on fut en état d'aller à ſa rencontre. L'Archiduc, qui la commandoit, menoit avec lui le Comte de Pegneranda, pour donner à entendre qu'il venoit offrir la guerre ou la paix. Pegneranda avoit pouvoir de negoeier la paix des deux Couronnes, & il avoit offert au Cardinal d'en traiter avec lui en tel lieu qu'il voudroit nommer. Mais cette propoſition qui s'étoit faite avant la guerre de Paris, fut premierement éludée par le Cardinal, & enſuite interrompuë ou tout à fait abandonnée à cauſe de la guerre & des troubles du Roiaume. L'Archiduc cependant ne la crut pas manquée, & il en écrivit, comme nous l'avons vû, (2) au Parlement & au

Menées de l'Archiduc pour la paix.

(1) *Voiez Nani, De Riencourt, les Lettres de Vvicquefort.*

(2) *Voiez ci deſſus pag.* 21.

parti de la Ligue, à qui d'un côté il offrit sa mediation & son entremise, & de l'autre il demandoit la leur pour la conclusion d'un traité qui put leur donner à tous une paix generale. Dans ce dessein il menoit avec lui Pegneranda, pour renouer la negociation qu'il avoit entamée avec le Cardinal, ou plutôt pour assister aux Conferences qui se tiendroient sur l'accommodement des deux Couronnes en la presence du Parlement de Paris, & de tous ceux du parti qui y auroient aussi leurs Plenipotentiaires. C'est ainsi que l'entendoit l'Archiduc, lequel ayant apris dans sa marche le traité des Mécontens avec la Cour, s'en retourna à Bruxelles, & laissa le commandement de l'armée au Comte de Fuensaldagne. Ce fut ce dernier qui vint mettre le Siege devant Ipres, (1) dont il laissa la continuation au Marquis de Sfrondate, & alla faire celui de Saint Venant. 1649.

Elles ne réüssissent point.

D'Estrades, qui avoit pris possession de son Gouvernement de Dunkerque, écrivit à la Cour qu'il avoit fait

(1) *Le Prince de Condé l'avoit prise en 1648. Voiez Tome I. pag. 416.*

1649. Priſe d'Ipres par les Eſpagnols.

ſon poſſible pour jetter du ſecours dans Ipres, où il avoit fait marcher le Regiment de Beaujeu, mais que la cavalerie de l'Archiduc fermant tous les paſſages, il avoit été obligé de revenir. On ne douta point alors de la priſe de la Ville, qui fut emportée le 18. de Mai, nonobſtant la vigoureuſe reſiſtance que fit Beaulieu qui en étoit Gouverneur.

Dans le tems que le Marquis de Sfrondate pouſſoit le Siege d'Ipres, le Comte de Fuenſaldagne forçoit la petite Ville de S. Venant ſur la Lis, (1) dont il ſe rendit maitre le 26. d'Avril. C'eſt ainſi que les ennemis s'aprochoient de la Flandre Françoiſe, & qu'ils euſſent bien voulu s'emparer de Gravelines & de Dunkerque : mais le tems n'en étoit pas encore venu.

L'Armée de France s'aſſemble.

Les troupes de France commencerent de leur côté à ſe mettre en mouvement. D'Hoquinquourt, qui fut bientôt après Maréchal de France, s'avança avec un camp volant de quatre mille hommes, pour couvrir l'Artois & faire entrer des proviſions

(1) *Dans l'Artois.*

(2) *Cela ſe fit en 1652.*

dans la Baſſée & dans Bethune. Le Comte de Harcourt, qui commandoit toute l'armée, partit de Paris le 29. de Mai, d'où il alla à Compiegne, & enſuite à Dourlens, pendant que Villequier, l'un de ſes Lieutenans Generaux, aſſembloit à Ancre une partie de l'armée. 1649.

Dans le même tems le General Erlach, qui commandoit les troupes Allemandes au ſervice de France, ſe mit en marche pour paſſer la Somme & ſe joindre au corps de l'armée du Comte de Harcourt, qui devoit ſe trouver après cette jonction forte de quinze mille hommes de pied & de douze mille chevaux, dont le rendez-vous étoit à Arras.

Elle fait le Siege de Cambrai.

Le deſſein étoit ſur Cambrai, que le Lieutenant General Villequier vint inveſtir avec quatre mille chevaux. La grande armée le ſuivit de près, & le Comte de Harcourt aſſiegeant la place fit travailler aux lignes de circonvallation avec d'autant plus de diligence, qu'il ſavoit bien que les Eſpagnols avoient reſolus d'y jetter du ſecours. C'eſt pourquoi il avoit donné ordre au General Erlach de leur fermer le paſſage : mais ſa

1649. precaution fut inutile, & ne put empêcher le ſecours d'entrer au nombre de quatorze cens hommes, avant que la circonvallation fut achevée. On en rejetta la faute ſur Erlach & ſur ſes Allemans, qui voulurent en être juſtifiez enſuite de la levée du Siege, & qui declarerent ne vouloir plus ſervir ſous d'autres Generaux que le Vicomte de Turenne : comme s'ils n'avoient cru la victoire ſûre que ſous les étendarts de ce grand Capitaine. Le ſecours étant entré dans la place, le Comte de Harcourt ne jugea pas à propos de continuer un Siege, dont il ne pouvoit attendre qu'un malheureux ſuccez. On l'imputa, comme je l'ai dit, aux Troupes Allemandes, qui s'en juſtifierent : & pourquoi en chercher d'autre cauſe que celle des viciſſitudes de la guerre dont les armes ſont journalieres ? Le Cardinal Mazarin qui avoit cette entrepriſe à cœur, dans l'eſperance que ſi elle reuſſiſſoit elle lui rendroit le luſtre qu'il avoit perdu, avoit laiſſé la Cour à Amiens, & étoit venu au Camp, où il avoit fait diſtribuer quelques preſens de peu de valeur. Sa chicheté y parut plus que ſa libe-

Le Cõte de Harcourt leve le ſiege.

ralité, & lui attira des railleries, au lieu de lui faire honneur. Sa preſence d'ailleurs ne put empêcher le mauvais ſuccez du Siege, où il ſemble qu'il avoit porté ſa diſgrace qui le pourſuivoit encore : de ſorte qu'il revint avec tout le chagrin d'une ſi malheureuſe expedition. Le Prince de Condé au contraire qui n'y avoit point été apellé, parce que dès lors il étoit devenu ſuſpect, s'en rejouit, ravi de voir échouer une entrepriſe, dont on lui avoit envié la gloire & dérobé la connoiſſance.

1649. Chicheté du Cardinal qui étoit venu au Camp.

Le Comte de Harcourt avoit de la peine à digerer ſon infortune, & pour la reparer il tenoit ſes troupes campées aux environs de Chateau-Cambreſis, défiant les Eſpagnols au combat : mais il ne put les y attirer. Il ſe vengea par d'autres expeditions. Les Troupes Lorraines ſe tenoient proche de Valenciennes pour faciliter la retraite de l'armée d'Eſpagne. Il marcha contre elles, les attaqua à la portée du canon de la ville qui tiroit ſur ſes gens, & quoique ſoutenues par la garniſon qui en ſortit, il les défit entierement. Cette victoire fut ſuivie d'une ſeconde. Aiant

Le Comte de Harcourt ne peut attirer les Eſpagnols au combat.

Il les défait en diverſes rencontres.

1649. rremporté la premiere il forma de plus grands deſſeins,& vint camper à Saint Amant dans la vuë du Siege de Douai. Il batit auparavant huit cens chevaux, qui en étoient ſortis pour eſcorter un convoi qui y aportoit des vivres: & ſur l'avis qu'il eut de l'embuſcade que l'Archiduc lui avoit dreſſée, en faiſant paſſer 2000 chevaux dans un lieu couvert, il les ſurprit lui-même, & fondant ſur eux à l'improviſte il fit main baſſe ſur une partie, & mit les autres en fuite. Rien ne l'empêchoit plus de faire le Siege de Douai : mais changeant tout d'un coup de ſentiment, il trouva plus à propos de faire celui de Condé, (1) qui ne dura que deux jours, au bout deſquels la Ville ſe rendit le 25. d'Août à compoſition. Cette reduction fut ſuivie de celle de Maubeuge, & d'un Château voiſin où l'on trouva quantité de proviſions. L'Archiduc ſe dédommagea de ces pertes par la priſe de la forteresſe de la Mothe aux Bois. Ce fut de part & d'autre à quoi ſe termina la campagne : & ſur la fin d'Octobre le Comte de Harcourt

Prend Condé.

Et Maubeuge.

(1) *Dans le Hainaut ſur l'Eſcaut.*

revint à Paris, où il reçut les felicitations de la Cour. La Reine lui fit un accueil obligeant, & le Cardinal lui donna un magnifique repas en la compagnie des Ducs de Vendôme & de Mercœur. Avant que de quiter l'armée, il avoit donné ſes ordres pour les quartiers d'hiver, qui furent aſſignez en Picardie, en Champagne, & en Normandie, à la reſerve des Allemans qui eurent les leurs en Lorraine & en Alſace. 1649.

Les Eſpagnols firent de plus grands progrez en Catalogne, où la France ne ſe trouva pas en état de faire paſſer des troupes, & ne put cette année envoier de Viceroi. Marſin, qui commandoit à Barcelone & dans le reſte de la Province ſoumiſe à la France, fit tout ce qu'on peut attendre d'un brave homme, & d'un habile General, & on peut dire qu'il ſauva Barcelone. Mais il ne put empêcher l'armée des Eſpagnols, beaucoup ſuperieure à la ſienne, de s'emparer du Duché de Cardone & de pluſieurs places. Ils ſe fuſſent même rendus maitres de Barcelone, qu'ils avoient reſolus d'aſſieger par terre avec toutes leurs troupes, & par mer

Marſin ſauve Barcelone.

1649. avec une Flotte compoſée de trente Vaiſſeaux de guerre & de vingt-deux Galeres, ſi la vigilance de Marſin n'y eût fait entrer un puiſſant ſecours qu'il ramaſſa de toutes les autres Garniſons, & ne ſe fut preparé à ſoutenir vigoureuſement le Siege. Sa hardieſſe & la connoiſſance qu'ils avoient de ſa capacité les empêcherent de l'entreprendre. Il dépêcha cependant trois Couriers coup ſur coup à la Cour, pour avoir un ſecours d'hommes & d'argent, & manda le beſoin qu'il en avoit, enfermé par une armée de ſeize mille hommes de pied & de trois mille chevaux, ſans l'armée navale : toutes ces forces ſe tenant prêtes non ſeulement d'aſſieger Barcelone, mais encore d'envahir toute la Catalogne Françoiſe. On l'aſſura qu'il ſeroit bientôt ſecouru, comme il le ſouhaitoit ; & le Duc de Mercœur, qui avoit été nommé Viceroi, ſe prepara pour aller prendre poſſeſſion d'un ſi bel emploi, & pour raſſurer la Principauté. Nous verrons dans la ſuite que la jalouſie qu'en prit Marſin faillit à tout perdre.

Il manquoit de toutes choſes.

Les affaires alloient auſſi mal pour

la France dans le Milanez qu'en Catalogne. La Regence, ocupée des revoltes de la Provence & de la Guienne, ne pouvoit parer à tous les coups que l'Eſpagne lui portoit en divers endroits, en Flandre, en Catalogne, en Italie. Nous avons vû la Campagne de Flandre, dont la fortune partagea les ſuccez entre les deux Couronnes. Il n'en fut pas de même en Catalogne, où la France perdit pluſieurs places, & eut bien de la peine à ſauver Barcelone. Elle ne fut pas plus heureuſe dans le Milanez. (1) 1649.

Le Duc de Modene, General en chef des troupes françoiſes, n'avoit pas eu des ſuccez fort favorables l'année precedente, aiant été contraint de lever le Siege de Cremone. Il avoit pourtant remporté auparavant une victoire conſiderable, & d'ailleurs en levant le Siege il avoit pourvu à s'aſſurer du Pô, en mettant une forte garniſon dans Pomponaſco, que le Marquis de Caracene n'oſa attaquer cette Campagne. Mais celle de 1649. ne fut pas plutôt ouverte qu'il ſe preſenta devant la place, & Le Marquis de Caracene pourſuit le Duc de Modene.

(1) *Voiez Nani, De Riencourt, les lettres de Vvinquefort.*

1649. força les François à l'abandonner. Cette reduction lui ouvrant le Pô il le paſſa, & favoriſé ſecretement des Ducs de Mantouë & de Parme, qui lui fourniſſoient des vivres, il entra dans le Milanez, & s'étant emparé de Gualtieri & de Caſtel-Nuovo il s'y fortifia, envoiant des partis courir & ravager tout le pays, pour ſe venger des dégats que le Duc de Modene avoit faits dans le territoire de Cremone les deux années precedentes : c'eſt ainſi que des peuples innocens ſont les victimes de la fureur & de l'ambition des Princes : & c'eſt ainſi que ceux-ci vengent leurs injures aux dépens des biens & de la vie de ceux-là. Le Duc de Modene cria au ſecours : la France n'étoit pas en état de lui en fournir : il raſſembla à Reggio le plus de troupes qu'il lui fut poſſible, mais elles ne ſuffiſoient pas pour s'opoſer aux courſes & aux ravages de celles d'Eſpagne, & le Marquis de Caracene menaçoit de le venir aſſieger dans ſa capitale. En cette extremité il ne vit de reſſource qu'en ſe racommodant avec l'Eſpagne. C'eſt où le Marquis de Caracene vouloit l'amener, & à quoi il

reuſſit par l'entremiſe du Duc de Parme. Les conditions du traité furent : Que les François ſortiroient de ſes Etats & retourneroit chez enx : Qu'il y auroit garniſon eſpagnole dans Corregio : Que l'on reſtitueroit au Duc de Modene toutes les places conquiſes ſur lui : & que de ſon côté il rentrerroit dans l'alliance & la dépendance de ſa Majeſté Catholique, ſuivant le Traité de l'an 1634. qui ſeroit confirmé. Le Duc de Mantouë fut ſollicité de prendre le même parti, & le Marquis de Caracene offrit de le mettre en poſſeſſion de Caſal ou de la Ville d'Albe : (1) mais le Duc de Savoie qui tenoit ces deux places en aiant été averti, les fit fortifier, & empêcha l'execution de ce deſſein.

1649. Le Duc fait ſon Traité avec les Eſpagnols.

Nous avons laiſſé la Cour à Compiegne, d'où elle ne revint que le mois d'Août à Paris. Le Cardinal, qui ſavoit les ennemis qu'il y avoit, & la haine que le peuple lui portoit, en tenoit la Cour éloignée : (2) mais il empiroit par là la plaie au lieu de la guerir, & donnoit lieu à

(1) *Dans le Montferrat.*
(2) *Voiez les Memoires de la Minorité.*

1649. ſes ennemis de ſe fortifier. Le Prince de Conti, le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur étoient à la tête des *Frondeurs* qu'ils animoient : de ſorte que l'averſion devenoit tous les jours plus forte : & il reconnut après y avoir bien penſé, qu'il étoit meilleur & plus ſûr pour lui de ramener la Cour à Paris, que d'y laiſſer prendre le deſſus à ſes ennemis. Son embarras pourtant n'étoit pas mediocre, & il ne trouvoit guere moins de peril à ſe raprocher qu'à ſe tenir loin. Les chefs du parti qui lui étoient contraires lui faiſoient toujours peur, & s'il en redoutoit la cabale, il n'en aprehendoit pas moins la preſence.

Embarras du Cardinal.

Il n'y avoit qu'une perſonne qui put le raſſurer : c'étoit le Prince de Condé. Mais il s'étoit tellement refroidi avec lui depuis quelque tems, qu'il ne ſavoit comment s'y prendre pour le regagner. Ce refroidiſſement avoit été cauſé par l'obſtacle qu'aportoit le Prince au mariage du Duc de Mercœur avec une des niéces du Cardinal, dont je parlerai bientôt, & le Prince qui l'avoit pris d'un ton fort haut n'en vouloit pas revenir.

Dans cet éloignement où ils étoient l'un pour l'autre, le Cardinal aima mieux emploier ſes intrigues auprès de ſes ennemis declarez, que d'avoir recours à un ami auſſi ſuſpect & auſſi fier que le Prince de Condé. Il ménagea donc le Prince de Conti & le Duc de Longueville par la mediation du Prince de Marſillac, qui avoit tout pouvoir ſur leur eſprit, & qu'il avoit gagné : il fit de grandes promeſſes à la Ducheſſe de Montbaſon, qui avoit un empire abſolu ſur le Duc de Beaufort : Il promit la Sur-Intendance au Preſident de Maiſons, frere de Longueuil l'un des plus ardens *Frondeurs*, pour le mettre dans ſes interêts par la promeſſe qu'il faiſoit à ſon frere : & à l'égard du Coadjuteur, comme la Ducheſſe de Chevreuſe le gouvernoit, il trouva le moien de la porter à le ſervir dans cette occaſion, dont il lui fit eſperer qu'il ſeroit reconnoiſſant. Tout bien conſideré neanmoins, il ne crut pas avoir aſſez ſuffiſamment pourvu à ſa ſureté, s'il ne regagnoit pas le Prince de Condé. Il fut donc obligé d'y revenir : mais comment s'y prendre ? Toute la froideur qu'il lui avoit

1649.

Se détache du Prince de Condé & s'allie avec ſes *Frondeurs.*

Il revient au Prince de Condé.

un tel Guide : & lui, pour mieux raſ- 1649.
ſurer le Cardinal, ſe mit avec lui à une portiére du caroſſe, où étoit le Roi avec la Reine Régente. C'eſt ainſi que le jeune Monarque fit ſon entrée dans ſa Capitale, le veritable Siége de l'Empire, dont toutes les autres Places ne ſont que des Villes de Provinces. Tout le Peuple, qui n'avoit des yeux que pour le Roi, ne faiſoit paroître que ſa joie, & par des acclamations redoublées temoignoit ſon amour pour ſon Souverain, pendant que le Prince de Condé, raſſurant le Cardinal par ſa préſence, le ramenoit ainſi triomphant à Paris.

Le Pr. de Condé tient ſa parole.

Leurs Majeſtez arrivées au Palais Roial reçurent les ſoumiſſions du Duc de Beaufort, & du Coadjuteur : & le Prince acheva une ſi belle journée en diſant à la Reine ; *Qu'il s'eſtimoit très heureux d'avoir accompli ſa parole de ramener le Cardinal à Paris.* La réponſe de la Reine ne fut pas moins flateuſe. *Monſieur*, lui dit-elle, *le ſervice que vous avez rendu à l'Etat eſt ſi grand, que le Roi & moi ſerions des ingrats s'il nous arrivoit de l'oublier jamais* Quelqu'un qui ſe trouva auprès du Prince, & qui avoit oüi ce diſcours,

Ce qu'il dit là deſſus à la Reine, & ce qu'elle lui répondit.

1649. dit, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce ſervice, & qu'il craignoit que ce ne fût unjour un ſujet de la haïr. A quoi le Prince repondit *Je n'en doute point, mais j'ai fait ce que j'ai promis.* Telle eſt la corruption du cœur humain : les bienfaits qu'il reçoit ne lui ſont agréables que dans une certaine meſure, qui ne va point au deſſus de ſa reconnoiſſance : mais s'il n'a pas de quoi rendre la pareille ils lui ſont à charge, & ſa gratitude ſe change en haine (1). C'eſt ce que ce Prince éprouva bien-tôt : mais peut-être y contribua-t-il de ſon côté ; & ſi le Cardinal fut ingrat, il fut à ſon tour trop ſévére eſtimateur du ſervice qu'il lui avoit rendu. C'eſt ce que nous verrons dès le commencement de l'année prochaine, après que j'aurai parcouru les autres particularitez de celle-ci : ſoit à l'égard de ce qui ſe paſſa dans le Roïaume, ſoit par raport à l'Angleterre & à la Guerre de Candie : la France s'intéreſſant dans les troubles de la premiére, & dans le fameux Siége de l'autre.

Reflexions ſur cette grãde Action.

Je

[1] *Voyez Tacite & Senеque.*

Je commencerai par les affaires du Roiaume (1), & les intrigues ſecretes que j'ai laiſſées en arriére, pour nepoint interrompre le fil des grands événemens. Je mets au rang de ces intrigues la ſuite des Conférences de Munſter, ou la Négociation de la Paix entre les deux Couronnes, qui n'avoit pu être concluë par le Traité qui avoit réglé celle de la France & de la Suéde avec l'Empire. 1649.

Intrigues dans le Congrés de Munſter.

Les Médiateurs Chigi & Cantarini, Plenipotentiaires du Pape & de la Republique de Veniſe, demeuroient toûjours à Munſter, dans l'eſperance qu'ils pourroient ſurmonter les difficultez qui rendoient l'acomodement de la France & de l'Eſpagne ſi impraticable. Mais en aïant vu partir Servient & le Brun, qui negocioient pour ces deux Couronnes, ils commencerent à deſeſperer du ſuccès de leur Négociation. Cependant comme ils avoient cette grande affaire fort à cœur, ſur tout le Mediateur Venitien, à cauſe du ſecours que la République ſe flatoit de recevoir des deux Roiaumes con-

1 *Voiez Nani, les Lettres de VVicquefort, De Riencourt, les Memoires de la Minorité.*

tre les Turcs, lorſque la Guerre finie
1649. ils ſeroient en état de faire paſſer leurs Troupes en Candie, ils ne pouvoient ſe réſoudre à quitter la partie. D'ailleurs le Comte de Pegneranda, Ambaſſadeur du Roi Catholique, & qui s'étoit retiré à Bruxelles, négocioit de là la Paix avec le Cardinal Mazarin, qui étoit alors avec toute la Cour à Saint Germain : & cette Négociation continua encore depuis que la Cour en fut partie pour le voiage de Compiegne. Tous les ſoins pourtant qu'on ſe donna de toutes parts pour la concluſion d'un Traité ſi important furent inutiles, quelque deſiré qu'il ſemblât être par les deux Nations. Les uns en attribuent la faute au Cardinal qui s'étoit toûjours opoſé à la Paix, les autres aux Miniſtres d'Eſpagne, qui eſperant profiter des diviſions de la France, ne faiſoient qu'amuſer le tapis, & ne vouloient plus de Paix qu'à des conditions trop deſavantageuſes à cette Couronne pour les accepter. Mais pour en juger plus raiſonnablement & avec plus d'impartialité, il faut dire que le tems n'en étoit point encore venu, & qu'il y a dans tous les

A qui on impute le retardement de la Paix.

evenemens un période que toute la prudence & toute l'activité humaine ne peuvent ni avancer, ni reculer. C'eſt ce qu'on peut recueillir de la relation du fameux Auteur de l'Hiſtoire de Veniſe qui nous a donné le détail de toutes ces Negociations dont il étoit pleinement inſtruit, & qu'il raporte avec une fidélité qui n'épargne perſonne aux dépens de la verité. Il nous depeint Pegnaranda & Mazarin, comme deux Politiques qui ne cherchoient qu'à ſe tendre des pieges l'un à l'autre, le premier pour rendre le Miniſtre François odieux aux Peuples, s'il refuſoit de conclure la Paix aux conditions que l'Eſpagne l'offroit, & l'autre pour éluder tous les artifices du Miniſtre Eſpagnol, & n'être point obligé d'accepter une Paix deſavantageuſe. Il nous donne en même tems des propoſitions faites par l'un & par l'autre, qu'on peut regarder comme des ébauches du Traité des Pyrenées conclu dix ans depuis : pour dire qu'il y en avoit dès lors des ſemences encore cachées à la verité dans l'avenir, mais qui ne manqueroient pas d'éclorre en leur tems. Je ne donnerai que le pre-

1649. Caracres de Mazarin & de Pegneranda dans ces intrigues.

1649. cis de ſon diſcours, qu'on peut lire tout entier dans ſon Hiſtoire.

Artifices reciproques de ces deux Miniſtres.

Le Comte de Pegneranda, dit-il, *envoya Friquet à Saint Germain pour s'aboucher avec le Cardinal, & celui-ci envoya Vautorte à Bruxelles pour conférer avec Pegneranda. Tous*, ajoûte-t-il, *avoient leur but, & ces Conférences ſe paſſérent en complimens.* Il dit enſuite que le Cardinal fit propoſer à Pegneranda, que s'il vouloit ſe rendre à Munſter, le Roi Très-Chrétien y envoieroit ſes Plénipotentiaires, ou s'il aimoit mieux venir à Paris ou ſur les Frontiéres, qu'ils traiteroient la Paix enſemble. Pegneranda feignit d'y donner les mains, mais avec des conditions captieuſes que le Cardinal rejetta. *Toute fois*, c'eſt encore l'Auteur qui parle, *pour rendre la pareille au Miniſtre Eſpagnol & opoſer artifice à artifice, il propoſa qu'on continuât la Conférence dans un lieu neutre, & on convint que pour empécher les différens de la preſſeance, on bâtiroit ſur les Frontiéres des deux Royaumes une maiſon de charpente, où ſe rendroient les deux Miniſtres pour conférer enſemble.* Et c'eſt ainſi qu'on en uſa à la Paix des Pyrénées, com-

me ſi le plan en avoit été pris ſur ce projet, ou comme ſi ce projet en avoit été le prélude. Il ne réüſſit point alors, parceque, comme je l'ai déja dit, le tems n'en étoit point encore venu. Les intrigues continuérent cependant, & la Cour étant venuë à Compiégne, le Cardinal s'avança juſqu'a St. Quentin pour s'approcher de Cambrai où étoit Pegneranda, & où il envoia Lyonne, Secretaire d'Etat, pour ébaucher les matiéres avec lui. Le même Auteur dit, que dans le tems que Lyonne étoit en conférence avec Pegneranda, le Cardinal fit propoſer à la Cour d'Eſpagne une autre entrevûë aux Pyrénées. N'étoit-ce pas encore une anticipation de celle qui s'y fit dix ans après, lorſque la Paix y fut concluë ? Ce n'étoit pas cette année l'intention du Cardinal. *Il propoſoit en même tems des choſes différentes*, continue l'Auteur, *pour n'en conclure aucune. Le Miniſtre Eſpagnol n'agiſſoit pas de meilleure foi. Il ne vouloit de Paix, qu'à condition que la France abandonneroit la Catalogne & le Portugal, & qu'elle rendroit à l'Eſpagne toutes les Conquêtes qu'elle avoit faites*

1649. Leur projet eſt une ébauche de celui des Pyrenées.

1649. *ſur elle en Italie & dans les Pais-Bas : mais il tenoit ſes prétentions cachées.* Le Cardinal qui les éventa n'en fut pas la duppe : & les Mediateurs (1) aiant penetré le fond des deux Miniſtres ne voulurent pas en être perpetuellement le jouët, & ſe retirerent chacun chez ſoi.

Le Maréchal de Rantzau accuſé de trahiſon.

Au commencement de cette année la Cour ôta le Gouvernement de Dunkerque au Maréchal de Rantzau (2) qu'elle fit arrêter, & à qui elle fit faire le procès, comme à un traitre qui avoit voulu livrer cette Place aux Eſpagnols. Sa priſon dura preſque toute l'année, & s'il recouvra ſa liberté l'année ſuivante, il ne recouvra pas toute ſon innocence, les ſoupçons demeurant toûjours, quoique les preuves manquaſſent. Le Gouvernement fut donné à d'Eſtrades, en qui on prenoit avec raiſon plus de confiance : car ſupoſé même la fidelité de Rantzau, ſa brutalité & ſon yvrognerie avoient ſouvent cauſé de grands deſordres à l'Armée, parmi les Soldats & parmi les Generaux, incompatible avec le Maréchal de Gaſſion, tant que ce der-

Mis en liberté, mais toûjours ſuſpect.

Sa brutalité & ſon yvrognerie.

[1] *Chigi & Contarini.* [2] *Voiez ci-deſſus p. 57.*

nier avoit vécu, & fort mépriſé du Prince de Condé. On dit pourtant que s'il ne fut pas mort ſur la fin de l'année 1650. il fût rentré en faveur, & eût été retabli dans ſon Gouvernement. 1649.

Dans le tems qu'il étoit priſonnier, le Lieutenant-General Roſe recevoit à la Cour un traitement bien different. J'ai parlé des Troupes Suédoiſes (1) qui refuſerent l'an 1647. de ſuivre le Vicomte de Turenne en Flandre. Roſe en avoit le Commandement, & le Vicomte de Turenne l'avoit fait mettre en priſon: mais il en ſortit avec honneur, & étant venu au commencement de cette année à la Cour, il fut très-bien reçu du Cardinal Mazarin (2) qui le conduiſit lui même chez la Reine, qui lui fit l'honneur de venir quelques pas au devant de lui. On avoit deſſein de le renvoier en Allemagne, pour tâcher par ſon moien de faire rentrer au ſervice du Roi, les Troupes qui s'étoient detachées de l'Armée du Vicomte de Turenne, & pour en lever encore de nouvelles: mais le man-

Honneurs faits au Géneral Roſe.

[1] *Voiez Tom. I. pag. 196 & ſuiv.* (2) *Voiez la Lettre de Vvicquefort du 16. Avril 1649.*

1649 que d'argent ne permit pas d'exécuter ce projet.

Il faut dire quelque choſe des raccommodemens qui ſe firent à la Cour au retour de Compiégne, avec auſſi peu de ſincerité qu'il y en a d'ordinaire entre les Courtiſans. Celui du Coadjuteur avec le Cardinal fut un des plus ſurprenans dans les maniéres affectueuſes avec leſquelles il ſe fit : ce fut auſſi un des moins ſincéres, & où chacun ne ſe fit des proteſtations d'amitié que pour mieux cacher ſa haine, comme nous le verrons dans la ſuite.

Réconciliation peu ſincere du Coadjuteur avec le Cardinal.

Le Coadjuteur étant venu rendre ſa premiére viſite au Cardinal peu de jours après ſon arrivée, il en fut parfaitement bien reçu, avec toutes les plus grandes marques d'honneur & de cordialité. Après les premiers complimens le Cardinal le conduiſit dans un Cabinet, le fit aſſeoir auprès de lui dans un fauteuil pareil au ſien, & eut avec lui un entretien d'une bonne heure. On ne ſait ſur quoi il roula ; mais il eſt aiſé de préſumer que dans une ſemblable confidence, feinte ou véritable, on ne chercha qu'à ſe penetrer, ou qu'à ſe

tromper l'un l'autre : car la ſuite fit voir qu'ils n'agiſſoient pas tous deux de bonne foi. 1649.

La reconciliation du Maréchal de la Mothe & du Cardinal fut plus ſincere, & on ne vit pas depuis qu'ils cherchaſſent les occaſions de ſe nuire. Le Maréchal demeura paiſible dans ſa maiſon, & n'eut point de part aux troubles qui recommencérent bientôt après, au ſujet de la priſon des Princes, & des funeſtes révolutions dont elle fut ſuivie. Il ſervit même en 1652. dans l'Armée du Roi, & s'ouvrit un paſſage pour entrer dans Barcelone que les Ennemis avoient aſſiegée : mais il ne la put ſauver.

La réconciliation du Cardinal avec le Maréchal de la Mothe fut plus ſincere.

On eût ſouhaité que le Duc de Beaufort eût ſuivi l'exemple du Coadjuteur, pour lequel il avoit beaucoup de complaiſance ; mais moins diſſimulé que lui, il n'en voulut rien faire, & ne ſe réconcilia avec le Cardinal, que lors qu'il le put faire de bonne foi (1).

Il faut joindre à ces réconciliations, les complimens & les proteſtations de fidélité & d'obéïſſance que vinrent faire à leurs Majeſtez tous les

Tous les Corps de la Ville de Paris viennent faire leurs ſoumiſſions au Roy.

(1) En 1652.

1649. Corps de la Ville de Paris, & le Recteur de l'Univerſité.

Les Harangeres viennent en foule faire leurs ſoûmiſſions à la Reine.

Je ne dédaigne pas d'ajoûter celles du menu Peuple. Ces Harangéres qui avoient fait une députation après la Guerre de Paris à la Reine, & que la Comteſſe de Fieſque avoit introduites (1), vinrent toutes enſemble en foule environner le carroſſe de Sa Majeſté dans la ruë avec des acclamations extraordinaires. Il fallut pour s'en débaraſſer que la Reine leur donnât ſon gand à baiſer. Charmées de cette faveur elles la ſuivirent juſqu'à l'Egliſe, lui demandant pardon, & la conjurant d'oublier tout ce qui s'étoit paſſé : ce que la Reine leur promit.

Les Batteliers vont au Palais Royal faire les leurs.

Le lendemain les Batteliers allérent au Palais Royal ſaluer le Roi, qu'ils trouverent à cheval dans le Jardin faiſant ſes exercices, & où ils firent tant de céremonies & de gentilleſſes à leur mode, que le Roi y prit plaiſir. Ils furent enſuite chez le Cardinal, & chez le Prince de Condé, qui reconnurent par leurs libéralitez l'affection de ces Séditieux rentrez dans leur devoir.

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 29.

Une réconciliation plus importante ſe mit alors en train. C'étoit celle de toute la Maiſon de Vendôme, à la réſerve du Duc de Beaufort, avec le Cardinal. Elle avoit commencé à ſe négocier dès l'année 1648. avant la Guerre de Paris : & le mariage du Duc de Mercœur, l'aîné des fils du Duc de Vendôme, avec une des niéces du Cardinal en devoit être le ſceau : mais ayant été interrompuë par les obſtacles qui ſurvinrent, & dont je vais parler, elle fut repriſe cette année, & à diverſes fois traverſée : de ſorte que le mariage qui en devoit être le gage, ne put ſe faire qu'en 1651. Cependant comme ce fut cette année que le projet en éclata, juſque-là qu'on le crut au moins conclu ſecretement, quoiqu'il ne pût s'accomplir que deux ans après, j'en raporterai les intrigues, qui commencérent, comme je l'ai dit, dès l'année 1648. qui durérent toute l'année ſuivante, & dont on ne vit le dénouement qu'à la fin des troubles du Roiaume. 1649.

Réconciliation de la Maiſon de Vendôme avec le Cardinal.

Le Cardinal, dit l'Auteur qui me ſert de guide (1), voulant établir le

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité.*

1649. ſiége de ſa fortune en France ; pour s'y apuïer par de grandes alliances, avoit jetté les yeux ſur le Duc de Mercœur, qu'il déſtinoit pour épouſer une de ſes Niéces. Dans cette vûë il lui avoit fait permettre de venir à la Cour, & au Duc de Vendôme ſon pere d'aller dans une de ſes maiſons : car l'entrepriſe du Duc de Beaufort en 1643. [1] avoit cauſé la diſgrace de toute la famille. La Guerre de Paris interrompit le projet du Cardinal. Etant finie, & la Cour s'étant tranſportée à Compiegne, où elle demeura depuis le mois d'Avril juſqu'à la fin d'Août, il reprit ſes premieres briſées, & croïant le lieu propre à s'en ouvrir au Prince de Condé dans les viſites que ce dernier rendoit à leurs Majeſtez, il lui en fit parler par la Reine. Le Prince, qui ne fit pas reflexion ſur les conſéquences, donna ſon conſentement. Mais la Ducheſſe de Longueville le fit bientôt changer de ſentiment, en lui repreſentant, que l'intention du Cardinal, en s'alliant à la Maiſon de Vendôme ennemie de la ſienne, n'avoit pour but que ſa ruine. Il fut ſi

Le Cardinal s'ouvre avec le Prince de Condé, du mariage de ſa niéce avec le Duc de Mercœur.

[1] *Voiez Tom. I. p. 76.*

frapé du discours de sa sœur, qu'il révoqua aussitôt la parole qu'il avoit donnée, & s'opposa hautement au mariage [1]. Le Cardinal, qui craignit de l'irriter, se tint dans l'inaction, & cachant son dépit sous un profond silence, il laissoit au Prince toute la liberté d'évaporer le sien. Il en méditoit cependant la ruine, & tâchant de l'éloigner de la Cour, il lui proposa le Commandement de l'Armée de Flandre : mais le Prince s'en excusa, soit qu'il eût découvert l'intention du Cardinal, soit qu'il voulût, comme il le disoit, s'en aller en son Gouvernement de Bourgogne, & de là s'entremettre pour pacifier les troubles de la Guienne & de la Provence. Il partit effectivement de Compiégne pour ce voiage : mais en partant il chargea le Tellier, Secretaire d'Etat, & d'autres amis du premier Ministre de lui dire, qu'il ne pouvoit être de ses amis s'il pensoit à ce mariage. Le Cardinal s'en plaignit amérement, ne pouvant, disoit-il, se désister d'un dessein dont il avoit fait part à Rome & aux Princes d'Italie, sans s'exposer aux rail-

1649. Le Prince s'y oppose, & le Cardinal dissimule.

[1] Voiez ci-dessus pag. 72.

leries de tout le monde, & ſans mar-
1649. quer une dépendance trop ſoûmiſe à la volonté abſoluë du Prince. Il n'y avoit pourtant point d'autre parti à prendre, à moins que d'en venir à une rupture ouverte, ce qu'il n'oſoit hazarder. Il aima donc mieux prendre derechef le parti du ſilence & de la diſſimulation, & attendre le ſecours du tems, qui ne manque guére à ceux qui ſavent profiter des occaſions.

Il continuë ſes diſſimulations.

Le Prince revint de Bourgogne à Paris, d'où il ſe rendit à Compiégne pour y voir la Cour, & pour découvrir les ſentimens du Cardinal. Il étoit trop habile pour les manifeſter: au contraire, uſant toûjours d'une profonde diſſimulation, il témoigna au Prince plus d'affection que jamais, & une extrême joie de ſon arrivée. La Reine fit la même choſe, & tous deux l'engagérent par ces démonſtrations d'amitié à les ramener à Paris, & à y faire entrer le Cardinal en triomphe, comme nous l'avons vu (1). Le Prince l'avoit promis, & il voulut tenir ſa parole, ſe piquant d'achever un ouvrage ſi glorieux, & ſe flatant qu'un ſi grand ſervice ſeroit

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 72 & 73.

toujours préſent aux yeux de la Reine. Il le fut toujours auſſi à ceux du Cardinal ; mais ce ne fut que pour en exciter de plus en plus l'envie de perdre un ſi dangereux Bienfaiteur, dont il n'avoit plus rien à eſpérer, & tout à craindre. En effet le Prince étoit toujours inflexible ſur l'article du mariage du Duc de Mercœur, & le Cardinal plus réſolu que jamais d'en voir la concluſion. Tout Paris s'intéreſſant pour ou contre cette alliance ne parloit d'autre choſe : mais les nouvelles varioient ſi ſouvent, tantôt de la rupture, & tantôt de la concluſion, que toute l'année ſe paſſa, ſans qu'il y eût rien de certain. On ne douta point néanmoins que la choſe ne fût réſoluë avec le Duc de Vendôme, auſſi bien qu'avec le Duc de Mercœur, ſur tout quãd on ſut que ce dernier avoit été nommé à la Viceroiauté de Catalogne, où il paſſa au commencement de l'année ſuivante. Ce ne fut cependant qu'à ſon retour que le mariage fut enfin conclu. Il fut toute l'année 1649. en ſuſpens, & plus près de la rupture que de la concluſion, non ſeulement par les traverſes que ſuſcitoit le

1649.

On tient le mariage ſecret ; mais on le crut arrêté entre la Maiſon de Vendôme & le Cardinal.

Prince de Condé, mais encore par la répugnance du Duc de Beaufort, qui refuſoit d'y donner ſon conſentement. La délicateſſe ou la fierté du Cardinal l'empêchoit de ſon côté de s'allier dans une famille diviſée, ne voulant pas qu'on lui pût reprocher que le mariage de ſa niéce y eût porté le flambeau de la diſcorde. 1649.

Il ſe traita cette année un autre mariage entre deux familles qui n'étoient pas moins illuſtres que celle de Vendôme, & qui n'étoient pas plus unies que cette derniere l'avoit été d'abord avec le Cardinal. L'une des deux n'étoit pas non plus fort amie du Prince de Condé, dont l'autre étoit alliée de fort près, deſorte qu'on crut que ce mariage trouveroit le même obſtacle de ſa part, que celui du Duc de Mercœur. Il en fut pourtant autrement. Les futurs mariez étoient le Duc de Joyeuſe, frere du Duc de Guiſe, de la Maiſon de Lorraine (1) de tout tems ennemie de

Mariage du Duc de Joieuſe avec la fille du Comte d'Alets.

(1) *Le Duc de Joyeuſe étoit fils de Charles de Lorraine Duc de Guiſe, & de Catherine de Joyeuſe, Veuve en premiere Noces de Henri de Bourbon, Duc de Monpenſier, & qui épouſa en ſecondes Noces Charles Duc de Guiſe, dont elle eut Henri II. Duc de Guiſe, & le Duc de Joyeuſe. V. T. I p. 222. à la note (3). Là même p. 224. à la note [2] & p. 225. à la note (1).*

celle de Condé, & la fille unique du Comte d'Alets, fils du Duc d'Angoulême, Gouverneur de Provence & Colonel de la Cavalerie legere. Une des clauſes du contract de mariage fut, que l'on accorderoit au Duc de Joyeuſe (1) la ſurvivance du Gouvernement de Provence, qui avoit été ôté à ſon pere (2) ſous le Regne de Loüis XIII. parce, diſoit le Cardinal de Richelieu, qu'il étoit dangereux de confier cette Province à un Prince, qui prétendoit y avoir un droit d'heredité du Chef de la Maiſon d'Anjou (3). Ce mariage s'étant fait dans un tems, où le Prince de Condé ſe montroit ſi contraire à celui du Duc de Mercœur avec la niéce du Cardinal, donnoit lieu à ce dernier de ſe plaindre d'avoir trouvé dans l'eſprit du Prince une oppoſition, que le Duc de Joyeuſe n'y avoit pas rencontrée, affectant par cette comparaiſon une égalité qui attiroit les railleries du Prince, & qui en augmentoit la haine. Nous verrons en leur ordre les funeſtes ſuites de leurs broüilleries.

[1] *Il faloit qu'il fût Veuf de la fille du Duc d'Epernon. Voyez T. I. p. 224.* [2] *Charles, Duc de Guiſe* [1] *Voiez T. I. p. 335. à la note* (1).

1649. Un autre mariage fit bien de l'éclat, & intrigua les perſonnes du premier rang. Le Duc de Richelieu [1], dont la Ducheſſe d'Aiguillon ſa tente étoit tutrice, & pendant le bas âge duquel elle avoit été en poſſeſſion du Généralat des Galeres & du Gouvernement du Havre, épouſa ſur la fin de l'année, ſans lui demander ſon conſentement, une jeune Veuve dont il étoit amoureux depuis plus de deux ans. Il n'en avoit pourtant que dix-neuf, & ſa Maitreſſe, qui étoit fille du Baron de Vigean, & Veuve de Monſieur de Pont, en avoit vingt-ſept. Cette diſproportion d'âge, jointe à la Minorité de l'époux, ſervit de raiſon ou de prétexte à la Ducheſſe d'Aiguillon ſa tutrice pour en porter ſes plaintes à la Cour, qui ne l'écouta pas fort favorablement, prévenuë par le Prince de Condé (2), qui avoit donné ſon aprobation aux Noces où il

Mariage du Duc de Richelieu avec la fille du Baron de Vigean.

La Ducheſſe d'Aiguillon, y opoſe en vain.

[1] *Il étoit fils de François de Vignerod de Pont-Courlai, qui étoit fils de René de Vignerod & de Françoiſe Du Pleſſis, ſœur du Cardinal de Richelieu. V. T. I. p. 12. à la note* [2].

(2) *Le Prince de Condé avoit épouſé la fille du Marquis de Brezé-Maillé & de Nicole Du Pleſſis, ſeconde ſœur du Cardinal de Richelieu, alliée par conſequent du Duc de Richelieu, petit-fils de Françoiſe Du Pleſſis, ſœur ainée de Nicole.*

avoit aſſiſté. Elle s'adreſſa enſuite au Parlement qui reçut ſa plainte ; mais l'affaire s'accommoda, ou fut aſſoupie par l'entremiſe du Cardinal au commencement de l'année 1650. & le mariage ſubſiſta. Auſſi dit-on que la jeune Veuve s'étoit conduite avec une extrême ſageſſe pendant toutes les pourſuites de ſon Amant, dont elle n'avoit point voulu écouter les galanteries, juſqu'à ce qu'il en fût venu à la promeſſe de l'épouſer, & qu'elle ne l'eût communiquée à la Ducheſſe de Longueville, qui en fit part aux Princes de Condé & de Conti ſes freres, & au Duc de Longueville ſon mari : tous trois l'aprouverent, & le mariage ſe fit à Trie, maiſon du dernier, avec les ſolemnitez ordinaires. 1659.

Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans ce mariage, où tout l'avantage étoit pour l'épouſe, n'eſt pas l'inegalité de ſon âge de huit ans plus avancé que celui de l'époux : on a plus d'un exemple de ſemblables enchantemens. Car ſans parler d'Helêne, beaucoup plus âgée que Pâris, qui la ravit à ſon mari, & que Theſée avoit aimée le premier : ne vit-on pas, dans un ſiécle voiſin de celui-ci, un Roi de

1649. France encore tout jeune (1) éperduement amourenx toute ſa vie d'une femme qui commençoit d'être ſur le rétour (2). Mais on fut ſurpris de voir la mere prendre le parti de la Ducheſſe d'Aiguillon, & déclamer non-ſeulement contre ſa prope fille, mais inſulter même le Prince de Condé, qui tourna toutes ſes injures en raillerie : ſans que cette mere eût d'autre raiſon d'en uſer de la ſorte, que ſon amitié pour la Ducheſſe d'Aiguillon : comme ſi celle, qu'elle devoit à ſon ſang, n'eût pas dû l'emporter ſur une Etrangere. Ce mariage chagrinoit ſi fort la Ducheſſe, que nonobſtant l'accommodement fait par le Cardinal, elle emploia toute ſorte de voies pour le faire caſſer, juſqu'à faire enlever ſon neveu pour le faire conſentir au divorce. Le Parlement la condamna à cent mille livres d'amende, juſqu'à ce qu'elle l'eût repreſenté, & encore une fois cette grande affaire qui partageoit la Cour, fut terminée par la ceſſation des pourſuites d'une ſi ardente contrediſante.

La mere de la fille prend contre elle le parti de la Ducheſſe d'Aiguillon.

L'Amour eut la hardieſſe d'entrer cette année juſque dans le Cabinet de

[1] *Henri II.* [2] *Diane de Poitiers.*

la Reine (1), & elle trouva sur sa toilette un Billet qui lui aprenoit la passion du Marquis de Jarsay. L'âge de la Reine, qui aprochoit de cinquante ans (2) ne sembloit guére propre à exciter de grandes passions. Il falloit pourtant que celle de Jarsay fût des plus violentes, & qu'elle allât jusqu'à la folie, pour avoir osé la déclarer à sa Souveraine. La Beauvais, premiére femme de Chambre de la Reine, étoit la confidente de cet indiscret Amant, & avoit mis le Billet sur la toilette. Tous deux furent punis de leur temerité. La Reine chassa la Beauvais, & fit à Jarsay une réprimande qui le couvrit de confusion. *Je ne croiois pas* lui dit-elle, *avoir un visage à donner de l'amour, & je suis bien aise que vous y aiez trouvé assez de charmes pour en prendre. Ne cherchez point de mauvaises excuses*, continuat-elle voyant le trouble où il étoit, *je vous regarde comme un fou, plus digne de ma pitié que de ma colére, & qui avez hérité cette maladie de votre grand-pere qui faisoit l'amoureux de la Reine Mere.* Elle lui défendit en

1649.

Le Marquis de Jarsay amoureux de la Reine.

La punition qu'elle en fait.

[1] *Voyez la Lettre de Vvicquefort du 4, Dec. 1649.* [2] *Elle étoit née le 22. Sep. 1601,*

1649. même tems de ſe préſenter jamais devant elle. Il méritoit un traitement plus rude; mais la Reine naturellement bonne, aima mieux témoigner ſa modération, qu'écouter ſon reſſentiment. D'ailleurs le mépris qu'elle fit de ſa vanité le mortifia plus que toute autre punition. Cet exemple au reſte fait voir que le Trône veut un amour de reſpect, mais qu'un amour de tendreſſe l'offence.

Une bagatelle faillit à brouiller toute la Cour, & à cauſer de nouvelles diviſions dans le Roiaume (1). On la nomma *l'affaire des Tabourets*, parce qu'il s'agiſſoit du Tabouret qu'ont droit d'avoir les Princeſſes & les Ducheſſes au Cercle de la Reine. Le Prince de Condé l'aiant obtenu pour les Marquiſes de la Boulaye & de Noirmouſtier, cette conceſſion donna lieu aux Maréchaux de France de demander le même honneur pour leurs femmes, & s'étant rendus au Palais Roial il ſe fit un ſi grand bruit, que le Prince de Condé, mettant la tête à la fenêtre & aiant aperçu le Maréchal de l'Hopiſtal qui paroiſſoit plus ému que les autres, il lui dit, *Qu'il*

La prérogative du Tabouret au Cercle de la Reine.

(1) *Voyez les Mem. de la Min. & les Let. de Vic.*

Qu'il faiſoit bien du bruit pour peu de choſe; à quoi le Maréchal lui repliqua, *Qu'il en avoit bien fait d'autre pour moins de ſujet.* Le conſeil d'enhaut, où aſſiſtoient le Duc d'Orleans & le P. de Condé, s'étoit aſſemblé pour terminer ce different, comme s'il eut été queſtion du ſalut public, ou de traiter de la paix ou de la guerre de tout le Roiaume. Le P. de Condé & le Cardinal y jouoient deux perſonnages opoſez. Le premier ſoutenoit la Maiſon de la Rochefoucaut, pour laquelle il avoit obtenu le tabouret accordé déja à celle de Montbaſon, à la recommandation du Cardinal qui fit demander le même privilege pour la Maiſon d'Albret. On dit qu'il ſuſcita à même tems une Aſſemblée de la Nobleſſe pour s'y opoſer : & cette Aſſemblée ſe tint chez le Maréchal de l'Hôpital, moins pour cette affaire, qui ne lui ſervit que de pretexte, que pour revendiquer ſes anciens privileges. De ſorte que la querelle des tabourets couvroit bien d'autres ſentimens. La Nobleſſe faiſoit connoitre les ſiens, le Prince de Condé & le Cardinal avoient de la peine à cacher les leurs, & il étoit facile de remarquer

1649.

Les deſordres que cauſe cette pretention.

1694. leur aigreur. Mais comme pluſieurs autres motifs y concouroient, j'en reſerve le détail, lors que je donnerai le recit particulier d'une haine que chacun tenoit encore ſecrete, & qui éclata peu de tems après par la priſon des Princes. Je reviens à l'affaire des tabourets. La conteſtation s'aigriſſoit ſi fort, & les ſuites en paroiſſoient ſi dangereuſes, que pour la finir, & cependant pour ne rien decider qui mécontentât les uns en obligeant les autres, le Conſeil trouva à propos de le renvoier à la Majorité : & le Card. aima mieux abandonner la Maiſon de Rohan, (1) à laquelle il avoit procuré l'honneur du tabouret, que de donner les mains pour faire jouir de la même grace celle de la Rochefoucaut, pour qui le Prince de Condé l'avoit obtenuë, ainſi que pour les Marquiſes de la Boulaye & de Noirmouſtier. Toutes ces precautions furent ſuſpendues : mais ſi on pacifia ou ſi on aſſoupit cette querelle, celle des deux Chefs n'en fut que plus irritée, comme je le dirai dans la ſuite.

Ce fut peu de tems après cette diſpute, moins fameuſe pour le ſujet qui

(1) *Montbaſon.*

en étoit la cauſe, que par la qualité des parties intereſſées, que le Maréchal de l'Hôpital, l'un des plus échaufez, prêta le ſe ſerment pour le Gouvernement de la Ville de Paris en la place du Duc de Montbaſon. Ce dernier s'en démit; mais il conſerva celui de l'Ile de France qui en fut détaché. 1649.

Le Duc de Montbaſon ſe demet du Gouvern. de Paris, en faveur du Maréchal de l Hôpital.

On regla le même jour les pretentions du Duc de Bouillon pour ſa Ville & Principauté de Sedan, dont la France s'étoit miſe en poſſeſſion dès l'année 1642. (1) L'équivalent que le Duc en demandoit rencontroit de ſi grandes difficultez, tantôt de ſon côté, tantôt de celui de la Cour, & quelquefois de la part des Opoſans à la ceſſion des Domaines qu'on vouloit lui donner en échange, qu'on n'avoit pu convenir du traité juſqu'à la fin de cette année. Il portoit, Que pour équivalent des Principautez de Sedan & de Raucour, il auroit le Comté d'Auvergne, (2) le Duché d'Albret, le Comté d'Evreux, Château-Thierri, & quelques autres Terres, le tout raportant deux cens dix mille livres tous les ans: de ſorte qu'on évaluoit la Principauté de Se-

Equivalent donné au Duc de Bouillon pour Sedan.

(1) *Voiez Tom. I. pag.* 19.
(2) *C'eſt une piece ſeparée du Duché.*

1649. dan ſur le pied du denier ſoixante. On ne pouvoit trop acheter une ſi belle piece, qui étoit alors, & qu'on peut même apeller encore aujourd'hui une des clefs du Roiaume.

Le Pere Deſmarez rapellé de ſon exil.

Ce que j'ai dit (1) du P. Deſmarez, celebre Predicateur, & zelé partiſan du Janſeniſme, m'oblige à faire mention de ſon rétabliſſement. Une Dame du parti des Jeſuites lui avoit fait interdire la Chaire avec ordre de s'éloigner de la Cour & de ſortir de Paris; une autre Dame du parti opoſé l'y fit revenir pour reprendre ſes fonctions. Ce fut la Marquiſe de Senecey, premiere Dame d'honneur de la Reine, qui le fit exiler, & ce fut la Marquiſe de Liancourt qui le fit rétablir : c'eſt ainſi que les Dames s'intriguent par tout, & que les plus grandes affaires de l'Etat & de la Religion ſe reglent ſouvent ſelon l'interêt qu'elles y prennent, par l'aſcendant qu'elles ont ſur ceux qui gouvernent.

Emeri rapellé & rétabli.

Le deſordre où étoient les Finances obligea la Cour de rapeller de ſa relegation le Sur-Intendant Emeri, (2)

(1) *Voiez Tome I. pag.* 514. & 515.

(2) *Relegué en* 1648. *Voiez Tom. I. p.* 401. & 402.

le plus capable de les retablir. En 1649.
effet il n'en eut pas plutôt pris ſoin, qu'il aſſura le Miniſtere d'un fond de quarante millions pour l'année prochaine. Un des plus beaux Edits qu'il fit donner au couſeil d'enhaut, ce fut celui par lequel le Roi declaroit, qu'il vouloit que toutes ſes dettes fuſſent paiées, & que tous ceux qui avoient prêté à l'Etat fuſſent rembourſez. C'eſt ce qu'avoit fait le celebre Sur-Intendant Roſni ſous Henri IV. Ainſi marchoit Emeri ſur les traces d'un guide ſi éclairé dans les Finances : & ainſi ſe formoit le jeune Roi ſur le modele de ſon Aieul, le plus parfait des Rois, dont avec la Couronne, il a encore herité le nom de *Grand*. Il a eu le bonheur de trouver comme lui des Roſni & des Emeri, ſous l'adminiſtration deſquels il a pourvu à l'œconomie des Finances dans les tems les plus difficiles. En quoi il n'a pas moins temoigné qu'il ſavoit regner, que par les plus éclatantes fonctions de ſa roiauté : car le ſoin des Finances eſt le plus important de tous, celui par lequel on fait tout, ſans lequel on ne ſauroit rien faire, & d'où dépend le ſoulagement ou l'aca-

1649. blement des peuples, & tous les bons ou les mauvais ſuccez des deſſeins & des entrepriſes. (1) Il faut pourtant avoüer qu'il y eut trop de dureté & d'opreſſion dans le miniſtere d'Emeri, & qu'il n'y en a pas moins eu dans la ſuite ſous un regne dont la magnificence & l'ambition n'ont pas été aſſez moderées, & où 25. années de guerre ont cauſé un grand dérangement.

Les troubles d'Angleterre, dont j'ai donné le recit ſeparé de l'Hiſtoire de France, pour éviter la confuſion, ouvrirent l'année 1649. dans ce Roiaume d'outre-mer par une terrible ſcene, où l'on vit l'infortuné Charles I. finir ſa vie par la main d'un bourreau.

L'Aſſemblée de Vveſtminſter fait le procez au Roi d'Angleterre.

Ses Juges ou ſes parricides (2) s'aſſemblerent à Weſtminſter le 20. de Janvier au nombre de ſoixante ſept, en quoi conſiſtoit le débris du Parlement, & aiant choiſi Bradshavv pour Preſident, ils firent comparoitre le Roi devant eux comme un vil criminel, le faiſant acuſer par leur Procureur General Cooke, qui ne le nommoit que

(1) *Voiez l'Hiſtoire de Henri le Grand.*

(2) *Voiez Nani les Lettres de Vvicquefort. L'Hiſtoire d'Angleterre, Mylord Clarendon, V. Tome.*

Charles Stuart, & qui l'acuſoit, diſoit-il, de la part de tout le peuple d'Angleterre, d'être un tyran, un traitre, un meurtrier, un ennemi de la patrie & du ſalut public. Il faloit que le Roi entendit ces inſolentes accuſations, auſſi-bien que les interrogations de Bradshavv qui ne le furent pas moins : mais il ſe contenta de ſe recrier ſur la fauſſeté des premieres, & refuſa de repondre aux dernieres, declinant un ſi indigne & ſi incompetent Tribunal, & reclamant les prerogatives de ſa Couronne, qui n'avoit que Dieu pour Juge. L'inique Tribunal ne defera point à ſon declinatoire, & à la quatriéme Seance il lui prononça l'arrêt de ſa condamnation, qu'il entendit tranquillement, mais qu'on ne peut lire ſans fremir. Il étoit conçu en ces termes : *Les Communes d'Angleterre aſſemblées en Parlement, aiant érigé cette Souveraine Cour de Juſtice pour faire le procez à Charles Stuart, Roi d'Angleterre, accuſé de pluſieurs grands crimes de meurtre & de haute trahiſon, & aiant refuſé par trois fois de repondre aux accuſations qui lui ont été lues, & dont à chaque fois il a été interpellé, la Cour qui en a* 1649.

Terrible arrêt de ſa mort.

les preuves en main, & en haine de la contumace, a declaré ledit Charles Stuart, tiran, traitre, meurtrier & ennemi de la patrie, & comme tel l'a condamné à ſouffrir la mort, par la ſeparation qui ſera faite de ſa tête d'avec ſon corps.

Conſtance du Roi.

Il la ſouffrit cette tragique mort le 30. de Janvier, avec la même conſtance qu'il en avoit entendu prononcer l'arrêt. La nouvelle qui en vint en France, ne contribua pas peu à la paix de la Cour avec les Pariſiens qui ſe negocioit alors, & qui fut concluë bientôt aprés. Au moins les Memoires de ce roiaume-là nous aprennent, que ce fut un avertiſſement pour le Miniſtere de ne deſperer point les peuples, comme c'en fut un pour les peuples de ne tomber pas dans une rebellion dont les ſuites ſont ſi funeſtes.

Nouvelle Republique d'Angleterre.

Je ne parlerai point du nouveau Gouvernement d'Angleterre qui fut ſubſtitué à la Monarchie, & je me contenterai de dire qu'il s'établit ſur le pied de Republique, dont les principaux Miniſtres ſe nommoient, *Conſervateurs de la Liberté d'Angleterre par l'autorité du Parlement.* Mais l'ambitieux Cromvvel en étoit le chef

encore caché,& qui quelques années enſuite uſurpa toute l'autorité. Je ne raporterai point ſes exploits qui tiennent du prodige,& qu'on ne pourroit ſe laſſer d'admirer, ſi la cauſe en eut été plus juſte. C'eſt dans ſon Hiſtoire & dans celle d'Angleterre que tous ces évenemens ſe doivent chercher: je ne ferai mention que de ceux qui ont du raport avec l'Hiſtoire de France que j'écris. 1649.

La nouv. Republ. n'eut pas plutôt donné la forme à ſon établiſſement, qu'elle envoia des Ambaſſadeurs en diverſes Cours; mais la France fut une des dernieres, ſans doute à cauſe de la retraite qu'y avoit choiſi la Reine, veuve de Charles avec toute ſa famille,& à cauſe de ſa parenté avec le Roi T. C. dont elle étoit tante, fille de Henri IV. & ſœur de Louis XIII. L'Eſpagne au contraire fut une des premieres puiſſances à qui la Republ. Angloiſe dépêcha une Ambaſſade. Les choſes changerent bien dans la ſuite, lors que Cromvvel devenu le maitre, prefera l'alliance du Roi T. C. à celle du Roi Catholique. Elle envoie des Ambaſſadeurs aux Cours Etrangeres.

Avant que cela arrivât, la Cour de France avec tout le Roiaume ſe re-

1649. Aſſaſſinat de Doriſlas qu'elle avoit député en Hollande.

jouit de la vengeance que les Anglois Roialiſtes avoient priſe de la mort du Roi, ſur Doriſlas Envoié de la Republique aux Etats Generaux des Prov. Unies, en le maſſacrant à la Haie : digne punition, diſoit-on, d'un inſolent Député, qui venoit faire autoriſer le parricide de ſon Souverain. On défendit encore ſous de rigoureuſes peines le debit & la lecture du Manifeſte, que le Parlement d'Angleterre avoit fait publier pour juſtifier ſon execrable attentat : & on dit que les Anglois Republiquains aiant demandé d'être reconnus pour Souverains, & traitez comme la Republ. de Veniſe, on les en avoit refuſez. Cependant peu de jours enſuite la Cour donna audience à l'Envoié d'Angleterre, (1) qui prenoit le titre d'Ambaſſadeur de la Republique de la G. B. & qui remporta, dit-on, de ſon Ambaſſade toute la ſatisfaction qu'il en pouvoit ſouhaiter. Le Miniſtere jugea ſans doute que le ſalut public, qui eſt la ſouveraine loi, le vouloit ainſi, pour empêcher les Anglois d'apuier les rebelles de Pro-

Ambaſſadeur de la Republiq. de la Grande Bretagne à Paris.

(1) *Voiez la Lettre de Vvicquefort du 25. de Juin 1649.*

vence & de Guienne. On dit auſſi que la Reine d'Angleterre avoit ſouhaité de le voir ; mais que cette entrevuë n'avoit pu ſe faire, parcequ'il n'y avoit conſenti, qu'au moien qu'elle reconnût ſon caractere, ce qu'elle n'avoit garde de faire, & ce qu'elle refuſa. 1649.

Quelques meſures qu'on gardât avec la nouvelle Republique, on ne laiſſoit pas de rendre à la famille roiale tous les honneurs qui lui étoient dûs, & tous les ſecours dont elle avoit beſoin. Charles II. comme on commença d'apeller le Prince de Galles auſſi-tôt après la mort du Roi ſon pere, avoit demandé un paſſeport pour venir voir la Reine ſa mere en France, & on le lui fit expedier tel qu'on avoit accoutumé de l'acorder aux Princes Etrangers, qui demandoient un paſſage par les terres de France, ou une entrée dans le Roiaume. Il arriva au commencement de Juillet, & la Reine d'Angleterre envoia ſoixante chevaux au devant de lui juſqu'à Peronne, d'où il vint à Chantilli, il y fut traité par la Princeſſe de Condé qui l'y attendoit, & de là il ſe rendit à S Germain où étoit la Reine ſa mere. La Cour de France vint bientôt après de ſon voia-

La Cour de France continuë ſa protection à la famille roiale de Charles I.

1649. ge de Compiegne à Paris, & leurs Majeſtez en arrivant furent complimentées par un Gentilhomme que leur envoyerent le Roi & la Reine d'Angleterre, à qui le Roi T. C. & la Reine ſa mere allerent rendre viſite, dès qu'ils furent débaraſſez des complimens qu'ils furent obligez de recevoir des Cours Souveraines & des autres Corps de Paris.

Elle reçoit Charles II. qui vient en France.

Charles II. ne fit pas un long ſejour en France, d'où il partit, & s'embarqua à Dieppe pour paſſer à l'Iſle de Garneſai. Sa navigation ne ſe fit pas ſans danger, pourſuivi par les Vaiſſeaux de la Repnbl. d'Angleterre juſques dans le Port, où ils ſeroient entrez, ſi la marée, qui commencoit à baiſſer, ne les en eût pas empêchez. Il trouva dans cette Iſle les Députez d'Ecoſſe, avec leſquels il ébaucha le traité qui fut conclu l'année ſuivante à Breda, où le Roi ſe rendit, aiant repaſſé la mer, & étant venu en Hollance auprès du Pr. d'Orange, Guillaume II. ſon beau-frere. Il en partit auſſitôt après la ſignature du traité, & s'étant embarqué à Scheveling, (1) il prit le

Il paſſe à l'Iſle de Garneſai & traite avec les Députez d'Ecoſſe.

(1) *Près de la Haye.*

tour du nord d'Ecoſſe pour éviter les vaiſſeaux de ſes ennemis, & arriva dans le mois de Juin 1650. heureuſement à Abredin, où il fut bien reçu, & conduit à Edimbourg, où il entra au milieu des acclamations du peuple, qui ſe rejouiſſoit de voir le ſang des Stuarts retabli ſur le Trône. Nous verrons dans la ſuite à quoi ſe terminerent ces rejouiſſances, & quel ſuccez eut cette expedition. 1649. Paſſe en Ecoſſe où il eſt reconnu pour Roi.

Je paſſe au Siege de Candie. Cuſſein (1) ne faiſoit qu'atendre de nouvelles troupes de Conſtantin. pour le pouſſer avec plus de vigueur encore que l'année precedente. La Flote Turque, compoſée de 70. Galeres, de dix Maones, & de trois autres vaiſſeaux, paſſa le détroit des Dardanelles le 6. de Mai malgré la Flote Venitienne qui ne l'atendoit pas ſitôt, & dont une partie s'étoit êloignée pour faire de l'eau. Riva qui la commandoit, aiant ramaſſé les vaiſſeaux écartez, pourſuivit les ennemis juſque dans le Golfe de Fochies, (2) & quoi qu'il n'eut que dix-neuf vaiſſeaux il entreprit de les attaquer dans leur port. L'entrepriſe Affaires du Siege de Candie.

(1) *Voiez Nani.*

(2) *Dans l'Archipel.*

1649. étoit hardie; mais comme elle fut conduite avec autant d'habileté que de courage, elle fut heureuſe. La nombreuſe Flote des Turcs fut batuë, une Galere, une Maone, & un des trois Vaiſſeaux furent pris, & tout le reſte auroit eu la même deſtinée, ou auroit été brulé ou coulé à fond, ſi le vent n'eût pas changé, à la faveur duquel les Turcs aiant coupé les cables des Vaiſſeaux, & ſeparé d'avec les autres ceux qui étoient en feu, ils les pouſſerent comme autant de Brulots ſur les Vaiſſeaux Venitiens, qui pour s'en garentir furent obligez de ſortir du port. Neuf Vaiſſeaux des ennemis furent conſumez par le feu de la Flote Venitienne avec une Galere & trois Maones, dans l'une deſquelles étoit l'argent pour la paie de l'armée qui étoit devant Candie. Mais Riva ne ſut pas profiter de ſa victoire, & la croiant plus complete qu'elle n'étoit, il en perdit le fruit qui conſiſtoit à empêcher le débarquement. Le Capitan Bacha n'étant plus pourſuivi par le General Venitien, qui penſant avoir ruiné la Flote Ottomane avoit fait voile du côté de Smirne, eut bientôt radoubé ſes Vaiſſeaux; & renforcé de

La Flote des Venitiens bat celle des Turcs.

ceux qui lui vinrent d'Alexandrie, de Smirne, & de Barbarie, il ſe remit en mer avec quatre-vingt-trois Galeres, ſoixante-quatre gros Vaiſſeaux, & quantité de moindres. Riva le découvrit, & eut encore la hardieſſe de le pourſuivre; mais il ne put l'empêcher de débarquer ſept mille hommes au Camp de Cuſſein, & d'y décharger une ſi grande quantité de poudres & de grains, que cela pouvoit ſuffire pour tout le tems du Siege. L'argent manquoit, la Maone qui en étoit chargé aiant peri de la maniere que je l'ai dit, & les Soldats n'étant point paiez ſe mutinerent : mais Cuſſein apaiſa la ſedition, & pendant le mois d'Août il renouvella les attaques avec toute la furie que les Turcs ont accoutumé de faire paroitre dans ces occaſions. Les Chrétiens leur opoſérent une valeut qui les arrêta, & firent de vigoureuſes ſorties. Le Chevalier de Grenonville y eut le bras caſſé d'un coup de mouſquet, & beaucoup d'autres Officiers du premier rang y perdirent la vie, ou y furent dangereuſement bleſſez. Tous ces combats ſe faiſoient pour attaquer ou pour défendre le Baſtion de Beth-

1649.

La Flote Turque ſe remet en mer, & débarque ſes ſoldats & ſes proviſions au Camp.

Attaques des Turcs vigoureuſement repouſſées.

1649. lehem. D'autres Ouvrages furent encore attaquez & défendus avec la même fureur d'un côté, & le même courage de l'autre, dont on peut voir les particularitez dans l'Hiſtoire qu'a donnée le celebre Nani. Je dirai ſeulement que les François, commandez par le Chevalier de Sales, mirent en déroute les Turcs dans une de ces occaſions, & que dans l'autre le Capitaine Monflo François, aſſiſté de Nardi Italien, les chaſſa d'un poſte dont ils s'étoient rendus maitres.

Cuſſein, dégouté de tant d'attaques, où il perdoit un grand nombre de ſes meilleurs ſoldats & de ſes plus braves Officiers, eut recours aux travaux ſouterrains & à la ſape. Il y trouva la même reſiſtance & la même opoſition, les Venitiens ruinant par leurs mines tout le travail des aſſiegeans, & les effraiant par une grêle continuelle de bombes, qui leur faiſoit tout quiter pour s'en mettre à couvert. Ainſi le General Turc, voiant aprocher l'hiver, & ne voulant pas que ſon armée déperit dans les tranchées, retira le 9. d'Octobre ſon artillerie & ſes gardes avancées, & ſe remit dans les retranchemens & dans

L'Hiver fait ceſſer les attaques.

les poſtes qu'il avoit occupez l'année precedente.

Je rentre dans le fil de mon Hiſtoire par la priſon des Princes, (1) la plus étrange & la plus incroiable revolution qui ſoit jamais arrivée en France. C'eſt à même tems la plus inconcevable, quand on veut en découvrir la veritable cauſe, & le fond des intrigues qui y furent emploiées. On ne comprend pas d'abord comment le Prince de Condé, à qui la Reine & le Cardinal avoient de ſi grandes obligations encore toutes fraiches, fut arrêté par leurs ordres, & conduit dans les priſons comme un criminel. (2) On comprend auſſi peu comment le Duc d'Orleans ſe ligue avec le Cardinal pour perdre les Princes du ſang roial : mais ce qu'il y a de plus incomprehenſibble, c'eſt que le parti des *Frondeurs*, les ennemis irreconciliables du Cardinal, lui aient prêté les mains pour perdre des Princes, qu'ils avoient juſque-là

1650. Priſon des Princes.

Les cauſes en ſont incompreheſibles.

(1) *Les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de Longueville.*

(2) *Voiez les Memoires de la Minorité, les Lettres de Vvicquefort, Nani.*

1650. conſiderez comme leurs protecteurs, ſur tout le Pr. de Conti leur Generaliſſime dans la guerre de Paris. On verra encore entrer dans la conſpiration, faite pour les perdre tous trois, la Ducheſſe de Chevreuſe & le Coadjuteur qui s'uniſſent avec leur ennemi juré, pour faire perir leurs meilleurs amis : c'eſt un labyrinthe où j'aurois beſoin du fil d'Ariadne pour ne me point égarer : car d'accuſer le Pr. de Condé de crime d'Etat, lui qui avoit ſi glorieuſement ſoutenu la Regence contre les Rebelles, & qui avoit ramené le Roi & la Reine avec le Cardin. en triomphe à Paris, c'eſt à quoi il n'y a nulle aparence : outre que ſa liberté, que le Card. ſe crut obligé de venir lui annoncer lui-même, juſtifie hautement ſon innocence. Le Parlement qui en étoit convaincu & qui la défendit, le Duc d'Orleans qui ſe repentant d'en avoir douté la reconnut, la Reine enfin qui témoigna en être perſuadée en ſignant les ordres pour ſa liberté, toutes ces démarches en ſont des preuves autentiques. Auſſi diſoit-il, lors qu'il parloit de ſa priſon & des ſuites funeſtes qu'elle avoit euës : *Qu'il y étoit entré le plus inno-*

cent de tous les hommes, & qu'il en étoit ſorti le plus coupable. (1) Le Roi étoit encore trop jeune pour lui rien attribuer de cet évenement, dont je puis raporter toutes les circonſtances, ſans que ſa gloire y ſoit intereſſée. 1650.

Ce que le Prince de Condé en diſoit après ſon retour en France.

Pour débrouiller un ſujet auſſi mêlé, qu'eſt celui de la priſon des Princes, il faut remonter un peu plus haut. Nous avons vu le Prince de Condé ſe brouiller & ſe reconcilier à diverſes repriſes avec le Cardin. & il eſt d'une notorieté publique, que c'eſt dans ces viciſſitudes de haine & d'amitié, qu'il faut chercher la veritable cauſe de l'empriſonnement du premier, auquel on aſſocia le Pr. de Conti & le Duc de Longueville, pour fraper un ſi grand coup impunément. Cette ſource une fois connuë, il n'eſt pas difficile de penetrer dans les autres obſcuritez, & d'en lever le voile. Déja il eſt clair que le Cardinal ne pouvoit s'aſſurer du premier Prince du Sang, ſans s'aſſurer des deux autres ſon frere & ſon beau-frere : En ſecond lieu il faloit ménager ou plutôt tromper les *Fron-*

Ce qu'on peut dire de plus certain au ſujet de la priſon de ce Prince.

(1) *Dans ſon Oraiſon funebre par l'Evêque de Meaux.*

1650. *deurs*, pour en avoir le conſentement, ou du moins la permiſſion : c'eſt à quoi la Ducheſſe de Chevreuſe & le Coadjuteur furent emploïez, & le Cardinal n'épargna rien pour les gagner. Il étoit encore beſoin de faire illuſion au Duc d'Orleans & à la Reine, & de leur rendre le Prince ſuſpect : quelles que puſſent être les raiſons dont il ſe ſervit pour cela, il les perſuada, & ils le laiſſerent maitre de la deſtinée des trois Princes. C'eſt maintenant ce qu'il faut développer.

La haine du Cardinal au ſujet du mariage de ſa niece.

Il eſt conſtant que le mariage projetté du Duc de Mercœur avec la niece du Cardinal, fut le point fatal de la diviſion de ce dernier & du Prince de Condé. J'en ai dit la raiſon. (1) La hauteur avec laquelle le Prince s'y étoit opoſé, avoit fait une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit du Card. qu'elle n'avoit pu être effacée par le grand ſervice qu'il en avoit reçu, quand il l'avoit ramené triomphant à Paris : cette obligation étoit trop grande pour ne pas faire un ingrat, & il ne put ſouffrir un ſi redoutable bienfaiteur. Au lieu d'avoir de la reconnoiſ-

(1) *Voiez ci deſſus pag.* 86.

ſance, il ſentit reveiller toute la haine 1650.
qu'il renfermoit depuis long-tems dans ſon cœur.

Elle avoit precedé le projet du mariage de ſa niece, & dès auparavant il y avoit eu beaucoup de froideur entre eux, & même du mépris de la part du Prince, qui ne craignoit point d'en faire des plaiſanteries, pendant que l'autre plus diſſimulé cachoit ſon reſſentiment, juſqu'à ce qu'il trouvât l'occaſion de le faire éclater. Leur familiarité, dit-on, avoit fait naitre ce mépris dans l'ame du Prince, d'un genie auſſi-bien que d'une naiſſance trop élevée au deſſus du Cardin. pour n'avoir pas reconnu ſes defauts, & pour les avoir flatez. Tant il eſt malaiſé que l'eſtime ſe conſerve dans la familiarité, qui laiſſe voir le fond du cœur, & qui en découvre toutes les foibleſſes ! Ainſi le premier ne pouvant ſouffrir d'égal, ni le ſecond de ſuperieur, leur amitié ne fut jamais ſincere, & les aparences même n'en durerent pas long-tems.

Elles euſſent encore moins duré, ſi la politique du Cardinal lui eut permis d'éclater plutôt : mais comme il vouloit perdre le Prince à coup

1650. ſûr, il lui falut du tems pour ajuſter ſes machines.

Le Cardinal ſe reconcilie avec les *Frondeurs.*

Le premier obſtacle qu'il rencontroit, étoit la liaiſon du Prince avec le Duc d'Orleans, cultivée par les ſoins de l'Abbé de la Riviere : le ſecond obſtacle venoit de la part des *Frondeurs*, ennemis jurez du Cardinal, & dont la reconciliation lui étoit abſolument neceſſaire pour reuſſir dans ſon entrepriſe contre le Prince.

Les artifices dont il ſe ſert pour les rendre ennemis du Pr. de Condé.

Il commença par ces derniers. Il jetta la pomme de diſcorde entre eux & le Prince, en le rendant ſuſpect de les avoir trahis pluſieurs fois par ſes intelligences avec la Cour : & le Prince offenſé de l'injuſtice qu'ils lui faiſoient de le croire, s'aliena d'eux, & par le mépris qu'il en fit confirma leurs ſoupçons. Ils les porterent ſi loin, que perſuadez qu'il les vouloit perdre, ils reſolurent de le prevenir, en le ſacrifiant lui-même à leur ſureté. S'il en faut croire les Annales de ce tems-là, (1) le Marquis de la Boulaye avoit promis de le tuer dans une

(1) *Voiez la priſon des Princes dans les Memoires de la Minorité & les Lettres de Voicquefort : voiez celle du 18. de Decembre 1649.*

émotion du peuple de Paris, au ſujet des rentes de l'Hôtel de Ville, ſi la ſedition n'eut pas été apaiſée plus promtement qu'il n'eut falu, pour executer un ſi infame deſſein : ceci paroit incompatible avec ſon atachement pour le Prince. Le Duc de Beaufort fut même ſoupçonné d'y avoir eu part : mais l'aſſurance avec laquelle il alla le lendemain ſe mettre à la table, où ſoupoit le Prince chez le Maréchal de Grammont, étoit une forte preuve de ſon innocence : outre que ſa naiſſance & ſes grandes qualitez ne permettoient pas d'en avoir un ſoupçon ſi injurieux.(1) Le Cardinal, qui étoit l'auteur ſecret de tout ce deſordre, en fit l'étonné quand la nouvelle en fut portée au Palais Roial, & parut plus empreſſé que perſonne à offrir ſes ſervices au Prince, qui, croiant qu'il agiſſoit de bonne foi, acheva de s'en laiſſer tromper & de s'atirer la haine des *Frondeurs :* pendant que le Cardinal, profitant de la conjoncture, ſe reconcilioit avec eux. Voilà comment il

1650. Ils ſont ſoupçonnez de l'avoir voulu aſſaſſiner.

(1) *Il n'eſt pas vraiſemblable non plus que le Marquis de la Boulaye fût coupable, & il n'y en eut point de preuves & même il fut proſcrit en 1652. avec le Prince.*

1650. leva non ſeulement l'obſtacle qu'ils pouvoient aporter à la priſon du Pr. mais comment il les porta même à la favoriſer, & à en ſolemniſer leur joie.

Le Cardinal tâche de donner de la jalouſie du Prince au Duc d'Orleans.

Il ne ſe prit pas moins finement pour faire donner le Duc d'Orleans dans le panneau, en excitant ſa jalouſie contre les pretentions ambitieuſes du Prince, qui vouloit, diſoit-il, uſurper la premiere place dans le Gouvernement, qui n'étoit duë qu'à ſon Alteſſe Roiale. Cependant c'étoit lui-même qui ſollicitoit le Prince à s'emparer de cette premiere place, en demandant l'épée de Connêtable, & s'engageant à le ſervir dans cette pretention. Il lui en avoit fait faire la propoſition quelque tems auparavant, dans la même vuë de brouiller ces deux Princes. *Le Curdinal*, dit le Pr. de Condé dans un de ſes Manifeſtes, (1) *qui voioit bien que Mr le Duc d'Orleans étoit pour demander l'épée de Connétable, afin de ſe conſerver dans la Majorité du Roi, la principale fonction de ſa Lieutenance Generale, emploia ſes artifices ordinaires pour m'engager à la pourſuivre,*

(1) *Voiez les Memoires de la Minorité, au Chapitre de la priſon des Princes, où il eſt raporté.*

pour

pour nous commettre tous deux dans la demande de cette Charge. Il ajoute : *Que ne l'aiant pas voulu écouter, il avoit emploié le Duc de Rohan pour lui en reiterer la propoſition, qu'il avoit encore une fois rejettée.*

Mais le Cardinal n'avoit pas laiſſé de continuer ſes conferences avec le Duc de Rohan, & de leur donner un air de negeciation ſecrete, comme s'il s'y fut effectivement agi du traité de la charge de Connétable briguée par le Prince. Le Duc d'Orleans trompé par ces aparences le crut, & ne douta point de la ſincerité du Cardinal, qui lui en fit une fauſſe confidence. Il trouva au contraire le procedé du Prince, qui ménageoit un traité ſi delicat ſans ſa participation, il le croioit ainſi, peu ſincere & peu reſpectueux, & ne le regardant que comme ſon ennemi, il conſentit ſans balancer au deſſein de le faire arrêter priſonnier. Il y avoit déja été preparé par la Ducheſſe de Chevreuſe, qui, à la ſollicitation du Cardinal, lui avoit fait croire que l'Abbé de la Riviere le trahiſſoit, & qu'il découvroit toutes ſes intentions à la Ducheſſe de Longueville, la-

La Ducheſſe de Chevreuſe acheve ce que le Cardinal avoit cõmencé.

1650. quelle les raportoit au Prince de Condé ſon frere : & que ce dernier prenant ſes meſures là-deſſus, s'attiroit toute la créance & toute l'autorrte qu'il faiſoit perdre au Duc d'Orleans. Elle lui repreſenta que l'Abbé de la Riviere, craignant que le Prince de Condé & la Ducheſſe de Longueville ne le traverſaſſent dans ſa pourſuite du Cardinalat, leur avoit vendu ſon maître pour les gagner : & cette artificieuſe perſonne ſut ſi bien l'aigrir contre le Favori, que la Ducheſſe & la Princeſſe d'Orleans ſa femme & ſa fille avoient inutilement voulu éloigner, qu'il le bannit alors pour toujours de ſa preſence. Il n'eut pas moins de diſpoſition à la croire ſur le chapitre du Prince de Condé, & il ne fut pas difficile au Cardinal d'achever, ce que cette dangereuſe ſeductrice avoit mis en ſi bon train.

Le Duc d'Oleans chaſſe l'Abé de la Riviere.

Défauts du Prince de Condé.

En blamant les artifices du Cardinal, il ne faut pas diſſimuler les défauts du Prince. Il avoit ſans doute des qualitez heroïques, & tous les Memoires du tems le diſculpent d'avoir affecté la Couronne, dont il s'étoit montré le plus ferme apui. Mais il eſt vrai qu'étant d'un naturel trop

fier & trop ardent, & la gloire qu'il 1650.
s'étoit aquiſe par les ſervices ſignalez qu'il avoit rendus l'aiant trop enflé, il croioit que la Couronne devoit tout à ſa valeur. Il penſoit à même tems qu'il n'y avoit point de recompenſes qu'il ne fût en droit de pretendre, les plus beaux Gouvernemens du Roiaume pour lui, ceux des places pour ſes confidens & ſes creatures, des emplois & des dignitez pour ſes alliez & pour ſes amis, & tout cela avec une hauteur qui ne pouvoit ſouffrir ni refus, ni retardement. Il avoit oublié ces belles paroles qu'il avoit tenuës à Vineuil, qui lui avoit offert au nom de l'Abbé de la Riviere le crédit du Duc d'Orleans pour lui obtenir tel Gouvernement qu'il voudroit, pourvu qu'il obligeât le Prince de Conti à renoncer au chapeau que l'Abbé ſollicitoit : *Qu'il avoit aſſez de bien & d'établiſſement pour ſe conſerver par ſes ſervices & par ſa fidelité : Que s'il en avoit davantage il deviendroit juſtement ſuſpect au Roi, qui n'auroit point d'autre objet que de le détruire lorſqu'il ſeroit grand, & que ſa fortune étoit dans un état, qu'il n'avoit beſoin que de* Sa moderation.

1650. *moderation dans ſes deſirs.* Mais qu'il eſt difficile à une ambition heureuſe de ſe donner des bornes !

Le dernier trait du Cardin. pour faire arrêter le Princ. de Condé, avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville.

Le Cardinal, qui n'avoit plus que la Reine à gagner, lui fit peur de celle du Prince, capable, lui diſoit-il en ſecret, (1) de tout entreprendre ſur ſon autorité, & peut-être ſur celle du Roi même. Ce fut le dernier trait qu'il lança contre le Prince, & le plus dangereux de tous. La Reine, qui en fut frapée, n'heſita plus à ſigner l'ordre pour l'arrêter : mais comme il eut été inutile & même perilleux de le faire, ſans s'aſſurer à même tems du Prince de Conti & du Duc de Longueville, il falut d'autres intrigues pour les faire tomber dans le piege. Le Cardinal en laiſſa la conduite à la Ducheſſe de Chevreuſe qui lui repondit du ſuccez, aidée de Laigues, qui avoit été auparavant au ſervice & dans les interêts du Prince de Condé ; mais qui en aiant été diſgracié ſans ſujet, accepta avec joie l'occaſion qui s'offroit d'en temoigner ſon reſſentiment. Tant il importe à ceux que la naiſſance ou la fortune a élevez au

(1) *Voiez Nani.*

deſſus des autres, de ne les pas reduire à la neceſſité de ſe venger de leurs injures ! Depuis quelque tems ces trois Princes évitoient de ſe trouver enſemble au Palais Roial, afin de ſe ſervir d'ôtage l'un à l'autre. C'étoit une ſage précaution imaginée par la Ducheſſe de Longueville, mais que la Ducheſſe de Chevreuſe & Laigues détruiſirent, en leur perſuadant que c'étoit une foibleſſe, & qu'il n'y avoit rien à craindre. Ainſi les aiant diſpoſez à venir tous trois au Conſeil le 18. de Janvier, il fut reſolu de les arrêter. 1650.

Les artifices qu'on emploie pour ſe ſaiſir des deux derniers.

Ce jour fatal étant venu, le ſecret n'en put être ſi bien gardé, que les amis du Prince de Condé n'en euſſent le vent & ne l'en avertiſſent : mais il ſe moqua d'eux, & un nouvel artifice du Cardinal acheva de le faire reſoudre à ſe confier à lui plutôt qu'à ſes amis. Il lui dit, qu'il avoit donné ordre de ſe ſaiſir du nommé Des-Coucheres, le plus ardent des *Frondeurs*, & qui avoit excité la ſedition où le Marquis de la Boulaye avoit entrepris de le faire perir : qu'on l'envoioit priſonnier au Château de Vincennes, & qu'il fa-

Le Card. trompe le Prince, & le fait travailler lui-même à ſa captivité.

1650. loit que le Prince prît ſoin d'ordonner les Gendarmes & les Chevaux legers du Roi, pour le conduire ſans deſordre. C'étoit pour y conduire le Prince lui-même, qui, donnant dans le piege ſans l'apercevoir, envoia cet ordre auſſitôt, & prit ainſi toutes les precautions neceſſaires pour ſe faire mener ſurement en priſon.

Autre artifice pour faire tomber le Duc de Longueville dans le panneau.

Le Duc de Longueville étoit à Chaillot, & le Cardinal uſa d'un autre artifice pour le faire venir ce jour-là au Conſeil, où il étoit ſûr que les Princes de Condé & de Conti ſe trouveroient. Il lui fit ſavoir qu'il parleroit dans ce Conſeil-là, de la ſurvivance du Gouvernement de Rouen en faveur du fils du Marquis de Beuvron, & qu'il la lui remettroit entre les mains, afin que cette Maiſon la tint de lui. Le Duc ne manqua pas de ſe rendre au Palais Roial, pour voir l'effet de la promeſſe du Cardinal, & pour l'en remercier. Ainſi s'allerent jetter les trois Princes dans le filet où ils furent pris.

Les trois Princes ſont arêtez.

Guitaut, Capitaine des Gardes du corps de la Reine, chargé de les arrêter, les voiant entrer dans la Gal-

lerie de l'apartement de ſa Majeſté, 1650.
les joignit, acompagné de ſix Gardes, & s'adreſſant au Prince de Condé, il lui dit, qu'il avoit ordre du Roi & de la Reine, de s'aſſurer de ſa perſonne. Le Prince le prit d'abord pour une raillerie, & lui dit pluſieurs fois qu'il ſe moquoit; mais Guitaut, lui repetant fort ſerieuſement, qu'il avoit ces ordres non ſeulement pour lui, mais encore pour le Prince de Conti & le Duc de Longueville, bien fâché d'avoir été choiſi pour les executer, il falut obéir, & tous trois étant deſcendus par un eſcalier dérobé, on les fit monter dans un caroſſe du Roi, qui les attendoit à la porte du jardin. Il n'y avoit pour toute eſcorte que ſeize hommes à cheval, avec ce qui étoit en caroſſe avec les trois priſonniers, ſous le commandement du Comte de Mioſſens, Lieutenant des Gendarmes, & de Comminges, Lieutenant & neveu de Guitaut. Qui l'eût cru! que trois ſi grands Princes, dont le premier tout couvert de lauriers, étoit l'admiration de la France & la terreur de ſes ennemis, euſſent pu être ainſi menez en pri-

1650. ſon, & qu'une foible troupe de ſeize hommes eût oſé ſe ſaiſir de trois Chefs de cette importance, dont un ſeul faiſoit trembler des armées entieres ? C'eſt qu'il y a un periode au de là duquel on ne peut aller, un *non plus ultra* pour Hercule & pour les plus grands Heros, une revolution à laquelle ils ſont aſſujettis ainſi que les moindres hommes. C'eſt enfin que tout eſt vanité.

Ils ſortirent par la porte de Richelieu, au dehors de laquelle ils trouverent les Chevaux legers de la Garde du Roi, & un peu plus avant les Gendarmes, deux Compagnies que le Prince de Condé avoit donné ordre d'y poſter, trompé par le Cardinal, qui lui avoit fait acroire que cette eſcorte étoit neceſſaire, pour conduire ſurement au Château de Vincennes, un des principaux complices du tumulte excité pour l'aſſaſſiner. Ce fut pour l'y mener lui-même. Ainſi non content de s'être livré à ſon ennemi, il lui prêta encore des ſoldats pour empêcher qu'il ne lui échapât.

La fortune s'en jouë.

La fortune ſembloit prendre plaiſir à ſe jouer de ce Prince, & à lui

faire voir que toute la valeur qui le rendoit ſi fier étoit bien fragile, & que toute la gloire qui l'avoit enorgueilli avoit diſparu. Le caroſſe s'étant rompu entre Paris & Vincennes, on fut plus de deux heures à le racommoder. Belle ocaſion pour le délivrer, ſi quelques-uns euſſent eu aſſez de courage, ou d'affection pour l'entreprendre: mais perſonne ne ſe mit en devoir de le faire. Le tems de ſes triomphes étoit paſſé; ſon infortune lui avoit enlevé ſes admirateurs: les artifices du Cardinal lui avoient fait perdre ſes amis en le rendant ſuſpect aux *Frondeurs*, & ces derniers firent des feux de joie pour ſa priſon: que la Ducheſſe de Longueville, qui s'étoit retirée dans une maiſon particuliere, vit allumer, bien loin qu'on ſe diſpoſât à courir au ſecours des trois priſonniers. Evenement fatal, & qu'on ne peut aſſez admirer! 1650.

Tout y paroit étrange de part & d'autre, & on peut dire auſſi que de part & d'autre, tout y fut precipité. Le Cardinal n'eut point de bonnes raiſons pour faire arrêter le Prince, & ſa politique fut la dupe de ſa paſ- Reflexion ſur cette aventure.

1650. ſion : le Prince de ſon côté, avoit trop aigri le Cardinal, pour ſe fier à lui comme il fit, & le mépris qu'il en avoit fait, ne lui permettoit pas d'y prendre tant de confiance. On eut beau imputer au Prince une ambition criminelle, qui en vouloit au Trône : non ſeulement on n'en put fournir la moindre preuve, il eſt même certain qu'il ne fut pas alors ſoupçonné de la moindre penſée contre le Roi & contre l'Etat. La jalouſie du Cardinal le faiſoit parler, quand il l'en acuſoit auprès de la Reine & du Duc d'Orleans. Son innocence cependant n'étoit pas ſuffiſante pour le garentir du piege, où il donnoit tête baiſſée, par le mépris qu'il faiſoit du Cardinal, dont il décrioit le gegie & le miniſtere. Le Cardinal de ſon côté en prit trop de défiance, & jaloux d'un ſi redoutable concurrent dans la faveur du Roi & de la Reine, il fut encore trop ſenſible à ſes railleries. Sa politique eût voulu qu'en les diſſimulant, il ſe fût contenté, comme il avoit toujours fait, de commettre le Prince & le Duc d'Orleans pour ſe rendre arbitre de leurs differens, ſans en venir à une

Mauvaiſe politique du Cardinal.

extremité qui lui couta cher, & qui ne perdit le Prince qu'en le faisant courir à lui-même & à tout l'Etat d'extrêmes dangers. Mais il ne fut point maître de sa passion, & son dépit l'emportant cette fois sur cette prudence si rafinée où il excelloit, il aima mieux tout risquer par le coup le plus hardi qu'il pût jamais fraper, que de demeurer sans honneur en demeurant sans vengeance. Il raisonnoit ainsi en vindicatif plutôt qu'en politique, & l'évenement fit voir qu'il raisonnoit mal, au moins par raport au bien public, dont il eût dû prendre plus de soin que de son interêt personnel. Il s'en repentit, lors qu'il vint mettre le Prince en liberté; mais il étoit trop tard. Celui-ci à son tour, trop offensé pour qu'il pût lui pardonner, trop fier & trop violent d'ailleurs, entreprit de le faire perir avec l'Etat, s'il ne pouvoit le perdre qu'à ce prix. La fortune, qui commençoit à regarder ce Prince de mauvais œil, renversa toutes ses intrigues sur lui-même, & sauva miraculeusement le Cardinal & l'Etat. 1650.

Mauvaise politique du Prince de Condé.

1605. On fait encore entrer des vûës plus rafinées à ce qui donna lieu à la priſon des Princes. On dit(1)que le nom du Prince de Condé étoit devenu odieux aux Pariſiens, à cauſe de la guerre qu'il leur avoit faite : mais étoit-ce à ce Prince qu'on devoit s'en prendre, ou au Cardinal ? On ajoûte, que le Duc de Beaufort, le Coadjuteur & la Ducheſſe de Chevreuſe, qui avoient tout pouvoir ſur le peuple, ne s'étoient laiſſé gagner par le Cardinal que pour le perdre lui-même, après lui avoir prêté leur concours pour faire perir le Prince. Ces deux têtes abatuës, ils pretendoient avoir la direction de la Regence, tous trois aiant un grand aſcendant ſur l'eſprit du Duc d'Orleans, à qui ils ne laiſſeroient qu'un fantôme d'autorité, pendant qu'ils partageroient entre eux les dignitez & les charges. Tous ceux-ci furent trompez. Le Cardinal plus fin, uſurpa toute l'autorité, juſqu'au point de rendre le Duc d'Orleans plus jaloux de lui qu'il ne l'avoit été du Prince. Ce fut le ſalut de ce dernier, & ce qui le fit ſortir de priſon. Heureux s'il eût pu en oublier l'in-

Autres raiſons de ſa priſon.

(1) *Voiez Nani.*

jure ! Cette revolution n'arriva qu'au commencement de l'année prochaine : toute celle-ci ne fut preſque occupée que des ſuites qu'eut la detention des Princes. 1650.

Elles furent terribles.(1) La Duch. de Longueville, qui, comme femme de l'un, & ſœur des deux autres, devoit auſſi être arrêtée priſonniere ſelon le projet du Cardinal, ſe ſauva en Normandie, pour engager le Parlement & toute la Prov. à prendre le parti des Princes, & pour s'aſſurer des amis qu'y avoit le Duc ſon mari, ainſi que des places, & ſur tout du Havre de Grace. N'aiant pu y réüſſir elle vint à Dieppe, qui ne lui ſervit de retraite que juſqu'à la venuë de la Cour. Peu s'en falut qu'elle n'en fût ſurpriſe, & à peine eut-elle le tems de s'embarquer pour paſſer en Hollande, d'où elle ſe rendit par terre à Stenay auprès du Maréchal de Turenne, qu'elle acheva de gagner aux Princes, & qui introduiſit dans le Roiaume les Eſpagnols, qui s'emparerent ſans beaucoup de

Intrigues de la Ducheſſe de Longueville pour la liberté des Princes.

(1) *Voiez les Memoires de la Minorité, les Lettres de Vvicquefort Nani, la vie du Vicomte de Turenne, de Riencourt, les Faſtes de Louis le Grand.*

1650. reſiſtance du Catelet, de la Capelle, de Rhetel, de Château-Porcien, de Mouſon & de Doncheri, pendant que les troupes de l'Archiduc faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Paris. La Reine ne manqua pas ni de courage, ni de prevoiance. Elle mena le Roi en Normandie & en Bourgogne, & s'aſſura de ces Provinces, dont le Duc de Longueville & le Prince de Condé avoient eu le Gouvernement: & le Roi paſſant de là en Guienne, dont la Capitale (1) s'étoit tout de nouveau revoltée en faveur des Princes, il la fit rentrer dans l'obeiſſance. Le Comte de Harcourt commandoit l'armée qui accompagnoit la Cour: deux autres armées ſe mirent auſſi en campagne, l'une ſous la conduite de la Ferté Seneterre, (2) qui marcha en Lorraine, dont le Duc s'étoit declaré pour les Princes, & l'autre, commandée par le Maréchal Du Pleſſis, fut envoiée contre le Vicomte de Turenne & contre l'Archiduc. Le Cardinal y paſſa lui-même ſur la fin de l'année, & fut ſpectateur de la fameuſe

La Reine mene le Roi dans les Provinces.

(1) *Bordeaux*

(2) *Il fut bien tôt après Maréchal de France.*

bataille où le Vicomte de Turenne & l'Archiduc furent defaits. Ce coup de partie ſauva la France. Il ſauva en même tems les Princes, qu'il devoit perdre dans la conjoncture où étoient les affaires, & perdit au contraire le Cardinal qui en triomphoit. Tant il y eut de biſarrerie & de viciſſitude dans les troubles de ce Roiaume, que l'étoile de ſon Roi diſſipa auſſi-tôt que ſa Majorité lui en fit prendre l'adminiſtration. Developons tous ces évenemens, dont chacun merite un recit particulier. 1650.

Le premier ſoin de la Cour fut de s'aſſurer de la Normandie, & d'y rendre les intrigues de la Ducheſſe de Longueville inutiles. Il n'y avoit pas de moien plus efficace pour cela que la preſence du Roi. Il y alla, ſuivi de l'armée que commandoit le Comte de Harcourt, & accompagné de la Reine & du Cardinal. Il ne trouva point de reſiſtance. Rouen lui ouvrit les portes & le reçut avec joie: toutes les autres places imiterent l'exemple de la Capitale, & il ne trouva par tout qu'une parfaite ſoumiſſion, & que des temoignages de veneration

Le Roi vient en Normandie avec une armée, commandée par le Comte de Harcourt.

1650. & d'amour. On cragnoit que le Havre n'eût pas la même deference: mais on s'aſſura du Duc de Richelieu, qu'on fit venir à Paris, & on negocia avec la Ducheſſe d'Aiguillon, ſa tante & ſa tutrice, à qui Sainte Maure, qui commandoit dans la place, étoit devoué, & elle promit, que moiennant qu'on lui en laiſſât le Gouvernement, il la tiendroit pour le Roi. Ce qui fut executé de part & d'autre.

Toute la Normandie ſe ſoumet.

La baſſe Normandie imita la haute, & le Commandant du Château de Caen, obéit à la ſommation qui lui fut faite d'en ſortir avec la garniſon : la Cour y aiant mis un autre Gouverneur & des troupes en qui elle ſe pouvoit confier.

La Ducheſſe de Longueville étoit encore à Dieppe ; mais aiant ſu que la Cour s'y acheminoit, elle en ſortit en diligence, s'embarqua avec precipitation & paſſa en Hollande, d'où elle ſe rendit à Stenay, ſelon la plûpart des Ecrivains. D'autres diſent qu'elle débarqua en Flandre, & vint à Saint Omer, où l'Archiduc lui envoia ſes caroſſes qui la menerent à Bruxelles, & que ce fut de là qu'elle

La Ducheſſe de Longueville paſſe à Bruxelles, & de là à Stenay.

vint à Stenay, où elle trouva le Vicomte de Turenne, à qui elle donna de l'amour, mais elle n'en prit pas pour lui. Elle n'étoit pourtant pas naturellement cruelle, & d'autres, dit-on, qui n'avoient pas le merite du Vicomte, ne l'avoient pas trouvée insensible. Ainsi est fait l'Amour : il ne favorise pas toujours les Heros, & se plaît quelquefois à leur preferer de moins dignes sujets. Non contente de n'avoir que de l'indifference pour lui, elle fit des railleries de sa passion avec la Moussaye, Gouverneur de Stenay, & le Vicomte de Turenne l'aiant su, fut bientôt gueri de son amour, & n'eut plus que du mépris pour elle. Aparemment que cette aventure lui aprit une maxime, qu'on lui entendit dire en de semblables ocasions : *Que la plus belle femme du monde ne meritoit pas qu'un homme d'esprit perdit un mois de tems auprès d'elle.* Il en avoit pourtant perdu davantage auprès de la Duchesse de Longueville. Il n'en fut pas moins attaché au Prince de Condé, à qui il n'imputa rien des indignitez qu'il avoit reçuës de sa sœur, & se joignit avec l'Archiduc pour travailler à sa

1650.

Le Vic. de Turenne en devient amoureux, & en est mépriſé.

Le ressentiment qu'il en temoigne.

1650. délivrance, comme nous le verrons dans la ſuite.

Le Roi paſſe en Bourgogne.

La Normandie étant paiſible, le Roi revint à Paris ſur la fin du mois de Fevrier : & aprés y avoir paſſé le carnaval, il alla avec toute la Cour en Bourgogne, où il tint les Etats, dont l'ouverture ſe fit le 28. de Mars. Le Siege de Bellegarde (1) en étoit le principal ſujet, le Roi demandant à la Province une contribution extraordinaire pour les frais de cette entrepriſe. Le Comte de Tavanes, qui étoit dans la place pour le Prince de Condé, étoit reſolu de la défendre avec 2000 hommes de pied & 500 chevaux de garniſon, ne manquant ni d'artillerie, ni de proviſions de guerre & de bouche, pour faire une longue & vigoureuſe reſiſtance. Auſſi fit-il arborer le drapeau blanc parſemé de têtes de morts, voulant ſignifier que lui & tout autant qu'ils étoient dans la place, étoient bons François & ſerviteurs du Roi, mais qu'ils avoient reſolu de la défendre juſqu'à la mort. Cette reſolution ne dura pas long-tems, & après quinze jours de tranchée ou-

Siege de Bellegarde.

Reſolution des aſſiegez.

(1) *Dans le Châlonois.*

verte ils furent reduits à capituler, 1650.
ſoit parce qu'ils manquoient de poudre, ſoit faute d'argent, ou parce que le Vicomte de Turenne leur manda de Stenai qu'il n'étoit pas en état de les ſecourir. Peut-être encore que la preſence du Roi fit plus que tout cela, & que ſe piquant d'être bons François, comme le drapeau qu'ils avoient arboré le temoignoit, ils ne voulurent pas encourir le reproche de rebelles. Le Roi de ſon côté leur donna des marques de ſa clemence, & leur fit expedier des lettres d'amnistie de la revolte dont on eut pu les accuſer. Leur reddition.

Il reſtoit encore le Château de Dijon, & Saint Jean de Laune : mais la capitulation de Bellegarde leur ſervit d'exemple pour faire bientôt après la leur. Ainſi toute la Bourgogne fut auſſi prompte à ſe ſoumettre que la Normandie, & la reduction n'en couta au Roi que la peine d'en avoir fait le voiage. Heureux augures des triomphes du jeune Monarque, à qui la fortune aplaniſſoit de ſi bonne heure les difficultez, & qu'elle conduiſoit encore par la main aux conquêtes, où elle fit gloire de le ſuivre dans un âge

1650. plus meur. Il diſpoſa du Gouvernement des deux Provinces, donnant celui de Normandie au Comte de Harcourt, qui l'y avoit accompagné, & celui de Bourgogne au Duc de Vendôme, qui en avoit reduit les places rebelles.

Gouvernem. de Norm. donné au Comte de Harcourt, & de Bourgogne au Duc de Vendôme.

Les troubles de Guienne furent, comme l'année precedente, (1) plus difficiles à apaiſer que ceux des autres Provinces. Bordeaux, cette ville mutine, ſe ſouleva derechef, & ouvrant ſes portes à la famille du Prince de Condé & à ceux de ſon parti, elle renouvella la guerre civile dans le Roiaume. Il falut pour la reduire en faire le Siege, & la preſence du Roi fut encore neceſſaire, comme elle l'avoit été en Normandie & en Bourgogne, pour donner la paix à la province, & pour y faire reconnoitre ſon autorité.

Revolte de la Guienne.

La revolte, ou la guerre de Guienne, comme en parlent les Memoires de la Minorité, étoit une ſuite de la priſon des Princes. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, grands zelateurs du Prince de Condé, en

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 49. & ſuiv.*

avoient fait le projet. Ils le mirent à execution peu de tems après la reduction de Bellegarde. Le Duc de Bouillon étoit à Turenne dans le Limoſin, où le Duc de la Rochefoucaut le vint trouver. Il avoit écrit à la Princeſſe de Condé, qui étoit à Chantilli avec le Duc d'Enguien ſon fils, de s'y rendre, & ils y arriverent heureuſement. C'étoit pour les conduire à Bordeaux, dont ils s'étoient aſſurez. S'étant mis en chemin huit jours après, ils eurent avis que la Valette, frere naturel du Duc d'Epernon, leur vouloit couper le paſſage, & laiſſant la Princeſſe & le petit Duc dans une maiſon du Duc de Bouillon, nommée *Rochefort*, ils allerent au devant de la Valette, qui, n'oſant les attendre, ſe retira à Bergerac. Ainſi reprenant la Princeſſe & ſon fils, ils continuerent leur chemin, & ſe rendirent à Bordeaux, ſans avoir rien trouvé depuis qui s'opoſât à leur marche. Les plus grandes difficultez n'étoient pourtant pas ſurmontées. La Ville étoit partagée en diverſes cabales. Les creatures du Duc d'Epernon, & ceux qui s'étoient declarez pour la Cour, faiſoient un nombre preſqu'é-

1650.

Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut conduiſent la Princeſſe de Condé à Bordeaux.

La Ville eſt partagée en deux factions contraires.

1650. gal aux autres, & il y avoit du danger à ſe commettre entre eux & les partiſans du Prince. On ne pouvoit neanmoins plus reculer, & après avoir donné avis de leur venuë, ils s'avancerent juſqu'aux portes de la ville. Elles furent ouvertes à la Princeſſe & au petit Duc, qui s'étoient mis en batteau pour entrer par la Garonne. Tous les batteaux qui étoient ſur la riviere ſe mirent à la ſuite du leur, & les vaiſſeaux du port les ſaluerent de toute l'artillerie, de ſorte qu'ils entrerent comme en triomphe à Bordeaux. Cependant la cabale opoſée empêcha que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut n'y fuſſent reçus avec eux, & ils reſterent deux ou trois jours dans le Fauxbourg des Chartreux, où tout le peuple alla en foule les voir, & leur offrir de les faire entrer par force. Ils aimerent mieux attendre que la conteſtation fut finie, & ils furent enfin introduits ſans tumulte.

Ce fut alors que la Cour ordonna au Maréchal de la Meilleraye de ſe mettre en campagne, & de marcher à Bordeaux avec l'armée, ce qu'il fit par le pays d'entre deux mers, (1) pen-

(1) *Entre la Dordogne & la Garonne.*

dant que le Roi, qui étoit parti de Fontainebleau le 8. de Juillet, & qui avoit paſſé par la Touraine, par le Poitou & par l'Angoumois, s'avançoit par Aubeterre, qui eſt dans la Xaintonge, pour venir à Libourne, qui eſt dans la Guienne, & proche de Bordeaux. Alors auſſi le Siege de la Ville fut reſolu, & le Maréchal de la Meilleraye le forma avec une armée de quinze mille hommes. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut ne s'étoient pas endormis, & aiant fait une levée de trois mille hommes de pied & de cinq cens chevaux ils avoient pris Caſtelnau, à quatre lieuës de Bordeaux, & auroient pouſſé plus loin ſans l'aproche du Maréchal de la Meilleraye & du Duc d'Epernon. On ſe contenta donc de laiſſer une garniſon à Caſtelnau, & avec le reſte des troupes on ſe retira à Blanquefort, qui eſt à deux lieuës de Bordeaux. Le Maréchal de la Meilleraye vint attaquer les quartiers que défendoit Chambon Maréchal de Camp, les deux Generaux étant retournez dans la ville. L'attaque fut rude, & Chambon trop foible pour reſiſter, fut contraint de ſe

1650.

Siege de Bordeaux.

Combats entre les troupes du Roi & celles des Princes.

1650. retirer ; mais il ſauva les troupes & tout le bagage. Sur le bruit de ce combat., les deux Generaux ſortirent de la Ville avec un grand nombre de Bourgeois, pour ſoutenir leurs gens & renouveller la bataille ; mais les marais empêcherent les deux armées de ſe joindre, tout ſe paſſa en eſcarmouches. Depuis cette action, la ville fut ſerrée de plus près, & les Roialiſtes reprirent l'Ile de Saint George, qui eſt dans la Garonne, à quatre lieuës au deſſus de Bordeaux, après une reſiſtance de quatre jours, où le General de la Valette fut dangereuſement bleſſé, étant mort peu de jours après.

Le Roi vient à Libourne.

Dans ces entrefaites, le Roi arriva à Libourne, & fit auſſi-tôt attaquer le Château de Vaire, à deux lieuës de Bordeaux. La crainte & le reſpect qu'inſpire la preſence du Souverain, quelque jeune qu'il ſoit, jetta la terreur dans la Ville, & le Parlement alloit s'aſſembler pour deliberer ſi on envoieroit des Deputez au Roi implorer ſa clemence & lui demander la paix, quand une ſeverité pratiquée mal à propos, dont on impute la faute au Cardinal, fit prendre de nou-

Cruauté des Roialiſtes.

velles

velles reſolutions de continuer la guerre. Le Commandant de Vaite, nommé *Richon*, aiant été obligé de ſe rendre, fut pendu, & ce traitement fut ſuivi de fâcheuſes repreſailles qui tomberent ſur un Gentilhomme, nommé *Canoles*, pris à l'attaque de l'Ile de Saint George dont il étoit Commandant, & dans le même cas que Richon, aiant été contraint comme lui de ſe rendre à diſcretion. Il eut auſſi le même ſort. Telles ſont les loix de la guerre, & malheur à ceux qui ſervent ſous des Generaux dont la ſeverité autoriſe celle de leurs ennemis. Ce ne fut pas le ſeul malheur que cauſa le ſuplice de Richon : les Bourdelois en furent ſi irritez, qu'ils ne voulurent point ouir parler de paix, & chacun mettant la main aux fortifications qu'ordonnoient les Generaux pour ſoutenir le ſiege, on y travailla avec tant d'ardeur qu'on mit la Ville en état de le ſoutenir long-tems. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut profiterent de cette chaleur & les animant par leur exemple & par la valeur de leurs troupes, ils repouſſerent ſouvent celles du Roi, qui dans

1650.

Repreſailles des Rebelles.

Fureur des aſſiegez.

1650. une attaque laiſſerent 800. morts ſur la place, ſans que les aſſiegez y euſſent perdu plus de 100. ou 120. de leurs gens. Enfin après treize jours de tranchée ouverte, le ſiege n'étoit pas plus avancé que le premier jour.

Diſpoſitions à la paix ménagées par le Duc d'Orleans.

Tout paroiſſoit éloigné d'un accommodement, & on ne reſpiroit de part & d'autre que le ſang & le carnage: mais le Ciel prenant ſoin du ſalut commun, lorſque les deux partis y penſoient le moins, inſpira au Duc d'Orleans & au Conſeil, qui étoit reſté à Paris, le deſſein de les réünir. On dit (1) que la jalouſie du Duc & de tous les *Frondeurs* s'étoit reveillée contre le Cardinal, à l'ocaſion de la tranſlation des Princes, qu'on avoit menez de Vincennes à Marcouſſi, & qu'on ſe diſpoſoit à transferer au Havre pour une plus grande ſureté. On craignoit que la reduction de Bordeaux n'achevât de rendre le Cardinal trop puiſſant, & que n'aiant plus d'ennemis à combattre, ni perſonne qui pût lui tenir tête, il n'établît à ſon aiſe un miniſtere entierement deſpotique. Que cette crainte fût bien ou mal fondée,

(1) *Voiez les Memoires de la Minorité.*

ils envoierent deux Députez (1) pour s'entremettre de la paix. Le Duc d'Orleans étoit l'auteur de la députation que le Coudrai-Montpenſier conduiſoit. Les Députez allerent premierement trouver le Roi à Bourg, où il s'étoit retiré, pour avoir ſon agrément. Le Roi aiant donné ſon aprobation, on la notifia au Parlement de Bordeaux, & on convint d'une ſuſpenſion d'armes pendant quinze jours. Les deux Députez de Paris entrerent alors dans la Ville avec leur introducteur ou leur chef le Coudrai-Montpenſier, pour travailler au traité. Il fut conclu, ſans en communiquer les articles ni à la Princeſſe de Condé, ni aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, dont pourtant on n'oublia pas les interêts & la ſureté. Ils portoient: *Que le Roi ſeroit reçu dans Bordeaux en la maniere qu'il a acoutumé de l'être dans les autres Villes de ſon Roiaume: Que les troupes qui avoient ſoutenu le ſiege en partiroient, & pourroient en ſureté aller joindre l'armée du Vicomte de Turenne à Stenay: Que tous les privileges de la Ville*

1650.

Acommodement de la Ville de Bordeaux.

(1) *Le Meuſnier & Bitaut.*

1650. *& du Parlement ſeroient maintenus, & que le Château Trompette ſeroit demoli.* On permettoit à la Princeſſe de Condé & au Duc d'Enguien d'aller à Montrord, où le Roi entretiendroit une petite garniſon pour la ſureté de la Princeſſe qui la choiſiroit elle-même. Le Duc de Bouillon eut la permiſſion de ſe retirer à Turenne, & le Duc de la Rochefoucaut, Gouverneur de Poitou, d'aller chez lui, mais ſans faire les fonctions de ſa charge.

Tous partirent enſemble pour aller à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraye, qui les rencontra ſur la riviere comme il alloit à Bordeaux, perſuada la Princeſſe d'aller à Bourg voir le Roi & la Reine, qui acorderoient peut-être alors aux prieres & aux larmes d'une femme la liberté de ſon mari, qu'ils lui avoient refuſée, quand elle la demandoit les armes à la main. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, qui furent de cet avis, voulurent bien l'acompagner; le Maréchal de la Meilleraye prit les devans, & alla les annoncer. Cette entrevûë n'eut pas tout le ſuccez qu'ils avoient eſperé. Elle ne fut pourtant pas inutile, & les conferen-

ces qu'eurent les Ducs de Bouillon 1650.
& de la Rochefoucaut avec le Cardinal contribuerent peut-être à la reſolution qu'il prit dans la ſuite, d'aller lui-même au Havre mettre les Princes en liberté. Ils lui repreſenterent que rien ne lui pouvoit être plus glorieux, que de faire voir à toute l'Europe qu'il avoit ruiné & retabli le Prince de Condé quand il l'avoit voulu : mais qu'il étoit de la politique de lui procurer ſa liberté, dans un tems, où n'y étant point contraint par la guerre, le Prince lui en ſeroit obligé. Ils ajouterent qu'il devoit craindre un revers, & qu'ils ſavoient de bonne part que les *Frondeurs* remuoient de nouveau, en faveur des trois Princes priſonniers : qu'ils ne faiſoient point de difficulté de lui declarer, qu'eux-mêmes favoriſeroient tous les deſſeins qu'on feroit pour les tirer de priſon ; mais qu'ils ſouhaitoient que preferablement à tous autres, ils lui en euſſent l'obligation. Il ne faut pas douter qu'un ſemblable diſcours, tenu par des perſonnes de cette conſideration, ne lui revint ſouvent à l'eſprit, & qu'il ne l'eût enfin determiné à prendre ce parti-

1650. là. Enſuite de cette entrevuë, chacun pourſuivit ſa route, pour ſe rendre dans les places dont on étoit convenu.

Les Proteſtans n'ont point de part aux rebellions.

Les Ducs de la Trimouille & de la Force & ceux de leur religion avoient été fortement ſollicitez d'entrer dans le parti des Princes ; mais ils le refuſerent. On avoit pourtant voulu les rendre ſuſpects à la Reine, qui repondit (1) avec indignation à leurs acuſateurs : *Que ce qu'ils imputoient aux Proteſtans étoit faux, & que pendant ces troubles il n'y en avoit point qui euſſent donné plus de preuves de leur fidelité & de leur obéiſſance, que ceux de cette Religion.* Ce fut auſſi alors qu'elle leur fit ſavoir qu'ils pouvoient demander telles graces qu'il leur plairoit, & que rien ne leur ſeroit refuſé : mais ils firent à la Reine cette belle reponſe dont j'ai parlé, (2) *qu'ils ne vouloient rien demander dans un tems de guerre & pendant la minorité, de peur qu'on ne les acusât de s'en être prevalus, & qu'ils attendroient la majorité du Roi pour lui faire leurs très-humbles requêtes, & lui preſenter leurs cahiers.*

(1) *Voiez la lettre de Vviquefort du 5. de Mars 1650*

(2) *Voiez ci deſſus pag. 55.*

Je ne raporterai point les brouilleries de la Provence, parce que ce fut une querelle des Provençaux avec le Comte d'Alets leur Gouverneur, plutôt qu'une revolte. La Cour aprouva même la priſe d'armes de ceux de Marſeille & des autres Villes, pour reprimer la violence du Comte qu'elle eût voulu rapeller, & envoier le Duc de Joyeuſe ſon gendre en ſa place. Les Provençaux ne demandoient pas mieux ; mais il fut inflexible juſqu'à la fin de l'année qu'il donna ſa démiſſion, & le Duc de Mercœur fut pourvu du Gouvernement en faveur de ſon mariage avec la niece du Cardinal, (1) qui ceda ſon Gouvernement d'Auvergne pour recompenſe au Comte d'Alets, ou au Duc d'Angoulême, comme on l'apella depuis la mort de ſon pere arrivée ſur la fin de Septembre. Ainſi finirent les troubles de Provence. Voions-en de plus dangereux s'élever du côté de la Picardie & de la Champagne : mais qui furent auſſi promptement diſſipez.

1650 Troubles de la Provence apaiſez.

(1) *Il ne l'exerça que par commiſſion juſqu'à l'année* 1652 *& le mariage ſe fit en Fevrier* 1651.

1650. Exploits de l'Archiduc.

L'Archiduc avoit ouvert la campagne de bonne heure, (1) aiant pris le 14. de Mai le Catelet après 5. jours de ſiege : contraint le 2. de Juillet de lever celui de Guiſe, que le Maréchal Du Pleſſis-Pralin vint délivrer : mais il s'en vengea ſur la Capelle, qu'il emporta le 3. d'Août aprés un ſiege de treize jours, & ſur Mouſon qu'il prit le 6. de Novembre aprés 42. jours de tranchée ouverte : cette derniere perte fut ſuivie de celle de Doncheri. L'une & l'autre avoient été precedées par la bataille que gagna la Ferté Seneterre le 9. d'Octobre ſur les Lorrains commandez par le Comte de Ligneville : mais c'étoit une legere conſolation.

Ce n'étoit pas des Eſpagnols que la Cour avoit le plus à craindre : le Vicomte de Turenne lui donnoit de plus grandes inquietudes. Nous l'avons laiſſé à Stenay, gueri de ſa paſſion pour la Duch. de Longueville & ne penſant qu'à la guerre, à quoi auſſi il étoit plus propre qu'à faire l'amour. Il rouloit de grands deſſeins

(1) *Voiez la vie du Vicomte de Turenne, Nani, les Lettres de Vvicquefort, de Riencourt, les Memoires de la Minorité, les Faſtes de Louis le Grand.*

dans ſa tête, tous neanmoins n'aiant pour but que la délivrance des Princes, joint avec l'Archiduc qui proteſtoit de ſon côté avoir le même deſſein, afin de parvenir à la paix generale, dont il accuſoit le Cardinal d'avoir toujours empêché la concluſion. Quelle que pût être l'intention de l'Archiduc, celle du Vicomte étoit de s'aprocher le plus prés qu'il pourroit de Paris, de ſe ſaiſir du paſſage des rivieres, & de s'avancer avec 2000. chevaux juſqu'à Vincennes, où les Princes étoient encore, & d'où il pretendoit les tirer facilement. Déja il étoit entré en Champagne, & avoit pris Château-Porcien & Rhétel : déja il s'étoit avancé juſqu'à la Ferté-Milon, (1) quand il aprit que les Princes avoient été transferez à Marcouſſi, (2) d'où ils furent conduits quelques mois aprés au Havre. Sa marche avoit été cauſe de cette tranſlation. La Cour en avoit eu avis par le Favori de l'Archiduc, à qui le Cardinal faiſoit une penſion de cent mille livres : & pour rendre le projet

1650.

Le Vicomte de Turenne tâche de ſe joindre à lui.

L'Archiduc eſt trahi par un penſionnaire du Cardinal.

(1) *A une journée de Paris.*

(2) *Entre le chemin d'Orleans & celui de Bourgogne.*

Porcien. Il en donna le commandement au Maréchal Du Pleſſis-Pralin, & le fit partir en diligence pour inveſtir Rhétel, (1) reſolu de ſe rendre à l'armée ſur la fin du ſiege pour en avoir toute la gloire. 1650.

D'autre côté le Vicomte de Turenne, qui avoit manqué ſon coup, rebrouſſa chemin, & donna avis du deſſein du Cardinal & de la marche de Du Pleſſis-Pralin à l'Archiduc: il en fit auſſi part à Belli-Ponti qui commandoit dans Rhétel, & qui lui promit de tenir bon. Il ne le fit pas, & ſa lâcheté ou ſon infidelité lui aiant fait rendre la place ſix jours plutôt qu'il ne l'avoit promis, fut cauſe de la perte de la bataille que le Maréchal livra au Vicomte, parce que ce dernier fut ſurpris, n'aiant pas eu le tems de ramaſſer toutes ſes forces. On la raconte diverſement. Les uns (2) diſent que le Maréchal Du Pleſſis, fortifié des troupes fraîches qui l'avoient joint, marcha au devant du Vicomte, qui, le croiant encore occupé au ſiege de Rhétel, ne penſoit pas l'avoir ſitôt ſur les bras, & n'avoit

Le Maréchal Du Pleſſis Pralin défait le Vicomte de Turenne.

(1) *Il l'aſſiegea le* 10. *de Decembre.*

(2) *Voiez les Memoires de la Minorité.*

1650. pas encore joint l'Archiduc ; de ſorte que ne pouvant éviter un combat ſi inégal, il le donna avec beaucoup de valeur, mais avec un très-malheureux ſuccez. Les autres (1) diſent qu'il avoit joint l'Archiduc à Sompais : que le Maréchal du Pleſſis l'avoit toujours côtoié dans ſa marche, & que les deux armées ſe trouvant en preſence avoient héſité l'une & l'autre à en venir aux mains. L'Archiduc craignoit en perdant la bataille d'avoir de la peine à faire ſa retraite, & le Maréchal Du Pleſſis aprehendoit de laiſſer le cœur du Roiaume en proie, ſi la fortune lui étoit contraire. L'arrivée du Cardinal, qui ſe rendit à l'armée du Maréchal, en décida, & il lui donna l'ordre de combattre. Il voulut même être le ſpectateur de l'action, & paſſa la nuit dans le camp couché ſur la dure, dans la plus incommode ſaiſon de l'année, pour voir le lendemain matin (2) ranger les troupes en bataille.

Le Cardinal eſt ſpectateur de la bataille.

Deſcription de la bataille.

Cela ſe fit des deux côtez, l'Archiduc & le Vicomte de Turenne aiant auſſi fait la même choſe ; & les

(1) *Voiez la vie du Vicomte de Turenne.*

(2) *Le 15. de Decembre.*

deux armées, qui n'étoient ſeparées 1650.
l'une de l'autre que de la portée du mouſquet, en vinrent bientôt aux mains. La fortune ſe partagea d'abord entre les combattans : l'aile droite de l'Archiduc, où il étoit en perſonne, fut miſe en déroute, & le Vicomte de Turenne, qui commandoit l'aile gauche, rompit l'aile droite du Maréchal Du Pleſſis. Mais aiant attaqué l'aile gauche de l'armée ennemie pour reparer la defaite de l'Archiduc, il y trouva une reſiſtance qui donna le tems au Maréchal de rallier l'aile qu'il commandoit, qui avoit été batuë, ſans que l'Archiduc pût faire la même choſe de ſon côté. Ainſi toute l'armée françoiſe vint tomber ſur l'aile du Vicomte, & l'envelopa de tous côtez. Il diſputa la victoire pendant quelques heures : mais abandonné de l'Archiduc il falut ceder au nombre, & s'enfuir lui dix-ſeptiéme, pourſuivi par un eſcadron qui l'atteignit à une lieuë du champ de bataille, & à qui il n'échapa, qu'en tournant tête avec ſa petite troupe contre ceux qui le pourſuivoient, & en les chargeant ſi bruſquement qu'il leur paſſa ſur le ventre,

Hardie action du Vicomte de Turenne.

1650. & tua quelques-uns de leurs Cavaliers, ſans en avoir perdu aucun des ſiens. Comme il connoiſſoit le païs juſqu'aux moindres ſentiers, il s'aprocha d'un bois qu'il traverſa, & ſe rendit ſur la frontiere, où il joignit le débris de ſon armée. Au lieu de ſe retirer à Stenay, dont en partant il avoit laiſſé le commandement au Marquis de la Mouſſaye, qui mourut bientôt après (1) regreté de la Ducheſſe de Longueville, il alla trouver le Comte de Fuenſaldagne pour prendre de nouvelles meſures avec lui. Telle fut la bataille de Rhétel, precedée par la priſe de la place & par celle de Château-Porcien.

Jalouſie du Duc d'Orleans, des airs que ſe donne le Cardinal.

Le Cardinal revint triomphant à Paris, (2) enflé du bonheur d'une expedition dont il s'attribuoit toute la gloire. Son triomphe fut ſa perte. Il renouvella contre lui la haine des *Frondeurs*, qui s'en voiant negligez ſe repentirent de lui avoir ſacrifié les Princes, & il excita toute la jalouſie du Duc d'Orleans, qui ne put ſouffrir qu'un Cardinal, non content d'uſurper toute l'autorité dans le Con-

(1) *Sur la fin de Novembre.*

(2) *Le 31. de Decembre.*

ſeil, voulût encore l'exercer dans les armées. Il l'avoit entrepris dès les troubles de Bordeaux, en ſe donnant le titre de Generaliſſime, (1) & pretendant marcher à la tête de l'armée pour donner bataille aux ennemis. Le Duc d'Orleans l'aiant ſu en témoigna ſon reſſentiment, en diſant, *Que le Cardinal lui vouloit uſurper la qualité qui lui avoit été donnée par le teſtament du feu Roi, & par l'Arrêt du Parlement repreſentant les Etats du Roiaume : Qu'il n'y avoit que lui qui put diſpoſer des affaires de la guerre, ou prendre la qualtté de Generaliſſime dans tout le Roiaume, & particulierement dans les armées, qualité que perſonne ne lui pouvoit ôter pendant la minorité, ni la partager avec lui & le Cardinal moins que perſonne.* Ainſi parloit le Duc d'Orleans lors de la guerre de Bordeaux, & ainſi parla-t-il encore lors qu'il lui vit prendre les mêmes airs à la bataille de Rh tel. Les *Frondeurs* encore plus animez par le mépris qu'on faiſoit d'eux, entrerent en negociation avec le Prince mécontent, & on vit tout d'un coup 1650.

(1) *Voiez la lettre de Vvicquefort du 2. de Juillet 1650.*

1650. ceux qui s'étoient liguez avec le Cardinal pour faire perir les Princes, ſe tourner contre lui pour les mettre en liberté. Tels furent le Coadjuteur & la Ducheſſe de Chevreuſe, qui s'unirent avec le Duc de Beaufort & la Duch. de Montbaſon, ennemis jurez du Cardinal, & qui firent pour le perdre une nouvelle confederation.

On dit (1) que la Princeſſe Palatine, (2) qui avoit la confidence des Princes & de la Ducheſſe de Longueville auſſi bien que celle des *Frondeurs*, manda le Duc de la Rochefoucaut à Paris pour prendre enſemble une bonne reſolution. Le Duc s'y rendit & demeura caché chez cette Princeſſe, afin de concerter avec elle ce qu'il étoit à propos de faire. La premiere choſe qui fut propoſée, ce fut l'éloignement & la ruine entiere du Cardinal, le concours des Princes dans ce deſſein, & le mariage du Prince de Conti avec la fille de la

Intrigues contre le Cardinal.

(1) *Voiez les Memoires de la Minorité.*

(2) *De la Maiſon de Gonzague, ſœur de celle qui avoit épouſé le Roi de Pologne. Elle portoit le nom de* Princeſſe Palatine, *parce qu'elle avoit épouſé Edouard. Comte Palatin, cinquiéme fils de l'Electeur, Roi de Bohême.*

Ducheſſe de Chevreuſe, pour en ſervir de garentie. Je ne raporterai point les autres negociations de la Princeſſe Palatine & du Duc de la Rochefoucaut avec le Cardinal ; car ils negocioient des deux côtez, & des deux côtez on ſe fioit en eux : mais leur veritable but étoit la délivrance des Princes, ſe ſouciant peu du reſte, pourvu qu'ils la puſſent obtenir. Le Duc de la Rochefoucaut renouvella alors, dans un entretien qu'il eut avec le Cardinal, les inſtances qu'il lui avoit faites enſuite du traité de Bordeaux, de ſe faire honneur de la liberté des Princes ; mais il ne fit que l'ébranler cette ſeconde fois comme la premiere, ſans le pouvoir perſuader. Il falut donc en revenir au traité avec les *Frondeurs*, que la Ducheſſe de Chevreuſe & le Coadjuteur, apuiez du Duc d'Orleans, preſſerent la Rochefoucaut de conclure & de ſe joindre avec eux. 1650.

Tout alors éclata contre le Cardinal & pour les Princes; le Parlement, le Peuple, la Nobleſſe, tout ſe joignit pour faire ſortir les derniers de priſon, & le premier du Roiaume. On alloit encore plus loin, on le proſcri-

1650. voit, & on en vouloit à ſa vie. On diſtribua au commencement de l'année des jettons, qui d'un côté repreſentoient la hache & les faiſceaux, qui étoient les armes du Cardinal, avec cette inſcription latine au tour, *Quod fuit honos, criminis eſt vindex.* C'eſt à dire, ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puiſſance ſous les Conſuls Romains, eſt aujourd'hui pour punir les crimes de Mazarin. Au revers étoit un licol avec cet hémiſtiche, *Sunt certa hæc fata Tyrannis.* C'eſt à dire, telle eſt la deſtinée des Tyrans. Les Bourgeois prirent les armes, on fit la garde aux portes, & en moins de ſix heures il ne fut plus au pouvoir du Roi & de la Reine de ſortir de Paris.

Les indignitez qu'on lui fait.

Le Cardinal abatu de tous ces coups redoublez, paſſa bientôt d'une extremité à l'autre, & auſſi humilié qu'il avoit été fier il tomba dans la conſternation, ne ſachant à qui ſe fier, ni quelle reſolution prendre. Il ignoroit encore que la Ducheſſe de Chevreuſe fût entrée dans le parti formé pour le perdre, auſſi bien que le projet du mariage de ſa fille avec le Prince de Conti, qui devoit être le gage

Son abatement & ſa retraite.

de ſa ruine, & la croiant toujours 1650.
dans ſes interêts, il en écoutoit les raiſonnemens. Ils tendoient à l'obliger de ſortir du Roiaume pour ſe mettre en ſureté : mais c'étoit afin de pouvoir achever le mariage de ſa fille, auquel ſa preſence lui ſembloit être un obſtacle inſurmontable. Perſuadé par ce qu'elle lui dit, ou effraié du peril qu'elle lui mit devant les yeux, il ſortit le ſoir de Paris ſans que perſonne l'en empêchât, & alla coucher à S. Germain. Sa retraite ne calma pas les eſprits : on aprehenda que ce ne fût une feinte, & que la Reine n'eût deſſein d'emmener le Roi hors de Paris, de ſorte que pour l'empêcher les gardes des portes & des ruës près du Palais Roial furent redoublées, & il y avoit toute la nuit des partis de cavalerie qui couroient par la Ville. La crainte des Pariſiens n'étoit pas ſans fondement, & le Duc d'Orleans aiant été averti du deſſein qu'avoit la Reine de ſortir avec le Roi, il l'en détourna par la conſideration du danger où cette fuite expoſeroit leurs Majeſtez.

Cependant le Parlement redoubloit ſes inſtances pour la liberté des Prin-

1650. ces,& la Reine fut enfin obligée d'en ſigner l'ordre. Le Duc de la Rochefoucaut en fut chargé, & partit pour le Havre, (1) acompagné de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, & de Comminges, Capitaine des Gardes de la Reine. Le Cardinal,qui avoit pris les devans,voulut y arriver avant eux & annoncer lui-même aux Princes leur délivrance. Il executa alors, mais trop tard, les avis de la Rochefoucaut. Auſſi fut-il fruſtré de la reconnoiſſance qu'il en eût pu eſperer s'il l'eût fait plutôt,& avant que d'y être contraint. C'eſt ce que le Prince lui fit ſentir à leur premiere entrevûë. Les uns diſent, (2) que ſe jettant à ſes genoux il lui demanda pardon, & lui dit qu'il étoit venu lui annoncer ſa liberté : A quoi le Prince repondit, ſans toucher ſeulement au chapeau, *Qu'il lui venoit annoncer ſa liberté, lorſqu'il ne la pouvoit plus empêcher, & qu'il ne croioit pas lui être beaucoup obligé.* D'autres diſent (3) avec plus de vraiſemblance, que d'abord le

La Reine acorde la liberté des Princes.

Le Cardinal va lui-même la leur annoncer.

Comment il en eſt reçu.

(1) *Le* 11 *Fevrier* 1651.

(2) *Voiez la lettre de Vvicquefort du* 18. *Fevrier* 1651.

(3) *Les Memoires de la Minorité.*

Cardinal ſe voulut juſtifier auprès des Princes, en leur diſant les ſujets qu'il avoit eus de les faire arrêter, & qu'enſuite il leur demanda leur amitié, ajoûtant avec fierté qu'ils étoient libres de la lui acorder ou refuſer, & que quoi qu'il en fût, ils pouvoient dès ce moment ſortir du Havre, & aller où il leur plairoit. Il dîna avec eux, mais ce fut un leger & court repas: le Prince cependant but à ſa ſanté, & ſe leva de table auſſitôt. Il monta promptement en caroſſe avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville, acompagnez du Maréchal de Grammont, & ils allerent coucher à trois lieuës du Havre chez un Gentilhomme, Seigneur de la Paroiſſe qui porte le nom de *Groſmenil*, où le Duc de la Rochefoucaut & les autres Députez arriverent un moment après avec les ordres de la Cour, dont j'ai fait mention. 1650.

Les Princes recouvrerent ainſi leur liberté, treize mois après l'avoir perduë. Le Prince de Condé ſuporta ſa priſon avec beaucoup de conſtance, aiant demandé, lorſqu'il entra dans celle de Vincennes, l'Hiſtoire de France, pour trouver dans ſa lecture

1650 quelques heures de divertiſſement : & ſans ſe laiſſer abatre par le chagrin, comme faiſoient les deux autres, il travailloit à ſa delivrance par le moien des correſpondances ſecretes qu'il entretenoit avec ſes amis. Il fut abandonné de pluſieurs : c'eſt le ſort des malheureux : mais il en trouva qui ne l'abandonnerent jamais. Il a dit, lorſque faiſant l'hiſtoire de ſes diſgraces, il tomboit ſur le chapitre de ſa priſon, *Qu'il y étoit entré le plus innocent de tous les hommes*, comme je l'ai raporté : (1) & auſſi peut-on aſſurer que jamais perſonne de ſa qualité n'avoit été diſgracié pour de moindres crimes, ni arrêté avec moins de ſujet : mais ce qui devoit empêcher ſa détention, ſa naiſſance, ſon merite, ſon innocence, étoient de grands ſujets pour ſes ennemis de la faire durer, ſi la fraieur du Cardinal ne lui eût fait prendre d'auſſi fauſſes meſures pour la finir, qu'il avoit fait pour la machiner.

Ce que le Prince de Condé diſoit de ſa priſon, & des ſuites qu'elle eut.

L'année 1650. n'étoit pas une année de proſperitez pour la France : ſes diviſions en avoient arrêté le

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 115.

cours, heureuſe que ſes ennemis n'en ſuſſent pas mieux profiter. Nous avons vu leurs ſuccez ſur ſes frontieres, où ils emporterent quelques places aſſez mediocres. Voions ceux qu'ils eurent en Italie & en Catalogne. Ils reprirent Piombino, que le Maréchal de la Meilleraye leur avoit enlevé en 1646. (1) & vinrent aſſieger Porto-Longone qu'ils avoient auſſi perduë la même année. (2) Les François n'avoient mis que 20. jours à la conquerir : le ſiege des Eſpagnols en dura 47. & ils ne l'emporterent le 15. d'Août 1650. que parce que le Comte de Noillac, qui en étoit Gouverneur, n'aiant pu être ſecouru, il fut obligé de faire ſa capitulation, lorſqu'il vit les ennemis logez ſur la contreſcarpe, & ſa garniſon reduite à 400. hommes. 1650.

Les Eſpagnols reprennent Piombino, & Porto-Longone.

Il y eut de plus grandes pertes pour la France en Catalogne. Le Duc de Mercœur avoit été pourvu de la Viceroiauté, (3) & il y paſſa au commencement de l'année. A ſon arrivée il fit arrêter Marſin à Barce-

Le Duc de Mercœur fait arrêter Marſin.

(1) *Voiez Tom I. pag. 262.*
(2) *Voiez Tom I. à la même page.*
(3) *Voiez ci deſſus pag. 90.*

1650. lone, où il intriguoit en faveur du Prince de Condé, & l'envoia priſonnier à Perpignan, d'où nous le verrons ſortir, rentrer en Catalogne, & l'abandonner (1) pour aller trouver le Prince de Condé qui l'apelloit auprès de lui.

Mauvais ſuccez du Duc de Mercœur en Catalogne.

Le Duc de Mercœur reçut au commencement de Juin, la nouvelle de la priſe de Caſtel-Leon & de la défaite de trois Regimens François. Il repara cette perte, en aſſiegeant Caſtel-Leon & en la reprenant ſur l'ennemi. Mais il ne put empêcher les Eſpagnols de ſe rendre maîtres de Flix ſur la Segre, & de debarquer dans la Province une partie des troupes qui avoient ſervi au ſiege de Porto-Longone. A leur deſcente preſque toute la Catalogne fut ſur le point de quitter le parti de la France, & il courut un bruit que le Viceroi s'étoit retiré à Perpignan. Les deſordres augmenterent encore par la revolte des habitans de la plaine d'Urgel, qui allerent ſervir le Comte de Mortara au ſiege de Tortoſe, que le Gouverneur, (2) qui avoit

(1) *En Septembre 1651.*

(2) *De Lannai, en Decembre 1650.*

ſuccedé

ſuccedé au Comte de Marſin, ne pût 1650.
ſauver. Cette perte fût ſuivie de celle de Ballaguier, & toute la Plaine d'Urgel rentra dans la dépendance de l'Eſpagne. La France envoia le Marquis de Saint Meſgrin avec des Troupes : mais comme ce n'étoit pas un ſecours ſuffiſant, le Duc de Mercœur fût obligé de venir en France, pour repreſenter à la Cour le beſoin qu'avoit la Catalogne de plus grandes Forces, ſi on vouloit la conſerver.

Ainſi ſe paſſa l'année 1650. pour la France, ſoit à l'égard des Guerres Civiles, ſoit à l'égard des Etrangeres : plus deſolée par les premieres que par les autres, & ſe ſoutenant toûjours par ſon courage & par ſa fortune. Il nous reſte peu de choſe à dire des affaires de la Cour & des Particuliers pendant cette année.

C'étoit une choſe ſurprenante de voir que les plus grands *Frondeurs*, c'eſt-à-dire, les plus grands ennemis du Gouvernement, euſſent la premiere place dans la confidence des Chefs de la Régence : Que la Ducheſſe de Chevreuſe, le Duc de Beau-

1650. fort & le Coadjuteur poſſedaſſent le Duc d'Orléans, & qu'ils euſſent le même Empire ſur lui qu'avoit eu auparavant ſon indigne Favori l'Abbé de la Riviere. Il y avoit long-tems que toute la famille du Duc en ſollicitoit la diſgrace ; mais il s'étoit toûjours maintenu avec un tel aſcendant, que l'épouſe & la fille avoient été contraintes de ceder. Le tems de ſa chûte étant venu, il tomba tout d'un coup, ſans qu'il lui fût poſſible de ſe relever. Il s'humilia inutilement en ſe jettant aux pieds de ſon Maître, & inutilement encore la Reine pria pour lui. Un jour qu'elle faiſoit de fortes inſtances pour ſon rétabliſſement: *Il faut donc, Madame*, lui répondit le Duc, *que je me faſſe étrangler de ma femme & de ma fille, qui n'en peuvent ſouffrir le retour.* Il n'en fut plus parlé depuis. La Ducheſſe de Chevreuſe avoit cauſé la perte de cet inſolent Favori en rendant ſa fidelité ſuſpecte, & en faiſant connoître au Duc d'Orléans qu'il le ſacrifioit à ſon ambition : ou plûtôt le periode fatal de ſa décadence étant arrivé, le Duc écouta alors un diſcours que d'autres lui avoient fait

L'Abbé de la Riviere diſgracié.

cent fois : ſans qu'il y eût voulu prêter l'oreille. 1650.

Le Coadjuteur lui ſucceda en ſa place de Favori du Duc d'Orléans, dont il eut toute la confiance, que le premier avoit poſſedée pendant vingt-ans. Il étoit d'une plus illuſtre naiſſance (a), mais il n'étoit pas moins intriguant, auſſi eut-il comme lui la fin que ces eſprits brouillons & ambitieux ne manquent guére d'éprouver. Il obtint à la verité la Pourpre que l'autre n'avoit pû obtenir, & fut alors connu ſous le nom de Cardinal *de Rets* : mais il ſemble que la fortune ne prit plaiſir à lui faire cette faveur, que pour mieux ſe joüer de lui, & rendre ſa diſgrace plus éclatante ; car bien-tôt après il fût envoié priſonnier au Château de Vincennes (a). Caractere & intrigues du Coadjuteur.

La Ducheſſe de Chevreuſe, qui avoit fait tomber l'Abbé de la Riviere, fit rétablir Châteauneuf ſon ancien adorateur. Elle fit alors ce qu'elle n'avoit pû faire au commencement de la Régence, & cet habile Magiſtrat, qui n'avoit été exilé ſous le Regne précedent, que pour avoir Rétabliſſement de Châteauneuf.

(a) *De la Maiſon de Gondi.* (b) *En 1652.*

1650. atiré la haine du Cardinal de Richelieu, parce qu'il étoit trop affectionné à la Reine, étoit cependant demeuré ſans emploi depuis ſa Regence par la jalouſie du Cardinal Mazarin. A peine la Reine, pour qui il avoit ſouffert une priſon de dix ans, ſongea-t-elle à l'en faire ſortir lorſqu'elle fut Regente, ne le conſiderant pas, diſoit-elle, comme ſon martyr, mais comme celui de la Ducheſſe de Chevreuſe, qui avoit auſſi été bannie, & pour laquelle il avoit pris de l'amour. Quoiqu'il en ſoit, ce ne fut que cette année qu'il fut rapellé à la Cour, & rétabli dans ſa Charge de Garde des Sceaux. Ce ne fut pas pour long-tems, & dès l'année ſuivante, il fut encore une fois éloigné de la Cour, & les Sceaux donné au Premier Preſident (a).

Rapel de Chavigni.

Chavigni, ce Miniſtre ſi habile, & à même tems ſi malheureux, dont j'ai donné les portrait (b), & que le Cardinal avoit fait empriſonner en 1648. comme je l'ai raporté (c), fut mis en liberté & rapellé à la Cour. Le reſſentiment des injures qu'il en

(a) *Molé.* (b) *Voiez Tom. I. pag. 59.*
(c) *Voiez Tom. I. pag. 477.*

avoit reçûës, prévalut ſur la reconnoiſſance de ſon rapel, & dans les troubles de la ſeconde Guerre de Guienne, il s'attacha au Parti du Prince de Condé, dont il ne fût pas mieux recompenſé, que des ſervices qu'il avoit rendus au Cardinal (a) : car ce Prince trop bruſque & trop fier l'aiant maltraité dans un entretien qu'il eût avec lui, il en fût ſi touché qu'il en prit la fiévre dont il mourut (b). Telles ſont les amitiez & les liaiſons de la Cour, non ſeulement peu utiles, mais ſouvent funeſtes, & toûjours fragiles. 1650.

Le Duc de Vendôme fût mis cette année en poſſeſſion de la Charge d'Amiral de France, vacante dès l'année 1646. par la mort du Duc de Brezé, tué dans le Combat Naval donné devant Orbitello (c). Le Duc d'Enguien, qui fût depuis Prince de Condé, la prétendoit comme beau-frere du défunt (d), & pour ne lui point donner de Competiteur à qui il eût pû témoigner ſon reſſentiment, la Reine s'en étoit fait expedier les Patentes (e). Ce n'étoit que

Le Duc de Vendôme fait Amiral.

(a) *Voiez Tom. I. pag.* 214. (b) *En* 1652.
(c) *Voiez Tom. I. pag.* 257. (d) *Il en avoit épouſé la ſœur.* (e) *Voiez Tom. I. pag.* 231.

1650. pour attendre l'occaſion d'en inveſtir un ſujet reconnoiſſant, & affectionné à ſa perſonne, auſſi bien qu'à celle du Roi. Elle conſideroit auſſi ſans doute l'interêt du Cardinal, qui ſongeoit à gagner par là la Maiſon de Vendôme, dont il ſouhaitoit de s'allier par le mariage d'une de ſes niéces avec le Duc de Mercœur (a). Quelles que puſſent être les vûës de la Reine, elle fit expedier les Lettres du Roi, qui donnoit la Charge d'Amiral au Duc de Vendôme, avec la Survivance pour le Duc de Beaufort ſon fils, & tous deux en prêterent le ſerment au Parlement & à la Chambre des Comptes, où elles furent enregiſtrées (b). Le Duc de Mercœur, comme nous l'avons vû, fût bientôt après inſtallé dans la Viceroiauté de Catalogne : de ſorte que les plus belles Charges étoient pour la Maiſon de Vendôme. On ne croioit pas après cela que le Duc de Beaufort pût conſerver ſa haine contre le Cardinal, & s'opoſer plus long-tems au mariage du Duc de Mercœur ſon frere ; il fût pourtant differé juſqu'à

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 152.

(b) *En Juin* 1650. *du Parlement, & en* 1651. *à la Chambre des Comptes.*

l'année 1652. (a) & le Duc de Beaufort demeura toûjours attaché au Prince de Condé, juſqu'à ce que le Duc d'Orléans l'eût regagné à la Cour. 1650.

Il y eut cette année pluſieurs morts conſiderables. J'ai rapporté celle du Duc d'Angoulême (b). Elle fût ſuivie de celle de la Princeſſe Douairiére de Condé, qui arriva ſur la fin de l'année. Tout le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Prévôt des Marchands & les Officiers de l'Hôtel de Ville aſſiſterent à ſes Funerailles, pendant que les Princes ſes fils étoient encore priſonniers à la Citadelle du Havre. Cette Princeſſe étoit fille du dernier Connétable de Montmorenci, d'une ſi grande beauté, lorſque le Prince de Condé l'épouſa, que le Roi Henri IV. l'aiant vûë danſer, habillée en Diane, & tenant un dard à la main, en fût auſſi vivement frapé, que ſi le dard lui eût percé le cœur, & donna de juſtes ſoupçons au Prince, qui pour ſauver ſa femme ſe vit obligé d'en être le Raviſſeur. Il l'enleva pour éviter le piége

Mort de la Princeſſe de Condé.

Sa beauté & la paſſion de Henri IV.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 151. *à la notte* (a).
(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 151.

1650. qu'on tendoit à ſa vertu, & ſe retira avec elle en Flandre (a) auprès de l'Archiduc, à qui l'amoureux Roi les redemanda inutilement. On dit que ce refus donna lieu au grand deſſein de renverſer la Maiſon d'Autriche, dont la Succeſſion de Cleves lui fournit l'occaſion, à cauſe de l'alliance qu'il avoit avec quelques-uns des Prétendans que l'Empereur en vouloit dépoüiller : mais ce n'étoit, ſelon quelques-uns, qu'un prétexte, le dépit que lui avoit fait l'Archiduc de n'avoir pas voulu lui renvoier ſa Maîtreſſe en étant la veritable cauſe : ou du moins celle qui conrribua le plus à en hâter l'execution. Quoi qu'il en ſoit, elle & le Prince ſon mari ne revinrent à la Cour qu'après la mort d'un Monarque dont ils avoient tout à craindre, ne ſçachant ni cacher, ni reprimer ſa paſſion, à qui il ſacrifioit tout.

Mort & éloge du Comte d'Avaux.

Je raporterai encore la mort de deux freres illuſtres par leurs emplois & par leur merite. Le premier étoit Claude de Meſme, Comte d'Avaux, qui poſſeda tour à tour les Charges de Conſeiller au Parlement,

(a) *En* 1609.

de Maître des Requêtes, de Sur-Inten- 1650.
dant des Finances, qu'il exerça avec une integrité qui lui acquit une grande reputation. Il la ſoutint & l'augmenta par ſes diverſes Ambaſſades à Veniſe & vers les Princes d'Italie, en Allemagne, en Suede & en Pologne, & enfin aux celebres Conférences de Munſter, où la Paix fut concluë entre l'Empereur & l'Empire d'un côté, & la France & la Suede avec leurs Alliez de l'autre. Quelques-uns trouvent qu'il y manqua de complaiſance pour ceux qui gouvernoient, c'eſt-à-dire pour le Cardinal Mazarin : mais je ne ſçai s'il n'a pas merité en cela plus de loüange que de blâme : car de la maniere dont en parlent les meilleurs Auteurs, & les plus impartiaux, il ne reſiſta au Comte de Servient, devoué au Cardinal, que parce que ce ſecond Plénipotentiaire n'agiſſoit pas ſincerement pour la Paix. Il nâquit de là une inimitié entre ces deux Miniſtres qui dura toute leur vie, ou au moins toute la vie du Comte d'Avaux : car on raporte que Servient étant venu le voir pour ſe reconcilier avec lui, il le trouva ſans voix

1650. & ſans connoiſſance, deſorte qu'il ne pût parler à lui.

Et du Préſident de Meſme ſon frere.

Henri de Meſme ſon frere ne lui ſurvécut que de ſix ſemaines (a). Il n'avoit pas moins de vertu, ni moins de ſavoir, & il s'étoit acquis beaucoup de reputation dans le Parlement, où il étoit ſecond Preſident: mais il ne la conſerva pas toute entiere pendant les troubles, & on le blâma d'avoir eu trop de complaiſance pour le Cardinal, au préjudice de ce qu'il devoit à l'auguſte Corps dont il étoit un des Chefs: homme de Cour, diſoit-on, & tout Mazarin. Tant il eſt difficile de plaire à même-tems au Peuple & à ceux qui gouvernent, & de tenir un juſte milieu entre deux Partis, dont l'un exerce une autorité trop abſoluë, & l'autre affecte une trop grande liberté.

Diſpute touchât la *Grace* entre les Jéſuïtes & les Janſeniſtes.

Il faut dire quelque choſe de la fameuſe diſpute des Janſeniſtes & des Moliniſtes ou des Jéſuites au ſujet de la *Grace*. Le Dogme des derniers n'avoit pas encore pris le deſſus, & ſi la Cour lui étoit favorable, parce que la Reine l'appuioit, le Clergé ſembloit partagé entre les deux Partis.

(a) *Il mourut ſur la fin de Décembre.*

Dans l'Aſſemblée qui ſe tint cette année (a) on y parla d'un accommodement, & l'Evêque du Bellai fut deputé au Pere Deſmarez, ce celebre Predicateur dont j'ai plus d'une fois fait mention (b), un des plus grands Zélateurs du Janſeniſme, pour l'exhorter de la part de l'Aſſemblée de ne plus parler de cette queſtion en Chaire, parce que les Ennemis de la Religion Catholique s'en prevaloient: ajoûtant qu'il étoit à craindre, *que de la plume on n'en vint au canif.* A quoi l'autre répondit, qu'il n'y avoit rien de ſemblable à craindre de ceux de ſon Parti; mais qu'il étoit vrai que la Societé, qui leur étoit contraire, *ſavoit bien ſe ſervir du couteau.* Peut-être que l'Evêque du Bellai ne parloit des avantages, que les Proteſtans de France pourroient recueillir de cette diſpute, qu'à l'occaſion d'une Lettre que ceux d'Angleterre avoient écrite aux Janſeniſtes, pour les prier de leur faire ſavoir leurs ſentimens: mais ceux-ci ne trouverent pas à propos de faire réponſe, pour ne point ſe rendre odieux à la 1650.

Sanglante réponſe du Pere Deſmarez de l'Oratoire, contre les Jeſuites.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 18. de Juin, & celle du 22. Octobre 1650.*

(b) *Voiez Tom. I. pag. 514. & 515. & ci-deſſus pag. 100.*

1650. Cour, où ils n'avoient déja que trop d'ennemis.

Au reſte l'Aſſemblée du Clergé ne plaiſoit ni aux uns ni aux autres. Les Jeſuites ſe plaignoient de ce qu'on ne leur permettoit pas toute la liberté de leurs Confeſſionnaux, & les Janſéniſtes n'étoient pas contens de ce que leur Doctrine n'y étoit pas plus favoriſée. Auſſi ſe donna-t-on de part & d'autre la liberté de critiquer les Prélats, en leur faiſant des reproches, de ce qu'au lieu de faire de ſages Reglemens pour extirper le vice & pour reprimer la vanité, ils en faiſoient pour l'autoriſer en leurs propres perſonnes. C'eſt qu'ils avoient fait un Statut, par lequel ils ordonnoient que les Archevêques & les Evêques porteroient des cordons d'or à leurs chapeaux, auroient de l'or mêlé en leurs ceintures, & qu'en leur parlant on les traiteroit de *Monſeigneur*, auſſi bien qu'en leur écrivant.

Vanité des Prélats.

Peut-être qu'on pourroit auſſi taxer de vanité le Diſcours de l'Archevêque de Rheims, (a) qui préſidoit à l'Aſſemblée, en répondant à la demande

(a) *Voyez la Lettre de Wicquefort du 3. de Septembre 1650.*

des Subſides que la Cour exigeoit d'eux, & dont le Directeur des Finances (a) étoit venu les ſolliciter. Il commença par une expoſition des Dtoits du Clergé. *Depuis la fondation de la Monarchie*, diſoit-il, *les Prélats étoient Conſeillers d'Etat nez, & les Rois avoient accoûtumé de les appeller aux Déliberations des plus importantes affaires : mais depuis que les Cardinaux étoient entrez dans le Miniſtere, on avoit negligé leurs avis, & on ne daignoit plus les appeller au Conſeil. Ils ſuplioient leurs Majeſtez d'y faire attention, & de leur conſerver leurs prérogatives, après quoi ils ne manqueroient pas de les aſſiſter au beſoin.* 1650.

Juſqu'où la porte l'Archevêque de Rheims.

Il eſt vrai que ſous Pepin, pere de Charlemagne, il ſe tint des Aſſemblées demi-Politiques & demi-Eccleſiaſtiques, où les Seigneurs joints aux Evêques ordonnoient des choſes qui concernoient la Police & les Reglemens de l'Egliſe, auſſi bien que de ce qui concernoit le Temporel & le Gouvernement du Roiaume : & ce fût là que furent compoſées ces Loix ſi eſtimées, connuës ſous le

Si les Prélats doivent entrer dans le Miniſtere d'Etat.

(a) *D'Aligre.*

1650. nom de *Capitulaires*. S'il avoit été queſtion de ſemblables Reglemens, les remontrances de l'Archevêque euſſent été fondées : mais je ne ſçai ſi elles n'étoient pas hors d'œuvre & trop étenduës. Il y avoit au moins beaucoup de temerité de mettre leurs prérogatives en comparaiſon avec celles de la Couronne.

Charles II. paſſe en France.

La Reine d'Angleterre, pour reprendre la ſuite des affaires de ce Roiaume (a), étoit toûjours à Saint Germain avec ſa famille, à la reſerve de Charles II. qui paſſoit & repaſſoit la Mer pour ſe rétablir ſur le Thrône, dont l'infortuné Charles I. avoit été ſi cruellement renverſé. Il avoit beſoin, pour une ſi grande entrepriſe, du ſecours de ſes Alliez, & c'eſt pour cela, qu'il erroit d'Ecoſſe en France, & de France en Hollande, pour y amaſſer des Troupes & des Vaiſſeaux capables de le faire triompher des Uſurpateurs. Mais ni la France troublée par ſes diviſions, ni la Hollande inquiette des mouvemens du nouveau *Stadthouder* (b), n'étoient guére en état de le ſecou-

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 102. *& ſuiv.*

(b) *Guillaume II. qui aſſiegea Amſterdam le 30. Juillet* 1650.

rir. Il étoit venu ſur la fin de Fé- 1650.
vrier de cette année deſcendre en Baſſe-Normandie, d'où, aprés qu'il auroit vû la Reine ſa mere, il devoit paſſer en Hollande. Il ſouhaitoit que leur entrevûë ſe fit au Pont-de-l'Arche : mais quelle qu'en fût la cauſe, la Reine ne pût s'y rendre, & ce fût à Beauvais qu'ils ſe virent, où le Roi & la Reine de France envoierent complimenter le Monarque fugitif. On ne dit point le ſuccès de ſon voiage, qui n'aboutit aparemment qu'à des amitiez & à des civilitez reciproques, ou à des promeſſes d'un ſecours mal preparé.

La France, comme je viens de le dire, n'étoit pas en état de l'aſſiſter, bien embarraſſée à ſe défendre elle-même des inſultes des Vaiſſeaux Anglois, qui venoient attaquer les ſiens ſur ſes Côtes, & qui les amenoient en Angleterre, ſous prétexte de repreſailles de ceux qu'ils accuſoient la France de leur avoir enlevez ou pillez. Un Envoié vint à Paris de la part de la République pour accommoder ce different, & faire ceſſer les hoſtilitez. Il parloit haut (a), ne

Envoié de la République d'Angleterre à Paris.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 29. Octobre 1650.*

1650. demandant pas moins qu'un million de livres, pour le dédommagement des pertes qne le Marchand de ſa Nation pouvoient avoir ſouffertes ſur Mer, & menaçant, faute de paiement de cette ſomme, que ſes Superieurs emploieroient les moiens que Dieu leur avoir donnez, pour tâcher de ſe faire la juſtice qu'on leur denioit. C'eſt ainſi qu'il s'en exprimoit.

La proſperité des Armes Angloiſes lui faiſoient tenir un langage ſi fier. Le formidable Cromvvel venoit de reduire l'Irlande, & il n'avoit pas des ſuccès moins heureux en Ecoſſe, où le Parlement l'avoit envoié, & où ſon Armée victorieuſe battoit les Troupes de Charles II. & le contraignoit encore une fois de repaſſer la Mer, pendant qu'il faiſoit la Conquête de toute l'Ecoſſe (a), & qu'il entroit triomphaut à Edimbourg.

Ses menaces.

L'Envoié profitant de ces grands ſuccès, dont le Parlement d'Angleterre ne manquoit pas de l'inſtruire, redoubloit ſes inſtances & ſes menaces, non ſeulement pour le dédommagement des pertes dont ſe plaignoient

(a) *En Septemére 1650. & le reſte de l'année.*

les Marchands de sa Nation, mais en- 1650.
core pour obliger la Cour de France à reconnoitre la Republique. Il se prevaloit en même tems des divisions de la Cour, & ne craignoit point de dire aux principaux Ministres, qu'à faute de donner satisfaction à ses Maitres, ils emploieroient les moiens qu'ils avoient en main pour se la faire eux-mêmes Ainsi parloient ces fiers Republiquains (a) encore tout rouges du sang de leur Roi, & la Politique obligea la France de dissimuler son indignation, , pour ne pas faire revenir chez elle ces inquiets Insulaires, qu'elle eut autrefois tant de peine à chasser de son Roiaume. La Minorité de son Roi ne lui permettoit pas de leur rendre alors menaces pour menaces, & d'en défier la fierté : nous le verrons dans sa Majorité imposer à cette Nation & à toutes les autres des airs plus modestes & plus respectueux.

Il se passa cette année peu d'évenemens considerables au Siege de Candie (b), & les deux Puissances agirent plus par leurs intrigues que

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 17. de Décembre 1650.* (b) *Voiez Navi.*

1650. par leurs Armes. La Cour Ottomane prit un tour que juſque-là elle n'avoit pas encore pris, & qu'elle n'a pas pris dans la ſuite; ce fut de négocier avec l'Eſpagne, aiant ſon Ambaſſadeur à Madrid, & les Eſpagnols le leur à Conſtantinople. Celui de France, c'étoit la Haye Ventelai, en fit du bruit & menaça le Divan de rompre l'Alliance que la France entretenoit depuis ſi long-tems avec la Porte, ſi on lui preferoit un Allié nouveau avec qui ſon Maître étoit actuellement en Guerre. Peut-être ſe fût-on moqué de ſes menaces,, ſi les Sultanes, ayeule & mere du Grand Seigneur, n'euſſent pris le Parti de la France, & forcé le Viſir d'abandonner toute cette Négociation, auſſi bien que celle qu'il entretenoit avec le Baile de Veniſe, dont un Envoié, ſous pretexte de traiter la Paix, étoit venu à Conſtantinople pour épier ce qui ſe paſſeroit entre l'Eſpagnol & le Divan: & cet Envoiez, de concert avec le Baile, avoit des Conferences avec le Viſir. Mais ce dernier aiant été obligé de congedier l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, congedia auſſi celui de Veniſe, & ordonna au Baile de ſortir

Négociation de la Cour Ottomane avec l'Eſpagne.

Comment elle échouë.

dans trois jours de Conſtanſtinople, où il n'étoit pas de la dignité de ſon Maître de ſouffrir devant ſes yeux un Miniſtre de ſes Ennemis. Le Baile partit, & recommanda les interêts de ſa Patrie à l'Ambaſſadeur de France. 1650.

Exercices du jeune Monarque.

Le Roi aiant douze ans accomplis (a) voulut donner un beau ſpectacle à la Ville de Paris. Il avoit fait travailler pendant deux mois à la conſtruction d'un petit Fort compoſé de Baſtions, de Demi-Lunes, & de tous les autres Ouvrages qui rendent les Fortifications d'une Place de Guerre régulieres. Une troupe de jeunes Seigneurs commandoit la Garniſon qui défendoit le Fort, & une autre troupe en venoit faire le Siege, & l'attaquer dans les formes. Le jeune Roi étoit à la tête des derniers, tous habillez de la même façon, de drap gris avec leurs Echarpes noires garnies d'une dentelle d'or, le Bonnet à la Polonoiſe, & de riches Boudriers en broderie d'or. On ouvrit la Tranchée, on fit les Attaques, & tout étant prépare pour l'Aſſaut, le Roi à la tête des Aſſiégeans s'avança pour le donner, & emporta la Place l'epée

(a) *Le 5. de Septembre.*

ter une troiſiéme qui n'y eut pas 1651.
moins de part : c'eſt la haine des *Frondeurs*, tantôt pour l'un, & tantôt pour l'autre. Chaque Parti avoit ſon but : celui du Prince de Condé étoit de ſe venger du Cardinal, & de s'emparer de l'autorité : le Cardinal, tout éloigné qu'il étoit, travailloit à ſon rapel par le moien de la Reine, & des amis qu'il avoit laiſſez dans le Roiame : & les *Frondeurs* ne balançoient entre ces deux Chefs que pour les détruire, & pour regner eux-mêmes. Dans des ſentimens ſi opoſez, & dans la conduite de Partis ſi contraires, & ſi ennemis les uns des autres, il y eut moins de politique que de paſſion, & on y fit tour à tour des fautes, dont perſonne ne profita : comme ſi on n'eût eu d'autre deſſein que celui de s'entre-détruire, ſans ſonger à ſon veritable interêt. C'eſt en effet ce qui arriva, & tel fut le dénouement de cette Tragédie, fatale à tous ſes Perſonnages. La fortune de la France, que tous mettoient en combuſtion, la ſauva, & le Cardinal fut heureuſement ramené dans le Roiaume par ſon Etoile, pendant que celle du

jour les instructions & les conseils dont elle avoit besoin. Les *Frodeurs* l'eurent bientôt découvert, & le Prince de Condé l'aiant su des premiers, fut aussi un des premiers à s'emporter contre le Gouvernement. La Reine le regagna, & il se détacha une seconde fois mal à propos des *Frondeurs*, au lieu de profiter de la faute de sa premiére rupture avec eux (a). Ce fut aussi une seconde fois sa perte. Irritez de cette seconde desertion encore plus que de la premiére, ils l'abandonnérent de rechef à leur tour, & le laisserent en proie à ses fantaisies, ou à ses défiances. 1651.

Intrigues des Duchesses de Longueville & de Chevreuse.

Les Ducheſſes de Longueville & de Chévreuſe jouérent un grand rôlle dans ces fameuſes Scênes, commes elles avoient fait dans les pemieres (a), tantôt de concert, & tantôt diviſées. L'Amour, ce flambeau fatal qui brula Troye & qui n'allume pas moins de Guerres que l'Ambition, les faiſoit agir toutes deux : la premiere, pour exercer impunément ſes galanteries : l'autre, pour faire réüſ-

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 119.
(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 121. *& ſuiv.*

1651. ſur le mariage de ſa fille avec le Prince de Conti, qui en étoit devenu amoureux, & que les *Frondeurs* ſouhaitoient qu'il épouſât. Châteauneuf, Garde des Sceaux, ce vieux Amant de la Ducheſſe de Chevreuſe, & cet ancien ennemi du Cardinal, ſatisfaiſoit, en entrant dans la Ligue, ſon amour uſé, & ſa haine toûjours vive: & le Coadjuteur qui s'étoit piqué d'amour pour la fille, comme le Garde des Sceaux pour la mere, & qui ne haiſſoit pas moins le Cardinal, s'y étoit encore engagé par ſon ambition de ſe voir Chef de Parti. Je ne parle point de la Ducheſſe de Montbaſon qui étoit ſur le retour, ni de la Ducheſſe de Châtillon (a) qui étoit dans ſa premiere jeuneſſe, & dont le Prince de Condé & le Duc de Nemours étoient amoureux. L'une & l'autre parurent ſur la Scene, mais les premiers rôlles furent jouez par les Ducheſſes de Longueville & de Chevreuſe. Entrons dans le détail de toutes ces differentes intrigues.

La

(a) *Elle étoit Montmorenci, veuve de Gaſpar de Coligny, Duc de Châtillon, qui mourut des bleſſures qu'il reçût à la Guerre de* 1649. *Voyez ci-deſſus pag.* 15.

La priſon du Prince de Condé, 1651.
bien loin d'avoir obſcurci ſa gloire, lui avoit donné un nouveau relief, & il étoit revenu à Paris en triomphe, au milieu des acclamations publiques, pendant que le Cardinal ſortoit du Roiaume, chargé du mépris & de la haine du Peuple (a). Il ſemble qu'il eût été facile alors au premier, s'il eût voulu ſe ſervir de la chaleur de ſes amis & de ſes Créatures, de s'emparer de l'autorité, & de ſe faire au moins Chef de la Regence à l'excluſion de la Reine & du Duc d'Orléans : le dernier étant trop foible pour s'y opoſer, & la Reine perdant l'affection des Peuples par ſon trop grand attachement au Cardinal. Quelles que puſſent être les vûës du Prince, ou trop étourdi de ſa gloire, il ne ſongea pas à la pouſſer plus loin : ou devenu plus moderé par ſa priſon, il ne voulut pas courir les riſques d'une ſeconde captivité pour contenter ſon ambition, & il aima mieux écouter la Reine, qui lui propoſoit de grands avantages en s'atta-

(a) *Voiez les Memoires de la Minorité, la vie du Vicomte de Turenne, les Lettres de Wicquef. Nani, les Faſtes de Louïs le Grand.*

1651. chant à elle, que les *Frondeurs*, qui lui en propoſoient encore de plus grands, ſi reconcilié avec eux de bonne foi il ſe mettoit à leur tête pour changer le Gouvernement. Son choix étoit bon : mais la defiance & la jalouſie avec trop de raffinement, & pas aſſez de ſincerité vinrent tout gâter. Le Prince & la Reine ſe défierent l'un de l'autre, & les *Frondeurs* jaloux du Prince qui les abandonnoit, ſe ſouleverent contre lui. Ces diviſions aplanirent le chemin au Cardinal, & amenerent le Prince ſur le bord du precipice, où il n'évita de tomber, que pour ſe jetter tête baiſſée dans un autre.

Comportemés du Prince de Cõdé.

Aſſemblée de la Nobleſſe.

Cependant les Aſſemblées de la Nobleſſe & du Clergé continuoient. Je n'ai parlé de la premiere que ſuperficiellement lors de ſes premieres Séances chez le Maréchal de l'Hoſpital en 1649 (a). Elle les tint toûjours depuis ſous divers pretextes, demandant d'abord le retabliſſement de ſes privileges, & la reformation de pluſieurs abus : mais ſon veritable but étoit d'obtenir les Etats Generaux, le plus aſſuré & le plus innocent remede qu'on pût apporter

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 97. & 98.*

pour remettre l'Etat ſur ſes anciens fondemens, dont la puiſſance trop étenduë des Favoris ſembloit l'avoir arraché depuis quelque tems. C'eſt ainſi qu'en parle l'Auteur des Memoires de la Minorité (a). Il ajoûte, que la ſuite n'avoit que trop fait voir combien ce projet de la Nobleſſe eût été avantageux au Roiaume. Il l'eût été ſur tout au Duc d'Orleans, & aux Princes du Sang. Cependant ce fut lui, & le Prince de Condé, qui, faute de connoître leurs veritables interêts, & voulant ſe menager entre la Cour & le Parlement, au lieu d'apuier les demandes de la Nobleſſe, & de procurer par ce moien le Repos Public, dont ils euſſent eu tout le merite, ne ſongerent qu'à diſſiper l'Aſſemblée, dont le premier ſoin avoit été la liberté des Princes. Ils prirent neanmoins quelques meſures pour n'en pas perdre le fruit, & convinrent avec la Cour de la Convocation des Etats immediatement après la Majorité : mais c'étoit un leurre, & l'Aſſemblée une fois ſeparée, il ne fut plus queſtion d'Etats Gene- 1651.

(a) *Dans la relation de ce qui ſe paſſa depuis la priſon des Princes.*

1651. raux, & la Convocation en fut éludée (a).

Aſſemblée du Clergé.

L'Aſſemblée du Clergé s'apliquoit à la conſervation de ſes priviléges ou de ſes uſurpations, & à maintenir ſon autorité, ſi elle ne pouvoit pas l'étendre. Elle ne trouvoit pas de petits obſtacles dans la Nobleſſe & le Parlement : mais le Conſeil de la Régence lui étoit plus favorable. Une des principales queſtions, & qui s'agita avec le plus de chaleur dans les deux Aſſemblées, regardoit premierement & directement le Cardinal, & par reflexion tous les Cardinaux, ſoit Etrangers, ſoit François. La Nobleſſe & le Parlement cõcourant avec elle étoient d'avis, que nul Cardinal, nul Eccleſiaſtique ne devoit être admis au Gouvernement de l'Etat, ni au Conſeil du Roi, fût-il même François, à la reſerve des Princes du Sang, s'il y en avoit quelques-uns qui embraſſaſſent la Profeſſion Eccleſiaſtique.

Raisõs pour exclure les Eccleſiaſtiques du Miniſtere de l'Etat.

Leurs raiſons étoient que les Cardinaux font ſerment au Pape, ce qui eſt contraire à celui que tous ceux

(a) *Mezerai dit que depuis l'année 1358. il n'y eut plus de veritables Etats Generaux.*

du Conseil du Roi sont obligez de faire, de n'en point prêter à aucun Prince Etranger. On alléguoit encore une raison commune à tous les Ecclesiastiques, c'est que vivant dans le célibat, ils n'ont pas la tendresse qu'un pere a pour sa famille, & ne sont pas si touchez des miseres du Peuple, où ils ne voient point ces objets d'affection qui émeuvent les entrailles des peres. On ajoûtoit, qu'étant souvent gens de condition fort médiocre, ils se méconnoissoient en cette haute dignité de Ministres d'Etat. Le Discours que fit un des Présidens du Parlement (a), pour exclure les Cardinaux des affaires, merite d'être raporté. *Ce sont*, dit-il, *des Astres qui brillent dans le firmament de l'Eglise ; mais lorsqu'ils se détachent de leur sphére, ce sont des Cometes qui n'annoncent que des malheurs.* 1651.

Le Clergé alléguoit de son côté, que de tems immémorial les Ecclesiastiques avoient eu Séance dans les Assemblées Politiques: Que les Rois les avoient non seulement admis à leur Conseil, mais que de plus ils Raisõs pour le Clergé.

(a) *Le Coigneux.*

1651. avoient fait de quelques-uns d'eux leurs Favoris & leurs premiers Miniſtres. Temoin le celebre Abbé Suger, à qui Louis VII. confia le Gouvernement de ſon Roiaume, lorſqu'il paſſa en Aſie : & temoin tant d'illuſtres Cardinaux dans la ſuite ſous les Regnes ſuivans. Qu'ainſi l'innovation qu'on vouloit faire, étoit contraire aux anciens Reglemens de la Monarchie, & injurieuſe à l'Egliſe.

La diſpute examinée au Conſeil, quelques-uns opinerent en faveur du Clergé, & le Garde des Sceaux Châteauneuf fut lui-même de cet avis, proteſtant qu'il quitteroit plûtôt les Sceaux, que de ſceller une Declaration qu'il croioit prejudicier à l'honneur du Clergé de France. Ses ennemis lui imputoient de n'avoir parlé ainſi, que parce qu'il pretendoit au Cardinalat, auſſi bien que le Coadjuteur ſon ami, & qu'il ne vouloit pas ſceller une Declaration qui les eût exclus tous deux du Miniſtere. Quel que pût être le motif qui le faiſoit agir, il demeura ferme dans ſa reſolution, & refuſa d'obéir aux ordres réïterez de la Reine, qui voulant complaire au Parlement & à la No-

bleſſe, lui ôta les Sceaux qu'elle donna au Premier Preſident (a). Ce ne fut pourtant que pour élever l'autre bientôt après à une Charge plus éminente (b). La Declaration fut donc ſcellée & envoiée au Parlement qui la verifia, ſans avoir égard à l'opoſition du Clergé. 1651.

Le Parlement & la Nobleſſe ne demandoient pas ſeulement que le Cardinal fût exclus du Conſeil du Roi, ils demandoient encore qu'il fût banni du Roiaume : la Declaration accorda l'un & l'autre. Mais cet exil ne ſatisfit pas le Parlement. Dès le 9. de Fevrier il avoit rendu un Arrêt (c) qui lui ordonnoit de ſortir du Roiaume dans quinze jours, avec tous ſes Parens, & à faute de ce faire enjoignoit au Peuple de leur courir ſus à main armée, qu'il ſeroit écrit des Lettres Circulaires à tous les Parlemens pour avoir leur concours : ce qui fut executé, & preſque tous ſe conformerent à celui de Paris. Ainſi lorſque le 12. de Fevrier le Cardinal mettoit les Princes

Le Parlement proſcrit le Cardinal.

(a) *Molé.* (b) *Chef du Conſeil.*
(c) *Voiez les Lettres de Wicquefort du 18. de Mars 1651. & ſuiv.*

1651. en liberté (a), il n'y étoit plus lui-même.

On n'en demeura pas là; & par un autre Arrêt encore plus ſevere, rendu le mois de Mars ſuivant, il fut ordonné qu'il ſeroit informé contre lui, ſes Parens & ſes Domeſtiques des contraventions par eux faites à l'execution des Arrêts precedens: cóme auſſi de diverſes malverſations de Peculat, de diſſipation de Finances, & d'autres crimes dont on l'accuſoit, tels qu'étoient les mauvaiſes impreſſions par lui données au Roi contre les Princes, & bons Sujets de Sa Majeſté: Qu'il ſeroit auſſi informé contre ceux qui l'avoient ſuivi, aſſiſté & retiré, ou qui, de quelque maniere que ce ſoit, entretenoient commerce avec lui: ordonnant à toutes perſonnes de quelque condition qu'elles ſoient, de le prendre & l'emmener priſonnier à la Conciergerie du Palais, pour ſon procés lui être fait extraordinairement. Le même Arrêt ordonnoit encore des Monitoires, pour avoir revelation des biens qu'il avoit pû mettre à couvert: & l'Arrêt fut crié par les ruës de Paris à ſon de trompe. Le Clergé ſe

(a) *Voïez ci-deſſus pag.* 164.

plaignit qu'õ eût ainſi violé les droits 1651.
& les immunitez de l'Egliſe : mais le Parlement n'y eût point d'égard.

Quatre mois après il fut rendu un autre Arrêt, qui encheriſſoit par deſſus les deux premiers. Il défendoit au Cardinal, à ſes Parens & Domeſtiques de rentrer dans le Roïaume, à peine d'être traitez comme Criminels de Lêze-Majeſté, & Perturbateurs du Repos-Public : ordonnant au reſte l'execution des Arrêts précedens dans toute leur étenduë.

Tant de coups redoublez contre le Cardinal ſembloient en rendre le rapel impoſſible, ſur tout après la Declaration du Roi, qui lui ôtoit toute eſperance de retour. Mais le Prince de Condé l'aprehendoit toûjours, & ne pouvoit ſe fier à une Declaration qui le banniſſoit, pendant qu'il voioit à même tems Servient, le Tellier & de Lionne ſes affidez, tenir ſa place dans le Cabinet, & dans les deliberations les plus importantes. Ainſi les défiances continuerent, & le feu de la Guerre Civile, qui n'étoit que caché ſous les cendres, ſe r'alluma avec fureur, comme nous le verrons dans la ſuite.

1651. Il ſe fit au commencement de cette année une promotion de Maréchaux de France, & quatre furent honorez de cette dignité. Le premier fut Villequier, qu'on nomma le Maréchal d'Aumont, l'un des quatre Capitaines des Gardes du Corps du Roi : le ſecond, la Ferté-Imbaut : le troiſiéme, la Ferté-Seneterre : le quatriéme fut Hoquincourt [a]). Rouxel, Comte de Grancey, avoit auſſi été mis ſur la liſte des Pretendans ; mais ſa promotion fut remiſe à une autre fois [b].

Promotion de quatre Maréchaux de Frãce.

Peu de tems après le Marquis de la Meilleraye prêta le ſerment de Grand Maître de l'Artillerie de France, en la place du Maréchal ſon pere.

Le Marquis de la Meilleraye Grand Maître de l'Artillerie.

Ce ne fut que cette année que le Duc de Vendôme fit enregiſtrer à la Chambre des Comptes ſes Proviſions pour la Charge d'Amiral [c] & après en avoir fait ſes complimens au Prince de Condé qui l'avoit prétenduë, & à qui il l'offrit, proteſtant qu'il ne la vouloit obtenir que de ſon conſentement, & avec ſes bonnes graces :

(a) *De Monchi.*

(b) *En* 1653. *Moreri dit qu'il fut promu en* 1651.

(c) *Voiez ci-deſſus pag.* 173.

à quoi le Prince répondit qu'elle étoit bien entre ſes mains,& qu'il ne ſongeroit jamais à la lui ôter. 1651.

Le Duc de Beaufort en avoit la Survivance, au prejudice du Duc de Mercœur ſon frere aîné, qui ne le pût ſouffrir. L'amour propre l'emporta ſur l'amitié fraternelle, & peu s'en fallut qu'il ne renouvellât l'affreuſe Scêne des deux freres Thebains (a). Paris en eût vû une ſemblable entre les deux Princes François, ſi le Duc de Beaufort n'eût pas été plus moderé que ſon frere, dont aiant trouvé ſous ſa ſerviette en ſe mettant à table un billet qui lui faiſoit un apel, il ſe contenta de l'envoier au Duc de Vendôme leur pere, qui empêcha un ſi funeſte combat, & qui reprima la fureur du trop jaloux Duc de Mercœur. Le Duc de Mercœur fait un apel au Duc de Beaufort ſon frere.

Quoique la recompenſe, promiſe au Duc de Bouillon pour la Principauté de Sedan, eût été reglée dés l'année 1649. ce ne fut pourtant que celle-ci que le Traité en fut ſigné, tel que je l'ai raporté (b). Traité pour la Principauté de Sedan.

(a) *Ethéocles & Polynice.*
(b) *Voiez ci-deſſus pag. 99.*

1651. La délivrance des Princes avoit ramené la joïe à la Cour, & les premiers jours de leur retour ne furent que des jours de Fêtes, de réjoüiſſances & de mariages. Il s'en fit un au commencement du mois de Mars entre le Comte de Boutteville, de la Maiſon de Montmorenci, & par conſequent allié du Prince de Condé, avec la fille du Preſident de Maiſons (a), à qui le Prince faiſoit eſperer la Charge de Sur-Intendant des Finances, & qui donnoit cinq cens mille livres de dot à ſa fille.

Le Prince eut encore la ſatisfaction quelque tems après d'aſſiſter aux fiançailles du Duc d'Enguien ſon fils, avec Mademoiſelle de Valois, fille du ſecond lit du Duc d'Orléans (b), dont le Contrat de mariage fut ſigné le 1. de Juillet. La jeuneſſe des Parties en retarda la celebration, & ce qui arriva dans la ſuite l'empêcha. Ce fut le Duc de Savoie qui épouſa cette Princeſſe au commencement de l'année 1663. Le tems fatal, qui devoit troubler toutes les joies du Prince, n'étoit pas encore arrivé; mais

(a) *De la Maiſon de Longueuil, en ienne Nobleſſe de Normandie.*

(b) *La troiſiéme, ſelon Moréri.*

on peut dire qu'il étoit à la porte. 1651.
Tant il est vrai ce que dit le Poëte, *Que le deüil & la joye se touchent, & que l'une ne disparoit pas plûtôt que l'autre en vient prendre la place* (a)

Il n'y avoit presque point d'année qu'on ne parlât de marier *Mademoiselle*. On en parla fortement celle-ci, non pas avec l'Empereur, comme on avoit fait en 1647. ni avec l'Archiduc frere de l'Empereur, comme on soupçonna *Mademoiselle* d'en avoir negocié secretement le Traité en 1648:(b) : mais avec le fils aîné de l'Empereur, qui portoit comme lui le nom de *Ferdinand*. La Cour de France eût bien voulu que l'Empereur eût épousé cette Princesse, ainsi qu'elle avoit déja essaié de l'y engager en 1647. mais aïant sçû qu'il avoit épousé en troisiéme Nôces la Princesse de Mantouë, elle fit la proposition pour le Roi de Hongrie son fils aîné, qui étoit destiné au Trône Imperial, s'il ne fût pas mort en 1654. avant l'Empereur son pere. Le projet de ce mariage eut le même succès que les autres, & la fatale

Partis proposez à *Mademoiselle*.

(a) *Extrema gaudii luctus occupat.*
(b) *Voiez Tom. I. pag.* 517.

1651. deſtinée de la Princeſſe ne permit pas qu'il fût accompli. Deſorte qu'il ſembloit que la fortune ne lui propoſoit tant de Partis, que pour ſe jouer de l'envie qu'elle avoit d'être mariée: & la premiere, auſſi bien que la plus riche Princeſſe du Roiaume, fut obligée de paſſer ſes jours dans un triſte célibat.

Mariage du Vicomte de Turenne.

Je ne veux pas oublier le mariage du Vicomte de Turenne, qui peut tenir parmi ceux des Princes le rang que ſon corps tint après ſa mort parmi les tombeaux des Rois. Il épouſa cette année la fille du Duc de la Force, d'une des meilleures Maiſons de France: mais plus recommandable par ſa vertu, par ſon eſprit, & par une infinité de belles qualitez de l'ame & du corps, que par ſa naiſſance. Il y avoit lieu d'en eſperer une illuſtre Poſterité: mais le Ciel, qui leur fut d'ailleurs ſi liberal, ne voulut pas leur accorder encore cette benediction.

Il y a long-tems que nous n'avons parlé du Duc de Guiſe (a). Sa priſon en Eſpagne continuoit toûjours, quoiqu'on eût traité de ſa rançon dès

(a) *Voiez T. I. pag. 449. & ſuiv. juſqu'à 458.*

l'année passée par une somme de qua- 1651.
tre cens mille livres. On le publioit au moins ainsi, & que l'argent avoit été envoié. Cependant le Duc d'Orleans, dont il étoit allié (a), écrivit cette année à l'Archiduc, Gouverneur des Païs-Bas & General des Armées d'Espagne, pour le prier qu'il pût être compris dans le Cartel des prisonniers dont on devoit faire l'échange, & l'Archiduc lui fit une réponse favorable. On n'en vit pourtant l'effet que sur la fin de l'année suivante, qu'il fut envoié en échange de plusieurs Seigneurs Espagnols qui avoient été faits prisonniers de Guerre. Ce fut donc à la recommandation du Duc d'Orleans, ou, selon d'autres, à la recommandation du Prince de Condé, que le Duc de Guise recouvra sa liberté après une prison de cinq années, & non en paiant sa rançon : lui prétendoit n'en être obligé ni à l'un ni à l'autre : & pour être plus hardiment ingrat au bienfait qu'il en avoit reçû, il aima mieux le denier, que de le reconnoître, se contentant à son retour en France d'en faire de legers complimens au Prince de Condé.

Liberté du Duc de Guise.

Son ingratitude.

(a) *Voiez Tom. I. pag. 222. à la note* (3).

1651. La fureur des Duels regnoit toûjours, quelque ſoin que priſſent la Cour & l'Egliſe pour les reprimer. Etrange dereglement d'une valeur mal entenduë, qu'une fauſſe gloire a introduite, & que le Demon a conſacrée.

Fureur des Duels.

Les Maréchaux de France eurent ordre de la Reine de s'aſſembler, pour trouver, s'il étoit poſſible, un expedient capable d'arréter cette fureur. Ils s'aſſemblerent chez le Maréchal d'Eſtrée leur Doien, & n'en trouverent point d'autre, qu'une Declaration que feroit dreſſer la Reine, par laquelle le Roi promettroit de faire ſerment lors de ſon Sacre, qu'il ne donneroit jamais d'abolition pour ce crime. Le remede étoit bon: mais il eut beſoin de toute la ſeverité du Roi, & de ſon pouvoir le plus abſolu pour le rendre efficace. Auſſi peut-on dire, que comme ça été un des plus difficiles ouvrages de Sa Majeſté, c'eſt auſſi un de ſes plus beaux exploits, & qui ne lui a pas moins merité le glorieux ſurnom de *Très-Chrétien*, que le meriterent les actions de ſes Predeceſſeurs qui le porterent les premiers (a).

Expedient des Maréchaux de France pour les reprimer.

(a) *Clovis le merita à ſes Succeſſ. dit Mezerai.*

Il y eut cette année un terrible débordement de rivieres dans la plûpart des Provinces du Roiaume. Celui de la Loire fut un des plus considerables. La Digue, qui regne depuis Orléans juſqu'à Angers, fut rompuë en pluſieurs endroits, & le Païs, depuis Sully dans l'Orléanois juſqu'à Angers, preſque tout ſubmergé: de ſorte qu'il n'y eut point de récolte, & la famine fit perir une infinité de perſonnes. Il en eut peri un plus grand nombre encore ſans la charité de l'Evêque d'Angers, qui prit ſoin des pauvres de ſon Dioceſe, & qui fit diſtribuer des vivres à pluſieurs familles. 1651.

Débordement de rivieres.

Le Rhône & la Seine, ne firent pas de moindres dégâts; le Rhône ſur tout qui endommagea les Ponts de Lion, le fameux Pont du St. Eſprit, & celui d'Avignon, & qui inonda tout le Dauphiné: Etoit-ce une punition des crimes du Royaume, ou un preſage des maux qu'y cauſa la Guerre Civile?

La Reine met tout en œuvre pour gagner le Prince de Condé.

La Reine, qui pour les éviter ſouhaitoit de gagner le Prince à quelque prix que ce fût, lui fit offrir la carte-blanche par la mediation de la Prin-

1651. ceſſe Palatine (a), en qui tous deux avoient une entiere confiance : mais le Prince attaché aux *Frondeurs* rejetta la premiere ouverture, d'empêcher le mariage du Prince de Conti avec la fille de la Ducheſſe de Chévreuſe qui devoit être le gage & le ſceau de la liaiſon de ce Prince avec eux, & dont ils faiſoient dépendre toute leur ſûreté. La mere, qui n'avoit pas moins d'habileté que d'ambition, avoit noué l'intrigue de ce mariage, de concert avec le Coadjuteur & le Garde des Sceaux, qui ſecondoient ſa paſſion, ou qui la faiſoient ſervir à la leur. Tous enfin avoient un même but, & leur negociation avoit commencé dés la priſon des Princes, dont auſſi elle avoit operé la délivrance. Les *Frondeurs* prétendoient donc, & ils étoient ce ſemble fondez à le prétendre, qu'on leur tint parole, & que le mariage ſe fît : le Prince de Conti le ſouhaitoit avec paſſió, moins par reconnoiſſance de ſa liberté, que par l'impatience de ſatisfaire l'amour qu'il avoit pris pour la jeune perſonne qu'on lui avoit deſtinée, & en qui il trouva des charmes, dont il eût

Intrigues au ſujet du mariage du Prince de Conti.

(a) *Voiez touchant cette Princeſſe, ci-deſſus pag.* 160.

été difficile à un cœur plus dur que le ſien de ſe défendre. Auſſi diſoit-on d'elle, ce que le Poëte Romain avoit dit d'une autre jeune Beauté de la Cour d'Auguſte (a), *Que la fille étoit encore plus belle que la mere*, qui étoit pourtant une des plus belles perſonnes de la Cour. Le Prince de Condé de ſon côté ſe ſentoit trop obligé à la Ducheſſe de Chévreuſe & aux *Frondeurs*, pour ne pas executer le projet d'un mariage qu'il avoit aprouvé dans ſa priſon, & auquel il étoit redevable de ſa liberté (b). Un ſi grand bienfait l'empêchoit de prêter l'oreille à des propoſitions qu'il ne pouvoit écouter ſans être ingrat. Mais qu'il eſt difficile d'être toûjours en garde contre l'ambition! La Princeſſe Palatine, qui jouoit un rôlle bien different de celui de 1650. (c), revint une ſeconde fois à la charge avec de nouvelles promeſſes de la Reine, & le Prince ſe laiſſa perſuader. Tout le temperament qu'il garda dans le Traité ſecret dont il convint avec la Médiatrice, ce fut qu'il ne s'opoſeroit point au mariage du 1651.

(a) O *matre pulchrâ filia pulchrior.*
(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 160.
(c) *Voyez ci-deſſus*, ibid.

1651. Prince de Conti ſon frere, pour ne point rompre ouvertement avec un Parti, à qui il avoit de ſi grandes obligations. La Reine fut obligée de s'en contenter, & elle accorda au Prince tout ce qu'il pouvoit raiſonnablement pretendre, le Gouvernement de Guienne pour lui, & celui de Provence (a), pour le Prince de Conti : outre pluſieurs gratifications qu'on faiſoit à ſes amis, ſans exiger de lui qu'il contribuât au retour du Cardinal, pourvû ſeulement qu'il ne s'y oposât point : libre au reſte, en cas qu'il revint de lui accorder ſon amitié, ou de la lui refuſer, ſelon qu'il le trouveroit digne de l'un ou de l'autre. On ne parloit point dans ce Traité des Villes de Stenay, de Jamets, de Clermont & de Bellegarde : c'étoit des Places où le Prince étoit rentré de plein droit au ſortir de ſa priſon. On eût bien voulu qu'il eût promis d'empêcher le mariage du Prince de Conti : mais il tint ferme ſur cet article.

A quel prix la Reine regagne le Prince de Condé.

Les choſes changerent bien-tôt de face, & paſſant peu de jours après

(a) *Il fut donné au Duc de Mercœur. Voiez ci-deſſus pag.* 151. *à la notte* (a)

d'une extrêmité à l'autre, il ſe porta avec autant de précipitation à rompre ce mariage, qu'il venoit de témoigner de fermeté pour ne s'y montrer pas contraire. Les *Frondeurs* ſe defierent de lui, parce qu'il n'avoit pas voulu entrer dans leur reſſentiment contre la Cour, qui avoit ôté les Sceaux à Château-neuf pour les donner au Premier Preſident (a), & qu'ils crûrent qu'il avoit fait rapeller Chavigni, que la Reine avoit rétabli dans le Conſeil, quoique tout cela ſe fût fait ſans ſa participation. La Ducheſſe de Chevreuſe entra dans les mêmes ſoupçons, où le refroidiſſement qu'elle remarquoit dans le Prince de Condé acheva de la confirmer. Ainſi ſe ſoupçonnant reciproquement, les liens de leur union ſe relâcherent, & ne tarderent pas à ſe rompre. La Ducheſſe de Longueville, & le Duc de la Rochefoucaut, qui avoit beaucoup de complaiſance pour elle, contribuerent encore à cette deſunion & à la rupture du mariage, par la jalouſie de la Ducheſſe, & par la crainte qu'elle eut que la jeune Princeſſe de Chevreuſe ne lui enlevât le cœur du

1651.

Le Prince devient ſuſpect aux *Frondeurs*.

(a) *Molé.*

1651. Prince de Conti ſon frere. Quoiqu'il en ſoit, le Prince de Condé devint en un inſtant ſi different de lui-même, qu'il ne pût ſouffrir que le Prince de Conti conclût un mariage, auquel il avoit auparavant donné ſon conſentement par un écrit de ſa main, que la Ducheſſe de Chévreuſe lui avoit remis à la premiere viſite qu'il lui avoit faite au ſortir de ſa priſon, ne voulant point, diſoit-elle, d'autre garantie que ſa parole (a). C'étoit en uſer fort genereuſement, & le Prince paroit inexcuſable de n'y avoir pas répondu.

Bruſquerie du Prince de Condé.

Il fit quelque choſe de pis. Aiant ſçû que le Prince de Conti, éperduement amoureux, étoit ſur le point d'épouſer la Princeſſe de Chévreuſe, & que la reſolution en avoit été priſe, avec la famille & tous les amis de cette Maiſon, ſans ſa participation, il alla chez lui pour l'en diſſuader par un étrange diſcours, le raillant ſur ſon amour, & lui faiſãt une ſatyre des galanteries pretenduës ou veritables de ſa Maitreſſe. Ce fut pour le Prince amoureux un coup de maſſuë qui l'aſſomma: & ſans ſe donner le tems

(a) *Voyez la Lettre de Wicquefort du 25. Fevrier 1651.*

d'aprofondir de ſi odieuſes accuſations, ſoit qu'il y donnât une pleine créance, ſoit qu'il n'oſât témoigner ſeulement qu'il en doutât, il prit la reſolution de ne plus penſer à ce mariage. Les deux freres convinrent pourtant de garder quelques meſures avec une mere & une fille, à qui ils manquoient de parole : mais ce deſſein fut mal executé, & ils ſe contenterent de leur faire connoître, en ne les voiant plus, qu'ils avoient rompu avec elles, ſans eſperance de retour. Elles de leur côté ne s'empreſſerent pas de renouer, & ne penſerent qu'à s'unir de plus en plus avec les *Frondeurs*, pour ſe vanger enſemble des infidelitez dont ils accuſoient le Prince de Condé. Voilà la premiere & la principale cauſe de tous ſes malheurs, dont il fut lui-même l'artiſan, & où il continua de ſe precipiter par des avantures ſi biſarres & ſi ridicules, qu'on ne peut aſſez s'étonner de l'aveuglement & de la mauvaiſe fortune d'un ſi grand Homme, ni faire aſſez de reflexion ſur la fragilité des Héros. 1651.

Union de la Ducheſſe de Chévreuſe avec les *Frondeurs* contre le Prince de Condé.

Ce qu'il y eut encore de triſte pour lui, c'eſt qu'il ne tira nul ſecours de

1651. ſa famille ni de ſes amis. Le Prince de Conti ſuivoit aveuglement les ſentimens de la Ducheſſe de Longueville, & cette fatale ſœur des deux Princes n'inſpiroit que des penſées de Guerre & de trouble, pour n'aller point en Normandie trouver ſon mari qui la demandoit, & dont elle fuioit la préſence. Ainſi elle fomentoit l'animoſité & la haine des Partis, pour mettre le Prince de Condé dans la neceſſité de s'éloigner de la Cour & de recommencer la Guerre Civile : s'imaginant, dit un Auteur qui ne lui eſt pas favorable (a), que dans un tems de confuſion & de deſordre on auroit bien autre choſe à faire, qu'à prendre garde à ſa conduite. Quelque jugement qu'on en puiſſe faire, elle donnoit de pernicieux conſeils au Prince ſon frere, qui n'eut que trop de penchant à les croire.

La Ducheſſe de Longueville inſpire de mauvais Conſeils.

Entre ſes meilleurs amis il pouvoit compter le Duc de Némours : mais l'amour, faiſant ſur lui le même effet que ſur la Ducheſſe de Longueville, le portoit à inſpirer au Prince les mêmes ſentimens. Il s'étoit malheu

(a) *L'Ecrivain de la vie du Vicomte de Turène.*

heureuſement apperçû qu'il avoit pour Rival, & comme il aimoit éperduëment Madame de Châtillon, il ne pouvoit ſouffrir que le Prince la vît, & qu'il l'aimât auſſi : l'Amour, non plus que le Trône, ne voulant point de Compagnon, ni de Concurrent, ſur tout un Concurrent tel que celui-là, à qui il n'eût oſé rien diſputer. Il n'y avoit donc point d'autre expedient, pour ſe mettre en repos, que d'éloigner le Prince, n'étant pas aſſez genereux pour lui faire un ſacrifice de ſon amour. 1651.

Le Duc de Nemours Amant de Madame de Châtillon.

Le Duc de la Rochefoucaut fut entraîné par la même paſſion, & tout devoüé à la Ducheſſe de Longueville, il eut la foibleſſe d'en ſuivre les ſentimens : & pour ne la point offenſer, il n'oſa contredire les conſeils qu'elle donnoit au Prince, quoiqu'il ne les approuvât pas.

Le Duc de la Rochefoucaut Amant de la ducheſſe de Lõgueville.

Peut-être faut-il encore imputer à cette dangereuſe ſœur, la perte que fit le Prince d'un ami plus important encore que le deux premiers. C'étoit le Vicomte de Turenne, qui, pouvant tout dans Stenay, & ayant un Corps de bonnes Troupes, eût pû les ſoutenir contre la Cour s'il l'eût

Elle broüille le Prince de Condé avec le Vicomte de Turenne.

1651. mieux menagé. Trop de complaiſance & de credulité pour ſa ſœur, qui lui avoit fait des plaintes des médiſances du Vicomte, comme elle s'en exprimoit, en l'accuſant d'avoir tenu des diſcours contre ſon honneur, elle qui en avoit tourné l'affection en ridicule, lui fit negliger ce grand Homme; & au lieu de lui marquer ſa reconnoiſſance pour les ſervices qu'il en avoit reçûs dans la derniere Guerre, à peine daigna-t-il le regarder à ſon arrivée à la Cour. Il voulut reparer ſa faute, mais il n'étoit plus tems. Il l'engagea dans des parties de plaiſir, & là, & par tout ailleurs il lui fit de grandes careſſes, à quoi le Vicomte ne répondit que par de reſpectueuſes & froides civilitez. Enfin il lui fit parler par le Duc de la Rochefoucaut, qui n'oublia rien pour le perſuader, ſi le Vicomte n'eût pas pris ſon parti. Il répondit à toutes les belles paroles du Duc : *Qu'il ne s'étoit jamais loüé ni plaint du Prince, pour ne pas donner lieu à des éclairciſſemens dans leſquels il ne vouloit pas entrer : Qu'il croioit n'avoir rien oublié pour contribuer à ſa liberté ; mais qu'il prétendoit auſſi que*

l'engagement qu'il avoit avec lui dût finir avec ſa priſon. 1651.

Le Coadjuteur abandonne le Prince.

Je ne parle point du Coadjuteur, l'un des déſerteurs du Prince de Condé. Comme il étoit dans la dépendance de la Ducheſſe de Chevreuſe, & tout devoüé aux *Frondeurs*, il ne tenoit au Prince, qu'autant qu'il tenoit lui-même à ces derniers & à la Ducheſſe, & perſonne ne s'emportoit plus que lui contre la rupture du mariage.

Revers du prince.

Mais revenons à ces avantures ridicules, qui avancerent la ruïne du Prince. Il voioit tout diſparoître: ſes amis, ſa fortune, ſa gloire; tout l'abandonnoit: haï des *Frondeurs*, guére plus aimé de la Reine, & ces deux Partis ſi opoſez ſe réüniſſant pour le perdre, juſques-là qu'on offrit à la Reine de le tuer ou de l'arrêter priſonnier (a). Elle eut horreur de la premiere propoſition, & conſentit volontiers à la ſeconde. Le Coadjuteur en ajuſta le projet avec de Lionne, Secretaire d'Etat: Chavigni le ſçû & en donna avis au Prince. Il en parut d'abord peu alarmé, & ſon courage ſoûtint le Héros. Un

(a) *Voiez les Memoires de la Minorité.*

1651. évenement fortuit le démonta. Il ſe trouva au Cours dans ſon Carroſſe, dans le temps que le Roi y paſſoit au retour de la Chaſſe, ſuivi de ſes Gardes & de ſes Chevaux Legers. Chacun pourſuivit ſon chemin : mais le Prince ſortit du Cours, de peur que le Roi n'y revint, ou n'y envoiât quelqu'un chargé de ſes ordres pour l'arrêter. L'idée de ce danger imaginaire fit une ſi forte impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il ne ſe crut plus en ſureté nulle part.

Il croit que le Roi le veut faire arrêter.

L'alarme qu'il en préd.

Seconde alarme.

Une ſeconde avanture de pur hazard comme la premiere, & où l'on ne penſoit nullement à lui, renouvella ſa fraieur, & le mit en deſordre. Il eſt vrai que le billet qu'il reçût en ſe mettant au lit, pouvoit l'obliger à prendre des précautions ; mais il prit l'alarme trop chaudement. On lui mandoit que deux Compagnies des Gardes avoient pris les armes, & marchoient vers le Fauxbourg de Saint Germain. Il ne fit point reflexion qu'on emploioit ſouvent ces Compagnies à garder les Portes pour faire paier les Entrées, & il alla ſe figurer qu'elles n'étoient commandées que pour inveſtir ſon

Hôtel, & l'enlever. Dans cette prévention il ne ſonge qu'à ſortir de Paris en diligence, il ſe leve, s'habille, monte à cheval lui ſeptiéme, & prenant ſon chemin par le Faubourg Saint Michel, ſe trouve hors la ville ſans avoir rencontré perſonne. Il s'arrête ſur le grand chemin, & croit entendre un bruit de Cavalerie qui s'avance au grand trot. 1651.

Troiſiéme alarme.

Voici la troiſiéme avanture, tout à fait riſible, mais que la nuit & le trouble d'eſprit du Prince lui firent paroître d'abord comme une des plus dangereuſes qu'il eût jamais couruës. Il eſt vrai qu'il entendoit un aſſez grand bruit d'hommes & de chevaux : mais ce n'étoit rien moins qu'un Eſcadron qui le cherchoit. C'étoient les *Coquetiers* (a), qui marchoient toute la nuit, pour arriver de bon matin à Paris. Il n'y eut que des ſujets de rire quand on le ſçût. Cependant le Prince, qui n'avoit pas trouvé à propos de les envoier reconnoître, prévenu que c'étoit des Gardes du Corps qui le pourſuivoient,

(a) *Marchand qui amenent ordinairement à Paris des œufs, du beurre, des volailles, du poiſſon, &c.*

1651. s'étoit retiré du côté de Meudon, d'où il trouva plus ſûr d'aller à Saint Maur, maiſon forte qui lui apartenoit, que de revenir à Paris.

Au reſte l'alarme du Prince au ſujet de ſon ſéjour à Paris, & de ſa retraite à Saint Maur n'étoit pas ſans fondement (a), puiſque dans une des Aſſemblées du Parlement qui ſe tenoit pour aviſer aux moiens d'aſſûrer la Fortune-Publique, & en particulier celle des Princes, il y eut des Membres de la Compagnie qui dirent ſçavoir de bonne part qu'on en vouloit à la perſonne du Prince de Condé, & qu'il avoit bien fait de ſortir de Paris. Mais pourtant quelle enchainure d'avantures groteſques & biſarres, par leſquelles il ſemble que la fortune prenoit plaiſir à mortifier ſon ambition, & vouloit obſcurcir ſa gloire! Quel ſpectable de voir le Héros de Rocroi & de Fribourg fuir devãt les *Coquetiers* qui venoiẽt à Paris!

Le Prince ſe retira à St. Maur.

Il reſpira quand il fut à St. Maur: & il y eut bien-tôt bonne compagnie, la Princeſſe ſon épouſe s'y étant renduë le même jour accompagnée du Prince de Conti & de la Ducheſſe de

(a) *Voiez les Lettres de Wicquef. du 8. & du 15. Juillet 1651.*

Longueville. On ne penſa plus qu'à ſe réjoüir : le Bal, la Comedie, le Jeu, la bonne Chere, la Chaſſe, tout ce qui pouvoit divertir occupa pendant quelques jours une ſi belle Troupe: & il ſembloit qu'on eut oublié le ſoin de ſon ſalut & de ſa fortune. 1651.

L'arrivée du Maréchal de Grammont en rapella le ſouvenir, & fit penſer à des choſes plus ſerieuſes. Il étoit venu de la part du Roi, demander au Prince le ſujet de ſon éloignement, & l'inviter de retourner à Paris. Le Prince lui répondit, que bien que le Cardinal Mazarin fût éloigné de la Cour, & que Servient, Lionne & le Tellier ſe fuſſent retirez par ordre de la Reine, l'eſprit & les maximes du Cardinal y regnoient toûjours encore, & qu'aïant ſouffert une ſi rude & ſi injuſte priſon, il avoit éprouvé que ſon innocence ne ſuffiſoit pas pour établir ſa ſûreté, qu'il ne pouvoit trouver que dans la retraite : Qu'au reſte il conſerveroit toûjours ſa fidelité pour le Roi, & ſon zele pour ſon ſervice, dont il avoit donné d'aſſez belles preuves en tant d'occaſions. Il refuſe de revenir à Paris.

1651. Il ſe prépara pourtant à venir à Paris tenter encore le hazard d'un parfait rétabliſſement, ou d'une diſgrace ſans retour. Il y trouva tout mal-diſpoſé en ſa faveur. La Reine profitant de la haine des *Frondeurs*, & du reſſentiment de la Ducheſſe de Chevreuſe & du Coadjuteur, les avoit mis dans ſon parti, & tous enſemble avoient conſpiré la perte du Prince. Le Coadjuteur ſur tout agiſſoit avec une violence que rien n'étoit capable de reprimer, ni l'autorité du Parlement, ni le reſpect qu'il devoit au Duc d'Orléans : & ce Prélat, qui ne reſpiroit que le ſang, traînoit à ſa ſuite une Eſcorte de Gardes auſſi nombreuſe que celle du Prince. Il s'en faiſoit ſuivre juſques dans la Sale du Palais, & peu s'en fallut qu'il ne s'y paſſât une ſanglante Scêne, lui-même aiant couru riſque de la vie, & accuſant injuſtement le Duc de la Rochefoucaut d'avoir voulu la lui ravir.

Il y revient.

Violéce du Coadjuteur.

La fortune prenoit plaiſir à expoſer le Prince à des avantures ridicules. Elle en fit naître une entre lui & cet orgueilleux Prélat, qu'elle mit à ſa diſcretion, s'il eût voulu écou-

Sa rencontre avec le Prince de Condé.

ter ſa vengeance au préjudice de ce qu'il crut devoir à l'Egliſe, & s'il eût pû avec honneur tremper ſes mains dans le ſang d'un Eccleſiaſtique. Peu de jours après le tumulte arrivé dans la Sale du Palais, le Prince, qui étoit en Carroſſe, rencontra le Coadjuteur dans un état bien different de celui où il l'avoit vû environné de ſes Gardes. Il marchoit cette ſeconde fois à pied, menant une Proceſſion avec pluſieurs Chaſſes & Reliques, & revêtu de ſes Habits Pontificaux. Tous deux furent ſurpris d'une rencontre à laquelle ils ne s'attendoient pas; mais tous deux conſerverent tout leur ſang froid. Le Prince fit arrêter le Caroſſe pour témoigner ſa déference à l'Egliſe, & le Coadjuteur ſe trouvant vis-à-vis du Prince, lui fit une profonde reverence, & lui donna ſa benediction qui fut reçûë avec reſpect. Le Peuple n'eut pas les mêmes égards. Emû à la vûë du Coadjuteur, à qui il imputoit le revers du Prince, & touché de la moderation de ce dernier, qui reſpectoit ſon ennemi que le hazard offroit à ſa vangeance, il n'eut pas la même retenuë, le chargea d'in- 1651.

1651. jures, & ſe préparoit à le mettre en pieces, ſi le Prince n'eût envoïé ſes gens pour appaiſer le tumulte.

La Reine profite de ces broüilleries.

La Reine attentive à tous ces deſordres, en faiſoit ſon profit, bien aiſe de voir deux Partis qu'elle n'aimoit pas ſe détruire l'un l'autre, ſans qu'elle s'en mêlât. Son but & ſon point de vûë fixe étoit le rapel du Cardinal, à qui durant ſon éloignement elle rendoit compte de toutes choſes, & à qui tout fut favorable. Tout au contraire contribuoit au malheur du Prince. Il étoit revenu de Saint Maur à la Cour, pour en penetrer les intentions, & pour découvrir s'il étoit poſſible, les myſteres du Cabinet, afin de prendre la deſſus ſa derniere reſolution. Il n'eut pas beaucoup de peine à s'en éclaircir. La Reine croïant n'en avoir plus rien à craindre lui montra toute ſon aigreur, & il remarqua tant de foibleſſe & d'irreſolution dans le Duc d'Orléans, le ſeul qui pût le raſſûrer contre ſes ennemis, qu'il ne trouva pas à propos de s'y fier.

Le Conſeil de la Regence n'avoit pourtant pû refuſer au Parlement la Declaration, que ſes Deputez étoient

venus ſolliciter, de l'innocence du 1651.
Prince pour tout ce qui s'étoit paſſé dans les troubles precedens, & à l'occaſion de ces troubles : & la Declaration avoit été verifiée par le Parlement, qui l'avoit apuiée d'un Arrêt le plus favorable que le Prince eût pû ſouhaiter. Mais, diſoit-il, qu'elle garentie pouvoit-on lui donner, que le Roy Majeur ſe croiroit obligé d'executer une Declaration faite pendant ſa Minorité ? L'aigreur que la Reine lui témoignoit fortifioit ſes ſoupçons, & l'inſtallation qu'elle venoit de faire dans le Miniſtere de Châteauneuf (a), du Preſident Molé & de la Viéville, trois ennemis du Prince, acheva de les confirmer. Le Duc d'Orléans fit de fortes inſtances à la Reine, pour l'obliger de ne point apeller au Conſeil les trois Miniſtres dont le Prince avoit ſujet de prendre ombrage : il n'y gagna rien, & il lui fit ſçavoir qu'il n'avoit pû ſeulement en retarder la nomination de vingt-quatre heures. Le Prince étoit alors à Chantilly ; mais voiant la neceſſité de ſe retirer en lieu de ſûreté, il en donna

(a) *Créé Chef du Conſeil.*

1651. avis au Duc d'Orléans, & partit pour ſe rendre à Montrond, Place forte dans le Berry, où il avoit envoïé la Princeſſe ſon épouſe avec le Duc d'Enguien ſon fils, & la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur, & manda aux Ducs de Nemours & de la Rochefoucaut de l'y venir trouver. Il avoit auparavant écrit au Roi, pour lui faire ſçavoir les raiſons qui l'empêchoient de ſe trouver à la Ceremonie de la Majorité, & le Prince de Conti fut chargé de donner la Lettre en main propre : ce qu'il fit, étant reſté à Paris pour aſſiſter à la ſolemnité.

Le Prince ſe retire à Montrond.

Il écrit au Roi.

SECOND PERIODE.

Le Roi étant entré le 7. de Septembre dans ſa quatorziéme année, la celebration de ce grand jour ſe fit avec toute la pompe qu'il meritoit (a). Le Roi partit du Palais Roial ſur les dix heures du matin à cheval pour ſe rendre au Parlement en ſon Lit de Juſtice. Devant lui marchoient les Trompettes couverts de caſaques de livrées. Un gros de Seigneurs richement vétus paroiſſoit enſuite, & après eux venoit la Com-

Solemnité de la Majorité du Roi.

(a) *Voiez de Riencourt, les Lettres de Wicquefort, les Feſtes de Loüis le Grand, Nanſi.*

pagnie de Chevaux Legers de la Rei- 1651.
ne & celle du Roi, celle des cent Suiſſes, & celle des Gentilshommes de Bec à Corbain. Le Grand Maître des Cerémonies ſuivoit: après lequel on voioit les Lieutenans Généraux des Provinces, les Gouverneurs, les Chevaliers de l'Ordre, les Maitres de la Garde-Robe, les premiers Gentilshommes de la Chambre, le Grand Maître de l'Artillerie, les Maréchaux de France; & enfin le Comte de Harcourt, Grand Eſcuyer, qui portoit en écharpe l'épée du Roi attachée à ſon baudrier, & dans ſon fourreau de velours violet, ſemé de fleurs de Lis d'or. Alors paroiſſoit le Roi magnifiquement habillé & avantageuſement monté, ſuivi des Pages, des Valets de pied, & des Gardes du Corps tous à pied, & ayant autour de ſa perſonne ſes Eſcuiers & quelques Exempts qui marchoient auſſi à pied. Il avoit à ſa Droite, le Duc de Joyeuſe ſon Grand Chambellan à cheval, & derriere le Maréchal de Villeroy, ſon Gouverneur, ſes Capitaines des Gardes, & ſon premier Eſcuier. Les Princes, & les Ducs & Pairs ſuivoient: &. la marche d'une fi-

1561. belle Cavalcade étoit fermée par les Gendarmes du Roi & de la Reine.

Le Roi, aiant mis pied à terre à la porte du Palais, fut reçû par quatre Préſidens à Mortier & ſix Conſeillers, & étant entré en la Grand' Chambre il prit Seance en ſon Lit de Juſtice, qui eſt un Siége de bois fait dans l'encognure de la Grand'Chambre, & lorſque le Roi y vient, revétu avec ſon doſſier qui va juſqu'au plancher de velours violet, parſemé de fleurs de Lis d'or, avec le Dais de même. A ſon côté droit étoit la Reine, & tout de ſuite le Duc d'Anjou, le Duc d'Orléans & le Prince de Conti : le Prince de Condé ne s'y étant point trouvé pour les raiſons que j'en ai raportées. Après les Princes & du même côté, étoient les Ducs & Pairs Laïques & les Maréchaux de France : les Pairs Eccléſiaſtiques étoient à main gauche. Chacun aiant pris ſa place, le Roi dit : *Qu'étant parvenu à l'âge où, par les Loix du Roiaume, il pouvoit lui-même le gouverner, il venoit en prendre l'adminiſtration, eſpérant de la bonté divine des forces ſuffiſantes pour s'en bien acquiter, pour regner avec juſ-*

Diſcours du Roi.

tice & avec pieté, & pour faire proſpé- 1651.
rer ſes Armes. Il ajoûta, que ſon Chancelier diroit le reſte : ce qu'il fit par un très-beau Diſcours.

La Reine, prenant enſuite la parole, après s'être un peu inclinée, & s'adreſſant au Roi, lui marqua la joie qu'elle avoit de remettre entre ſes mains l'adminiſtration de la Monarchie, qu'elle avoit eûë pendant neuf ans : *Qu'elle avoit fait ce qui étoit en ſon pouvoir, pour ſe bien acquiter d'un emploi auſſi important que celui d'un ſi grand Roiaume, auſſi bien que pour l'éducation & la conſervation du Roi ſon fils qui alloit le gouverner de ſon Chef, & qu'elle eſpéroit que Dieu aſſiſteroit de ſon eſprit de force & de ſageſſe, pour rendre ſon Regne heureux.*

La Reine lui remet l'adminiſtratiõ du Roiaume.

Ces Diſcours finis, la Reine ſe leva de ſa place, & s'aprochant du Roi, elle lui fit une profonde révérence, & lui rendit hommage en mettant un genouil en terre. Le Roi deſcendit de ſon Trône, & la relevant il la baiſa, la remercia des ſoins qu'elle avoit eus de ſon éducation & des affaires pendant ſa Minorité, & la pria de continuer à l'aſſiſter de ſes conſeils & bons avis.

1651. *Monſieur*, frere unique du Roi, s'étant avancé fléchit auſſi le genoüil, & baiſa la main du Roi. Le Duc d'Orléans en fit autant, & enſuite le Prince de Conti, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne & le Chancelier.

Diſcours du Premier Preſident.

Cette Ceremonie achevée, le Premier Preſident, au nom du Parlement, fit au Roi un Diſcours ſur le ſujet de la ſolemnité après lequel le Greffier du Parlement ſe levant, fit la lecture de la Declaration du Roi pour ſa Majorité, d'un Edit contre les Duels & les Blaſphêmes, & d'une Declaration pour la juſtification du Prince de Condé dans les termes les plus forts qu'on eût pû deſirer.

Et de l'Avocat General.

La lecture finie, l'Avocat General Talon fit une belle Harangue au Roi touchant les fonctions & les devoirs de la Roiauté, & conclut à la verification & à l'enregiſtrement des Declarations & de l'Edit. Après quoi le Chancelier aiant pris les avis du Roi, de la Reine, des Princes, des Ducs & Pairs, & enſuite des Preſidens & Conſeillers de la Cour, qui y étoient tous en Robes rouges, il

prononça, *Que le Roi, ſéant en ſon Lit de Juſtice ordonnoit que les Lettres fuſſent enregiſtrées, pour étre executées ſelon leur forme & teneur.* 1651.

Ainſi finit ce grand jour, dont la ſerenité fut troublée par l'abſence du Prince de Condé, que rien n'étoit capable de raſſurer contre ſes défiances, & qui n'en donnoit pas de moindres de ſa part, par ſa retraite à Montrond, où il avoit reſolu d'aller (a) : Il eſt tems de reprendre la ſuite de ſes avantures.

Rien ne peut raſſurer le Prince de Condé.

Il ſémble que la Declaration du Roi en ſa faveur, verifiée & enregiſtrée ſi ſolemnellement le jour de la Majorité, eut dû faire ceſſer toutes les craintes du Prince. Il eſt certain au moins qu'il ne pouvoit plus les fonder ſur la Declaration du Roi Mineur, donnée trois ſemaines auparavant : elle étoit annullée par l'autre, qui, émanant de la pleine puiſſance du Roi Majeur, étoit irrevocable. Cependant cette émancipation du Roi, ſi on peut ſe ſervir de ce terme, n'ajoûtoit pas un grand degré de certitude à la fortune du Prince ; parce que le Roi étoit encore ſi jeu-

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 228.

1651. ne, que le Commandement & l'autorité continuoient toûjours d'être entre les mains de la Reine (a), ſur l'eſprit de laquelle le Cardinal Mazarin, quoiqu'éloigné, avoit plus de pouvoir que jamais. D'ailleurs le Prince voiant Châteauneuf rétabli dans le Conſeil, avec le titre de Premier Miniſtre, les Sceaux rendus au Premier Préſident, la Viéville fait Sur-Intendant des Finances, Servient, le Tellier & Lionne dans les affaires du Cabinet & dans la faveur, il ne pût prendre de confiance aux promeſſes qu'on lui faiſoit, & il ne voulut rien changer en ſa réſolution. Sa malheureuſe deſtinée acheva de l'entraîner dans le précipice (b), dont une journée de délai eût pû le garentir, & tout ſauver. Son départ, dont la Reine ſe réjouiſſoit, comme d'un acheminemẽt au retour du Cardinal, cauſoit les inquiétudes de tout le monde. Tout Paris en fut ému, la Cour en fut étonnée, & la Reine elle-même venant à y faire reflexion en craignit les ſuites. Chacun enfin

(a) *Voiez Nani.*

(b) *Voiez les Mémoires de la Minorité touchant la Guerre de Guienne, les Lettres de Wicquefort, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne, de Riencourt.*

ſe repentit d'avoir mis les choſes au point où elles étoient, & les horreurs d'une Guerre Civile ſe préſentant à leur eſprit, ils euſſent bien voulu trouver un moien pour ne la pas allumer dans le Roiaume. 1651.

Le Duc d'Orléans ſe ſervit de cette conjoncture pour toucher le cœur de la Reine, naturellement douce & portée à la Paix, & pour l'obliger à donner quelque ſatisfaction au Prince de Condé, en éloignant du Miniſtére les perſonnes qui lui étoient ſuſpectes. Elle accorda une partie de ce qu'on lui demandoit, & aſſez pour que le Prince y eût trouvé ſa ſureté, ſi le Duc d'Orléans eût été plus diligent à lui en donner avis: mais pour l'avoir négligé un jour que le Prince l'attendoit, étant encore ſur ſa route, la nouvelle lui en vint trop tard, & ne fit pas l'impreſſion qu'elle eût faite, ſi elle fût venuë vingt-quatre heures plûtôt (a). L'Exprès que le Duc d'Orléans lui envoioit (b), le trouva arrivé à Bourges, où les aplaudiſſemens des Peuples & de la Nobleſſe avoient ſi fort augmenté ſes

Un retardement de vingt-quatre heures eſt la cauſe de tout ſon malheur.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 227.

(b) *Croiſſi, autre que celui qui a été connu depuis ſous le nõ de Marquis de* Croiſſi.

1651. eſperances, qui crut que tout le Roiaume alloit imiter cet exemple, & ſe declarer pour lui : de ſorte qu'il n'eut plus d'oreilles pour écouter les propoſitions qu'on lui faiſoit, & il ne ſongea qu'à ſe rendre à Montrond, où la Princeſſe ſon épouſe & la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur l'attendoient. Voilà comme les plus petites circonſtances font échouer les plus grandes affaires, & comme nôtre deſtinée eſt inévitable.

Il vient à Montrond.

Il ne demeura qu'un jour à Montrõd, pour viſiter la Place qu'il trouva en bon état, & il en partit pour Bordeaux, Ville mutine auſſi bien que toute la Guienne, qui paſſoit promptement d'une revolte à une autre, comme nous l'avons vû en 1649. & en 1650. Il connoiſſoit l'eſprit remuant du Peuple, & il en avoit éprouvé l'affection, qu'il crut n'être pas éteinte. En effet il y trouva les mêmes diſpoſitions qu'à Bourges, & de plus grands empreſſemens encore de tous les Corps de la Ville à lui faire leur Cour. Le Parlement témoigna le même zele : tous ſe felicitant de ſon arrivée, autant par la haine qu'ils portoient

Il paſſe à Bordeaux.

au Duc d'Epernon, dont le Prince de Condé n'étoit pas ami (a), que pour l'amour qu'ils avoient pour la perſonne du Prince. Ce fut ſon malheur. Ce chemin ſemé des fleurs le menoit au précipice. Beaucoup de Seigneurs vinrent le trouver, & l'aſſurer de leurs ſervices : mais les deux principaux, & qui lui euſſent été plus utiles que les autres, lui manquoient : c'étoit le Duc de Bouillon & le Vicomte de Turenne, dont le premier tenta encore une fois de le raccommoder avec la Cour, & lui propoſa des conditions fort avantageuſes de la part de la Reine. Le Médiateur ne lui fut pas agréable, parce qu'il eut voulu le voir dans ſon parti, & il ferma encore une fois l'oreille aux nouvelles offres qu'on lui faiſoit. Il avoit conclu dans ſon Traité avec l'Eſpagne, & il croioit en recevoir d'aſſez puiſſans ſecours pour ſe maintenir non ſeulement en Guienne, mais encore dans tout le Roiaume, & pour réveiller pour lui l'affection des Peuples & des Parlemens. Il n'en prenoit pas le chemin. 1651.

fait ſon Traité avec l'Eſpagne.

(a) *Voiez Tom. I. pag.* 224. & 225.

1651. Pendant qu'il prenoit de ſi fauſſes meſures, la Cour en prenoit de plus juſtes. Comme il n'y a rien de plus propre à inſpirer la veneration & l'amour du Souverain aux Peuples, que ſa preſence, rien de plus capable d'affermir la fidelité des uns, & d'affoiblir la révolte des autres, il fut jugé à propos que le Roi ſe feroit voir dans les Provinces voiſines de celle, où le Prince avoit mis, pour ainſi dire, le ſiége de la rebellion. On ne doutoit point que le jeune Monarque, tout brillant de l'éclat de ſa Majorité, ne s'attirât les yeux & les cœurs de tous les François, qui ſe piquent, plus qu'aucune Nation du monde, d'amour & de fidelité pour leur Roi. La Cour ſe mit donc en chemin, & partant de Fontainebleau au commencement d'Octobre; elle arriva le 31. à Poitiers, après avoir reſté quelques jours à Bourges. Ainſi cette Ville, qui venoit de faire de ſi grandes proteſtations de ſon zele au Prince de Condé, l'abandonne à l'arrivée du Roi, à qui elle jure une fidelité inviolable. Heureux prélude de la Roiauté de Louïs XIV. qui depuis ſa Majo-

Voiage du Roi dans les Provinces.

Il vient à Poitier.

rité n'eut qu'à ſe montrer pour ſe faire obéïr. 1651.

Je ne parlerai point des nouvelles tentatives faites pour ramener le Prince, des Aſſemblées du Parlement à ce ſujet, & des ſoins que prit le Duc d'Orléans pour les faire réüſſir. Comme toute cette Négociation fut inutile, le recit n'en pourroit être qu'ennuieux, & il ſuffit de dire que la défiance, ou l'opiniâtreté du Prince de Condé, ou plûtôt ſon Etoile s'opoſa à tout ce que firent ſes amis pour le ſauver. On s'appliqua donc de part & d'autre à décider d'une ſi importante querelle par la force, & par le ſort des Armes.

Le Baron de Vateville, en execution du Traité fait avec le Prince, étoit arrivé dans la riviere de Bordeaux avec la Flotte d'Eſpagne, compoſée de huit Vaiſſeaux de Guerre & de quelques Brûlots: & le Prince étoit maître de la Garonne & de la Charente juſqu'à Angoulême à la reſerve de Cognac (a). Le Comte de Jonſac en étoit le Gouverneur, irreſolu pour lequel des deux Partis il ſe déclareroit, n'étant pas plus af-

Le prince de Condé contraint de lever le Siege de Cognac.

(a) *Dans l'Angoumois.*

1651. fectionné à l'un qu'à l'autre, & ne penſant qu'à faire ſa fortune, traitant avec tous les deux, & ſe rendant ſuſpect à tous les deux : prés d'être arrêté par les Habitans, tous bons Roialiſtes qui ſe défioient de lui, & contraint alors de défendre la Place tout de bon contre les Troupes du Prince qui vinrent en faire le Siege. Elles étoient commandées par le Duc de la Rochefoucaut & par le Prince de Tarente, mais en petit nombre, & manquant de toutes choſes : de ſorte que pour les encourager le Prince de Condé ſe rendit au Camp avec le Duc de Nemours, eſperant que ſa preſence les obligeroit à faire un effort pour reduire la Place. Elle étoit ſur le point de capituler, lorſque le Comte de Harcourt, qui commandoit l'Armée du Roi, vint au ſecours de la Ville, où il entra, ſans qu'il fût poſſible au Prince, qui étoit de l'autre côté de la riviere, de l'en empêcher. Le Comte de Harcourt de ſon côté ſe contenta d'avoir ſauvé la Place, & laiſſa retirer le Prince ſans le ſuivre.

Cette expedition donna de la réputation aux Armes du Roi, & le

Ge

General, animé par cet heureux ſuccès, entreprit de faire à la Rochelle ce qu'il venoit de faire à Cognac, & de l'aſſurer au Roi. La Ville s'étoit déja declarée, & avoit refuſé d'obéir au Comte de Dognon, (a) qui en étoit Gouverneur, & qui, comme le Comte de Jonſac, vouloit la défendre pour lui, & juſqu'à ce qu'il eût obtenu l'effet de ſes pretentions, ſoit d'un Parti, ſoit de l'autre. Ne pouvant demeurer en ſureté dans la Ville il s'en étoit retiré, après avoir mis dans les deux Tours, qui ferment le Port, une Garniſon Suiſſe capable de tenir long-tems, ſi elle eût eu plus de courage. C'étoit donc du Siege des Tours dont il étoit queſtion : & le Comte de Harcourt, étant arrivé avec ſon Armée à la Rochelle, les fit auſſi-tôt aſſieger, & le troiſiéme jour il s'en rendit maître, aiant obligé les Suiſſes, par ſes menaces de ne leur point faire de quartier, de poignarder le Commandant (b) qui refuſoit de capituler. Celui-ci ſe voiant attaqué & bleſſé ſe jetta dans le Foſſé, eſperant de trouver plus de 1651.

Le Comte de Harcourt ſe rend maître des Tours du Port de la Rochelle.

(a) *Connu depuis ſous le nom du Maréchal* Foucaut. (b) *La Baſſée.*

1651. compaſſion parmi les Ennemis, que parmi de tels Soldats : mais il y trouva la même inhumanité, & le Comte de Harcourt en fit achever le meurtre en ſa preſence, avec une cruauté qui ſoüilla la gloire de ſon expedition. Pour le Comte de Dognon, il s'étoit retiré à Brouage (a), dont il avoit auſſi le Gouvernement, & il fit ſon accommodement avec la Cour.

Les Armées du prince de Condé & du Comte de Harcourt cãpées vis-à-vis l'une de l'autre.

Le Prince de Condé attendoit à Tonay-Charente la reſolution de ce Comte, quand il y reçût la nouvelle de la priſe des Tours. Il ſe retrancha dans un lieu nommé *la Bergerie* à demi-lieuë de la Ville, mettant la Charente entre ſon Armée & celle du Comte de Harcourt plus nombreuſe que la ſienne, mais qui n'oſa pourtant l'attaquer. Ainſi les deux Armées demeurerent campées vis-à-vis l'une de l'autre pendant trois Semaines ſans en venir aux mains, & ſe contentant de vivre toutes deux dans un Païs gras & fertile, où rien ne leur manquoit.

Tout ce que pouvoit faire le Prince, c'étoit de tenir le Comte de

(a) *En Xaintonge.*

Harcourt en échec, & de lui disputer le passage de la riviere. Il ne demeuroit cependant pas oisif dans ce Poste. Il y attendoit la derniere resolution du Duc de Bouillon & du Vicomte de Turenne, qu'il faisoit toûjours solliciter par ses amis : mais aiant perdu toute esperance de les gagner, il envoia le Duc de Nemours en Flandre, pour y tenir la place qu'il avoit destinée au Vicomte de Turenne, & il renvoïa le Duc de la Rochefoucaut à Bordeaux. Pour lui il demeura dans son Poste sur les bords de la Charente, à portée des Places qui tenoient son Parti en de çà & en de là de la riviere. 1651.

Le Comte de Marsin l'y vint trouver, & lui amena trois mille hommes de pied & trois cens Chevaux de l'Armée de Catalogne qu'il commandoit, se detachant encore une fois du service du Roi pour venir au secours du Prince, à qui il étoit entierement devoüé. Nous avons vû comment il avoit sauvé Barcelone en 1649. (a) & comment, s'étant rendu suspect en 1650. par la jalousie qu'il prit du Duc de Mercœur, & par ses liaisons

Le Comte de Marsin viét trouver le Prince de Condé.

(a) *Voiez ci-dessus pag.* 65.

1651. avec le Prince de Condé, il avoit été arrêté, & mené priſonnier à Perpignan (a). Sa priſon finit avec celle du Prince, qui le propoſa une ſeconde fois à la Cour pour aller prendre le Commandement de l'Armée en Catalogne, d'où le Duc de Mercœur étoit revenu ſur la fin de l'année 1650. pour ſolliciter le ſecours dont on avoit beſoin. Il avoit laiſſé les affaires de la France en ce Païs-là ſi déplorées que perſonne ne s'empreſſoit d'y aller pour les rétablir. La Cour crut Marſin, ſur la nomination que le Prince en fit, capable de remettre les choſes ſur un meilleur pied, & peut-être l'eût-il fait, ſi bien-tôt après le Prince n'eût pas eu beſoin lui-même de ſon ſecours. Il lui en écrivit, & Marſin eſtima que ſans être Traître, le Prince n'ayant pas encore été declaré coupable de Leze-Majeſté, il pouvoit aſſiſter ſon Bienfaiteur dans l'extrêmité où il ſe trouvoit. Je n'entreprens pas de juſtifier Marſin. Il eſt certain qu'il ſe rendoit criminel en voulant être genereux : qu'il étoit obligé de préferer l'interêt du Roi à celui du Prince, & qu'après tout

Reflexion ſur cette action de Marſin.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 168.

il ne pouvoit témoigner une ſemblable reconnoiſſance au dernier, ſans ſe rendre ingrat envers ſon Souverain, à qui il étoit encore plus redevable, puiſque c'étoit de ſa pure grace qu'il tenoit le Gouvernement, à quoi le Prince n'avoit contribué que de ſa recommandation. Cependant Marſin étoit à plaindre de ne pouvoir être tout enſemble reconnoiſſant & fidele : inexcuſable à même tems d'avoir preferé une generoſité mal entenduë, au plus indiſpenſable devoir d'un Sujet. 1651.

Dans le tems que la fortune ſembloit avoir envie de ſe reconcilier avec le Prince, elle ſe tourna tout d'un coup vers le Cardinal, & le ramena en France : comme ſi l'Etoile du dernier eût eu ſur celle de l'autre un aſcendant fatal, qui reprenoit inceſſamment le deſſus. Le Cardinal craignant que ſon abſence ne lui fit plus de tort que les Armes du Prince, & que Châteauneuf ne s'emparât de la confidence de la Reine qui commençoit à l'écoûter, ſe réſolut à tout riſquer pour empêcher une telle révolution, & à revenir à la Cour y reprendre ſa place, nonobſtant 1652.

La fortune ſe tourne du côté du Cardinal.

1652. les Declarations & les Arrêts qui l'avoient proſcrit. Il ne pouvoit executer un ſi hardi deſſein, ſans que la Reine l'approuvât & le fît trouver bon au Roi. En aiant obtenu l'agrément il partit de Cologne, où il s'étoit retiré, comme je l'ai dit (a), & le Maréchal d'Hoquincourt eut ordre de s'avancer ſur les Frontieres du Luxembourg, pour le recevoir & pour l'eſcorter avec deux mille Chevaux juſqu'où ſeroit le Roi. L'ordre fut executé : & le Cardinal aiant traverſé le Roïaume ſans aucun empêchement, arriva à Poitiers (b), auſſi en faveur à la Cour, qu'il l'eût jamais été. Tout lui applaudit ou lui defera, & Châteauneuf lui ceda la place : ſoit qu'il n'oſât lui reſiſter : ſoit qu'à ſon âge il ne voulût pas ſe commettre avec un Miniſtre plus jeune & plus heureux que lui : ou que n'aimant plus que le repos, il ſouhaitât de s'éloigner des intrigues de la Cour & de l'embarras des affaires. A quoi on ajoûte, qu'il avoit eu du chagrin de ce qu'on n'avoit pas voulu ſuivre ſon avis, touchant le Siege d'Angers qu'il deconſeil-

Son retour dans le Roiaume.

Retraite de Châteauneuf.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 190. (b) *Le* 28. *Janvier* 1652.

ſoit. Qu'elle qu'en pût être la veri- 1652.
table cauſe, il demanda ſon congé qui lui fut accordé, & il ſe retira à Tours.

Le Duc d'Orléans & le Parlement ne parurent pas plus contens que lui de l'arrivée du Cardinal, & renouvellerent leurs plaintes & leurs menaces: mais la Cour témoigna ne s'en pas ſoucier beaucoup, & ne craignit point de faire le Siege d'Angers. C'étoit extrêmement hazarder dans la ſituation où ſe trouvoit la France, qui ſembloit n'attendre que le ſuccès de cette entrepriſe pour ſe declarer en faveur du Victorieux. La fortune, qui menoit le jeune Monarque par la main continua de lui être favorable. Le Duc de Rohan étoit dans la Place qui avoit promis au Prince de Condé de la bien défendre: mais il ne lui tint pas ſa parole, & la preſence du Roi l'aiant étonné ou perſuadé d'obéir, il l'a remit ſans beaucoup de reſiſtance entre ſe mains (a). Reduction d'Angers.

Le Prince de Condé, voiant que toutes les Places d'au de là de la Garonne (b) lui échapoient, ne s'opi-

(a) *Au commencement de Mars.*
(b) *En remontant vers la Xaintonge.*

1652. niâtra pas plus long-tems à demeurer ſur les bords de la Charente, & tourna toutes ſes penſées à conſerver la Guienne, & à fortifier les Villes qui tenoient ſon Parti. Il réſolut donc d'y marcher avec ſon Armée, ne croiant pas être pourſuivi. Il fut trompé. Le Comte de Harcourt, qui l'avoit toûjours côtoié, l'atteignit prés de Bordeaux, & aiant mis ſon Armée en Bataille, la fit marcher contre celle du Prince, qui lui étoit beaucoup inférieure. Le Colonel Baltazar en ſoutint l'attaque, & le Prince, qui avoit été ſurpris dans ſon Quartier où il faiſoit rafraîchir ſes Troupes, monta promptement à cheval avec ce qu'il pût ramaſſer de Cavalerie, & ſe préſenta devant l'Ennemi. Les deux Generaux s'obſerverent quelque tems, comme ſe defiant ou ſe reſpectant l'un l'autre, & la nuit vint qui ne leur permit pas d'engager la Bataille. Chacun la paſſa dans ſon Camp, & le lendemain les deux Armées ſe ſeparerent. Le Comte de Harcourt, n'aiant pas voulu tenter un nouveau Combat, laiſſa aller le Prince qui fut à Libourne, d'où, au lieu de marcher à Bordeaux,

Les Armées du Prince de Condé & du Comte de Harcourt en viennét aux mains.

La nuit les empêche d'engager la Bataille.

il ſe rendit à Bergerac dans le Perigord. 1652.

Après y avoir paſſé peu de jours, pour ordonner quelques Ouvrages qui pûſſent mettre la Ville en état de ſe défendre, il en partit pour aller à Agen, Ville importante à cauſe de ſa ſituation ſur la Garonne, dont elle eût pû empêcher la communication avec Bordeaux.

La Xaintonge ſe ſoumet au Roi.

Pendant qu'il s'apliquoit à conſerver la Guienne, il perdoit la Xaintonge, la Capitale s'étant renduë auſſi-tôt que l'Armée du Roi avoit paru, & les autres Places n'étant pas en état de réſiſter. N'y pouvant aporter de remede, il perſiſta dans ſon deſſein de gagner Agen, où il n'arriva pas ſans danger, contraint de lever le Siége de Miradoux, où il s'étoit attaché mal à propos, aprés avoir défait le Marquis de St. Luc, & de fuir devant le Comte de Harcourt; à qui il n'échapa qu'en paſſant la Garonne en bateau, pour arriver à Agen qui eſt de l'autre côté. Il y fut reçû; mais il s'aperçût bientôt que les Bourgeois n'étoient pas bien intentionnez, & il eût de la peine à apaiſer la ſedition qui s'émût entre eux & ſes Troupes.

Le Prince de Condé vient à Agen.

1652. Dans ces entrefaites il eut la nouvelle que l'Armée, commandée par le Duc de Nemours qu'il avoit envoiée en Flandre (a), s'étoit jointe à celle que commandoit le Duc de Beaufort, & qu'elles marchoient vers la Loire. Le deſſein du Duc de Nemours étoit de la paſſer, & après avoir ſecouru Montrond, que les Roialiſtes avoient inveſti, d'entrer dans la Guienne. Le Duc de Beaufort eut des ordres contraires du Duc d'Orléans, dont il n'étoit que le Lieutenant-General, & qui vouloit que les Armées s'approchaſſent de Paris, pour empêcher le Peuple & le Parlement de ſe declarer contre le Prince, dont le Duc avoit pris les interêts à l'arrivée du Cardinal dans le Roïaume, n'en pouvant approuver le retour. Le Prince, à qui on fit ſçavoir cette conteſtation, en confera avec le Duc de la Rochefoucaut & le Comte de Marſin, qui ſe contenterent de lui repreſenter les difficultez preſques égales des deux côtez, laiſſant à ſon choix de prendre le parti qu'il croiroit le meilleur. Il prit celui

(a) *Elle y étoit arrivée dès le mois de Decembre 1651. mais le Duc de Beaufort ne la joignit qu'en Fevrier, 1652.*

d'aller au devant des deux Generaux, & après les avoir joints de marcher enſemble droit à Paris. 1652.

Il préd la reſolution d'aller à Paris.

Il ne vouloit pas neanmoins quitter la Guienne, ſans mettre ordre à la ſureté des Places, & la conſervation de la Province. Tout y étoit dans une terrible confuſion. Deux Partis s'étoient formez à Bordeaux, dont l'un étoit compoſé des plus riches Bourgeois, & l'autre des moins riches, mais des plus Seditieux. Ces derniers, qui s'aſſembloient en un lieu nommé *L'Hormée* (a), en prirent le nom, & cette Cabale, plus factieuſe que l'autre, fut appuiée de la Ducheſſe de Longueville; le Prince de Conti favoriſa l'autre. Telle étoit l'averſion que le frere & la ſœur avoient pris l'un pour l'autre, en paſſant d'une trop grande amitié à une violente haine, qui acheva de confirmer la mauvaiſe opinion qu'on avoit euë de la premiere. Le Prince de Condé, diſoit-on, n'avoit pas eu moins de part que le Prince de Conti aux galanteries de leurs ſœurs: mais il avoit alors d'autres affaires qui l'oc-

Deux Factiõs à Bordeaux.

Celle de l'Hormée eſt apuiée de la ducheſſe de Longueville.

(a) *Du t'Ormée, ou l'Ormoye parce qu'il étoit planté d'Ormes.*

1652. cupoient, & il ne ſongeoit qu'à réconcilier ces deux eſprits, dont l'aigreur & la diviſion ne lui étoient pas moins préjudiciables, qu'elles étoient ſcandaleuſes. Comme cette réunion n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, il laiſſa au Comte de Marſin le ſoin de veiller ſur leur conduite, enſorte qu'elle ne pût nuire à ſes interêts, ni troubler le Gouvernement, dont il ſe repoſa auſſi ſur la capacité & l'affection d'un ſi brave homme & ſi zelé pour ſon ſervice. Il n'eût pas lieu de s'en repentir. Cependant toutes ces précautions ne pûrent empêcher les ſéditions des deux Cabales de Bordeaux, & les inſolences de celle de *L'Hormée*, qui obligerent l'autre à ſe tourner du côté de la Cour, & qui firent par ce moien rentrer la Ville dans l'obéiſſance du Roi, comme nous le verrons en ſon ordre (a). Avant que cela arrivât le Prince lutta tant qu'il pût contre ſa mauvaiſe deſtinée. Il fit venir le Prince de Conti à Agen, tant pour le ſéparer de la Ducheſſe de Longueville, que pour lui confier la conſervation de Bordeaux, lui laiſſant au reſte l'adminiſtration de

Les meſures que prend le Prince de Condé pour conſerver Bordeaux.

(a) En 1653.

toute la Province ; mais le priant en même tems de ſuivre les avis de Marſin, qui avoit toute ſa confiance, & qui étoit le veritable Gouverneur. 1652.

Il partit d'Agen le jour des Rameaux à midi, & marchant jour & nuit avec une extrême diligence, n'aiant avec lui que le Duc de la Rochefoucaut, le Prince de Marſillac, Guitaut, Chavagnac, Gourville, & un Valet de Chambre. Il prit ſon chemin par l'Auvergne, d'où il entra dans le Nivernois, aiant paſſé la Loire à deux lieuës de la Charité. Il arriva le jour de Pâques à Cômes, où quittant le grand chemin, pour éviter celui de Gien où étoit la Cour, il prit celui du Canal de Briare (a) dans le Gatinois, & après une longue & penible marche il arriva à Châtillon ſur Loing. Il apprit en y arrivant que les Ducs de Nemours & de Beaufort n'étoient qu'à huit lieuës de là avec leurs Troupes. A peine eût-il le tems de repoſer quelques heures, étant parti à minuit pour aller à Lory, dont il ſçût que l'Armée étoit fort proche. Il en rencontra l'Avant-Garde à l'entrée

Il part d'Agen, & ſa marche pour joindre l'Armée qui l'attendoit.

(a) *Il joint les rivieres de Loire & de Loing.*

1652. de la Forêt d'Orléans : & ce fut de part & d'autre une joye d'autant plus grande, que le Prince avoit couru dans ſa marche une infinité de dangers, & que l'Armée qui ne l'attendoit pas, fut agréablement ſurpriſe de le voir. Son arrivée mit fin aux diviſions du Duc de Nemours & du Duc de Beaufort, parce que le Prince prenant à lui tout le Commandement, il fit ceſſer la jalouſie des deux Chefs ſubalternes, avec les aigreurs & les querelles dont elle étoit cauſe. Toute l'Armée réünie ſous le Generaliſſime arriva à Lory, où l'on ſe repoſa un jour, & de là on ſe rendit à Montargis qui ouvrit ſes Portes, n'étant pas en état de faire de reſiſtance. De Montargis, après s'être rafraîchi quatre jours, on alla à Château-Renard (a), où Gourville arriva en même tems de Paris, pour raporter au Prince, qui l'y avoit envoié les ſentimens de ſes amis ſur la conduite qu'il devoit tenir envers le Duc d'Orléans & envers le Parlement. Nous verrons dans quelles diſpoſitions étoient ces deux derniers à l'approche du Prince, quand nous

Il la joint & apaiſe les diviſions des deux Chefs.

(a) *Dans le Gatinois.*

aurons vû, d'un côté ce que la Cour faiſoit à Poitiers (a) & dans les Provinces voiſines, pour y faire reconnoître l'autorité du Roi, pour y declarer celle du Prince, & pour rapeller le Cardinal : & d'autre côté ce que faiſoient le Duc d'Orléans & le Parlement pour reconcilier le Prince de Condé avec la Cour, & pour empêcher le retour du Cardinal. 1652.

On a de la peine à concilier les contrarietez qui ſe trouvent dans la conduite des uns & des autres : mais l'évenement fit connoître, que le veritable but de la Cour, étoit de rapeller le Cardinal, & de perdre le Prince. Elle croioit ne pouvoir aſſurer autrement l'autorité du Roi, que l'ambition du Prince tiendroit toûjours dans la crainte, & que l'habileté du Cardinal, en qui on pouvoit prendre une entiere confiance, mettroit en état de triompher au dedans & au dehors du Roiaume. Elle avoit à faire à tous les Corps de la Monarchie qui en jugeoient autrement, la Nobleſſe, le Peuple, le Clergé, le Parlement, tout s'étoit ligué contre le Cardinal pour le Prince, & le Duc

1651. 1652. Continuation des troubles au ſujet du Prince de Condé & du Cardinal.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 238.

1651. d'Orléans les apuioit : ainſi elle avoit
1652. beſoin de diſſimulation pour venir à ſes fins. C'eſt ce qui cauſoit la contrarieté de ſes démarches & de ſes Declarations, qui proſcrivoient tour à tour le Prince & le Cardinal.

Le Duc d'Orléans d'autre côté, & le Parlement, dans leſquels ſe réüniſſoient tous les autres Corps du Roiaume, ſe declaroient hautement pour le Prince & contre le Cardinal : parce qu'ils croioient devoir cette preference à la qualité de Premier Prince du Sang, à ſon mérite perſonnel, & aux grands ſervices qu'il avoit rendus à la Couronne, par un tiſſu de Victoires & de Conquêtes, au préjudice d'un Etranger, dont ils mepriſoient la naiſſance & haïſſoient les maximes. Cependant ils euſſent bien voulu empêcher une Guerre Civile, dont ils apréhendoient que les diviſions des deux Partis ne fuſſent cauſe : & quoique toûjours fermes à exclure le Cardinal, ils travailloient fortement à réconcilier le Prince avec la Cour. C'étoit dans cette réünion qu'ils faiſoient conſiſter le ſalut de l'Etat : & de là venoit leur ménagement avec la Cour qui proſcrivoit le Prince, &

avec le Prince proscrit, qu'ils souhaitoient qu'on rétablit. 1651. 1652.

D'abord le Duc d'Orléans eut pouvoir du Roi de travailler à l'accommodement : Mais cette Négotiation n'eut point d'effet par la défiance du Prince (a), qui ne crut pas y pouvoir trouver sa sureté. Il disoit que la Majorité du Roi n'empêchant pas qu'il ne fût encore sous le gouvernement de la Reine, & sous la direction du Ministre à cause de sa trop grande jeunesse, ses Ennemis, qui avoient toûjours tout pouvoir dans le Cabinet, sauroient bien éluder le Traité, s'il n'étoit pas de leur goût, c'est-à-dire, s'il ne le mettoit pas dans l'impuissance de s'opposer au retour & au Ministére absolu du Cardinal (b). Ainsi la Cour, voiant l'opiniâtreté du Prince, se détermina à donner une Déclaration par laquelle le Roi le déclaroit Rebelle & Criminel de Leze-Majesté, & l'envoia au Parlement pour la vérifier. Le Prince de son côté se voiant poussé à bout traita avec l'Espagne (c), pour en être secouru dans la Guerre qu'il

Le Duc d'Orléans ne peut faire l'accommodement.

Declaration qui proscrit le Prince.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquef. du 21. Octob. 1651.*
(b) *Il étoit alors à Cologne.*
(c) *Voiez ci-dessus pag. 237.*

1651. 1652. étoit reſolu de faire à ſa Patrie. Deux dangereuſes extrêmitez qui coûterent bien de maux à la France, & cauſerent la ruine du Prince. Le Parlement retarda tant qu'il pût l'enregiſtrement de la Declaration qui le proſcrivoit, & le Duc d'Orléans faiſoit ſon poſſible pour la faire revoquer, mais inutilement. Elle fut donc verifiée par une deference forcée (a), & peu de tems après le Parlement ordonna qu'elle ſeroit ſurſiſe tant que le Cardinal ſeroit dans le Roiaume, où l'on avoit eu nouvelle qu'il étoit rentré (b).

Declarations contre le Cardinal.

Il n'en fut pas de même des Declarations données d'autre côté, & par une eſpece de revers contre le Cardinal. Le Parlement ne ſe contenta pas de les verifier, il les accompagna encore d'Arrêts fulminans & réiterez juſqu'à mettre ſa tête à prix (c), confiſquant tous ſes Biens, & faiſant proceder actuellement à la vente de ſa Bibliotheque & de tous ſes Meubles.

(a) *Voyez la Lettre de Wicquefort du 13. Janvier 1652.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 246.*

(c) *Voiez la Lettre de Wicquefort du mois de Decembre 1652. & du 13. Janvier 1652.*

Le Conseil d'Enhaut cassa les Arrêts du Parlement, & notamment celui du 29. de Decembre 1651. 1651. 1652.

Ses raisons étoient, que la proscription du Cardinal étoit une injure faite au Pape & au College des Cardinaux, pour lesquels le Roi disoit avoir trop de respect pour souffrir que l'on procedât de la sorte contre un de leur Corps. Mais le Parlement, bien loin de déferer à l'Arrêt du Conseil, declara, qui étoit directement contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane, & aux droits du Roi & de la Couronne, en ce qu'il exemptoit de la Jurisdiction de Sa Majesté les personnes Ecclesiastiques, quoiqu'elles fussent à son service. Le Cõseil & le Parlement en opposition à son sujet.

Pendant que le Parlement fulminoit contre le Cardinal, assuré de la protection de la Cour il ne laissoit pas de rentrer en France. En vain le Duc d'Orleans protesta (a) qu'il s'opoſeroit à son arrivée, & qu'il ne permettroit pas qu'il passât par son Gouvernement, faisant marcher des Troupes sous le Commandement du Duc de Beaufort de ce côté-là : En 1652.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 13. Janvier 1652.*

1652. vain encore Bitaut & du Coudraí, deux Conſeillers du Parlement, allerent du côté de la Loire pour y faire ſoulever les Communes : tous ces mouvemens furent inutiles, & la fortune du Cardinal ſurmonta tous ces obſtacles. Il étoit arrivé à Sedan, d'où il partit le 30. de Decembre 1651. eſcorté de deux mille Chevaux, commandez par le Maréchal d'Hoquincourt, & qui menoit après lui quatre pieces de Canon pour s'ouvrir le paſſage aux lieux où l'on voudroit le lui diſputer. Il paſſa la Marne à Epernai, & la Seine à Mery, d'où s'approchant de la Loire, & deſcendant le long de cette riviere, il vint à Loches, & de là à Châtillon, d'où il arriva le 28. Janvier à Poitiers (a) : le Maréchal d'Hoquincourt aiant fait priſonniers les deux Conſeillers du Parlement, qui étoient venus ſur la Loire à deſſein de faire ſoulever les Communes.

Le Maréchal d'Hoquincourt ramene le Cardinal.

Le Cardinal étant encore ſur ſa route écrivit deux Lettres, l'une au Duc d'Orléans, & l'autre au Prevôt des Marchands, par leſquelles il leur mandoit qu'il étoit entré dans le Roiaume

Lettres du Cardinal au Duc d'Orleans & au Prévôt des Marchands.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 246.

non à deſſein de rentrer dans les Affaires. Au contraire il avoit prié la Reine de l'en diſpenſer: mais aiant ſçû que le Prince de Condé continuoit en ſa rebellion contre le Roi ſous prétexte d'empêcher ſon retour, il avoit crû être oblige de reconnoître les bienfaits qu'il avoit reçûs de la France, non ſeulement en emploiant l'argent, que le Roi lui avoit donné pour recompenſe de ſes ſervices, à la levée d'une Armée conſiderable, mais auſſi en expoſant ſa propre perſonne, afin qu'aprés avoir dompté les Rebelles, on puiſſe faciliter la concluſion de la Paix avec l'Eſpagne. 1652.

On n'eut pas grand égard à ſes Lettres, puiſqu'auſſi-tôt qu'on les eut reçûës on proceda à la vente de ſa Bibliotheque, & que le Parlement ordonna que les deniers en ſeroient emploiez à lui courir ſus, & à l'éloigner de la France. Lui de ſon côté, qui avoit la faveur du Roi & de toute la Cour, ſe mit peu en peine de toutes les inſultes de ſes ennemis; & aprés avoir heureuſement traverſé le Roiaume, nonobſtant l'Armée du Duc de Némours (a), il com-

Sa Bibliotheque eſt *ſubhaſtée.*

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 250.

1652. mença à reprendre toute ſa ſuperiorité, & crût que ſon Etoile prévaudroit deſormais ſur celle du Prince de Condé.

La reception que lui fait le Roi.

En approchant de Poitiers les Gendarmes & les Chevaux Legers de la Garde furent au devant de lui (a), & le Roi même le reçût à une lieuë de la Ville, avec toutes les marques d'honneur & d'affection les plus grandes qu'un Sujet ait jamais reçûës de ſon Souverain. Peu de jours après la Cour partit de Poitiers, vint à Loudun, & arriva le 5. de Fevrier à Saumur dans le deſſein de remettre par la preſence du Roi tout l'Anjou dans l'obéiſſance. Le Duc de Rohan-Chabot y commandoit, aiant acheté le Gouvernement il y avoit trois ans du Maréchal de Brezé moiennant cent mille écus, dont le Prince de Condé, gendre du Maréchal, lui envoia ſa quittance, & par là le mit dans ſes interêts. Ainſi toute la Province avoit pris ſon Parti; à la reſerve de Saumur; quoique le Commandant du Château ſe fût declaré pour le Prince, & eût deſſein de contraindre la Ville à ſuivre le même parti.

Le Roi part de Poitiers

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du* 10. *Fevrier* 1652.

mais n'aiant qu'une Garniſon de cinquante hommes, & trouvant des Bourgeois reſolus, qui, s'approchant de la Barriere, tenoient les Soldats eux-mêmes aſſiegez, ils n'oſerent entreprendre de les forcer. On attribuë cette reſolution à un Profeſſeur de Philoſophie (a), qui montoit tous les jours la Garde au ſortir de ſes Leçons. La Cour fut ſi ſatisfaite de la bravoure de ce Chef, & de la fidelité des Bourgeois, qu'elle leur accorda une Foire Franche ſur la demande qu'ils en firent (b) Il fallut donc faire le Siege d'Angers, & commencer par cette expedition à reduire l'Anjou. J'en ai raporté le ſuccés (c): & comment, après une aſſez foible reſiſtance, la Ville s'étoit ſoumiſe à ſon legitime Souverain. Enſuite de cette reduction la Cour ſe retira à Blois, & y ſéjourna juſqu'au 27. de Mars qu'elle en partit pour ſe rendre à Gien, où elle paſſa les Fêtes de Pâques (d), & y reſta juſqu'au 8. d'Avril. 1652. Vient à Gien.

(a) *Nommé* Druet.
(b) *Cette Foire ne ſe tint qu'une ſeule fois.*
(c) *Voiez ci-deſſus pag.* 247.
(d) *Voiez ci-deſſus pag.* 253. *comment le Prince évita ce paſſage.*

1652. Le Prince de Condé étoit alors à Paris, où il venoit d'arriver (a) victorieux & triomphant de la défaite du Maréchal d'Hoquincourt. Il étoit parti de Château-Renard ſur les Lettres que Gourville lui avoit apportées, quoiqu'une partie des principaux Officiers de l'Armée fuſſent d'avis, qu'il aſſureroit mieux ſa fortune à la tête d'une Armée victorieuſe, qu'en la quittant, & en lui faiſant perdre par ſon abſence le courage & la réputation : mais l'envie d'aller à Paris recevoir l'applaudiſſement du Peuple, mi-parti ſur cette revolution, le détermina à ce voiage : perſuadé d'ailleurs par les Lettres de Chavigni, qui lui mandoit que ſa preſence y étoit abſolument neceſſaire, pour empêcher les Cabales de la Cour & du Cardinal de Rets, comme on appelloit alors le Coadjuteur, qui entraîneroit le Duc d'Orléans, s'il ne venoit le ſoutenir.

Le Prince de Condé vient à Paris.

Rencontre ſur ſa marche le Maréchal d'Hoquincourt & le défait.

Il eut avis, avant que de quitter l'Armée, que celle du Roi, commandée par le Vicomte de Turenne & par le Maréchal d'Hoquincourt, étoit dans des Quartiers ſéparez, où elle faiſoit

(a) *Voiez ſa marche ci-deſſus ibid. & 254.*

faiſoit aſſez mauvaiſe garde, ne le croiant pas ſi proche. D'ailleurs la Brigade du Maréchal ne devoit ſe rejoindre à celle du Vicomte que le lendemain, deſorte que l'attaquant avant cette jonction, la défaite en paroiſſoit infaillible. Le Prince n'eut garde de manquer un ſi beau coup, & marchant à l'heure même avec toute ſon armée, il vint fondre ſur celle du Maréchal d'Hoquincourt ſi bruſquement qu'il lui enleva deux Quartiers, avant qu'il eût le tems de ſe mettre en défenſe. Les fuiards portérent l'alarme dans les autres Quartiers, dont cinq eurent encore le même ſort. Un ruiſſeau, ſur le bord duquel le Maréchal ſe poſta à la tête de huit cens Chevaux, arrêta un peu le Vainqueur, parce qu'on ne le pouvoit paſſer qu'en marchant un à un ſur une Digue fort étroite, & rompuë en pluſieurs endroits: mais le Duc de Némours ſe mettant à la tête paſſa la Digue, & contraignit le Maréchal à lâcher le pied. On combattoit pendant la nuit, & le Prince s'abandonnant trop, comme il avoit de coutume, à l'ardeur de ſon courage, faillit à pe- 1652.

S'expoſe trop & les riſques qu'il court.

1652. rir. Il étoit preſque ſeul, lorſque le feu s'étant pris à quelques maiſons covertes de chaume, la clarté le fit remarquer au Maréchal, qui fut droit à lui avec pluſieurs Eſcadrons, le Prince en aiant à peine pû ramaſſer un ou deux. Il eſt vrai que le hazard avoit voulu que preſque tous les Officiers-Generaux de ſon Armée ſe trouvaſſent en ce lieu-là : deſorte que la valeur ſupléant au nombre, ils arrêterent l'Ennemi. Ce ne fut pas ſans y perdre de braves gens. Le Duc de Némours y reçût un coup de Piſtolet au travers du corps, dont il guérit ; mais ce fut pour périr d'une maniere plus tragique bien-tôt après (a). Le Prince y courut riſque de la vie, aiant pris la tête d'un Eſcadron qui s'étoit rompu, & qui ſe retiroit en deſordre vers le Quartier qui étoit en feu. Il le ramena & l'obligea à faire ferme, ſans qu'il fût poſſible aux Ennemis de l'enfoncer.

Enfin des Troupes fraîches aiant paſſé la Digue & le ruiſſeau, le Prince ſe mit à leur tête, & attaquant le Maréchal par le flanc, pendant que le Duc de Beaufort le chargeoit par

(a) *En Duel contre le Duc de Beaufort, le 30. de Juillet.*

la tête, il renverſa les Ennemis qui prirent la fuite, ſans qu'il fût poſſible au Maréchal de les rallier. Ils perdîrent tout leur Bagage, & on leur prit trois cens Chevaux. La perte eût été plus grande, ſi le Vicomte de Turenne n'eût pas paru. 1652.

Sur le bruit du Combat il avoit marché en diligence avec ſa Cavalerie, laiſſant ſon Infanterie derriére avec ordre de le ſuivre, & s'étant avancé près d'un Bois il l'attendit dans une Plaine où elle le vint joindre. Le Prince s'étoit emparé du Bois; mais pour venir de là dans la Plaine il trouvoit des marêts & des défilez qu'il étoit difficile de paſſer. Il l'entreprit n'éanmoins, & pénetra avec ſix Eſcadrons dans la Plaine. Le Vicomte les chargea avant que le reſte fût paſſé, & contraignit le Prince de repaſſer le défilé. Ces chemins coupez & marécageux les empêchérent l'un & l'autre de venir à un Combat plus reglé avec toutes leurs Forces, & tout le reſte du jour ſe paſſa en Eſcarmouches & en Canonnades. Le Vicomte de Turenne ſauve le débris de l'Armée.

La Cour qui pouvoit entendre le bruit de Gien, où elle étoit encore,

1652. n'étoit pas ſans alarme, & envoioit Courier ſur Courrier pour aprendre l'état des choſes, prête à fuir, & ne ſachant ou le Roi & la Reine pourroient être en ſureté : le Cardinal tout botté ſe diſpoſant à quitter encore une fois le Roiaume. Le Vicomte leur faiſoit pourtant dire qu'il n'y avoit pas lieu de s'effraier, & qu'il eſperoit empêcher le Prince d'aller plus loin. Il tint parole. Les deux Armées ſe ſeparerent le lendemain matin, chacune allant de ſon côté, ſans qu'il leur prit envie de recommencer le Combat.

Le Vicomte va trouver la Cour à Gien.

Le Vicomte alla trouver la Cour à Gien, où il reçut toutes les careſſes que le Roi, la Reine & le Cardinal crurent devoir à leur Libérateur, pendant que le Maréchal d'Hoquincourt ſe plaignoit d'en avoir été abandonné. Le chagrin de ſa défaite le faiſoit parler, & le Vicomte jouïſſant de ſa gloire pardonnoit à un Rival malheureux ſes injuſtes accuſations. Le Prince de Condé, dans un entretien qu'il eut avec le Maréchal qui l'étoit venu trouver ſur ſa parole, juſtifia lui-même le Vicomte, quoique mécontent de ce qu'il avoit

quitté ſon Parti, & ſe railla de la colere du Maréchal. Il prit alors le chemin de Paris, laiſſant ſon Armée du côté de Châtillon ſur Loing, d'où les Géneraux la menerent bien-tôt après à Etampes pour y pouvoir ſubſiſter. 1652.

Le Prince de Condé prend le chemin de Paris.

Le Roi parti de Gien le 8. d'Avril, eſcorté par celle du Vicomte de Turenne, qui pendant une marche de quarante lieuës couvrit toûjours leurs Majeſtez, juſqu'à ce qu'elles fuſſent arrivées à Melun, d'où elles ſe rendirent le 27. d'Avril à St. Germain : le Vicomte menant ſon Armée autour de Chaſtres & de Montleheri, pour ôter à celle du Prince de Condé, qui étoit à Etampes, la communication avec Paris.

Le Roi vient à St. Germain.

L'Armée du Prince va à Etampes.

Voilà donc encore une fois Paris environné de deux Armées différentes, comme en l'année 1649 (a), & le Théatre de la Guerre entre deux Partis dont l'un ramenoit le Cardinal, & l'autre s'opoſoit à ſon rétabliſſement. Mais les choſes avoient bien changé à l'égard des Chefs. En 1649. le Prince de Condé ramenoit le Cardinal en triomphe à Paris :

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 10. *& ſuiv.*

1652. en 1652. il remuë tout Paris contre lui, & riſque tout juſqu'à la rebellion pour l'empêcher d'y entrer : le reſpect qu'il doit à ſon Roi ne peut l'arrêter, & il ne veut être fidele qu'au prix de l'éloignement du Cardinal pour toûjours. La fortune de ces deux Ennemis va décider de leur ſort à la vûë de la Capitale du Roiaume : ou plûtôt celle du Prince, aprés quelques grands coups d'éclat où ſa valeur héroïque va jetter tout ſon feu, diſparoîtra devant celle du Roi, & n'éprouvera plus dans la ſuite que de triſtes revers.

Les honneurs que tout Paris fait au Prince de Condé.

Il eut encore la joie, avant cette funeſte cataſtrophe, de ſe voir aplaudi du Peuple & du Parlement, où il alla le 12. d'Avril prendre ſa place (a). Perſonne ne s'y opoſa, & ainſi il eut la hardieſſe ou le bonheur de ſe réhabiliter lui-même, en venant dans cette Compagnie Souveraine, où aprés avoir paru en qualité de Juge, il ne pouvoit plus être conſidéré comme Criminel de Leze-Majeſté. Il n'y eut que le Préſident de Bailleul qui dit, *Qu'il étoit étonné de voir en ce lieu Monſieur le Prince, encore tout ſan-*

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 13. d'Avril 1652.*

glant de la défaite qu'il venoit de faire des Troupes du Roi (a). Mais le Duc d'Orléans lui répondit, *Que ſon Couſin, le Prince de Condé, n'avoit point défait les Troupes du Roi, mais bien celles qui étoient entrées en France contre les Déclarations du Roi & les Arrêts du Parlement.* Il ne lui fut pas permis de répliquer: & cette Aſſemblée & les autres qui ſuivirent apuiérent hautement le Parti du Prince, & redoublérent leurs Delibérations contre le Cardinal. 1652.

Aſſemblée ſolemnelle de l'Hôtel de Ville.

Il y eut quelque choſe de plus extraordinaire. Ce fut l'Aſſemblée de l'Hôtel de Ville, que l'on comparoit à celle qui ſe tint du tems du Roi Henri II. aprés la Bataille de Saint Quentin en l'an 1557. pour ſecourir le Roi qui l'avoit perduë, dans l'urgente néceſſité de ſes affaires. Le parallele ſembloit odieux: & auſſi le Maréchal de l'Hoſpital, Gouverneur de Paris, s'opoſa de tout ſon pouvoir à la Convocation, ſecondé par le Prevôt des Marchands (b) qui n'étoit pas ami du Cardinal, mais qui devoit tout à la Ducheſſe de

(a) *Il parle de la défaite du Maréchal d'Hoquincourt.* (b) *Miron.*

1652. Chévreuſe , ennemie du Prince de Condé. Ni l'un ni l'autre ne pûrent empêcher l'Aſſemblée qui ſe tint le 19. d'Avril.

Elle étoit compoſée d'environ quatre cens perſonnes (a) , à la tête deſquels étoient le Gouverneur de Paris , le Prévôt des Marchands , les Echevins , les Conſeillers de la Ville & les Quarteniers ; enſuite paroiſſoient les Doiens des cinq Corps des Métiers , & les Deputez des Communautez , qui ſont l'Univerſité repreſentée par ſes Supôts , le Clergé obligé d'y comparoître par l'Archevêque en perſonne , & les Couvens rentez , comme les Chartreux, les Benedictins , les Celeſtins , &c. qui envoient chacun deux ou trois Religieux. Le Parlement , qui a droit d'y envoier auſſi ſes Députez , y avoit fait trouver ſeize Conſeillers, la Cour des Aides ſix , & la Chambre des Comptes huit Maîtres des Comptes. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé y arrivérent ſur les trois heures aprés-midi. Quatre Conſeillers de la Grand'Chambre furent au de-

(a) *Voiez la Lettre de* Wicquefort *du* 20. *d'Avril , & celle du* 27. 1652.

vant d'eux, & les conduisirent a deux Chaises à bras qu'on avoit posées sous un Dais pour s'y asseoir. 1652.

Le Duc d'Orléans fit l'ouverture de l'Assemblée, en representant les desordres du Roiaume & les maux qu'il disoit avoir été causez par le Cardinal : protesta qu'il n'avoit pris les Armes que pour le Bien de l'Etat, & qu'il étoit prêt de les poser dés qu'on auroit éloigné cet Ennemi, & de les joindre à celles du Roi pour s'opposer à ceux qui voudroient empêcher la Paix, tant dedans, que dehors le Roiaume. Le Prince de Condé ne parla que pour aprouver le Discours du Duc d'Orléans, dont il étoit le Lieutenant. Les deux Princes se retirerent ensuite dans une Chambre proche de la Sale, où ils attendirent la fin de l'Assemblée, dont la resolution n'aiant pû être achevée ce jour-là fut remise au lendemain ; mais elle ne pût être arrêtée que le 22. du mois. Elle portoit que les Corps, dont l'Assemblée étoit composée, députeroient vers le Roi, pour le suplier d'éloigner de sa personne, de ses Conseils & de son Roiaume le Cardinal Mazarin sans espéran-

Le Duc d'Orléans en fait l'Ouverture.

La résolution y fut prise de députer au Roi pour eloigner le Cardinal.

1652. ce de retour : & pour prier Sa Majeſté de revenir dans ſa Capitale, & de donner la Paix à la France. On remarque que parmi ceux qui furent de cet avis, il n'y en eut point de plus échauffez contre le Cardinal que les Chartreux. Il y eut encore d'autres Aſſemblées, où le Duc d'Orléans fut revétu de la Lieutenance-Generale du Roiaume.

Le Parlement & les autres Cours ſont du même avis.

Les deux Princes firent ce jour-là & le ſuivant (a) à la Chamabre des Comptes & à la Cour des Aides, les mêmes Diſcours & les mêmes proteſtations qu'ils avoient fait au Parlement. Le Premier Préſident de la Cour des Aides leur parla hardiment. Il dit, *Qu'il s'étonnoit de voir préſent en la Compagnie un Prince, qui aprés avoir ſi ſouvent triomphé des Ennemis, avoit fait Ligue avec eux pour triompher des Sujets du Roi, en tournant les Armes contre Sa Majeſté : paroiſſant par tout avec un viſage riant, comme s'il vouloit triompher même des Compagnies Souveraines.*

Mais il fut deſavoué par la Compagnie, & l'Arrêt paſſa à l'avis du Doien de la Chambre (b), qui étoit

(a) *Le 19. & le 20. d'Avril.* (b) *Bragelone.*

de faire une Députation au Roi, pour demander l'éloignement du Cardinal sans retour. Le Roi n'étoit pas encore à St. Germain, où il n'arriva que le 27. du mois sur le soir. 1652.

Toutes ces assemblées furent inutiles. Les affaires avoient pris une pente que toutes les Deliberations & tous les raisonnemens n'étoient pas capable d'arrêter : il falloit que le sort des Armes en décidât. L'attaque du Pont de St. Cloud (a) fut comme le coup de tocsin qui publia la Guerre, & qui mit les deux Armées en mouvement. Cent hommes du Régiment du Prince de Condé s'y étoient retranchez, & en avoient rompu une arche, pour se rendre maîtres du Pont, & pour empêcher les Courses que l'Armée du Roi faisoit jusqu'aux Portes de Paris. Le Comte de Miossens & le Marquis de Saint Mesgrin, Lieutenans-Generaux de cette Armée, partirent de St. Germain avec des Troupes, dans le dessein de chasser ces cent hommes & de retablir le Pont. Mais le Prince étant monté à cheval, accourut avec ce qu'il rencontra auprès de lui pour

On en vient aux Armes.

Attaque du Pont de Saint Cloud.

(a) En Mai 1652.

1652. ſecourir les gens, & fut ſuivi de huit ou dix mille Bourgeois en Armes. Les Troupes du Roi voiant venir cette multitude n'oſérent exécuter leur entrepriſe, & ſe retirérent.

Attaque de St. Denis. Le Prince voulant profiter de la bonne intention des Bourgeois, les mena à St. Denis, où il y avoit une Garniſon de deux cens Suiſſes qu'il réſolut d'en déloger. C'étoit à l'entrée de la nuit, & il eût pû ſe paſſer de cet exploit, plus digne à une telle heure & avec de telles Troupes d'un Chevalier errant qui cherche les avantures, que d'un General d'Armée: mais peut-être ſe fit-il un plaiſir d'eſſaier la valeur des Pariſiens qui l'avoient ſuivi, & qui faiſoient les intrépides. Il étoit au milieu de trois cens de ces braves tous bien montez, & ne demandant qu'à combattre. Le Prince leur en fit bien-tôt paſſer l'envie, s'avançant l'épée à la main vers les Suiſſes qui firent leur décharge ſur les trois cens Cavaliers, & les mirent en fuite, le laiſſant lui ſeptiéme à la diſcrétion des Ennemis. Les fuiards mirent le deſordre parmi l'Infanterie qui s'ébranla, & qui eût ſuivi leur exemple, ſi le Prince ne l'eût

raſſurée, & ſe mettant à la tête ne l'eût fait entrer dans St. Denis par de vieilles Brêches qui n'étoient point défenduës. Alors ces faux braves qui l'avoient abandonné vinrent le rejoindre, chacun alleguant une raiſon pour s'excuſer, & tous étant inexcuſables. Mais le Prince tournant la choſe en raillerie les mena tous vers les Barricades, où les Suiſſes s'étoient retranchez. Ils n'oſerent l'y attendre, & ſe retirerent dans l'Abbaïe; où ils ne firent pas une longue reſiſtance, s'étant rendus deux heures après priſonniers de Guerre. Ainſi la Ville demeura en la poſſeſſion du Prince, qui y laiſſa deux cens cinquante hommes pour la défendre, ſous le Commandement d'un Capitaine (a) de ſon Régiment, qui éprouva dès le ſoir le ſort des deux cens Suiſſes: attaquez par les Troupes du Roi, contraint de ſe retirer dans l'Abbaïe: & toute la difference qu'il y eut, c'eſt qu'au lieu de deux heures de reſiſtance, il tint bon pendant trois jours. 1652.

Applaudiſſemens faits au Prince de Condé.

Il faut peu de choſe pour attirer l'admiration des Peuples, comme il

(a) *Des Landes.*

1652. en faut peu pour en perdre l'eſtime. L'action du Prince de Condé à l'attaque de St. Denis n'étoit au fond qu'une équipée : cependant elle fit une telle impreſſion ſur les Pariſiens, qu'elle lui en regagna toute l'affection : chaque Officier, & même chaque Soldat de cette Milice Bourgeoiſe qui s'y étoit trouvé exaltant la valeur du Chef, pour faire valoir la leur, comme s'il eût été queſtion de quelque Bataille, ou de quelque Conquête d'importance.

Nouvelles propoſitions d'accommodement ſans effet.

De nouvelles propoſitions d'accommodement tinrent quelques jours les deux armées dans l'inaction. Fabert, Gouverneur de Sedan (a), Créature du Cardinal, en avoit fait trois mois auparavant la premiere ouverture à Chavigni tout devoüé au Prince, mais pouſſé par ſon ambition dans l'eſperance que la Paix particuliere, dont il auroit été l'Entremetteur, lui procureroit l'honneur d'être le Mediateur ou l'un des Mediateurs de la Paix Generale avec l'Eſpagne. Quelles que pûſſent être ſes intentions & celles de Fabert, ils avoient fait un projet d'accommode-

(a) *Il fut fait depuis Maréchal de France.*

ment qui étoit demeuré par devers 1652.
eux, juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé le tems propre à le mettre en œuvre. Chavigni crut la conjoncture favorable enſuite de l'action de Saint-Denis, & avant que les deux Partis en fuſſent venus à une Bataille déciſive, qui eût mis le victorieux en état de donner la Loi, ſans vouloir écouter d'autres conditions que celles qu'il lui plairoit d'impoſer aux Vaincus. Il en confera avec le Duc de Rohan qui approuva ſon ſentiment, & tous deux s'emparerent de l'eſprit du Prince, qui avoit une entiere confiance en eux : ils le porterent à trouver bon qu'ils allaſſent à Saint Germain entamer la Négociation. Elle ne réüſſit pas. Un des Articles, qui étoit la concluſion du Traité, & qui faiſoit connoître le but des Entremetteurs, étoit, que le Cardinal Mazarin & Chavigni iroient traiter la Paix Generale, & que cela fait le Cardinal pourroit revenir en France. Comme rien n'étoit plus contraire aux intentions du Prince, il refuſa d'y donner ſon conſentement, & reçût fort mal Chavigni à ſon retour, lui ôtant dès lors toute ſa confiance. Il en couta

Diſgrace & mort de Chavigni.

1652. la vie à ce Miniſtre, qui ne pût ſuporter ſa diſgrace, & qui en mourut de chagrin, comme je l'ai déja dit (a). Il laiſſa une reputation équivoque de ſa fidelité, & ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſon ambition demeſurée le rendoit capable de trahir les interêts du Prince pour établir les ſiens. Il laiſſa, dit-on (b), un dépôt de neuf cens mille livres aux Peres de l'Oratoire, car il étoit grand Janſéniſte auſſi bien que ces Peres, pour les diſtribuer aux pauvres : mais ſa Veuve les fit condamner à lui remettre cette ſomme, à la reſerve de cinquante mille livres qui leur reſterent, pour les emploier à des œuvres pies, ſuivant l'intention du défunt (c).

Son Teſtament.

Autre projet d'accômodement encore inutile.

Le Prince n'abandonna pourtant pas la Négociation ; mais il en donna toute la conduite à Gourville, qu'il chargea de ſes Inſtructions & d'un Memoire dreſſé en la preſence de la Ducheſſe de Châtillon, & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucaut. Il y prenoit ſoin de ſes interêts & de

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 173.

(b) *Voyez la Lettre de Wicquefort du 7. Décembre* 1652. (c) *Le nom de ſa famille étoit Bouthilier. Voiez Tom. I. pag.* 59.

ceux de son Parti, & sur tout des 1652.
Habitans de Bordeaux & de toute la Guienne, qui l'avoient si hautement embrassé. Il se reservoit à lui-même avec le Duc d'Orleans l'honneur de traiter la Paix Generale : & bien loin d'admettre le Cardinal pour un troisiéme Plenipotentiaire, on demandoit qu'il sortit presentement du Roiaume, & qu'il se retirât à Bouillon, pour s'y tenir jusqu'à ce que la Paix eût été concluë.

On dit que le Cardinal eut la politique de donner les mains à ce projet, mais que sous main il trouva les moiens de l'éluder. On en rejette cependant moins la faute sur lui, que sur le Duc de Bouillon, sur le Cardinal de Rets, sur Chavigni, & même sur le Duc d'Orleans, qui craignoient tous que la Paix étant l'ouvrage du Prince, il ne se rendît par là trop puissant, & ne les tint dans sa dépendance, ou ne les regardât au moins comme des gens inutiles.

L'Ambition & la Politique faisoient joüer ces ressorts : l'Amour en fit joüer d'autres qui furent plus puissans. Le Prince aimoit la Ducheſſe

1652. de Châtillon (a), & il ne fut pas difficile à cette charmante perſonne qui vouloit le retenir auprès d'elle, de lui perſuader de ſe reconcilier avec la Cour, afin de pouvoir demeurer toûjours enſemble à Paris. Il la fit maîtreſſe de ſa deſtinée, & lui donna plein pouvoir d'aller negocier ſon accommodement à Saint Germain. Elle partit auſſi-tôt pleine d'eſperance de réüſſir, & de revenir avec la gloire d'avoir procuré la Paix du Roiaume. Elle fit trop d'éclat pour que la Cour pût prendre confiance en ſes diſcours, & on crût qu'en ſe donnant des airs de Mediatrice, elle abuſoit de la complaiſance que le Prince avoit pour elle. Ainſi on ne fit aucun fond ſur ſes propoſitions: & ſi le Cardinal fit ſemblant d'y prêter l'oreille, ce ne fut que pour amuſer le Prince, pour lui lier les mains, & pour lui bander les yeux, pendant qu'il alloit toûjours à ſes fins, & que les Troupes du Roi enlevoient les Places où la Rebellion s'étoit cantonnée.

La Ducheſſe de Châtillon négocie l'accõmodement ſans ſuccès.

(a) *Eliſabet Angélique de Montmorenci Veuve du Duc de Châtillon tué à la Guerre de 1649. & qui épouſa en ſecondes Nôces le Duc de Mecklenbourg en 1663.*

Celles que commandoient le Vicomte de Turenne & le Maréchal d'Hoquincourt tenoient la Campagne, pendant que l'Armée du Prince étoit renfermée dans Etampes, pour assûrer la communication d'Orleans avec Paris. Elle n'y étoit pas en sureté, & on proposa dans le Conseil d'assieger Etampes. 1652.

Tout jeune qu'étoit le Roi (a), il avoit déja témoigné son inclination pour les Armes, & pour les grandes entrepriſes. La propoſition du Siege aiant été miſe en déliberation, il oüit avec plaiſir, ceux qui opinoient pour l'affirmative, alleguer pour une de leurs raiſons la réputation qu'un deſſein ſi hardi donneroit à ſes Armes. Cependant il ne voulut rien reſoudre qu'après avoir oüi le Vicomte de Turenne en particulier ſur toutes les difficultez : & enſuite de cette Conference il laiſſa à ſa prudence la conduite & l'execution de cette entrepriſe. C'étoit un coup de partie, qui ne pouvoit manquer d'avoir une grande influence ſur le bon ou le mauvais ſuccès des affaires. Cette reflexion tint le Vicomte

Le Siege d'Etampes reſolu.

(a) *Il n'avoit pas encore quatorze ans accõplis.*

1652. de Turenne quelque tems en ſuſpens. Il ſe détermina enfin pour le Siege (a), & aiant pris toutes ſes précautions il dreſſa ſes Attaques & ſes Batteries.

Le Duc de Lorraine traite avec la Cour.

Comme il ſouhaitoit ſe rendre maître de la Place, avant l'arrivée du Duc de Lorraine qui venoit la ſecourir, il la preſſoit vivement : mais il ne pût la reduire avant qu'il parût. La Cour, qui eût avis qu'il approchoit, manda au Vicomte de lever le Siege, & de ne pas riſquer une Bataille ; la conſervation de ſon Armée lui étant d'une bien autre importance que la priſe d'Etampes. Mais il ne ſe preſſa point, & répondant du ſalut de l'Armée il continua le Siege, pendant que la Cour, qui connoiſſoit l'avarice du Prince Lorrain (b), traitoit avec lui. Il écoutoit les offres qu'on lui faiſoit, nonobſtant ſon engagement avec le Duc d'Orleans ſon beau-frere, & avec le Prince de Condé. Le Traité fût conclu, dit-on (c), de concert avec le Duc d'Orleans. Ce qui ne s'accorde pas avec l'Auteur, (d)

(a) *Il fut commencé ſur la fin de Mai.*
(b) *Charles IV.*
(c) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*
(d) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 22. Juin 1652.*

qui aſſure que ce dernier en fut ſi conſterné quand il apprit, qu'il en demeura immobile & changea de couleur. Quoi qu'il en ſoit, il fût convenu, que le Siege ſeroit levé, à condition, que ſi-tôt que l'Armée du Roi ſe ſeroit retirée, les Troupes du Prince de Condé ſortiroient de la Ville (a). 1652.

Le Duc de Lorraine prétendit avoir ainſi ſatisfait à ſa double promeſſa envers les deux Partis : mais ſi la Cour en fût contente, le Prince ne le fût pas : & il y eût là-deſſus de groſſes paroles entre le Prince Lorrain & le Duc de Beaufort (b). Celui-ci s'étant rendu au Camp de l'autre, ſur le bruit d'une Bataille qui ſe devoit donner entre les deux Armées, fût bien ſurpris d'apprendre qu'on ne penſoit à rien moins. Le Duc de Lorraine lui fit voir ſon Armée rangée en Bataille, & il vit à même tems celle du Vicomte de Turenne qui défiloit comme pour venir à elle, mais par un endroit ſi deſavantageux, que le feu du Canon tout ſeul pouvoit la rompre : ce qui donna lieu au

Il manque de parole au Duc d'Orléans.

(a) *Le Traité fût ſigné le* 15. *de Juin.*
(b) *Voiez la Lettre du* 22. *Juin* 1652.

1652. Duc de Beaufort de dire, *Qu'il falloit profiter d'une ſi belle occaſion, & ne pas laiſſer échaper la Victoire qui paroiſſoit infaillible.* Les Officiers Lorrains, qui ne ſçavoient rien du Traité que le Duc avoit fait avec la Cour, furent de même avis, & déja ils s'ébranloient pour charger les Ennemis, lors qu'il les arrêta tout court, en leur diſant qu'il avoit fait ſon accommodement. La ſurpriſe du Duc de Beaufort fut extrême : & quittant bruſquement le Duc de Lorraine, il lui fit de ſanglans reproches de ſon manquement de foi, & lui dit, *Qu'on ne violoit pas impunément la parole donnée à un ſi grand Prince que le Duc d'Orléans.* Ce dernier, comme je l'ai dit, en fut vivement touché, & on l'entendoit proferant ces paroles lors qu'il l'aprit : *O le Traître ! O le Méchant !* On dit que la Cour de France lui avoit donné quatre cens mille livres : & promis de lui rendre Nanci dans un certain tems : ce qu'il avoit preferé aux avantages qu'il devoit recueillir de ſon Traité avec le Duc d'Orléans & le Prince de Condé. Il fallut que tous deux priſſent patience, & tout

Le reſſentiment qu'en témoigne le Duc d'Orléans.

leur reſſentiment ne les empêcha pas de rapeller une ſeconde fois le Duc de Lorraine, dont ils ſe plaignoient d'avoir été trahis. 1652.

Le Prince de Condé, plus irrité que perſonne du tour que leur faiſoit ce Prince double, étoit encore inquiet pour ſes Troupes, qu'il aprehendoit que l'Armée du Roi n'enveloppât au ſortir d'Etampes, & ne mît en pieces, ou ne contraignit de ſe rendre à diſcretion. Tout rempli de cette crainte, & ſans faire attention au danger où il s'expoſoit, il monte à cheval, ſuivi de douze ou quinze Officiers qui voulurent bien le ſuivre, & court chercher ſon Armée, pour la ramener, ou pour perir avec elle. Il eut le bonheur de la joindre & de la conduire à Saint Cloud, où il la laiſſa, pendant qu'il retournoit à Paris. La colere & la hardie action du Prince de Condé.

Il y eut une eſpece de Trêve tacite entre les deux Armées juſqu'au mois de Juillet, pendant laquelle les Negociations continuerent. Le Cardinal, avec qui on traitoit du côté des Princes, convint des principaux Articles qui concernoient les prétentions du Prince de Condé, tant pour velles Negociations de Paix inutiles.

1652. lui que pour ceux de ſon Parti. Il n'y avoit plus que les moindres ſur leſquels il s'opiniâtroit à ne rien relâcher. Jamais Paris n'a été plus agité, & jamais l'eſprit du Prince n'a été plus partagé entre la Paix & la Guerre. La Ducheſſe de Châtillon le faiſoit pencher en faveur de la premiere (a) : la Ducheſſe de Longueville, qui faiſoit agir en ſon abſence ſes amis, l'entraînoit vers l'autre : & *Mademoiſelle* ſe joignoit à elle pour ſe venger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient ſon mariage avec le Roi : jalouſe d'ailleurs de la Ducheſſe de Châtillon, qui avoit pris ſur l'eſprit du Prince un aſcendant qu'elle prétendoit lui être dû. Ce fût ce dernier Parti qui l'emporta.

L'Armée des Princes prend le chemin de Charenton.

La Cour étoit alors à Saint Denis, & le Maréchal de la Ferté étoit près de joindre le Vicomte de Turenne. La Cour ſentant alors ſa ſuperiorité ne penſa plus qu'à faire la Guerre, & qu'à chaſſer de Saint Cloud l'Armée du Prince. Comme il n'avoit pas des Forces pour en ſoutenir l'attaque, il en retira ſes Troupes qu'il fit marcher

(a) *Voiez les Memoires de la Minorité concernant la ſeconde Guerre de Paris.*

cher le 1. de Juillet à l'entrée de la nuit vers Charenton : & pour y arriver avant que les Ennemis le pûſſent joindre, il les fit paſſer par le dehors de la Ville, depuis la Porte St. Honoré juſqu'à la Porte St. Antoine. 1652.

Sur l'avis que la Cour eût de ſa marche, le Vicomte de Turenne eût ordre de partir avec ſes Troupes pour arrêter celles du Prince, ſans neanmoins engager la Bataille, juſqu'à ce que le Maréchal de la Ferté l'eût joint : mais les deux Armées ſe trouverent trop proches l'une de l'autre, pour n'en pas venir aux mains. Celle du Roi marche pour l'empêcher.

Le Roi, à qui on ne permit pas d'expoſer ſa perſonne, ſe plaça ſur une éminence, d'où, comme de deſſus un Theâtre, il fût le ſpectateur d'une des plus ſanglantes journées qu'on eût vûës de long-tems, & des plus glorieuſes au Prince de Condé, s'il n'avoit pas combattu contre ſon Souverain.

Voïant venir le Vicomte de Turenne avec une Armée ſuperieure à la ſienne, il ſe poſta dans les Retranchemens du Fauxbourg St. Antoine, que les Bourgeois avoient faits depuis peu pour ſe garentir du pillage des Bataille de Saint Antoine, donnée le 2. de Juillet.

1652. Lorrains, & qu'ils n'avoient point encore comblez. D'autre côté le Vicomte de Turenne diſpoſa ſes Attaques avec toute la diligence & toute la confiance d'un habile General, & qui ſe croit aſſuré de la Victoire. Il commença le combat, en faiſant avancer un Détachement qui s'approcha des Retranchemens. Comme il n'en étoit plus qu'à trente pas, le Prince de Condé en ſortit à la tête d'un Eſcadron, compoſé de perſonnes de qualité & d'une valeur diſtinguée: & ſe mêlant l'épée à la main parmi le Bataillon ennemi, le défit entierement, prit des Officiers priſonniers, emporta les Drapeaux, & ſe retira dans ſon Retranchement. Le Vicomte de Turenne, voiant qu'il ſeroit difficile de forcer un endroit, où le Prince de Condé étoit lui-même avec la fleur de ſes Troupes, affoiblit cette Attaque pour renforcer celle où le Prince ne prenoit pas garde: mais s'en étant bien-tôt apperçû, il y accourut, y porta la même terreur, & défit une ſeconde fois les Troupes du Roi. Cependant les ſiennes s'éclairciſſoient à vûë d'œil, & le Maréchal de la Ferté commençoit déja à pa-

roître. A cette vûë les Troupes du Prince abandonnerent, après une aſſez foible reſiſtance, un Poſte qu'elles gardoient à la tête de la ruë qui va à Charenton, dont le Marquis de Noailles ſe rendit maître, & pour le pouvoir conſerver fit percer pluſieurs maiſons, où il logea de la Mouſqueterie. Le Prince pour les en chaſſer, fit venir de l'Infanterie; mais elle ne pût ſoutenir le feu que faiſoient ſur elle ceux des maiſons, & lâcha le pied. Le Prince envoia de la Cavalerie pour la ſoutenir, qui ne témoigna pas plus de courage. Il y courut lui-même & fit ferme dans la ruë avec ce qui s'étoit rallié auprés de lui. Ce fût où le Combat ſe renforça, & où il ſe fit, de la part du Prince & de ceux qui l'accompagnoient, des exploits de valeur incroiables. Le Duc de Nemours eût treize coups dans ſes Armes, & le Duc de la Rochefoucaut reçût une mouſquetade qui lui perça le viſage au deſſous des yeux, & qui lui fit perdre à l'inſtant la vûë: mais il la recouvra avec ſa gueriſon quelques tems après. Cette bleſſure ne lui fit pas oublier ſa paſſion pour la Ducheſſe de Longuevil-

1652.

Valeur du Prince de Condé & les riſques qu'il court.

Terrible bleſſure du Duc de la Rochefoucaut, & ſon amour pour la Ducheſſe de Longueville.

1652. le, à laquelle il envoia ce Diſtique plus digne d'un Paien que d'un Chrétien:

Faiſant la Guerre au Roi, j'ai perdu mes deux yeux.
Mais pour un tel objet je l'euſſe faite aux Dieux.

Je ne raporterai point les noms ni le nombre des bleſſez ou des morts de part & d'autre. Il y en eût beaucoup, & la plûpart perſonnes de qualité. Ce fût un miracle que le Prince de Condé n'y demeurât pas, s'expoſant plus qu'aucun, ſe trouvant par tout dans le milieu du feu & au plus fort du combat, & donnant ſes ordres avec une netteté d'eſprit ſi rare dans de ſemblables ocaſions.

Il voioit pourtant ſes Troupes diminuées, rebutées, & prêtes à lâcher le pied: ne ſe ſoutenant plus que par ſon grand courage, il eût été obligé de ſuccomber, ſi le ſecours ne lui fût venu d'où il ne l'attendoit pas. Il avoit eſperé que le Duc d'Orleans feroit agir les Pariſiens, ou que ces derniers ſe porteroient d'eux-mêmes à le ſecourir: mais les uns & les autres prevenus par le Cardinal de Rets, qui diſoit que le Prince avoit fait ſon Traité avec la Cour, & que tout ce qui ſe paſſoit n'étoit qu'une

ANNE MARIE
LOUISE D'ORLEANS
Duchesse de Montpensier

Comedie, ſe contentoient d'en être les ſpectateurs. Il n'en fut pas de même de *Mademiſelle*. Cette Princeſſe, qui ſous un habit de femme portoit un courage d'homme, étoit allée à la Baſtille, d'où elle voioit la Bataille, & aiant remarqué que toute la valeur du Prince ne l'empêcheroit pas de perir, ſi on ne ſe hâtoit de faire un coup capable de le ſauver, elle mit la premiere de ſa main le feu au Canon (a) qu'elle fit pointer ſur l'Armée du Roi, & envoia dire à celui qui étoit de garde à la Porte St. Antoine, que s'il ne l'ouvroit incontinent elle le feroit pendre avant qu'il fût une heure. L'Officier, qui connoiſſoit la fierté de cette Princeſſe, obéït, & ces deux ordres ſauverent le Prince. La Cour entendant la premiere volée de Canon, crût que Paris ſe declaroit pour elle; mais aiant reconnu qu'on tiroit ſur ſon Armée, elle envoia ordre aux deux Maréchaux de retirer les Troupes & de les ramener à Saint Denis. Ils obéirent, & le Vicomte de Turenne étant venu ſaluer le Roi, il en reçût, auſſi bien que de la Reine & du Car-

1652.

Mademoiſelle fait tirer le Canon ſur les Troupes du Roi.

(a) *Voiez Nani.*

1652. dinal, des careſſes extraordinaires, tous trois l'aſsûrant qu'ils n'oublieroient jamais ſes ſervices.

Le Roi admire la valeur du Prince de Condé.

Le Roi cependant, qui de l'éminence, où il s'étoit placé, avoit remarqué les grandes actions du Prince de Condé, en étoit charmé, témoignant moins de reſſentiment de ſa rebellion, que d'admiration de ſa valeur & de toute ſa belle conduite. Il voulut même que le Vicomte de Turenne lui en apprît les particularitez qu'il n'avoit pû voir, & ce grand Capitaine le fit avec une fidelité, qui ne déroba rien à la gloire de l'illuſtre Rival, avec qui il venoit de diſputer la Victoire.

Les Pariſiens l'aplaudiſſent.

Pendant que le jenne Monarque donnoit des loüanges aux vertus héroïques du Prince rebelle, il entroit dans Paris au milieu des acclamations du Peuple qui lui avoit fermé les Portes pendant le Combat, & qui le reçût en triomphe l'en voïant revenir couvert de toute la gloire de la plus terrible journée, où il ſe ſoit jamais trouvé. L'affection des Pariſiens ne s'arrêta pas à ſa perſonne, elle ſe répandit juſques ſur ſes Soldats. On preſentoit du vin à ceux qui ſe por-

toient bien : on prenoit soin des blef- 1652.
sez, & on leur fourniſſoit du linge pour les panſer, & tout ce qui leur étoit neceſſaire en abondance, ſoit pour leur nourriture, ſoit pour leur gueriſon.

Chacun s'attribua la Victoire, & perſonne ne la remporta : l'Armée du Roi faiſoit fuir celle du Prince ; mais Paris lui ouvroit les Portes comme au Vainqueur, & il faiſoit porter les Drapeaux qu'il avoit gagnez à Nôtre-Dame : glorieux monumens de ſa valeur, s'ils ne l'euſſent pas été en même tems de ſa rebellion.

Son triomphe fût de courte durée, auſſi funeſte qu'il fût beau. Son incomparable valeur fût admirée du Roi, mais ſon crime eût beſoin de toute ſa clemence. Elle lui fût offerte, & ſi ſes deſtinées l'avoient permis, il eût fait la Paix, & eût joüi de toute ſa gloire. Il ſe contenta d'en goûter une indigne de lui, dans les vains applaudiſſemens du Peuple, qu'il engagea par de nouvelles promeſſes à la ruïne du Cardinal : & pour donner des marques exterieures de cette Conſpiration, chacun fût obligé de porter de la paille à ſon cha-

1652. peau. On ne voioit plus dans tout Paris que des cordons de paille : on en fit même des tiſſus pour les carroſſes & pour les chevaux, & ceux qui ne furent pas aſſez tôt avertis, aiant paru ſans cette Livrée, faillirent à être aſſommez. Ce fût après tout veritablement un feu de paille, qui s'éteignit bien-tôt.

Les Ligueurs portent de la paille à leur chapeau.

Nouvelles Négociations ſans fruit.

Les Negociations recommencerent, les hoſtilitez furent ſuſpenduës, & comme ſi les deux Partis euſſent eu horreur du ſang de leurs Compatriotes qu'ils venoient de répandre, on reprit les voies de l'accommodement. Tout le monde paroiſſoit las de la Guerre & deſirer la Paix : mais quelle qu'en puiſſe être la cauſe, ou les interêts opoſez des Négociateurs, ou la fatalité des évenemens, quand on croioit y toucher du bout du doigt, elle s'éloignoit plus que jamais. S'il en faut croire l'Auteur des Memoires de la Minorité, les Cabales qui intriguerent pour la procurer, furent cauſe qu'on ne l'obtint pas ſi-tôt, & contribuerent plus à fomenter les diviſions, qu'à réünir les eſprits. *Chaque Cabale*, dit-il, *voulut faire la Paix, ou empêcher que*

les autres ne la fissent. Il pose encore pour fondement, que le Prince & le Cardinal étoient entierement resolus à ne la point faire. Il ne sait si la mort de Chavigni, qui arriva dans ces entrefaites (a), fut un plus grand mal pour le Parti des Princes, à cause de son habileteé, ou un plus grand bien, à cause de son ambition: mais celle du Duc de Némours fut pour eux une perte irréparable. 1652.

Elle arriva le 30. de Juillet par un accident bien tragique. Il y avoit long-tems que le Duc de Beaufort & lui, tout beaufrere qu'ils étoient, se regardoient comme deux Rivaux, aussi bien dans les intrigues de la galanterie, que dans le Commandement des Armées (b). Ils avoient été souvent sur le point d'en venir aux mains; mais on les en avoit toûjours empêchez. Enfin le jour fatal arriva, qui termina leurs querelles par un Duel, où le Duc de Némours fut tué par le Duc de Beaufort d'un Coup de Pistolet. Le repentir vint aprés le coup, & le Vainqueur, au desespoir d'une si funeste Victoire, fut

Duel du Duc de Némours & du Duc de Beaufort.

Le Duc de Némours est tué.

N v

(a) *Voiez ci-dessus pag.* 173. & 280.
(b) *Voiez ci-dessus pag.* 254.

1652. trouver le Duc d'Orléans, & le Prince de Condé, moins pour s'excuſer que pour témoigner ſa douleur, & demandant au premier, revêtu de la Lieutenance-Generale du Roiaume par l'Aſſemblée tenuë à l'Hôtel de Ville de Paris (a), le pardon qui lui fût accordé, comme d'un homicide qu'il n'avoit commis que par contrainte, & pour ſauver ſa vie & ſon honneur. Il fut enſuite chercher la Veuve, qui étoit ſa ſœur, dans la Religion où elle s'étoit retirée pour y pleurer la mort de ſon époux, & voulut ſe jetter à ſes pieds : mais elle baiſſa ſon voile, & lui tourna le dos (b) : ne pouvant voir qu'avec horreur dans ce frere cruel le meurtrier de ſon mari.

Reſſentiment de la Veuve du défunt.

Cette mort donna de la compaſſion & de la douleur à tous ceux qui connoiſſoient ce Prince, tout aimable par ſa douceur, auſſi bien que par ſon courage, & l'un des mieux faits du Roiaume. On eût d'autant plus ſujet de le regreter, qu'il travailloit ſincerement à la Paix, & que bien loin d'y avoir ſes interêts en

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 272. (b) *Voiez la Lettre de Wicquefort du* 10. *d'Août* 1652.

vûë, il avoit renoncé aux avantages qu'il eût pû pretendre au Traité, pour en faciliter la concluſion. 1652.

Les autres, à la reſerve du Duc de la Rochefoucaut, avoient plus leur fortune à cœur que le Salut-Public ; & ce fût leur ambition & leur jalouſie qui entretinrent les troubles du Roiaume, au lieu de les pacifier.

Mort & éloge du Duc de Bouillon.

La mort du Duc de Bouillon (a), arrivée dans le même tems, nuiſit encore aux Négociations de la Paix. Il avoit été fait Miniſtre d'Etat en 1651. dans le tems qu'on deſtinoit le Commandement des Armées au Vicomte de Turenne ſon frere, & il s'étoit depuis toûjours tenu attaché à la Cour. Il ſervoit pourtant autant qu'il lui étoit poſſible le Prince de Condé, qui l'emploioit auſſi volontiers pour travailler à ſon accommodement. Mais il perdit encore cet ami, qui mourut à Pontoiſe où la Cour s'étoit tranſportée, regreté des deux Partis pour ſes grandes qualitez : vaillant, éloquent, d'un ſens droit, d'un jugement ſolide, qui écoutoit avec douceur les conſeils qu'on lui donnoit, mais qui ſçavoit

(a) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

1652. faire prévaloir les ſiens. Un peu trop d'ambition lui avoit fait tort ; mais il s'en corrigea ſur les derniéres années de ſa vie, aimant alors autant la tranquillité & le repos, qu'il avoit aimé auparavant les brigues & les cabales.

L'amour & l'ambition du Prince de Condé.

Voilà donc le Prince livré tout entier à ſon penchant & à ſon Etoile : il n'a plus perſonne à la Cour en qui il puiſſe prendre de la confiance, perſonne parmi ceux de ſon Parti, ou qui veuille limiter, ou qui puiſſe lui donner de bons conſeils. La Ducheſſe de Châtillon le portoit toûjours à la Paix : mais ſon inclination pour elle s'étoit rallentie depuis la mort du Duc de Némours : & ce Rival n'excitant plus ſa jalouſie, ſon amour plus tranquille devint plus froid & moins ſenſible. Le cœur eſt ainſi fait. Dans l'amour & dans la gloire il veut des Rivaux. Ovide, le plus galant des Romains, ſe plaignoit de n'en point avoir : & Alexandre n'eut de la joie de ſes Victoires, que lors qu'il eut trouvé en Porus un Ennemi digne de lui. L'ambition du Prince toûjours vive reprit donc tout ſon empire ſur un amour qui s'étei-

gnoit. C'eſt ainſi qu'on paſſe ſou- 1652.
vent de l'amour à l'ambition, mais on ne revient guére de l'ambition à l'amour. Il recommença à prêter l'oreille aux diſcours de la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur, & aux promeſſes des Eſpagnols qui le ſolliciteient à la Guerre, & qui pour le gagner par toute ſorte de voies relâcherent à ſa recommandation, plûtôt qu'à celle du Duc d'Orléans, le Duc de Guiſe qu'ils retenoient priſonnier depuis tant d'années (a). Il falloit quelque choſe de plus ſolide pour déterminer ce Prince; & pour perpétuer la Guerre il avoit beſoin d'un prompt & d'un conſidérable ſecours. Ils envoierent donc une ſeconde fois le Duc de Lorraine à Paris, avec une Armée capable d'arrêter celle du Roi.

La Cour entretenoit cependant toûjours ſes correſpondances dans Paris: & pour affoiblir le Parlement, qui lui étoit contraire, elle l'avoit transferé à Pontoiſe: mais peu s'y rendirent, & ceux qui reſtérent à Paris s'atribuérent toûjours toute l'autorité. Le Maréchal de l'Hoſpi-

(a) *Voiez Tom. I. pag.* 458.

1652. tal, Gouverneur de la Ville, favoriſoit le Parti du Roi : mais dans une Aſſemblée tenuë à l'Hôtel de Ville, il fut réſolu, que le Duc d'Orléans ſeroit reconnu Lieutenant-General de la Couronne de France, & que le Duc de Beaufort ſeroit pourvû du Gouvernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hoſpital. On propoſa enſuite de créer un Conſeil compoſé du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Chancelier de France, des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France, & des Officiers-Generaux du Parti. Deux Préſidens à Mortier y devoient aſſiſter de la part du Parlement, & le Prévôt des Marchands de la part de la Ville.

Le Duc d'Orléans Lieutenant-General de la Couronne de France.

Ce Conſeil augmenta les deſordres au lieu de les diminuer, par les prétentions du rang qu'on y devoit tenir : & ce fut en partie au ſujet de cette preſſéance qu'arriva la querelle des Ducs de Némours & de Beaufort, dont j'ai raporté la tragique iſſuë.

Tout étoit donc dans la plus grande confuſion du monde. Paris crioit qu'on chaſſât le Cardinal, redoubloit ſes Arrêts de proſcription, & faiſoit procéder à la vente de ſes meubles:

La confuſion où eſt Paris.

la Cour ordonnoit de ſon côté que les Princes poſaſſent les Armes, & qu'on eut recours à la clémence du Roi qui offroit une Amniſtie génerale. Rien n'avançoit par tous ces divers mouvemens. Il n'étoit pourtant pas difficile de remarquer les progrès de la Cour, & la prochaine décadence du Parti contraire. 1652.

La Guienne échapoit au Prince de Condé. Agen & pluſieurs autres Villes avoient ouvert leurs Portes aux Troupes du Roi : les Habitans de Perigueux avoient poignardé Charroſt, leur Gouverneur, & chaſſé la Garniſon ; il n'y eut que Villeneuve, dans l'Agénois, qui tint ferme, & qui contraignit le Comte de Harcourt d'en lever le Siege. La forte Place de Montrond, dans le Berry, ſi cherie du Prince qui en avoit fait ſa Place d'Armes (a), ſubit le ſort des autres, & ſe rendit le 1. de Septembre. Paris ſouhaitoit avec paſſion l'éloignement du Cardinal ; mais on y deſiroit la Paix avec plus de paſſion encore. Le Duc d'Orléans n'aimoit pas le Cardinal ; mais il craignoit le Prince. Le Parlement eût

La Guienne échape au Prince de Condé.

On ſouhaite la Paix.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 228.

1652. bien voulu bannir le premier, & maintenir l'autre; mais il penſoit ſerieuſement à ſortir de ces troubles par le retour du Roi, à qui tous les Partis ſe devoient réunir. La Cour profita de ces differentes diſpoſitions. Voici de quelle maniere elle s'y prit.

Le Cardinal eſt éloigné.

Le Roi, enſuite de pluſieurs Déliberations avec ſon Conſeil, voiant bien qu'il lui ſeroit difficile de remettre Paris dans le devoir à moins que d'éloigner le Cardinal, céda au tems, reſolu toutesfois de le faire revenir dés que l'occaſion s'en preſenteroit, comme je le dirai dans la ſuite. Aiant ainſi levé de ſon côté le grand obſtacle, qui juſque-là avoit empêché la Paix, il demanda que les Pariſiens de leur côté exécutaſſent leurs promeſſes, poſaſſent les Armes, & rentraſſent dans l'obéiſſance: qu'autrement ils feroient voir que l'éloignement du Cardinal n'avoit été qu'un prétexte pour couvrir leur rebellion. Il ne ſe hâtérent pas d'obéir, & pour les y forcer le Roi bloqua la Ville de ſi près, que les Pariſiens craignant d'être affamez, prirent la réſolution de ſe ſoumettre.

Les plus honnêtes gens & les plus riches ſe laſſerent de paier des Taxes, & d'être cependant expoſez aux inſultes de la Canaille ſeditieuſe & qui ne ſe plait que dans le deſordre. La Campagne pillée & brûlée n'avoit plus de vivres pour elle même, bien loin d'en pouvoir aporter à la Ville qui en manquoit. Les Rentes de l'Hôtel de Ville n'étoient point paiées: on ne pouvoit trouver d'ouvrage, & on ne ſavoit comment gagner ſa vie. Quel remede y avoit-il à tant de maux, que la preſence du Roi, & ſon retour à Paris ? 1652.

Paris ſouhaite le retour du Roi.

En vain, pour empêcher l'effet de cette réſolution, le Duc de Lorraine vint avec une Armée de douze mille hommes, renforcé par un autre Corps de Troupes que commandoit le Duc de Wirtemberg. Il eſt pourtant certain que ces deux Armées jointes avec celle des Princes, étoient fort ſupérieures à celle du Roi, que commandoit le Vicomte de Turenne, qui courut long-tems riſque d'être défait. Dès le commencement de Septembre les Lorrains & les Allemands étoient venus camper à Ville-Neuve St. George (a):

Arrivée du Duc de Lorraine avec ſes Troupes.

(a) *Dans la Brie Françoiſe.*

2651. le Vicomte de Turenne n'en étoit pas éloigné d'une lieuë, étendant ſon Camp juſqu'à la riviere d'Hiéres. Il eût donc été facile de l'attaquer, & la défaite en paroiſſoit infaillible.

Il n'entrepréd rien. Cependant plus d'un mois ſe paſſa ſans rien entreprendre : ſoit que le Duc de Lorraine fît le même manége que la premiére fois : ſoit que le Duc d'Orléans ne voulût pas qu'on ruinât l'Armée du Roi, de peur d'expoſer le Roiaume à l'invaſion des Ennemis, comme le diſent quelques-uns : ſoit que les Négociations continuant, les deux Partis aimaſſent mieux terminer la Guerre par un Traité que par une Bataille.

Deux autres cauſes concoururent encore au ſalut de cette Armée : les avis que reçût le Prince, qu'il étoit trahi par ceux même qui avoient le plus de part à ſes bonnes graces, & ſa maladie qui l'obligeoit à garder le lit. Ne ſachant à qui ſe fier, il laiſſa trainer les Conférences qui ſe faiſoient pour la Paix, & ne preſſa plus un Combat, où ne pouvant ſe trouver en perſonne, il craignoit que le ſuccès n'en fût pas heureux. Pendant que tout étoit ainſi

dans la défiance & dans l'irreſolution, le Vicomte de Turenne ne s'endormoit pas : toûjours attentif à ſe tirer d'affaire, en ſe dérobant aux Lorrains & aux Allemands qui le tenoient aſſiegé dans ſon Camp, il ſût ſi bien prendre ſon tems qu'il leur échapa. Entre les talens qu'on admiroit en ce grand Capitaine, il poſſédoit au ſouverain degré cette Science ſi neceſſaire à un General, de pouvoir ſe tirer d'un mauvais pas en amuſant l'Ennemi. Il feignoit tous les jours de décamper, & les deux Armées n'attendoient que ce mouvement pour ſe jetter ſur lui. Mais aiant apris que le Duc de Lorraine & les principaux Officiers étoient abſens, il choiſit la nuit du 4. au 5. d'Octobre pour paſſer la riviére d'Hiéres, faiſant rompre les Ponts après lui : & il ſe trouva au point du jour déja bien loin, n'aiant plus que deux lieuës juſqu'à Corbeil, où il ſeroit en ſureté, lorſque les Vedettes de l'Armée combinée des Princes & des Lorrains s'en aperçûrent : deſorte qu'elle ne pût être aſſez-tôt à cheval, pour empecher que l'autre n'arrivât avant qu'elle l'eût atteinte. Le

1652.

Le Vicomte de Turenne ſe dérobe aux Ennemis.

1652. Prince reſté malade à Paris, ne douta point qu'il n'y eût eu de l'intelligence de la part du Duc de Lorraine, & qu'il n'en fût encore une fois trahi : mais il avoit beſoin de lui pour le projet qu'il avoit meditez, & il fut obligé de diſſimuler.

Il vit bien que la Paix étoit trop généralement deſirée à Paris pour la pouvoir empêcher ? & il ne pût retarder que de quelque jours le départ des Deputez de la Ville & du Parlement, qui alloient à Compiégne faire leurs ſoumiſſions au Roi, qui s'y étoit retiré depuis la Bataille de Saint Antoine, & le ſuplier de revenir dans ſa Capitale, pour lui rendre ſon repos & ſa ſplendeur. Le Prince étoit bien perſuadé que le retour du Roi ſeroit ſuivi de celui du Cardinal, dont l'éloignement forcé n'avoit été qu'un artifice pour faciliter la Paix, laquelle étant faite, rien ne pourroit plus empêcher ſon rapel. L'humeur du Prince, incompatible avec celle du Cardinal, ne lui permit pas de ſe trouver dans une Cour, dont il verroit ſon ennemi poſſeder toute la confidence & toute la faveur : & il prit alors la reſolu-

tion la plus deſeſperée, & la plus préjudiciable à ſa fortune & à ſa gloire, qu'il eût pû jamais prendre : allant offrir aux Eſpagnols ſon Epée qui en avoit été tant de fois victorieuſe, deshonorant par là ſa naiſſance, & terniſſant par le plus odieux de tous les crimes, l'éclat de ſes grandes actions. Il prit de vaines meſures avec le Duc d'Orleans, pour empêcher que le Roi ne fût reçû à Paris qu'avec de bonnes précautions contre le retour du Cardinal. Le credit du Prince étoit tombé : il n'y avoit plus ni Parlement ni *Frondeurs* pour lui, & ſon pouvoir n'étoit plus en état de balancer celui de la Cour & de ſon legitime Souverain. Il ſortit de Paris avant que le Roi y arrivât, & le 15. d'Octobre il alla coucher à Nanteuil accompagné du Duc de Lorraine, leur Armée étant logée aux environs de Senlis, & prenant avec eux le chemin de Champagne, pendant que le Vicomte de Turenne, aiant paſſé la Marne au deſſus de Meaux, vint camper entre Chantilly & Creil ſur l'Oiſe, d'où il ſe rendit à la Cour qui s'approchoit de Paris.

1652.

Funeſte reſolution du Prince de Condé.

Il ſort de Paris.

1652. Elle y arriva le 20. d'Octobre ſur le ſoir, & l'Entrée ſe fit ſans ceremonie. Il n'y eût que le Prévôt des Marchands, & les Officiers de l'Hôtel de Ville qui furent au devant du Roi, juſqu'au bout du Cours de la Reine, où ils le harangueront. Il alla deſcendre au Palais Roial, & le Duc d'Anville eût l'honneur de lui donner à ſouper au Palais Brian (a).

Le Roi y arrive.

Il va tenir ſon Lit de Juſtice.

Le lendemain matin il fût au Louvre tenir ſon Lit de Juſtice, aïant fait ſçavoir ſa volonté le jour d'auparavant au Parlement, avec ordre de s'y rendre pour y entendre ſes intentions. Le Parlement obéit, & prit la Séance dans la Galerie des Peintures, où l'on avoit preparé un lieu propre pour une telle Aſſemblée. Chacun aiant pris ſa place le Chancelier fit un Diſcours ſur la réünion des Membres qui avoient été tranſportez à Pontoiſe, avec ceux qui étoient reſtez à Paris: & comme il achevoit de Parler le Procureur General entra. Il mit ſur le Bureau la Declaration qu'il dit lui avoir été envoiée par le Roi, accompagnée d'une Lettre de cachet, & les y laiſſa l'une & l'autre avec ſes concluſions par écrit. La De-

Les Declarations qu'il y fait enregiſtrer.

(a) *C'eſt un petit bâtiment qu'on a fait au Palais Roial.*

claration portoit l'Amniſtie generale de tout ce qui avoit été fait pendant les troubles, particulierement depuis le 1. de Février 1650. (a): revocant, caſſant & annullant tous Arrêts rendus, & toutes Declarations faites depuis ce tems-là, à la reſerve de celles du mois d'Octobre 1651. par leſquelles le Prince de Condé étoit declaré Criminel de Leze-Majeſté (b). Après la lecture on alla aux opinions, & le Chancelier prononça que la Declaration ſeroit enregiſtrée. Cela fait, les Preſidens ſortirent pour aller prendre leurs Mortiers, qui ſont des Bonnets de velours rouge cramoiſi doublez d'hermine, & incontinent après entra le Roi qui prit place en ſon Lit de Juſtice. 1652.

On fût étonné de ne voir ſur les Bancs des Ducs & Pairs que le Duc de Guiſe (c), allié du Duc d'Orléans (d) & qui devoit principalement ſa liberté au Prince de Condé. Il étoit venu l'en remercier au ſortir

(a) *Temps de la priſon des Princes.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 257.

(c) *Henri de Lorraine, Duc de Guiſe, fils de Charles, auſſi Duc de Guiſe.*

(d) *Le Duc d'Orléans avoit épouſé Marguerite de Lorraine, fille de François, Comte de Vaudemont, en ſecondes Nôces; & en premieres l'Hé-*

1652. de ſa priſon, & auſſi-tôt après ſon retour en France : mais croiant s'être acquitté d'une ſi grande obligation par une viſite & quelques complimens, il avoit été enſuite offrir ſes ſervices au Roi. Il y auroit eu de l'ingratitude dans ſa conduite, ſi le devoir le plus indiſpenſable n'étoit pas celui qui attache les Sujets au Roi, dont ils doivent préferer le ſervice à toute autre conſideration, & à tout autre engagement. Après le Duc de Guiſe, & ſur le même Banc, étoient les Maréchaux de France & les Officiers de la Couronne.

Le Roi dit, qu'il étoit venu en ſon Lit de Juſtice au Louvre, pour faire ſçavoir à toute l'Aſſemblée ſa volonté, qui ſeroit expliquée par le Chancelier. Alors ce Miniſtre prenant la parole dit : *Qu'on ne pouvoit penſer ſans douleur aux maux que les derniers troubles avoient cauſez à la France, en affligeant au dedans du Roiaume tous les bons Sujets, & en faiſant*

Diſcours du Chancelier.

l'Héritiere de Montpenſier, dont la mere étoit Catherine de Joyeuſe, qui fût auſſi mere de Henri, Duc de Guiſe, de ſon ſecond lit avec Charles, Duc de Guiſe. Voiez Tom. I. pag. 222. à la Notte. (c).

ſant triompher les Ennemis au dehors : 1652.
mais, ajoûta-t-il, *le retour du Roi vient tout retablir. Sa clémence, qui paroît dans l'Amniſtie qu'il a ſi genereuſement & ſi generalement donnée, va tout pacifier : & ſes vertus roiales, qui feront le bon-heur de ſes Peuples, reprimeront la fierté de nos Ennemis. Sa Majeſté eſpere auſſi, qu'agiſſant envers ſes Sujets avec tant de bonté, ils s'en montreront reconnoiſſans, & que chacun ſe tenant dans les bornes de ſon devoir, témoignera ſa fidelité & ſon zele pour le ſervice de l'Etat.* Le Garde des Sceaux parla enſuite, & quoi qu'en d'autres termes il dit en ſubſtance la même choſe.

Ces diſcours finis, on fit la lecture de deux Declarations, celle qui contenoit l'Amniſtie aiant été lûë avant l'arrivée du Roi : comme s'il avoit voulu qu'elle eût fait le crépuſcule d'un ſi beau jour, ou qu'elle eût precedé ſa venuë, comme l'Aurore fait celle du Soleil. La premiere de ces deux autres Declarations, regardoit le rétabliſſement des Compagnies Souveraines de Paris, qui avoient été transferées à Pontoiſe : & la ſeconde portoit défenſe au Parlement de s'aſſembler ſans permiſſion expreſſe du

1652. Roi, ni de traiter des affaires d'Etat, ni de faire la Cour aux Princes du Sang, comme l'on avoit fait pendant les troubles, ni de recevoir au Parlement aucun Duc & Officier de la Couronne, ſans la volonté expreſſe de Sa Majeſté. Elle portoit encore que les Ducs de Beaufort, de la Rochefoucaut & de Rohan, le Marquis de la Boulaye (a), & Fontrailles, tous amis particuliers du Prince de Condé, ſortiroient de la Ville: comme auſſi douze du Corps du Parlement, qui avoient été les plus grands Zélateurs *de la Fronde* (b): & tous ſortirent le même jour, à la reſerve du Duc de la Rochefoucaut, qui ſe faiſoit traiter de la bleſſure qu'il avoit reçûë au Combat du Fauxboug Saint Antoine. Mais nous verrons dans la ſuite preſque tous ces Exilez rapellez à la Cour, & s'accommodant à la neceſſité des tems & à celle de leurs interêts devenir ami du Cardinal, dont ils avoient été les plus ardens Perſecuteurs. Tant il eſt vrai

Declaration contre les amis du Prince de Condé.

(a) *Voiez touchant ce Marquis ci-deſſus pag.* 118. & 119.

(b) *Les principaux étoient Mrs. de Thou & Viole, Préſidens aux Enquêtes, Bitaut, Croiſſi, Machaut & Brouſſel, Conſeillers. Croiſſi n'étoit pas le Marquis de Croiſſi-Colbert.*

que les liaiſons de Parti ſont aiſées à rompre, & qu'il n'y a point de Societez, où les viciſſitudes & les revolutions ſoient plus frequentes. Tant il eſt vrai encore qu'il n'y a point d'Unions que la Cour ne faſſe & qu'elle ne rompe. 1652.

Le Duc d'Orléans ne fût point au devant du Roi, & refuſa même de lui rendre viſite, lorſqu'il fût arrivé (a) : ſoit que l'engagement qu'il avoit pris avec le Prince de Condé l'en empêchât, ſoit que ſa défiance naturelle ne le lui permît pas. Il étoit ſurprenant de voir l'oncle du Roi en fuir la preſence, & s'abſenter d'une ſolemnité dont il eût dû faire les honneurs. Le jeune Monarque l'y avoit invité, & aiant ſçû la difficulté qu'il faiſoit de le voir, il lui avoit envoïé d'Aligre pour l'en ſolliciter : il s'étoit même arrêté à Chaillot ſous prétexte d'y faire collation, mais en effet pour y attendre ce Prince, qui ne voulut point venir. Il lui envoïa un ſecond ordre par le Duc d'Anville, qui n'en pût rien obtenir non plus. *Qu'il ſorte donc de Paris*, dit le Roi irrité, *&*

Le Duc d'Orléans ne veut point voir le Roi.

Le Roi le menace.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 26. d'Octobre 1652.*

1652. *s'il ne le fait pas, je vais envoier chez lui tous mes Gardes.* Il ne le fit pourtant pas : mais il fallut que l'opiniâtre Duc partît le lendemain matin. Il ſe retira à Limours, une de ſes maiſons de Campagne, d'où il paſſa à Blois, Ville de ſon Apanage, pour y joüir avec ſa famille d'une vie tranquille & privée, fatigué de ſervir de prétexte & de jouet aux paſſions d'autrui, & s'éloignant de la Cour où il ne tenoit qu'à lui de revenir. La Ducheſſe ſon épouſe prête d'accoucher le vouloit ſuivre ; mais le Roi ſouhaita qu'elle demeura à Paris, & qu'elle y fît ſes couches. Il députa auſſi le Duc d'Anville & le Tellier, Secretaire d'Etat, vers le Duc d'Orléans qui étoit à Blois pour l'aſſurer de ſon affection (a), & qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de vivre avec lui dans une parfaite reconciliation, l'invitant de venir à Paris, & d'y reſter autant & ſi peu de tems qu'il lui plairoit : qu'il le prioit ſeulement de n'avoir point de commerce avec le Prince de Condé, qui s'étoit declaré ſon ennemi & de tout le Roiau-

Le Duc ſe retire à Blois.

(a) *Voiez de Riencourt, & la Lettre de Wicquefort du 21. Décembre 1652.*

me. Il le promit, & tint parole: mais il refuſa de retourner, au moins ſi-tôt, à Paris, pour ne point donner de prétexte aux Malintentionnez, s'il y en avoit encore quelques-uns, d'abuſer de ſon nom, & choiſiſſant une ſolitude paiſible, où il trouveroit au milieu des ſiens des plaiſirs plus innocens & moins dangereux qu'à la Cour. Mais avant cette retraite, il ſigna les Articles dont on convint avec lui, par leſquels il aſſuroit le Roi de ſa fidelité, & le Roi de ſa part le confirmoit dans ſes Charges & ſes Gouvernemens. Il fit comprendre le Duc de Beaufort (a) dans le Traité, & le gagna à la Cour, où il regagna la faveur de la Cour à ce Prince. 1652.

Son accommodement avec le Roi ſûr qu'il veüille revenir à la Cour.

Il n'en fût pas ainſi de *Mademoiſelle*, qui eût ordre de ſe retirer. Ce qu'elle avoit fait à la Bataille de Saint Antoine, en tirant le Canon ſur l'Armée du Roi, & en faiſant ouvrir les Portes de Paris à celle du Prince de Condé, étoit trop nouveau pour être ſi-tôt oublié, & le Roi crût qu'il ne devoit pas laiſſer cet attentat impuni. Il garda neau-

Relegation de *Mademoiſelle*.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 175.

1652. moins une grande moderation dans ſon reſſentiment, & il fit connoître, en ſe contentant d'éloigner cette Princeſſe, qu'il puniſſoit ſeulement l'injure faite à la Roiauté, mais qu'il pardonnoit l'offenſe faite à ſa perſonne. On dit (a) même que peu de tems après il lui écrivit de ſa propre main une Lettre fort civile, lui permettant de ſe retirer en telle de ſes maiſons qu'il lui plairoit. Auſſi fût-elle tantôt à l'une, & tantôt à l'autre, & quelquefois à Blois auprès du Duc d'Orléans ſon pere. C'eſt ainſi que ſe réüniſſoit la Famille Roiale, & que la bonté du Roi lui regagnoit tous les Princes de ſon ſang, que les Factions de 1648. & de 1649. avoient commencé de lui débaucher & de jetter dans la rebellion. Le Prince de Conti y demeuroit encore engagé: mais nous l'en verrons bien-tôt ſortir, & entrer qui plus eſt dans l'alliancce de celui qui avoit été la cauſe ou le prétexte de ces funeſtes diviſions (b).

Le Roi ne crût pas être obligé à la même indulgence pour le Cardi-

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 9. Novembre 1652.*

(b) *Il épouſa en 1654. une niéce du Cardinal.*

LE CARDINAL
DE RETS
Coadjuteur
de Paris.

nal de Rets, qu'il fit arrêter priſonnier ſur la fin de cette année. Son eſprit ambitieux & brouillon méritoit ce traitement. Il s'étoit fait connoître, avant que d'être Cardinal, ſous le nom de *Coadjuteur* de l'Archevêque de Paris ſon oncle, tous deux étant de la Maiſon de Gondy. Nous avons vû ſes cabales avec la Ducheſſe de Chevreuſe, & comment il avoit été tour à tour dans le Parti du Prince de Condé, & dans le Parti opoſé, ſelon les mouvemens que lui inſpiroit cette Dame, avec qui il avoit des liaiſons qui lui furent fatales, mais toûjours ennemi du Cardinal, auſſi bien qu'elle. Comme il devoit ſon Chapeau aux deſordres du Roiaume, aux inſtances que le Duc d'Orléans avoit faites en ſa faveur auprès de la Reine Régente pendant la Minorité, & à la mauvaiſe volonté du Pape pour la France, plûtôt qu'aux ſervices qu'il eût rendus au Roi, il ne devoit pas croire que ſa Pourpre le mettroit à couvert du reſſentiment que meritoient toutes ſes intrigues. Peut-être pourtant qu'on lui eût pardonné toutes celles du paſſé, s'il eût été plus ſage, &

165

Ambition & broüilleries du Coadjuteur, Cardinal de Rets.

1652. plus moderé dans un tems, où la Majorité du Roi eût dû le tenir dans la ſoumiſſion & dans la fidelité. Mais toûjours ambitieux, & toûjours inquiet, il voulut premierement ſe faire valoir par trois Sermons qu'il fit en trois differentes Egliſes de Paris, à Saint Germain de l'Auxerrois, Paroiſſe du Roi, à Saint Jacques de la Boucherie & à Nôtre-Dame : *prétendant*, diſoit-il, *imiter Saint Charles de Borromée, qu'il prenoit pour ſon modele.* Quelle que fût ſon intention, elle ne fût pas agréable à la Cour : qui voioit toûjours dans le Cardinal le même eſprit de Faction, qu'elle avoit vû dans le Coadjuteur. On ſe contenta pourtant d'abord de lui témoigner de la froideur. Deux choſes y obligeoient le Roi : la premiere, parce qu'il jugeoit bien que ce Prélat ne ſeroit jamais ami du Cardinal Mazarin, dont on attendoit le retour, & que Sa Majeſté vouloit éviter de nouveaux troubles où leur antipathie eût pû plonger le Roiaume : l'autre, fût l'avis qu'on eût que ce factieux Prélat entretenoit correſpondance avec le Duc d'Orléans pour fomenter ſes ſoupçons, & pour l'empêcher

Ses Sermons deſagréables à la Cour.

de venir à la Cour où le Roi l'invi- 1652.
toit. C'en étoit aſſez pour le rendre criminel, & pour autoriſer ſa priſon. On voulut pourtant lui en épargner la honte en l'obligeant de s'abſenter de lui-même, & pour le faire avec honneur on lui propoſa l'Ambaſſade de Rome ; mais il la refuſa. Il fallut donc en venir à l'extrêmité, & ſa priſon fût reſoluë. Il voulut encore la meriter, en venant ce jour-là avec une ſuite nombreuſe pour ſe trouver au dîner du Roi, comme s'il eût eu deſſein de s'en faire craindre. Mais il fût bien ſurpris, quand le Capitaine des Gardes lui dit l'ordre qu'il avoit de l'arrêter. On le mit peu de tems après dans un carroſſe, & on le conduiſit à Vincennes. L'Archevêque ſon oncle, & tout le Clergé intercederent pour lui : le Pape & les Cardinaux firent d'abord beaucoup de bruit : ni les uns, ni les autres ne gagnerent rien, & le Roi inflexible aux prieres des premiers, & n'aprehendant rien des menaces des autres, ſe crût obligé de réprimer les attentats d'un Prélat ſeditieux, qui n'avoit deſſein que de jetter le Roiaume dans de nouveaux troubles, à la faveur deſ-

Il refuſe l'Ambaſſade de Rome.

Il eſt arrêté & envoié en priſon.

1652. quels il pût ſatisfaire ſon ambition. Du Château de Vincennes il fût transferé à Nantes, d'où s'étant ſauvé quelque tems après, il fût trouver le Prince de Condé ſon plus mortel ennemi : mais qui oubliant ſon reſſentiment le reçût avec humanité, & le gagna ſi bien par cette generoſité, que depuis il lui fût entierement dévoüé. Mais ſi ſa reconnoiſſance fût juſte, l'infidelité qu'il faiſoit au Roi n'en étoit pas moins criminelle, & il achevoit par une telle conduite de juſtifier le traitement qu'on lui avoit fait.

Il s'échape & va trouver le Prince de Condé.

Relegation de Châteauneuf.

La diſgrace de Châteauneuf (a) étoit impliquée avec celle du Cardinal de Rets, avec lequel il avoit eu de grandes liaiſons. On avoit pourtant crû que ce qu'il avoit fait en dernier lieu, lui acquerroit les bonnes graces du Roi : car il avoit travaillé à ménager l'eſprit du Duc d'Orléans au contentement de Sa Majeſté, & il s'étoit aſſez ouvertement opoſé aux reſolutions violentes du Prince de condé : Mais ſon incompatibilité avec le Cardinal Mazarin, à qui le Roi avoit deſtiné la premiere place dans

(a) *De l'Aubeſpine.*

le Miniſtere, ne permettoit pas de lui aſſocier un ſi dangereux Rival. Il eût donc ordre de ſe retirer à ſa maiſon de Montrouge, & de là à Bourges, où il demeura dans une eſpece de relégation, & où il finit ſes jours (a), qu'il avoit paſſez tour à tour dans la faveur & dans les diſgraces de la Cour. 1652.

Les Conſeillers exilez furent traitez plus ſeverement. Toutes les inſtances du Parlement n'en pûrent obtenir le rapel, & toute l'éloquence du Premier Préſident ne pût toucher le Roi. Leur exil avoit déja duré plus de ſix mois, lorſque parlant à la tête des Députez de tout le Corps, il commença ſon Diſcours par cette belle comparaiſon (b). *Sire*, dit-il, *quoique l'on voie dans le Ciel des mouvemens qui ſemblent être contraires au premier Mobile, il ne laiſſe pas d'y avoir une très-belle & très-neceſſaire harmonie pour la conſervation de l'Univers. Ainſi, bien qu'au Parlement il y ait des ſentimens qui ſemblent être contraires à la volonté du Souverain, on trouvera néanmoins qu'il n'y a perſonne qui*

Le Roi refuſe de rapeller les Conſeillers exilez.

(a) *Le 26. de Septembre 1653.* (b) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 2. Mai 1653.*

1652. *n'ait pour but la conſervation de l'Etat, & le ſervice du Roi : Que ſi par le paſſé*, ajoûta-t'il, *il s'y étoit fait quelque choſe qui eût pû déplaire à Vôtre Majeſté cela auroit été enſeveli dans l'Amniſtie generale, depuis laquelle il ne s'étoit rien fait qui meritât l'exil.*

Le Roi répondit par la bouche du Chancelier : *Que ce n'étoit pas ſans ſujet que l'on avoit banni de la Ville de Paris des eſprits factieux & brouillons, qui tâchoient de ſapper les fondemens de la Monarchie, dont le Parlement même devoit être bien aiſe, puiſque c'étoient eux qui détournoient les bonnes intentions de la Compagnie.*

Il pardonna aux Ducheſſes de Longueville, de Montbaſon, & de Chévreuſe.

Ces femmes de qualité, qui s'étoient mêlées ſi avant des affaires du Gouvernement, & dont l'ambition, ſoutenuë par la naiſſance, par l'eſprit & par la beauté, avoit eu tant de part aux troubles du Roiaume, les Ducheſſes de Longueville, de Chevreuſe & de Montbaſon éprouverent moins la juſtice du Roi que ſa clémence. Il eſt vrai que la premiere, actuellement encore dans la rebellion de Bordeaux avec le Prince de Conti, fût compriſe dans la Declaration qui les condamnoit comme Criminels de Le-

ze-Majeſté : mais l'un & l'autre rentrérent dans leur devoir, & tout fut pardonné. 1652.

A l'égard de la Ducheſſe de Montbaſon, elle eut ordre d'aller en Bretagne. C'étoit la renvoier dans ſon Païs natal : ainſi la relégation étoit douce. On voit même par une Lettre du 16. de Novembre (a), qu'elle étoit alors en Touraine avec le Duc de Beaufort, où la Cour les ſouffroit l'un & l'autre.

La Ducheſſe de Chévreuſe ne fut pas traitée moins favorablement, s'étant rétirée d'elle-même en ſa maiſon de Dampierre, d'où elle revint peu de tems après à Paris : ſoit que la Reine aimât mieux ſe reſſouvenir des premiers ſervices qu'elle en avoit reçus, que des derniers chagrins qu'elle lui avoit cauſez : ſoit qu'elle fût épargnée par la compaſſion de la perte qu'elle venoit de faire. Sa fille, cette aimable perſonne, dont le mariage, conclu avec le Prince de Conti, & rompu enſuite avant la célebration (b), avoit cauſé tant de malheurs, mourut au commence- Mort de la jeune Princeſſe de Chévreuſe.

(a) *Raportée par* Wicquefort.
(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 214. & 215.

1652. ment de Novembre de la petite vérole, & laiſſa la mere inconſolable, n'aiant plus d'enfans que ceux qui étoient en religion.

Proſcription du Prince de Condé & de ſes Partiſans.

Les plus grands coups de la colere du Roi tombérent ſur le Prince de Condé & ſes adherens. Avant que de les fraper, le Roi trouva bon que le Duc d'Orléans lui députât quelqu'un pour le ſolliciter de revenir, & d'accepter l'Amniſtie que Sa Majeſté lui offroit: mais rien ne le pût fléchir. Alors, dit-on, il fut regardé comme un autre Connétable de Bourbon, & traité de même. Sa fin fut plus heureuſe & ſa mauvaiſe fortune aiant ceſſé, il rentra dans l'amitié de ſon Souverain, & finit glorieuſement ſa vie à ſon ſervice. Mais il en ſubit auparavant la rigueur que ſa deſobéiſſance avoit meritée. Le Roi s'étant tranſporté au Parlement, acompagné du Duc d'Anjou, & ſuivi des Ducs de Joyeuſe & d'Uſez, & de pluſieurs Grands du Roiaume, fit enregiſtrer la Déclaration, par laquelle le Prince de Condé, le Prince de Conti, la Ducheſſe de Longueville, le Duc de la Rochefoucaut, le Prince de Tarente, qui étoit qua-

lifié Prince de Talmont, & leurs ad- 1652.
hérens étoient déclarez Criminels de Lêze-Majesté (a) : proscription qui fut réagravée en 1653.

Telle fut la Scêne des derniers troubles, qui finit par une triste clôture, puisque le Roi se vit obligé de proscrire des Princes de son sang: mais il crut devoir ce sacrifice, à sa gloire, à la sureté de sa Couronne & au repos de l'Etat. Au reste il n'en coute la vie à pas un d'eux, & ils eurent le bonheur l'un après l'autre de se voir rétablis dans toutes les prérogatives de leur naissance.

Il est avantageux aux Protestans de France de ne s'être point mêlez dans ces divisions, & d'être demeurez paisibles chez eux, sans vouloir prendre les Armes pour les Princes contre le Roi, quelque offres qu'on leur fit pour les y obliger. Aussi le Roi leur en sut-il si bon gré, qu'il voulut leur en témoigner sa reconnoissance par une Déclaration authentique, expediée à St. Germain au mois de Décembre de cette année. Il avoit déjà honoré le Duc de la Force, Protestant, du Bâton de Maréchal de

Déclaration du Roi en faveur des Protestans.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 16. de Novembre 1652.*

1652. France : & on lui avoit même offert le Commandement de l'Armée de Guienne, qu'il ne refuſa que par une ſage politique, & pour ne point ſe commettre entre les deux Partis qui diviſoient la Roiauté. Mais le Baron d'Arſilliers, Deputé General de ceux de la Religion, prit hautement le Parti de la Cour en faiſant le Siége de Siſteron (a), dans la Provence, où le Duc d'Angoulême, qui en étoit Gouverneur, tenoit le Parti du Prince de Condé.

Tous les Rebelles ſe ſoumettent.

La révolte étoit aux abois. De tous les Chefs de la Ligue, qui reconnoiſſoient le Prince de Condé pour leur Generaliſſime, il ne reſtoit plus que le Prince de Conti & le Comte de Marſin dans la Guienne, le Prince de Taranre, qui avoit ſuivi le Chef dans ſa retraite, & le Comte de Boutteville, connu depuis ſous le nom de Duc *de Luxembourg*, qui s'étoit enfermé dans Bellegarde en Bourgogne. Le Duc d'Angoulême, le Comte de Dognon, qui fût fait Maréchal de France en 1653. & qui prit alors le nom de *Foucaut* (b) s'é-

(a) *En Octobre 1652.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 241. à la note (b).*

tant fait acheter chérement, comme je le dirai en ſon ordre, les Ducs de la Rochefoucaut & de Rohan, tous ceux-là chercherent leur fortune ou leur repos auprès du Roi. 1652.

Il n'y avoit plus d'ailleurs de Provinces ſoulevées. La Guienne étoit à la verité encore mal diſpoſée : mais à la reſerve de Bourdeaux, les autres Places de la Rebellion étoient peu de choſe : Villeneuve dans l'Agénois, dont le Comte de Harcourt avoit été contraint de lever le Siege (a), ſe remit bientôt après ſous l'obéïſſance du Roi, & accepta l'Amniſtie. S'il y avoit encore quelques Places dans la Xaintonge, dans le Périgord, & dans le Limouſin qui ne fuſſent pas reduites, elles n'étoient pas fort conſiderables, & leur reſiſtance ne dura pas long-tems. Toutes les Places rentrent dans l'obéïſſance.

Il faudroit maintenant voir ſortir le Prince de Condé du Roiaume, plein d'une vengeance qui ne lui fut pas moins funeſte qu'à ſa Patrie, & y voir rentrer le Cardinal Mazarin avec la confiance d'un homme aſſuré de l'affection du Souverain, & dont l'heureuſe Etoile triomphoit de celle

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 303.

1652. du Héros de la France : tel au moins avoit-il été avant ſa rebellion, & tel fut-il encore depuis après l'avoir expiée par ſon repentir & par ſes ſervices. Mais il faut voir auparavant ce qui ſe paſſa de plus remarquable pendant les années 1651. & 1652. que je n'ai omis, que pour ne point interrompre la narration des troubles cauſez par la haine qu'on portoit au Cardinal, & par la Guerre des Princes.

La Viéville fait Sur-Intendant.

Ce fut le 8. de Septembre 1651. que le Roi fit ſceller en ſa preſence la Commiſſion de Sur-Intendant des Finances pour le Marquis de la Vieville, & qu'il donna le Sceau à Molé, Premier Preſident, en le maintenant dans ſa Charge au Parlement, & Châteauneuf, ancien Garde des Sceaux, demeura dans le Conſeil, dont il fut fait premier Miniſtre, & dont il avoit toute la direction : inſtallations qui cauterent les defiances & les plaintes des Princes, dont ces Miniſtres n'étoient pas amis. Le premier & le troiſiéme ne demeurerent pas long-tems en Charge. Le Sur-Intendant mourut au commencement de 1652. & on établit deux Directeurs des Finances en ſa place : & Châteauneuf

fut relegué à Bourges, ainſi que je l'ai dit (a). 1652.

Le Comte de Dognon, Gouverneur de la Rochelle & de Brouage, ſe déclara pour le Prince de Condé, mettant dans ſa dependance une bonne partie du Païs d'au de là de la Loire, & ſe fit chérement acheter: mais enfin il ſe ſoumit en 1653. Le Cõte de Dognõ ſe ſoumet.

Sur la fin de l'année 1651. le Maréchal de la Mothe Houdancourt partit de Paris, pour paſſer en Catalogne avec la qualité de Viceroi. Il n'y arriva qu'au commencement de 1652. dans le deſſein de retablir le deſordre, que la déſertion du Comte de Marſin y avoit cauſé (b): mais il ne pût ſauver Barcelône, qu'il trouva aſſiegée. Rien ne juſtifie mieux ce General du mauvais ſuccès de ſa Viceroianté de 1644. dont il fut alors depoſſedez & envoiez priſonnier (c), que ſon retabliſſement ſept ans après, dans un tems où le Parti François étoit aux abois, & avoit beſoin d'un chef accredité & d'une haute ſuffiſance pour ſe maintenir. La Cour crut n'en pouvoir choiſir un plus Le Maréchal de la Mothe, Viceroi en Catalogne.

(a) *Voiez ci-deſſus pag* 322 & 323.
(b) *Voiez ci-deſſuspag.* 243 & 244.
(c) *Voiez Tom. I. pag.* 113 & 509.

1652. propre que ce Maréchal, perſuadée qu'il auroit plus de ſoin de ſa gloire que de ſa vengeance, & qu'il aimeroit mieux ſignaler ſa valeur & ſa capacité, que venger ſes injures. Joint qu'étant Duc de Cardone, & ce titre lui aiant été conſervé nonobſtant ſa diſgrace, il étoit de ſon interêt, auſſi bien que de celui de ſa Patrie, d'empêcher la Catalogne de retomber ſous le joug de l'Eſpagne. Son expédition ne fut pas heureuſe (a). Le 13. d'Avril 1652. il s'ouvrit un paſſage pour entrer dans Barcelône, & defendit la Place juſqu'au 13. d'Octobre, quoiqu'il eût été dangereuſement bleſſé dès les premiers jours de ſon arrivée: mais faute d'hommes & de proviſions il fut enfin contraint de catipuler, & il repaſſa la même année en France: comme je le dirai bientôt plus amplement, en donnant la relation de ce Siege.

Il entre dans Barcelône.

Le Duc de Mercœur pacifie la Provence.

Le Duc de Mercœur fut plus heureux en Provence, dont il pacifia les troubles, après s'être rendu maître de Toulon (b). Il traita auſſi du Gouvernement de la Province, qu'il n'a-

En eſt fait Gouverneur.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort, de Riencourt, les Faſtes de Loüis le Grand.*

(b) *En Octobre 1652.*

voit que par Commiſſion (a), avec le Duc d'Angoulême, Gouverneur en Chef. 1652.

La Majorité du Roi n'empêcha pas l'Aſſemblée de l'Hôtel de Ville, dont j'ai parlé (b), de conferer au Duc d'Orléans la Lieutenance de la Couronne, ni le Duc, oncle du Roi, de l'accepter. C'étoit ſans doute une irregularité dans le Gouvernement, & une entrepriſe ſur les droits du Monarque : mais il en faut rejetter la faute ſur la neceſſité des tems, ſur le malheur des troubles, & ſur l'abſence du Roi. On voit quelques Actes de cette Lieutenance, entre leſquels eſt le pardon accordé au Duc de Beaufort de la mort du Duc de Nemours ſon beau-frere, dont j'ai rapporté le tragique évenement (c). Le Roi de retour à Paris reprit toute ſon autorité, & la Lieutenance diſparut.

Lieutenance de la Couronne donnée au Duc d'Orléans.

Elle finit par le retour du Roi.

Les troubles continuerent juſqu'à ſon Entrée : qui ſe fit, comme je l'ai dit (d), le 10. d'Octobre : & peu de jours auparavant on fût encore près

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 151. *à la notte* (a).
(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 271. *&* 302.
(c) *Voiez ci-deſſus pag.* 297.
(d) *Voiez ci-deſſus pag.* 310.

1652. d'en venir tout de nouveau à répandre le ſang. Il y eut des Placards affichez aux coins des ruës pour y exciter les Bourgeois à la révolte, & les Seditieux imputoient à la Reine tous les deſordres, *parce*, diſoient-il, *qu'elle apuioit le Cardinal contre les Princes, dont elle empêchoit l'accommodement, & abuſoit de la jeuneſſe du Roi, qui à l'âge de quatorze ans n'étoit pas capable de gouverner de ſon Chef, ni de décider avec connoiſſance de cauſe de ce qui importoit au bien de l'Etat.* Mais ces Factieux étoient-ils bien capable d'en juger eux-mêmes, & leur apartenoit-il de s'en rendre les Arbitres ? Le Parlement n'aprouva pas cette licence, & comme il vit qu'on reprenoit des deux côtez les Livrées de la ſédition, il défendit également la paille, qui étoit celle des *Frondeurs*, & le papier, qui étoit celle de l'autre Parti.

Le Parlement défend les Livrées de la paille & du papier.

L'amour du Duc de Guiſe pour Mademoiſelle de Pons.

J'ai parlé de la liberté du Duc de Guiſe, de quelque main qu'il la tint (a) : mais je n'ai rien dit de ſes amours pour Mademoiſelle de Pons (b), depuis qu'il eut obtenu ſa

(a) *Voiez ci-deſſus page* 301. *&* 312.
(b) *D'une fort ancienne Nobleſſe de Guienne.*

liberté & ſon retour en France. On avoit cru que cinq années de priſon auroient pû effacer ces impreſſions de galanterie de ſon eſprit, & il avoit écrit des Lettres qui le faiſoient eſperer (a) : mais il n'eût pas plûtôt revû cette dangereuſe perſonne, qu'il rentra dans ſes premiers engagemens avec elle pour l'épouſer, & qu'il reprit le deſſein de faire caſſer ſon mariage avec la Comteſſe de Boſſu. Cependant cette derniere étoit venuë à Paris dans la croiance qu'il ſeroit gueri de cette folle paſſion, & qu'il ne l'écouteroit plus au prejudice d'un mariage légitime. Elle en fut deſabuſée dès leur premiere entrevûë, qui ſe fit chez la Ducheſſe d'Orléans à qui il étoit allé rendre viſite, mais où il ne s'attendoit pas à une pareille rencontre. L'infortunée Comteſſe s'étant jettée à ſe pieds, il lui dit d'un air railleur, *Qu'il ne pouvoit pas voir une ſi belle Dame dans cette poſture*, & s'étant relevée il lui tourna le dos en diſant, *Que c'étoit une Comédie qu'on repreſentoit, & qu'il ne ſouffriroit pas qu'on le jouât.* Il re- 1652.

Il traite mal la Comteſſe de Boſſu.

(a) *Voiez les Lettres de Wicquefort des mois d'Octobre, de Novembre & de Décembre 1652.*

1652. fuſoit de la reconnoître pour ſa femme, & prétendoit qu'il y avoit des nullitez à leur mariage dont le procès étoit pendant à la Cour de Rome. Il eût voulu l'attacher au Parlement de Paris : mais la Comteſſe aima mieux retourner en Flandre, que de s'expoſer au jugement d'un Tribunal François, où elle craignit que le Duc de Guiſe n'eût trop d'amis (a). Ainſi elle partit de Paris ſur la fin de Decembre, après avoir reçû des preſens du Roi & de la Reine, & l'honneur du *Tabouret*, comme Ducheſſe de Guiſe.

Un autre mariage, qui ſe fit dans le même tems, intrigua la Cour (b), & donna de nouveaux ſujets de chagrin à la Ducheſſe d'Aiguillon. Elle n'étoit pas heureuſe de ce côté-là, & ceux de ſa famille faiſoient des alliances qui ne lui plaiſoient pas. Nous avons vû (c) le déplaiſir que lui avoit cauſé le mariage du Duc de Richelieu ſon neveu, avec la fille du Baron de Vigean, Veuve de François Alexandre

(a) *Depuis la mort du Duc de Guiſe, le Parlement de Paris declara le mariage nul, & il fût legitimé au contraire par la Cour de Rome.*

(b) *Voiez les Lettres de* Wicquefort.

(c) *Voiez ci-deſſus pag.* 92.

xandre de Pons, Sire d'Albret(a), & les mouvemens qu'elle s'étoit donnez pour les faire caſſer. Elle fût encore plus affligée de celui du Marquis, frere du Duc, avec Mademoiſelle de Beauvais. Il ſe fit au mois de Novembre 1651. & dès le lendemain la Ducheſſe d'Aiguillon en porta ſes plaintes à la Reine, comme d'un rapt fait en la perſonne du jeune époux par la mere & la fille. J'ai parlé de la mere, premiere Femme de Chambre de la Reine, & qui en avoit été diſgraciée (b), mais qui fût aſſez heureuſe ou aſſez habile pour ſe faire rétablir. Jamais femme n'a mieux ſçû conduire une galanterie, & ſa fille inſtruite en une ſi bonne école ne manqua pas le jeune Marquis, qui vint ſe prendre au filet. Le mariage ſe fit ſecretement, & ſe conſomma dans une chambre de la mere, qui avoit ſon apartement au Louvre, un jour, qu'il y avoit Bal, où ſe trouva le nouveau marié, qui s'en déroba pour aller trouver l'épouſe qui l'attendoit, & qui le

1652.

La Ducheſſe d'Aiguillon entreprend de faire caſſer le mariage du Marquis de Richelieu.

(a) *Elle étoit d'une condition très-égale à celle du Duc de Richelieu; mais la Ducheſſe d'Aiguillon eût voulu le marier avec une niéce du Cardinal Mazarin. Voiez les Memoires de la Minorité de Loüis XIV. Voiez auſſi ci-deſſus pag. 92.* (b) *Voiez ci-deſſus pag 95.*

1652 reçût dans ſon lit. La Ducheſſe d'Aiguillon l'aiant ſçû, comme je l'ai dit, vint chez la Reine pour lui faire ſes plaintes de la ſubornation de ſon neveu, qu'elle accuſoit la mere & la fille d'avoir ravi: mais la Reine, qui avoit rendu ſa premiere affection à ſa Femme de Chambre, refuſa l'audience à la Ducheſſe, & lui fit dire, qu'occupée d'affaires plus ſerieuſes, elle n'avoit pas le loiſir d'écouter de ſemblables bagatelles. La Ducheſſe n'eſperant point de juſtice de la Cour, où ſes Parties étoient trop accreditées, elle ſe la fit elle-même, & ſon neveu l'étant venu trouver, & s'étant plaint de la violence qu'on lui avoit faite pour l'obliger d'épouſer cette fille, avec qui on l'avoit ſurpris dans un entretien un peu familier, elle le fit éloigner & mettre en lieu de ſureté (a). Elle preſenta en même tems ſa plainte au Parlement pour en faire caſſer le mariage, comme clandeſtin & fait contre les Ordonnances du Roiaume: mais elle avoit toute la Cour contre elle. Cependant le Marquis ſe refugia chez le Maréchal

Elle n'y reuſſit pas.

(a) *A Ruel d'où il paſſa en Bretagne auprès du Maréchal de la Meilleraye.*

de la Meilleraye (a) son parent, qui demeuroit sur ses Terres en Bretagne, & qui l'assura de sa protection pour la dissolution du mariage, que la Duchesse d'Aiguillon poursuivoit au Parlement. Mais la Reine appuiant la fille de sa Femme de Chambre, la partie n'étoit pas égale. D'ailleurs la femme & le mari se remirent ensemble, & le Duc de Richelieu aprouva leur reconciliation, nonobstant l'obstacle qu'y vouloit mettre leur tante, qui n'étoit contente ni de l'aîné ni du cadet, non plus que des mariages de l'un & de l'autre. 1652.

Il me reste à parler des Guerres étrangeres qu'eût la France contre ses Ennemis pendant les années 1651. & 1652. n'aiant raporté que celles qu'elle eût ces années-là contre les Princes & ses Sujets rebelles.

Je commence par la Catalogne (b), dont j'ai déja rapporté une partie de ce qui s'y passa sous le Commandement du Comte de Marsin, & sous la seconde Viceroiauté du Maréchal de

(a) *Le nom de la famille du Maréchal étoit* de la Porte, *& la mere du Cardinal de Richelieu étoit Susanne de la Porte.*

(b) *Voiez de Riencourt, Nani, les Lettres de Wicquefort, les Fastes de Loüis le Grand.*

1652. la Mothe Houdancourt : ainſi j'aurai moins de choſes à en dire.

Les Catalans François envoierent en Avril 1651. des Deputez à Paris pour donner avis à la Cour, que Dom Jean d'Autriche étoit parti de Sicile pour commander l'Armée qui devoit les attaquer, & que le Clergé & la plus grande partie de la Nobleſſe étoient d'intelligence avec les Caſtillans leurs Ennemis mortels. C'étoit aſſez faire connoître qu'ils avoient beſoin d'un prompt & d'un puiſſant ſecours : mais les brouilleries de la France la mettoient hors d'état de l'envoier. Le Maréchal de la Mothe n'étoit point encore parti pour y aller en qualité de Viceroi, & les affaires empiroient toûjours : Dom Jean aiant parû vers la mi-Avril à la vûë de Barcelône, avec l'Armée Navale d'Eſpagne qu'il commandoit. Il ne débarqua neanmoins le Canon pour battre la Place qu'au commencement du mois d'Août, & ce fût alors que le Siege en fût commencé. Cependant on ſe flattoit à Paris que les Eſpagnols n'avoient deſſein que de faire un Blocus, en ôtant la communication de la Mer aux Aſſiegez

Siege de Barcelône par les Eſpagnols.

par le moien de la Flotte. Il ſembloit effectivement que ce fut leur deſſein pendant toute l'année 1651. 1652.

Mais l'année 1652. ils firent le Siege dans les formes, & preſſerent plus vivement la Place par mer & par terre. D'ailleurs la maladie & le manque de Proviſions affoibliſſoient tous les jours les Aſſiegez, qui avoient déja perdu leur meilleur General & leurs meilleures Troupes, par la déſertion du Comte de Marſin qui les menoit avec lui. Ils ne perdirent pourtant point de courage, & la fiere réponſe qu'ils firent au General Eſpagnol marque une reſolution digne des anciens Romains : ou plûtôt des anciens Numantins, qui reſiſterent pendant quatorze années avec tant de bravoure à toutes les Forces des Romains (a). Au mois d'Avril de cette année le Marquis de Mortare, qui faiſoit le Siege, fit ſommer les Catalans de ſe rendre, avec menaces, que ſi après la reddition il n'y trouvoit des vivres pour nourrir ſon Armée pandant quarante jours, il feroit pendre tous les Habitans. Ils répondirent, *Qu'il vint querir la réponſe dans* Har. die reſolution des Aſſiegez.

(a) *Numance fût détruite l'an 621. de Rome.*

1652. *un an.* Il fallut pourtant capituler plûtôt : mais ce ne fût au moins que ſix mois après. Le Maréchal de la Mothe s'étant ouvert un paſſage le 23. d'Avril entra dans la Place, qu'il défendit avec tout le courage & toute la capacité poſſible, comme je l'ai dit (a), & fit de vigoureuſes ſorties, dans l'une deſquelles il fût bleſſé d'un coup de Piſtolet, qui lui perçoit la cuiſſe en deux endroits. Il ne laiſſa pas de tenir bon juſqu'au 13. d'Octobre. Ce jour qui fût celui de la Capitulation, fût precedé par une malheureuſe Sortie. Elle avoit été concertée entre le Maréchal de la Mothe, Dom Joſeph d'Eſpinos, qui commandoit les Catalans de la Ville aſſiegée, & le Chevalier de Ferrieres, qui devoit avec huit Navires François attaquer l'Armée Navale des Eſpagnols. On comptoit encore ſur les Troupes qu'avoit le Pleſſis-Belliére, autre General François. Toutes ces meſures étoient bien priſes, ſi elles avoient été bien executées; mais preſque tous les Chefs manquerent à ce qui avoit été reſolu. Il n'y eût que Dom Joſeph d'Eſpinos qui ſor-

Vigoureuſe défenſe du Maréchal de la Mothe.

Sortie malheureuſe.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 331. *&* 332.

tit à la tête de trois mille cinq cens Catalans, & qui n'étant point ſecondé par le Maréchal de la Mothe qui arriva trop tard, fût défait ; & le Maréchal n'aiant pû le ſoutenir ni rallier les fuiards, fût contraint de rentrer avec eux dans le Ville. A l'égard du Chevalier de Ferrieres, il ne parût point, quelle qu'en pût être la cauſe, pour attaquer la Flotte Eſpagnole, & pour le Pleſſis-Belliere, ſes Troupes s'étant débandées, il ne pût s'acquitter de la promeſſe qu'il avoit faite de ſe trouver au jour pris pour cette expedition. Ce fût le dernier effort, & comme les derniers ſoupirs de la liberté mourante des Aſſiegez. La Capitulation ſuivit de près. Elle fût aſſez honorable pour une Place reduite à l'extrêmité. Il fût permis au Maréchal de la Mothe de repaſſer en France avec quelques pieces d'Artillerie, & on lui donna une Galere pour l'y conduire. Le Chevalier de Merinville, Lieutenant-General, eut la permiſſion de revenir par terre avec ſept ou huit cens hommes, tant François que Catalans. Les bleſſez & les malades avec le Bagage furent chargez dans ſix Barques, qui vin- 1652.

Qui ſe cõtraint de capituler.

1652. rent d'Agde, Ville Maritime du Languedoc, pour les prendre. Les Catalans, qui avoient ſuivi le Parti de la France, eurent la liberté de demeurer ou de ſortir, & en ce dernier cas on leur accordoit ſix mois pour vendre leurs biens. Les Eſpagnols mirent dans la Ville une Garniſon de cinq mille hommes de pied & de mille Chevaux, & occuperent tous les environs de Roſe. Toute la Vallée de Conflans, qui dépend du Rouſſillon, & tout le Lampourdan ſe declara auſſi pour les Eſpagnols. Dom Joſeph Marguerit, Chef du Parti François à Barcelône, & les Juges de *l'Audience*, où les principaux Magiſtrats, ne voulurent point être compris dans la Capitulation, & ſe jetterent dans la Citadelle de Perpignan, dont ils empêcherent la priſe. Telle fût la décadence des affaires de France en Catalogne, où il ne lui reſta plus guére de Places en état de ſoutenir un Siege : & telle fut la revolution, que lui couterent de ce côté-là ſes diviſions & ſes Guerres Civiles.

Les reductions dont cette Capitulation fût ſuivie.

Elles ne lui cauſerent pas moins de dommage en Italie & dans le Pié-

mont. Je ne parlerai point de l'Armée Navale, commandée par Dom Jean d'Autriche, qui, non content de Bloquer Barcelone, faiſoit encore des Courſes ſur les Côtes de Provence, mais qui n'entreprit rien de conſiderable. Je n'inſiſterai pas non plus ſur l'offre que firent en 1651. les Napolitains au Prince de Condé, parce qu'elle ne fut pas acceptée. On dit (a) que ces Peuples remuans, & qui ſouffroient avec peine le joug de la domination Eſpagnole, députerent à ce Prince ou lui écrivirent, pour le prier d'aller prendre poſſeſſion de ce Roiaume-là, dont ils lui promettoient la Couronne, pourvû qu'il amenât ſeulement quatre mille hommes de pied & mille Chevaux. Il ne voulut pas écouter leur propoſition, aiant peut-être découvert que c'étoit un artifice de ſes ennemis, qui lui avoient tendu ce piége pour l'éloigner de la Cour. Il eſt pourtant vrai qu'il y avoit à Naples des ſemences de rebellion, dont la France eût pû profiter, ſi elle-même n'en avoit pas eu de plus dangereuſes dans ſon ſein. Car le 10.

1652.

Le Prince de Condé refuſe la Roiauté que les Napolitains lui offrent.

(a) *Voiez la Lettre de Wicq. du 29. d'Avr. 1651.*

1652. d'Avril 1650. le Prince Thomas de Savoie, qui étoit au ſervice du Roi Très-Chrêtien, propoſa dans le Conſeil l'entrepriſe de Naples, c'eſt-à-dire, d'en accepter la Roiauté, & d'y faire paſſer une Flotte avec un certain nombre de Troupes, moiennant quoi il répondoit du ſuccez. L'Ambaſſadeur du Roi de Portugal à Paris preſent à la deliberation, offrit de contribuer à la depenſe de cette expedition, & de fournir de la part de ſon Maître vingt Vaiſſeaux de Guerre & quatre cens mille écus en argent. Mais on ne ſçait pourquoi ce deſſein fut abandonné, ſi ce n'eſt que les troubles de la France ne permirent pas qu'on s'y engageât.

Elle eſt propoſée au Prince Thomas de Savoie.

Pendant que cette Couronne deliberoit inutilement dans le Cabinet ſur de vaines propoſitions, celle d'Eſpagne faiſoit réellement des entrepriſes dans le Piémont & dans le Montferrat. La Ducheſſe de Savoie ſe plaignit à la Cour de France de ce qu'on l'abandonnoit, & déclara que faute de ſecours elle ſeroit obligée de s'accommoder avec les Eſpagnols. C'étoit dans le tems du Siege

Irruptions des Eſpagnols dans le Piémont.

de Barcelone, & des Courſes que faiſoit l'Armée Navale, ſous le Commandement de Dom Jean d'Autriche : les diviſions de la France l'aiant reduite en tel état, qu'il n'y avoit dans ſes Ports ni Navires ni Galeres prêtes pour ſe mettre en Mer & pour s'opoſer aux entrepriſes des Ennemis. Auſſi firent-ils des irruptions au commencement d'Août dans le Piémont, & le 12. ils s'avancerent juſqu'à la Plaine de Ville-Neuve d'Aſt, à quatre lieuës de Turin, où le jeune Duc de Savoie ne ſe crut pas en ſureté, & ſortit de la Ville, dont il laiſſa la défenſe au Prince Thomas ſon oncle. Il en fut quitte cette année pour la peur. 1652.

Ses craintes recommencerent l'année 1652. en voiant le Siege de Caſal, Place forte & la Capitale du Montferrat, alors dans la dependance du Duc de Mantouë, mais trop voiſine du Piémont pour n'en être pas alarmé. Le Duc de Savoie & le Roi Très-Chrêtien ſon Allié firent ce qu'ils pûrent, pour empêcher les Eſpagnols de s'en rendre maîtres : le Marquis Ville, General du Duc, marcha au ſecours avec quatre mille

1652. hommes de pied & douze cens Chevaux : & le Marquis de Saint André Montbrun, qui faiſoit rafraîchir les Troupes Françoiſes en Languedoc & en Provence, eût ordre de les y mener inceſſamment. Tout cela ne pût arriver à tems. Les Habitans de Caſal ſe ſouleverent contre la Garniſon, & ouvrirent les Portes aux Eſpagnols : Saint Ange, qui commandoit dans la Place (a), aiant été contraint de ſe retirer avec les François dans la Citadelle. Comme le ſecours n'y pût entrer, il ne pût pas de ſon côté tenir que juſqu'au 22. d'Octobre, qu'il l'a rendit au General Gonſague, qui en prit poſſeſſion au nom du Duc de Mantouë ſon parent, ſuivant la convention de ce Duc avec les Eſpanols, dont le deſſein n'avoit été que d'en chaſſer les François, & de maintenir le Duché dans la dépendance de la Maiſon d'Autriche.

Caſal ſe rend aux Eſpagnols.

Le Duc s'excuſa envers la France, de n'avoir pû ſauver ſes Etats autrement que par cet accommodement avec l'Eſpagne, & la France, qui n'avoit pû le ſecourir, fut obligée

(a) *Il n'étoit que le Lieutenant de Montpeſat, qui en étoit Gouverneur mais qui étoit à Paris.*

de ſe paier de ſes raiſons, ſe contentant de le tenir dans la Neutralité. Son plus grand ſoin fut de raſſurer le Duc de Savoie, & de l'empêcher de faire un ſemblable Traité avec les Eſpagnols. On lui envoia pour l'en detourner du Pleſſis Beſançon, homme de Guerre & de Cabinet, qui s'aquitta ſi bien de ſa Commiſſion, que tout ébranlé qu'étoit ce Prince & prêt à ſe tourner du côté d'Eſpagne, il le remit dans les interêts de la France, lui aiant fait connoître qu'il trouveroit plus d'avantage & plus de ſureté dans cette Alliance que dans l'autre. Il ſe rendit aux remontrances de l'Envoiez François, avec d'autant plus de facilité qu'elles furent ſuivies d'un ſecours de cinq mille hommes; qu'il crut ſuffiſant avec ce qu'il avoit de Troupes, pour s'oposer aux irruptions des Ennemis. 1652.

La Frãce envoie du ſecours au Duc de Savoie.

Je paſſe des Guerres de Catalogne & d'Italie à celles de Flandre & des Provinces Frontiéres. Le Maréchal d'Aumont fut envoiez du côté de l'Eſcaut: & ſa premiere expedition fut d'abattre les Redoutes que les Eſpagnols avoient élevées aux environs de Douai. Enſuite de cet ex-

Exploits du Maréchal d'Aumont en Flandre.

1652. ploit il reſolut de paſſer la riviére, & d'aller attaquer l'Archiduc poſté à l'Ile Saint Amant. Il fit pour cela deux Detachemens, ſous le Commandement de deux Maréchaux de Camp (a), qui furent rencontrez près de Cambrai par des Eſcadrons que le Comte de Fuenſaldagne envoioit pour enlever les Fourageurs François. On en vint aux mains, & les Eſpagnols furent battus. L'Armée Françoiſe continua ſa marche, precedée des deux Detachemens, & arriva près du Camp des Ennemis, retranchez au deſſous des Murailles de Valenciennes. Ce Poſte étoit fortifié d'une Digue que gardoient huit cens hommes, qui lâcherent le pied, & le General François, maître de cette eſpéce de Rempart, offrit la Bataille au General Eſpagnol, qui aima mieux ſe renforcer dans ſes Lignes que d'accepter le défi. Le Maréchal d'Aumont de ſon côté ne voulut pas entreprendre de l'y forcer, & crut qu'il valoit mieux conſerver Dunkerque, dont l'Archiduc ſouhaitoit de faire la Conquête. Pour faire échouer ſon deſſein, il tourna de ce coté-là, &

Il jette des Troupes dans Dunkerque.

(a) *Beauieu & Bougy.*

jetta des Troupes dans la Place, qui firent perdre à l'Archiduc l'envie d'en faire le Siege. 1652.

Le Côte de Grand-Pré fait lever le Siége de Beaumont.

D'autre côté le Comte de Grand-Pré contraignit Dom Eſtevan de Gamarre de lever le Siege de Beaumont. Ainſi les Armes de la France proſpérerent de ce côté-là.

Mauvais ſuccès des Eſpagnols

Elles furent encore heureuſes en Picardie, où le Duc de Wirtemberg ne pût prendre Vervins qui n'étoit pourtant qu'une Bicoque, ſans Baſtions & ſans Demi-Lunes, & où on avoit néglige de jetter du ſecours, parce qu'on ne la croioit pas aſſez de conſéquence pour mériter un Siege. Les Eſpagnols voulurent ſe dedommager de ces mauvais ſuccès par la priſe de Neſle (a), & ne réüſſirent pas mieux. Ils ſe mirent en marche pour l'aſſiéger; mais ſur l'avis qu'ils eurent que le Maréchal d'Hoquincourt les attendoit à la tête de la Nobleſſe & des Milices du Païs, ils n'oſérent avancer, & rebrouſſérent chemin pour rejoindre le gros de leur Armée, à qui on ne ſongea plus qu'à diſtribuer des quartiers.

(a) *Petite Ville dans le Senterre en Picardie.*

1652. Le Maréchal de la Ferté faiſoit de ſon côté la Guerre en Lorraine, pour punir le Duc, qui, joint à l'Eſpagne, faiſoit la Guerre à la France, en apuiant le Parti des Princes. Il y entra en 1651. vers la mi-Juillet, s'empara du Château de Vichery, de la Ville de Mirecourt, du Fort de Vaudrivange, & enfin le 13. de Septembre de la Ville de Chaſté après un Siege de quarante-trois jours.

Le Maréchal de la Ferté prend pluſieurs Places en Lorraine.

Priſe de Gravelines par les Eſpagnols.

La Campagne de 1652. fut plus favorable à l'Eſpagne, & la France y fit deux grandes pertes, celle de Gravelines, & celle de Dunkerque. L'Archiduc aiant ſçû que le Comte de Grand-Pré, qui commandoit dans la premiere, en étoit ſorti par les ordres du Roi pour aller en Normandie, vint au commencement de Mars aſſieger cette Place avec une Armée de trente mille hommes & quarante pieces de Canon. Le Maréchal d'Hoquincourt tâcha d'y jetter du ſecours; mais tous les paſſages étoient ſi bien gardez que ſes tentatives furent inutiles. La Garniſon, toute foible qu'elle étoit, & la Bourgeoiſie ſe défendirent avec vigueur, & ſoutinrent plus de deux mois de Tranchée ou-

verte: mais le secours ne venant point il fallut se rendre le 18. de Mai. La Catipulation fut honorable : la Garnison en sortit avec Armes & Bagages & quelques pieces de Canon. 1652.

Suivie de celle de Dunkerque.

L'Archiduc investit bien-tôt après Dunkerque. S'étant rendu maître de Saint Vinox & de Bergue dès le mois de Septembre 1651. il envoia trois Vaisseaux de Guerre cette année (a) pour fermer la Place du côté de la Mer, & il l'assiegea régulierement par terre. La perte en étoit trop importante à la France pour n'y pas faire marcher du secours. Le Duc de Vendôme, Grand Amiral, eut ordre de mettre à la voile tous les Vaisseaux qu'il pourroit armer, afin de s'ouvrir un passage par Mer, & le Maréchal d'Aumont fut commandé de marcher avec toutes les Troupes qu'il avoit du côté de Picardie, pour forcer les Lignes, & jetter du secours dans la Ville. Ni l'un ni l'autre ne purent rien exécuter. Il fut impossible au Maréchal d'Aumont d'amasser assez de Troupes pour forcer les Lignes : & le Duc de Vendôme, qui se trouvoit alors à la Rochelle, croioit

(a) *En* 1652.

1652. qu'il étoit trop dangereux d'abandonner cette Place, qui n'étoit pas moins importante que Dunkerque, au Comte de Dognon (a), dont l'invaſion n'étoit pas moins à craindre que celle de l'Archiduc. Il ne laiſſa pas de donner ſes ordres pour équiper des Vaiſſaux, & il ſe rendit le 11. de Septembre à Dieppe, où ſe devoit faire l'embarquement. Mais il n'y trouva pas la moitié des Vaiſſaux dont on avoit beſoin, & preſque tous manquant de vivres & d'Equipages. Cependant il lui vint le 12. Couriers ſur Couriers de la Cour pour partir ſans délai, les Aſſiegez aiant fait ſavoir que faute de Proviſions ils avoient été obligez de catipuler qu'ils ſe rendroient, s'ils n'étoient ſecourus le 16. Il fit donc partir le 13. quinze Chaloupes chargées de vivres, eſcortées par huit Navires de Guerre & douze Brulots: mais il s'excuſa de ſe mettre ſur la Flotte en perſonne pour ne point commettre le Pavillon François, en cas de rencontre d'une Flotte Angloiſe ſuperieure à la ſienne. D'ailleurs il n'y avoit pas aſſez de tems

Le Duc de Vendôme ne peut la ſecourir par Mer.

(a) *Son accommodement n'étoit pas encore fait avec la Cour.*

pour pouvoir eſperer aucun ſuccès de 1652.
cette entrepriſe, traverſée par les Navires Anglois qui étoient en Mer. D'autre côté la Garniſon qui ne voioit point paroître de ſecours, ſe mutina, & il fallut rendre la Place. C'eſt ainſi qu'en parle le Journaliſte François : mais les Hiſtoriens Anglois (a) diſent que Balke, ou un de ſes Lieutenans aiant attaqué la Flotte Françoiſe, l'avoit battuë : ce qui avoit cauſé la priſe de Dunkerque, que le Duc de Vendôme n'avoit pû ſecourir. C'étoit une heureuſe Campagne pour l'Eſpagne, qui en étoit redevable aux diviſions de la France : & s'il étoit vrai, dit un Auteur contemporain (b), que les Eſpagnols euſſent donné neuf cens mille écus au Prince de Condé, les Conquêtes de Gravelines & de Dunkerque étoient bien capables de les en dédommager.

La Republique d'Angleterre s'affermiſſoit tous les jours, ou plûtôt le General Cromvvel ſe fraioit de plus en plus le chemin à la toute-puiſſance par les Conquêtes de l'Ecoſſe &

(a) *Coke & Ludlovv.*
(b) *Wicquefort dans ſa Lettre du 21. de Septembre.* 1652.

1652. de l'Irlande, & par ſes Victoires en Angleterre contre Charles II.

Victoires de Cromwel.

Il s'étoit fait couronner le 1. de Janvier 1651. en Ecoſſe, après avoir juré *le Convenant* (a): mais aiant bientôt après quitté ce Roiaume à l'heureux Cromvvel qui en fit la Conquête, il paſſa en Angleterre où il avoit un puiſſant Parti, & crut y retablir ſon autorité. Cromvvel qui s'étoit rendu maître de la meilleure partie de l'Ecoſſe, au lieu de s'opiniâtrer à la Conquête du reſte, ſuivit le Roi qui étoit entré en Angleterre à la tête de vingt mille hommes, & qui comptoit ſur le ſecours des Gallois, & ſur les Troupes que lui amaſſoit le Colonel Maſſey dans le Comté de Gloceſtre. On croit que s'il avoit marché droit à Londres il y eut été reçû; mais n'oſant riſquer un coup ſi hardi, il prit la route de l'Oueſt, paſſa dans la Province de Worcheſtre, & le 3. d'Août Campa prés de la Capitale. Ce fut où Cromvvel le joignit, & lui donna ſous les Murailles de la Ville la furieuſe Bataille qui en porte le nom. Le ſuccès n'en fut

Il gagne la Bataille de Worcheſtre.

(a) *Voiez l'Hiſtoire d'Angleterre de Rienconrt, les Lettres de Wicquefort.*

pas favorable au Monarque Anglois qui la perdit,& qui y laiſſa trois mille mort & dix mille priſonniers. Il eut bien de la peine à ſe ſauver, s'étant vû obligé, pour ſe dérober à la pourſuite du Vainqueur, de ſe traveſtir en Bucheron, & de faire ſemblant de couper du bois. Il ſe refugia enſuite chez un Prêtre (a), Religieux Benedictin, qui le tint caché, & où la fille du Chevalier Lane lui noircit le viſage avec une compoſition d'écorce de noix & de terebentine mêlez enſemble. Errant ainſi deguiſé de lieu en lieu & de cachette en cachette il vint à Shone près de Portsmouth, où il trouva une méchante chaloupe, dans laquelle il s'embarqua & paſſa en France. La Cour aiant eu nouvelle de ſon arrivée à Dieppe (b), lui envoia trois carroſſes du Roi pour l'amener à Paris : & la Reine d'Angleterre avec le Duc d'Orléans fût une lieuë au devant de lui. Le Roi vint lui-même le feliciter de ſon heureuſe arrivée auſſi-tôt qu'il fut deſcendu du carroſſe au Louvre, où on lui avoit preparé un apartement.

1652.

Charles II. ſe ſauve déguiſé.

Il paſſe en France.

(a) *Nommé* Hudleſton.
(b) *Le* 30. *d'Octobre* 1651.

1652. Cependant Cromvvel achevoit la reduction de l'Ecoſſe par les Armes de Monck, ſon Lieutenant General, & d'Irlande par celles de ſon gendre Ireton, & enſuite par la valeur de Ludlovv. Tout réüſſiſſoit à Cromvvel ou à la Republique, juſques dans le nouveau Monde, où ſes Flottes mirent toutes les Iles, qu'y poſſede la Monarchie Angloiſe, ſous la domination du Gouvernement Republiquain.

Tout ſe ſoumet à Crõvvel & à ſes Lieutenans.

Il fait la Guerre aux Provinces-Unies.

La principale Guerre ſe fit contre les Provinces-Unies (a), ſur qui Cromvvel & le Parlement prirent des airs de ſuperiorité & de fierté, qui alloient juſqu'à vouloir mettre les Hollandois dans une eſpece de dépendance. Pluſieurs Batailles ſanglantes firent voir le courage des deux Nations, & ne pûrent décider de la Victoire, que chacune s'attribuoit après le Combat. Cette terrible Guerre finit par un Traité de Paix qui ne fût conclu qu'en 1654. avec Cromvvel, alors declaré Protecteur, & qui le fit acheter bien cherement à la Hollande. Ce fût pendant cette Guerre que la Flotte Angloiſe ſurprit celle

(a) *En* 1652.

OLIVIER CROMWELT

de France, qui alloit au ſecours de Dunkerque, & fut ainſi cauſe de la perte de cette Place qui tomba ſous la domination d'Eſpagne, à qui quelques années après (a) les mêmes Anglois, aidez des Armes de la France, vinrent l'arracher. 1652.

Tant de proſperitez & tant de Victoires avoient fort enorgueilli les Anglois, Cromvvel ſur tout, à qui la principale gloire de ces grands ſuccès étoit dûë. A peine ces fiers Republiquains daignoient-ils avoir quelque honnêteté pour les Têtes Couronnées: qui s'empreſſoient de les rechercher. Dès l'année 1649. l'Eſpagne y avoit ſes Ambaſſadeurs: & les Portugais y envoierent les leurs en 1652. après avoir paié l'amende de la retraite qu'ils avoient accordée dans le Port de Liſbonne à la Flotte de Charles II. qui étoit venuë y mouiller en 1649: la Republique n'aiant point voulu traiter avec cette Couronne qu'au prix de cette ſatisfaction.

Le fier traitement des Anglois Republiquains envers les Portugais.

Nous avons vû avec quelle hauteur leur Envoié parla en 1650. (b) à la Cour de France. La politique obligeoit alors à diſſimuler, & bien

(a) *En* 1658. (b) *Voiez ci-deſſus p.* 183. *& ſuiv.*

1652. loin d'en témoigner du reſſentiment, on ne penſoit qu'à gagner l'amitié ou la correſpondance de ces dangereux Voiſins, & on fût bien aiſe de les y pouvoir diſpoſer par l'entremiſe de l'Ambaſſadeur de Portugal. Peu s'en étoit fallu qu'on n'en fût venu auparavant à une Guerre ouverte : & la choſe fût arrivée, ſi la France n'eût pas eu autant de moderation, que la neceſſité du tems & la ſituation de ſes affaires le demandoient. Le Duc de Vendôme, Grand Amiral, aiant envoié un de ſes Officiers au Parlement de Londres, pour ſe plaindre de l'enlevement des Vaiſſeaux qu'il avoit depêchez au ſecours de Dunkerque, reçût cette fiere réponſe (a): *Qu'on ne connoiſſoit point le Duc de Vendôme, & que ſi le Roi avoit quelque choſe à demander, on lui feroit raiſon.* C'étoit dire aſſez clairement qu'ils prétendoient aller de pair avec les Rois, & que ces derniers avoient leurs Ambaſſadeurs, avec qui, & non avec d'autres Negociateurs, ils vouloient bien entrer en Conference. Comme on ne vouloit pas rompre avec

La Republique Angloiſe refuſe d'écouter l'Envoié du Duc de Vendôme.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 19. d'Octobre 1652.*

avec eux, on en chercha un capable de remplir cet emploi, & on jetta les yeux ſur Bellievre; mais il s'en excuſa. On ſe trouva embaraſſé dans le choix d'un autre Miniſtre : enfin on s'arrêta à Bordeaux, Intendant en Picardie, & qui avoit été nommé à l'Ambaſſade de Savoie. 1652.

La France y envoie un Ambaſſadeur.

Une Lettre que le Duc de Vendôme envoia au Conſeil (a), & qu'il diſoit avoir été interceptée par les Gardes-Côtes, hâta le départ de l'Ambaſſadeur. Cromvvel l'avoit écrite au Comte de Dognon, pour lui faire ſavoir qu'il n'étoit pas poſſible de lui envoier ſitôt le ſecours qu'il demandoit : mais pourtant que la Republique avoit deſtiné trois mille Chevaux & dix mille hommes de pied, qu'il auroit ſoin de faire débarquer pour la fin du mois (b) en Xaintonge. Soit que cette Lettre fût véritable ou ſupoſée, on crut qu'il ne falloit pas négliger plus long-tems de mettre cette Puiſſance Maritime dans les intérêts de la Cour : & l'Ambaſſadeur Portugais aiant mandé que celui qu'envoieroit la France ſeroit bien

Lettre de Crõvvel au Comte de Dognon.

(a) *Voyez la Lettre de Wicquefort du 2. de Novembre 1652.* (b) *De Novembre.*

1652. reçu, on fit partir Bordeaux au commencement de Décembre, & il arriva le 17. à Londres. Deux choſes penſerent faire échouer la Deputation. La premiere, étoit la Suſcription de ſes Lettres de Créance, *A Meſſieurs du Parlement d'Angleterre.* On refuſa de les recevoir. Il en préſenta donc d'autres adreſſantes, *A Meſſieurs repreſentant la Souveraineté de la République*: Elles furent agréées. Mais il y eut une ſeconde difficulté (a) au ſujet de l'Audience qu'il demandoit au Parlement. On lui fit reponſe, que le Parlement ne l'accordoit qu'aux Ambaſſadeurs, & que n'étant qu'Envoié on ne pouvoit traiter avec lui que par la voie des Commiſſaires qu'on étoit prêt de lui donner. Il en écrivit en Cour, & on lui envoia les Patentes d'Ambaſſadeur, en vertu deſquelles il fit les fonctions de ſa Charge.

Suſcriptions des Lettres de Creance aux Anglois Républiquains.

Le Parlement ne veut traiter qu'avec des Ambaſſadeurs.

Le Siege de Candie n'avança pas beaucoup l'année 1651 (b). Mais la fermeté de Cuſſein ne ſe rebuta pas, toujours reſolu d'y perir plutôt

Suite du Siege de Candie.

(a) *Voiez les Lettres de Wicquefort du 7. & du 21. Décembre 1652.*

(b) *Voiez Nani, l'Hiſtoire de l'Empire Ottoman & des trois derniers Empereurs, par Ricaut.*

que de l'abandonner. D'autre côté les Venitiens ne purent regagner le terrain qu'ils avoient perdu : & l'Ambaſſadeur de France à Conſtantinople (a), à qui le Baile de la République en avoit recommandé les interêts, lorſque le Grand Viſir le renvoia pour la raiſon que j'en ai dite (b) ne put rien obtenir de la Cour Ottomane. Le même mal tenoit les Aſſiegeans & les Aſſiegez dans une eſpece de ſuſpenſion : les diviſions des Chrétiens les empêchoient de donner du ſecours aux Vénitiens, & celles des Turcs rallentiſſoient leur ardeur pour la Conquête de Candie. 1652.

Terrible ſoulevement à Conſtantinople.

Le ſoulêvement qui ſe fit cette année (c) à Conſtantinople fut terrible, & eût Bouleverſé tout autre Empire que celui-là, où le génie de la Nation & de la Religion étoient la ſedition la plus furieuſe auſſi promptement qu'elle s'allume. Les Sepahis & les Janiſſaires, qui ſont la Gendarmerie & les Legions de l'Empereur Turc, étoient depuis long-tems ennemis jurez les uns des autres, & cette année ils portérent leur fureur

(a) *La Haye Ventelai.* (b) *Voiez ci-deſſus, pag.* 186 & 187. (c) *En* 1651.

1652. juſqu'à l'extremité. Les derniers, qui avoient leur Aga à leur tête, firent de nuit une Aſſemblée, où ils réſolurent de faire mourir le Sultan Mahomet, & de mettre ſon plus jeune frere Soliman ſur le Trône : les autres, qui avoient pour eux le Grand Viſir, étoient contraires à cette Conſpiration. Les deux Sultanes, l'Aieule & la mere de Mahomet, s'étoient auſſi partagée : Kioſem, qui étoit l'Aieule, apuioit les Janiſſaires, & la mere étoit dans le Parti des Spahis, qui étoit celui du Sultan ſon fils. Ce dernier Parti ſe rendit le maître par l'habileté du Grand Viſir Siaüs, & il en couta la vie à la vieille Sultane qui fut étranglée (a), à Bectas, Aga des Janiſſaires & Chef de la ſédition, & à pluſieurs des plus coupables. Les Spahis ne gardérent pas long-tems la ſuperiorité, que les Janiſſaires reprirent ſur eux: & le Grand Viſir Siaüs fut dégradé, envoiez en exil, & toutes ſes richeſſes confiſquées au profit des Soldats. Chiſtir Aga, ou le Sur-Intendant du Serrail des femmes, qui eſt toujours un Eunuque noir, ſe ſaiſit du Miniſtére,

La Sultane Kioſem eſt étranglée.

(a) *Selon Ricaut : d'autres diſent, qu'elle fut maſſacrée.*

diſpoſant ſouverainement des Charges de l'Empire, qui ſe trouvoit alors entre les mains d'un miſerable Eſclave ſans naiſſance & ſans merite. Evénement ſurprenant, s'il n'étoit pas aſſez ordinaire à un Empire ſi formidable, & en même tems ſi fragile; ſi puiſſant par ſes Armes, & ſi mepriſable par ſon Gouvernement. 1652.

Une nouvelle réſolution fit dépoſer l'année ſuivante (a) le Chiſtir Aga : & ſa chute fut ſuivie de celle du Viſir & du Mufti. Ces viciſſitudes perpétuelles cauſoient des irréſolutions & des troubles dans le Divan, qui retardoient les progrès du Siege de Candie, & qui euſſent pû en procurer la délivrance, ſi les Princes Chrêtiens, agitez de pareilles révoltes n'euſſent pas été dans une profonde létargie pour les interêts de la Republique. Tout le ſecours qu'elle en put tirer, ce fut une ſomme de cent mille écus du Roi d'Eſpagne, & deux mille hommes de pied que lui fournit le Duc de Parme. La France, dans l'embarras ou elle étoit alors, ne la put aſſiſter que par les ſoins que prenoit ſon Ambaſſadeur à Il eſt dépoſé.

(a) *En* 1652.

1652. la Porte, pour obtenir une Paix aux Vénitiens qui leur conſervât Candie : ſoins inutiles, que le Divan n'écouroit qu'avec indignation. Voilà comment les ſéditons des Turcs ne furent d'aucune utilité à la Republique pour la levée du Siege de Candie, & comment au contraire les diviſions des Chrétiens lui furent extrêmement prejudiciable.

Comête. Je n'ai point parlé d'une Comête qui parut ſur la fin de cette année, & qui preſageoit, dit l'Hiſtorien qui en fait mention (a), les funeſtes accidens qui arriverent peu de tems après en Pologne, & en divers autres lieux. Comme je me ſuis expliqué en d'autres endroits ſur le faux prejugé qu'on a eu de ces Meteores dans les premiers ſiecles, & dont on a encore de la peine à ſe defaire dans un ſiecle auſſi éclairez que celui-ci, je ne m'arrêterai pas à y faire de nouvelle réflexions.

Suite des affaires de France. Reprenons le fil de l'Hiſtoire de France, & voions la ſuite des ſorties du Prince de Condé hors du Roiaume. Sa premiere ſortie de Paris le 6. de Juillet 1651. (b) donna le branle

(a) *Nani.* (b) *Voiez ci-deſſus pag.* 221.

à tous les mouvemens de l'Etat que nous avons vus : affligea les uns, fut aprouvée des autres, étonna tout le monde. On voioit avec douleur le premier Prince du Sang, le Heros de la France, & qui avoit fait de ſi grandes choſes pour elle, reduit par ſa mauvaiſe fortune ou par ſes défiances à chercher ſa ſureté hors d'une Ville, qui peu de tems auparavant l'avoit regardé comme une eſpece de Divinité. On ne pouvoit condamner les ſoins qu'il prenoit de ſa liberté, après avoir éprouvez par une priſon de treize mois combien la perte en eſt ſenſible, & combien il devoit prendre de precautions pour ne la pas prendre une ſeconde fois. Il ſe juſtifioit de ſon côté, en proteſtant à toute la France qu'il n'avoit jamais eu d'autres Ennemis que les ſiens (a), & que l'honneur & la qualité de premier Prince du Sang ne lui permettoient pas d'en avoir jamais d'autres. Toutes ſes grandes actions, qui parloient magnifiquement pour lui, faiſoient encore ſon apologie, & on n'y pouvoit faire attention ſans être per-

1652.

Raiſons pour & contre la conduite du Prince de Condé.

(a) *Voiez ſon Manifeſte parmi les piéces des Mémoires de la Minorité.*

1652. suadé de l'innocence de ses intentions par la grandeur de ses services. S'il eût pû soutenir cette innocence sans faire revolter des Provinces entiéres, il eût au moins été toujours plaint, & peut-être toujours admiré : mais il avoit pris un chemin trop glissant pour n'y point faire de faux pas : peut-être encore qu'en se tenant paisible dans son exil volontaire (a), ses amis eussent pû négocier sa réconciliation avec succès : mais il ne voulut devoir son retablissement qu'à lui même : & il aima mieux meriter les aplaudissemens criminels de Paris, par la prodigieuse valeur qu'il fit paroître au commencement de Juillet 1652. à la malheureuse Bataille de Saint Antoine (b), que les bonnes graces de son Roi, par son humiliation. Toute criminelle qu'étoit cette valeur si fiere, à qui le jeune Monarque ne pût refuser son admiration, elle eut trouvé grace, & on eût distingué l'action du Héros de celle du Prince rebelle, s'il eût voulu accepter l'Amnistie qu'on lui offrit (c) : mais en ne voulant point être coupa-

(a) *A St. Maur & à Montrond.*
(b) *Voiez ci-dessus pag.* 289. *& suiv.*
(c) *Voiez ci-dessus pag.* 295.

ble il le devint, & ſa ſeconde ſortie ne trouva point d'excuſe : plus criminel par ſa fuite en quittant Paris, que par ſon triomphe lorſqu'il y étoit entré l'épée à la main. Il en ſortit le 15. d'Octobre, cinq jours avant que le Roi y arrivât : & pour n'être pas temoin de la joie de ſes ennemis, il ſe joignit aux Ennemis de l'Etat, & marcha avec le Duc de Lorraine, où ſon reſſentiment & ſa mauvaiſe fortune l'entrainoient. 1652. Cõment il devint coupable.

Il prenoit un méchant guide, & un Prince dépouillé de ſes Etats ne lui devoit pas être de bon augure. Il eut encore un plus grand tort de le prendre pour ſon modêle, s'il eſt vrai ce qu'on dit (a), que l'envie qu'il eut d'imiter ce Prince avanturier eut beaucoup de part à ſa réſolution de ſortir du Roiaume : que cette vie, plus digne d'un Paladin & d'un Chevalier errant, que d'un grand Prince, lui plut : & que la maniere dont le Duc traitoit ſes Officiers & ſes Troupes, qu'il faiſoit ſubſiſter aux dépens des Païs où il les menoit, fut de ſon goût : que d'ail- Il prend mal à propos le Duc de Lorraine pour modêle.

(a) *Voiez les Mémoires de la Minorité au Chapitre de la ſuite de la Guerre de Guienne.*

1652. leurs il ſe perſuada qu'aiant des qualitez infiniment au deſſus de lui, il feroit auſſi de plus grands progrés. S'il eſt vrai qu'il raiſonna de la ſorte, il ne faut pas douter qu'il ne portât ſes reflexions encore plus loin, & que, comme il avoit beaucoup d'erudition, il ne ſe ſouvint de tant de fameux Conquérans, qui avec une poignée de Soldats ont fondé des Roiaumes & des Empires.

Ses premiers exploits depuis ſa rebellion.

Il commença effectivement par d'aſſez heureux exploits (a). Comme ſon deſſein étoit de prendre ſes Quartiers d'Hiver en Champagne, après s'être détaché du Duc de Lorraine qui ſe retira avec la meilleure partie de l'Armée dans les Païs-Bas, il prit ſon chemin avec le reſte des Troupes vers la riviere d'Aiſne, s'empara de Château-Porcien, & s'étant preſenté devant Rhetel ſitué ſur la riviere, il trouva peu de reſiſtance & s'en rendit maître, aiant envoié le Comte de Pas faire le Siege de Ste. Menehou, ou il vint bientôt après lui-même. La Ville ne tint pas long-tems; mais le Château ſe fit battre pendant dix

(a) *Voiez de Riencourt, les Faſtes de Louïs le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne, Nani, les Lettres de Wicquefort.*

jours, & les Aſſiegez ne capitulerent qu'à l'extremité. Le Prince s'avança enſuite dans la Lorraine, menaçant Toul & Pont-à Mouſſon, & emportant Bar-le-Duc, Capitale du Barrois. 1652.

Alors parurent les Armées du Roi, commandées par le Vicomte de Turenne & le Maréchal de la Ferté. C'étoit trop pour le peu de Troupes qu'avoit le Prince, qui ne pouvoit pas tenir la Campagne, & défendre toutes le Conquêtes qu'il venoit de faire contre des Ennemis ſi ſupérieurs. Il les harcela cependant avec cinq mille Chevaux qu'il avoit, & les empêcha de prendre ni Ste. Menehou, ni Rhétel. La plus forte Place qu'ils emportérent fut Bar-le Duc, qui ſe rendit le 19. de Decembre au Maréchal de la Ferté après vingt-deux jours de Siege, & faute de poudres. Les Officiers & les Soldats furent faits priſonniers de Guerre: & comme au ſortir de la Place ils avoient jetté leurs Armes en un monceau, par un genereux dépit de ſe voir contrains de ſubir une ſi dure Loi, le Maréchal de la Ferté, qui ſe crut par là inſulté, les obligea de les reprendre, & de les baiſer avec repect:

Priſe de Bar-le-Duc par le Maréchal de la Ferté.

1652. en les mettant à ſes pieds. C'étoit peut être trop exiger de braves gens qui avoient fait leur devoir, & il y a toujours plus de gloire à bien traiter ſon Ennemi vaincu, qu'à le fouler aux pieds.

Le Prince de Condé déclaré Generaliſſime des Troupes Eſpagnoles.

La plus grande perte que fit le Prince, fut celle du Comte de Tavanes qui le quitta. Tous les autres Seigneurs François, à la réſerve du Prince de Tarente, en firent autant, aiant refuſé de le ſuivre lorſqu'ils le virent tout à fait engagé avec l'Eſpagne, dont il reçut le 25. de Novembre le titre de Generaliſſime : titre honteux à un Prince du Sang de France, qui achevoit par là de mettre le ſceau à ſa rebellion. Ainſi il ne reſtoit plus de prétexte aux François de demeurer dans ſon Parti, au préjudice de la fidelité qu'ils devoient au Roi & à la Patrie : & on ne peut les blâmer d'avoir abandonné un Ennemi de l'Etat. On ne peut non plus accuſer de precipitation la Déclaration du Roi (a) qui attendit à le proſcrire juſqu'à ce qu'il eut abjuré ſa naiſſance & ſa foi, en prêtant ſerment aux Ennemis de la Monarchie.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 326. & 327.

Mais pourtant on ne peut s'empêcher de plaindre la mauvaiſe fortune d'un Prince, qu'on avoit aimé juſqu'à l'adoration tant qu'il avoit été fidele, & qui n'étoit devenu infidele, que parce qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui préferât un Etranger, & que l'Etat fût gouverné par un Italien. 1652.

Réflexion ſur la ſeconde ſortie du Cardinal hors du Roiaume.

Ce dernier, qui ſe raprochoit de la Cour à meſure que le Prince s'en éloignoit, étoit ſorti une ſeconde fois (a) du Roiaume, ou avoit feint d'en ſortir ſur la fin du mois d'Août 1652. Son deſſein en ſe retirant étoit de faire ceſſer le prétexte de la Guerre Civile ou ſi elle ne laiſſoit pas de continuer nonobſtant ſon éloignement, de faire voir qu'il n'en étoit pas la veritable cauſe, & que le Prince de Condé étoit pouſſé par d'autres motifs. Il inſinuoit par là que l'ambition de ce Prince lui mettoit les Armes à la main, & qu'il en vouloit moins à la perſonne du Cardinal, qu'à celle du Roi, & qu'à la Couronne. Comme ſon départ fut concerté avec la Cour [b], & que d'ailleurs il ſe tint toujours ſur les Fron-

a) *Voiez ci-deſſus pag.* 188. *&* 304.
b) *Voiez ci-deſſus pag.* 394.

1652. tieres du Roiaume, les Princes, le Parlement & tout Paris, qui le regardoient comme l'Ennemi de l'Etat, ne pouvoient ſe perſuader que cette ſeconde ſortie fût de meilleure foi que la premiere, & qu'on ne le vît de retour auſſi-tôt que la Cour auroit tout diſpoſé pour le rappeller à coup ſûr. C'eſt ce qui parût aſſez, lorſqu'avant ſon départ il ſe reconcilia avec quelques-uns de la Cour qui n'étoient pas de ſes amis, tels que Meſſieurs de Créqui & de Roquelaure, qui reçûrent un commandement exprès du Roi & de la Reine au ſujet de cet accommodement. Mais on en fût encore mieux perſuadé, lorſqu'avant que de ſe ſéparer du Roi, il lui donna à Dîner à Pontoiſe (a), aprés quoi la Cour prit le chemin de Compiegne, & le Cardinal celui du Camp du Maréchal de la Ferté, qui avoit ordre de l'eſcorter juſques ſur la Frontiere. Tant de témoignages d'affection, & tant de ſoins pris pour faire honneur à ſa retraite, auſſi bien que pour l'aſſurer, marquoient aſſez qu'elle ne devoit pas durer long-tems. Auſſi aſſuroit-

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 24. d'Août 1652.*

il lui-même ſes amis, qui prenoient congé de lui, en les embraſſant, qu'il eſperoit les revoir bien-tôt. Ses Ennemis le crurent de même, & publierent que ce départ ſi prompt & ſi concerté ne ſe faiſoit que pour deſarmer les Princes, & pour obliger les Pariſiens à finir la Guerre, puiſque celui qui en étoit le prétexte, étoit ſorti du Roiaume. 1652.

Il s'étoit mis en chemin, mais il s'avançoit fort lentement, & ſéjournoit à chaque Ville, où il recevoit les paquets de la Cour, qui ne faiſoit rien ſans l'en avoir conſulté. Cependant le Parlement & toutes les Cours Souveraines envoierent leurs Deputez à Compiegne, pour remercier le Roi de ſon éloignement, & pour demander qu'il fût ſans retour. Ce n'étoit pas l'intention de la Cour, & dés le commencement de Septembre, quinze jours après ſon départ, on parloit déja de le rappeller. Comme le Prince de Condé y formoit le plus grand obſtacle, la Cour lui offrit des avantages conſiderables, s'il vouloit y donner ſon conſentement : mais il répondit, *Qu'il ne vouloit point ſe charger de la haine de la Poſterité, qui le*

Le Parlement & tout Paris remercient le Roi de l'avoir éloigné.

1652. *blâmeroit d'avoir conſenti au rapel d'un homme qui avoit troublé tout le Roiaume.* Il eſt certain que la Paix eût été concluë avec le Princes, ſi la Cour eût voulu ſerieuſement abandonner le Cardinal, ou ſi les Princes euſſent voulu donner les mains à ſon retour. Mais chacun ſe roidiſſant de ſon côté, la meſintelligence continuoit, & le Cardinal attendoit le jour marqué par ſon heureuſe Etoile pour ſon rétabliſſement, comme s'il en eût été ſûr. Il avoit ſes amis ſecrets à Paris, & juſqu'auprès du Duc d'Orléans qui inclinoit beaucoup pour la Paix aux termes que la Cour la ſouhaitoit, & qui en fit propoſer le Traité au Prince de Condé par le Duc de Rohan (a): mais il lui ſut fort mauvais gré de s'être chargé de cette commiſſion, & il répondit, *Que s'il n'y alloit que de ſon bien il la ſacrifieroit de bon cœur à la volonté de ſon Alteſſe Roiale : mais qu'il y alloit de ſa liberté, de ſa vie, de ſon honneur, & du ſalut de ſes amis qu'il ne vouloit pas abandonner.*

On propoſe ſon retour, & le Prince de Condé s'y opoſe.

On eut des nouvelles ſur la fin d'Octobre que le Cardinal étoit à Sedan, & qu'on l'attendoit dans trois

(a) *Voiez la Leçtre de Wicquefort du 12. d'Octobre 1652.*

ou quatre jours à Paris. Il n'y arriva pourtant pas ſitôt. Cependant le Roi y étoit dejà revenu de Compiegne (a), & le Prince de Condé en étoit ſorti abandonnant la partie, & laiſſant le Champ libre à ſon Ennemi, qui ne ſe preſſa pas neanmoins de paroître. Il s'étoit avancez juſqu'à Mezieres; mais ſur la nouvelle qu'il eut que le Prince de Condé l'attendoit pour l'enlever il étoit retourné à Sedan; & quoique le Comte de Broglio fut commandé pour aller au devant de lui avec ſix cens Chevaux, il n'oſa ſe mettre en chemin, ni riſquer de paſſer à la vûë d'un ſi redoutable Ennemi, & ſi animé à ſa perte. 1652.

Le Cardinal part de Sedan.

Il partit enfin de Sedan *incognitò*, & ſe rendit à Châlons ſur la Marne vers la fin de Novembre. Il y trouva le Préſident Viole, qui entra en conférence avec lui ſur l'accommodement du Prince de Condé: mais la fatale deſtinée de ce Prince ne permit pas qu'aucune Négociation lui réüſsît.

Le Cardinal qui vouloit avoir l'honneur des Siéges de Rhétel & de Ste. Menehou, & de porter la nou-

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 310.

1652. velle de leur reduction à Paris , ne pût faire ni l'un ni l'autre , l'entrepriſe en aiant été trouvée impratiquable dans une ſaiſon ſi avancée : de ſorte qu'il ne penſa plus qu'à pourſuivre ſon voiage. La priſe de Vervins par l'Armée du Prince le retarda pourtant encore un peu : mais la
1653. Ville aiant été repriſe le 23. de Janvier, il partit de Rheims , où il étoit venu de Châlons, & ſe rendit le 3. de Fevrier à Paris.

Il arrive à Paris.

Quelle étrange difference dans la deſtinée de ces deux Rivaux ! L'un , le premier Prince du Sang couvert de gloire , & tout nouvellement brillant de celle que lui avoit acquiſe le ſuccès de la terrible Bataille de Saint Antoine , s'enfuit de Paris où il venoit de triompher : & l'autre , un Etranger haï de la France , qui s'en étoit enfui pour n'en être pas la victime , y revient en triomphe. C'eſt dans de ſemblables évenemens que la Providence eſt ſenſible , & que par des voies , qui confondent toute la prudence humaine elle accomplit ſes Decrets d'une maniere auſſi inévitable qu'elle eſt incomprehenſible.

Ce fût effectivement un triomphe que l'entrée du Cardinal à Paris : & on peut dire, que s'il en étoit sorti deux fois comme un fugitif, il y rentra aussi deux fois comme un Triomphateur. Mais il devoit son premier rétablissement en 1649. au Prince de Condé, qui en avoit eu toute la gloire (a), & il ne tenoit ce dernier que de sa fortune : ce qui lui étoit incomparablement plus doux. 1653.

Sur l'avis qu'on eut que le Cardinal avoit couché à Dammartin, & qu'il arriveroit le lendemain à Paris, on ordonna aussi-tôt (b) aux Capitaines & Lieutenans des Gendarmes & Chevaux Legers de la Garde, à ceux des Gardes Suisses & Françoises de se tenir prêts pour aller au devant de lui. Le Roi voulut aller lui-même à sa rencontre assez loin : & aiant dîné de bonne heure il monta en carrosse accompagné du Duc d'Anjou, du Prince Thomas de Savoie, des Maréchaux de Villeroi & Du-Plessis-Pralin, & du Capitaine de ses Gardes. Il rencontra le Cardinal à deux lieuës de Paris, qui, voiant paroître

Le Roi va deux lieuës au devant de lui.

(a) *Voiez ci-dessus pag. 72. & 73.* (b) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 7. Fevrier 1653.*

1653. le caroſſe du Roi, deſcendit du ſien, & le Roi mit auſſitôt pied à terre. S'étant joints ils s'enbraſſérent pluſieurs fois, juſqu'à ce qu'une groſſe pluie mêlée de grêle les obligea à remonter dans un même caroſſe, le Cardinal s'étant mis à la portiére avec le Maréchal de Villeroi. Il arriva pourtant au Triomphe du Cardinal quelque choſe de ſemblable à celui des Triomphateurs de l'ancienne Rome, dont les Légions, pour en rabattre l'orgueil, mêloient leurs ſatyres avec leurs éloges. Car entrant dans la Ville par la Porte de Saint Denis, il eut la mortification de ne point entendre de cris de joie; un morne ſilence regnoit par tout, & même on fit quelques inſultes aux caroſſes de la ſuite au nombre de cinquante ou ſoixante, tous à ſix chevaux. Etant arrivez au Louvre, le Roi & le Cardinal furent droit à l'apartement de la Reine, qui tenoit déjà le Cercle, quoiqu'il ne fût que deux heures après-midi, & qui y avoit fait trouver toutes les Dames de la Cour, pour faire honneur au nouveau venu qu'on attendoit avec tant d'impatience. Le Roi lui donna

Sa mortification en entrant à Paris.

L'honneur qu'on lui fait au Cercle de la Reine

à ſouper, & après ſouper il y eut un des plus beaux feux d'artifice qu'on eût vû depuis long-tems. 1653.

Il arriva le lendemain quelque choſe de ſingulier (a). Le Roi s'étant mis à une fenêtre qui regarde la Seine, pluſieurs Crocheteurs qui travaillent-là d'ordinaire à décharger les Navires, ſe mirent à crier, *Vive le Roi* : il leur dit que ce n'étoit pas aſſez, & qu'il falloit crier, *Vive le Roi & Monſieur le Cardinal*, leur montrant en même tems trois Loüis d'or qu'il promettoit de leur jetter. Ils firent ces acclamations à quatre diverſes repriſes, à chacune deſquelles le Roi leur jetta autant de Louis d'or qu'il leur avoit montré la premiere fois. Sur quoi l'Auteur qui le raporte fait cette remarque, qu'on n'avoit point encore vû en France qu'un Roi eût communiqué ſon autorité à un particulier, juſqu'à l'aſſocier avec lui aux acclamations publiques. Mais ne vit-on pas, dés les premiéres Monarchies & les plus abſoluës, un Roi d'Egypte ordonner de pareilles acclamations à l'honneur de Joſeph dont il avoit fait ſon Fa-

L'affection ſingulière que témoigne le Roi pour lui.

(a) *Voïez la Lettre de Wicquefort du 7. Février 1653.*

1653. vori, & le fameux Deſtructeur de l'Empire des Perſes traiter Epheſtion d'un autre lui-même & de ſecond Alexandre ? D'ailleurs la jeuneſſe du Roi lui permettoit bien ce témoignage d'affection pour un homme qui avoit pris de ſi tendres ſoins de ſon éducation, dont il avoit eu l'honneur d'être le Sur-Intendant, ſans que ſa Roiauté pût en être jalouſe.

Les complimens qu'il reçoit des Miniſtres Etrangers.

Cet heureux Miniſtre ne ſe vit pas ſeulement careſſé de toute la Cour qui imite toûjours le Prince ; il fut encore honoré des plus grands Seigneurs & des plus illuſtres Compagnies du Roiaume : & les Ambaſſadeurs de Veniſe, de Hollande, du Duc de Savoie le vinrent complimenter, introduits à ſon Audience avec ceremonie. Tout lui applaudit, ou tout flechit devant lui, & il ſe fit une merveilleuſe revolution en ſa faveur, que les Parlemens & les autres Cours Souveraines, qui l'avoient proſcrit, il n'y avoit que peu de jours, qui avoient mis ſes meubles à l'encan & ſa tête à prix, crurent avoir beſoin de ſon crédit, & rechercherent ſon amitié. Les Maré-

chaux de France, les Ducs & Pairs, les Princes eux-mêmes qui l'avoient le plus haï ou le plus mépriſé, vinrent en foule lui faire la Cour, s'empreſſant d'avoir part à ſes bonnes graces, & quelques-uns des plus conſiderables, à ſon alliance. 1653.

Et des Grands du Roiaume.

Ces honneurs ne ſe bornerent pas à ſa perſonne, ils ſe répandirent encore ſur ſa famille, & ſes niéces furent reçûës à la Cour comme de jeunes Divinitez, à qui le Roi encenſa le premier, & à qui perſonne enſuite n'oſa diſputer le rang qui n'eſt dû qu'aux filles des Maiſons Souveraines. Ce ne fut pas au reſte un éclat paſſager. Il en avoit pluſieurs, & il procura à toutes des Princes pour époux, ou de grandes fortunes. Le Duc de Mercœur, fils du Duc de Vendôme, qui étoit fils naturel de Henri IV. le Duc de Modêne Prince Souverain, le Comte de Soiſſons de la Maiſon de Savoie, le Duc de Bouillon reconnu pour Prince, & le Marquis de la Meilleraye, l'un des plus riches & des plus grands Seigneurs de France (a), le Connéta-

Les mariages illuſtres qu'il procure à ſes niéces.

(a) *Le nom de la famille étoit* De La Porte, *& par ſon mariage il fût Duc Mazarin.*

1653. ble Colonna des plus nobles familles de Rome, tous ces grands Partis ſe firent honneur de ſon alliance : & le Prince de Conti ne crût pas deshonorer le Sang Roial par ſon mariage avec Anne-Marie de Martinozzi, une de ces niéces qui charmoient tout le monde. Peu s'en fallut que le jeune Monarque lui-même n'en fît monter une ſur le Thrône (a), comme je le dirai en ſon ordre. Entrons un peu dans le détail de cette haute fortune, & de toute cette pompe, dont l'heureuſe Etoile du Cardinal va deſormais l'accompagner, pour ne l'abandonner plus.

Avant que de rentrer dans le Roiaume, dont il s'étoit volontairement éloigné, il avoit eu la precaution de laiſſer paſſer la verification de treize Edits Burſaux que le Roi avoit portez au Parlement, pour ne point tomber dans la haine du Peuple, qui lui imputoit tous les Impôts dont on le chargeoit. Ce fut un détour qui ne le ſauva pas de ce reproche, & qui le rendit même encore plus odieux, parce qu'on l'en crut l'auteur nonobſtant ſon abſence, & on ne pouvoit

(a) *Mar. Măcini qui épouſa le Cõnétable Colõna.*

voit lui pardonner de rejetter ſur le Roi le mécontentement des Peuples pour ces Edits onereux. Mais ces plaintes n'eurent point de ſuite, & l'orage étoit déja paſſé lorſque le Cardinal arriva. Bien loin donc de le regarder, ainſi qu'on avoit toujours fait comme le fleau de la France, qu'il venoit tout de nouveau accabler d'Impôts, on le regarda comme un Miniſtre bienfaiſant, qui venoit diſpenſer les graces du Prince, & qui s'en étoit reſervé toute la peine ou toute la gloire. 1653.

C'eſt auſſi la haute opinion qu'il affecta de donner de ſon Miniſtere, par le ſoin qu'il prit de faire paier les Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, dont le retardement avoit réduit pluſieurs familles dans la néceſſité & le deſeſpoir. La Ville lui en témoigna ſa reconnoiſſance, par le magnifique dîner où il fut invité par le Prévôt & par les Echevins, & où ſe trouverent les Deputez des Rentiers, qui venoient joindre leurs remercimens à ceux de leurs Magiſtrats. Il eſt traité ſplendidement par la Ville de Paris.

Une autre Députation lui fit encore plus d'honneur (a), parce qu'el-

(a) *Voy. la Lettre de* Wicq. *du* 16. *de Mai* 1651.

1653. le venoit d'un Corps plus illuſtre, & qui juſqu'alors n'en avoit point fait qu'aux Souverains & aux fils de France. J'ai parlé des Conſeillers qui avoient été exilez (a), pour s'être montrez trop grands Zélateurs *de la Fronde*, comme on apelloit le Parti opoſé au Miniſtere. Il s'étoit fait pluſieurs Deputations au Roi ſans ſuccès, & tout nouvellement il avoit tourné le dos au Procureur-General, qui en preſſoit le rapel avec trop d'inſtance. Le Cardinal prit ce tems pour dire au Député que le Parlement devoit bien eſperer de la bonté du Roi: que le tems du retabliſſement n'étoit pas encore venu, mais qu'il tâcheroit d'obtenir de Sa Majeſté quelque adouciſſement aux Exilez, en leur permettant d'aller ſur leurs Terres. Ces paroles aiant été raportées à la Compagnie, elle fut d'avis d'envoier des Deputez au Cardinal pour l'en remercier, & pour lui en demander l'exécution. Ce qu'il y eut encore de plus flateur pour le Cardinal, c'eſt que l'avis en fut ouvert par le Préſident le Coigneux, qui avoit été l'un de ſes plus

Le Parlement lui envoie des Deputez pour ſolliciter ſa faveur.

(a) *Voiez-ci-deſſus page 323. & 324.*

grands ennemis. Il y eut d'abord de 1653.
la difficulté, pour la raiſon que je viens d'alleguer, & quelques-uns crurent que le Parlement ne pouvoit, ſans faire tort à la dignité de ſon Corps, avoir une telle deference pour un particulier qui n'étoit pas d'une naiſſance à la pouvoir prétendre : mais la neceſſité des tems l'emporta, & la Compagnie ne craignit point de donner un exemple de complaiſance, en ſe relâchant d'un point d'honneur trop délicat, lorſqu'il s'agiſſoit de la liberté de ſes Confreres.

Les niéces du Cardinal l'avoient ſuivi, & la Princeſſe de Carignan avoit été au devant d'elles juſque près de Lagny, où elles avoient couché le lendemain de l'entrée de leur oncle à Paris. En arrivant dans la Ville elles furent ſaluer la Ducheſſe de Vendôme, belle-mere de leur ſœur ainée (a), qui avoit épouſé le Duc de Mercœur (b), & de là elles furent au Louvre où elles avoient leur apartement.

(a) *Laure Mancini.*
(b) *En Février 1651. Voiez ci-deſſus pag. 151.*

1653. Quinze jours après (a) le Roi aiant donné un Ballet qu'il danſoit pour la premiere fois, repreſentant les quatre veilles de la nuit, elles n'y furent pas ſeulement invitées, mais le Roi voulut encore qu'elles en euſſent tout l'honneur, en aiant mené trois, l'une après l'autre, dont Mademoiſelle Martinozzi (b), qui épouſa depuis le Prince de Conti, fut la premiere, la Ducheſſe de Mercœur la ſeconde, & Mademoiſelle Mancini la troiſiéme (c). Il ne fit cet honneur ni à la Princeſſe Louïſe, fille du Prince Thomas de Savoie, qui le prétendoit, tant à cauſe de ſa naiſſance, qu'en conſideration de ſon mariage avec le Prince de Bade, à qui elle venoit d'être fiancée, ni à la Princeſſe de Longueville. La premiere, qui ne pût ſouffrir cette préference, aima mieux ſe priver du plaiſir de la fête, & feindre une indiſpoſition qui l'empêchoit d'y paroître : mais l'autre, qui étoit ſa couſine germaine, lui dit, qu'elle avoit ordre du Duc ſon pe-

Les honneurs que le Roi fait aux nieces du Cardinal.

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 28. Février 1653.* (b) *Martinozzi avoit épouſé une ſœur du Cardinal.* (c) *Ces deux ſœurs étoient filles de Mancini, & d'une autre ſœur du Cardinal.*

re de s'y trouver, quelque rang qu'on lui pût donner. Le Prince Thomas eût de la peine à digerer l'injure qu'il crût qu'on faiſoit à ſa fille : mais il ſe vit obligé de plier comme les autres, & de ceder à une fortune qui prenoit un aſcendant ſur tout le monde. 1652.

Il entra lui-même dans cette alliance, le Comte de Soiſſons ſon fils aiant épouſé en 1657. une niéce du Cardinal Bien-tôt après le Ballet dont je viens de parler, on négocia le mariage des deux autres avec le Marquis de la Meilleraie (a) Grand Maître de l'Artillerie, & avec le Duc de Bouillon (b). Le contract de ce dernier fût ſigné au mois de Juin de cette année, quoique la future Epouſe ne fût pas encore arrivée dans le Roiaume. Tant il y avoit d'empreſſement à rechercher ces alliances avec le Favori. Il étoit effectivement ſi puiſſant, & il poſſedoit ſi abſolument la confidence de la Reine & le cœur du Roi, que le Réſident de Genes aiant aſſuré leurs Majeſtez que la Republique avoit envoié une Galere, pour eſcorter cette Parente du Car- Divers mariages de ſes niéces.

(a) *De la Porte depuis Duc de Mazarin.*

(b) *Ces deux mariages ne ſe firent qu'en* 1661. *& 1662. Toutes étoient Mancini.*

1653. dinal en ſon voiage, il en fut remercié comme du meilleur office qu'il eut pû rendre au Roi & à la France. Ce furent les termes dont on ſe ſervit : à quoi la Reine ajouta, que la perſonne du Cardinal étant auſſi chére & auſſi neceſſaire au Roi qu'elle l'étoit, on ne pouvoit mieux obliger Sa Majeſté, qu'en faiſant plaiſir à ſon premier Miniſtre, & que le Roi & elle tâcheroient de reconnoitre la bonne volonté de la Republique en toutes occaſions. On ne croioit pas alors que cette affection ſeroit ſuivie du Bombardement de Genes (a). Triſte exemple de toutes le revolutions humaines.

Tant de faveurs répanduës ſur le Cardinal n'étoient pas tout à fait pures, & il remarquoit bien qu'on le craignoit plus qu'on ne l'aimoit : qu'on ne ceſſoit de le perſecuter, que parce qu'on étoit las de la Guerre Civile, & qu'on ne vouloit point retomber dans les maux dont on avoit encore l'affreuſe image devant les yeux. C'eſt ce qu'il croioit voir ſur tout en la perſonne du Duc d'Orléans & de ſa famille, que toutes les ſollicitations & toutes les of-

On ſollicite le Duc d'Orléans de revenir à la Cour.

(a) *En* 1684.

fres du Roi, de la Reine & du Miniſtre ne purent rapeller à la Cour. Le Duc d'Anville fit pour cela pluſieurs allées & venuës ; mais toutes ſans ſuccès. Le Duc d'Orleans néanmoins paroiſſoit ébranlé ; mais la Ducheſſe ſa femme avoit pour la Reine mere & pour le Cardinal, une haine qui lui fit emploier tout le crédit qu'elle avoit ſur l'eſprit du Duc ſon époux pour rompre les Négociations de la Cour. *Elle aimoit mieux*, diſoit-elle, *paſſer les jours éloignée du tumulte & des intrigues qu'elle y avoit vûës, & dont elle avoit été accablée, dans une douce ſolitude, où elle joüiroit d'un repos qu'il étoit impoſſible de goûter parmi toutes ces vicissitudes & ces agitations.* Elle entraina le Duc d'Orléans ſon mari dans ſes ſentimens, & la tranquille ſimplicité de Blois leur ſembla plus agréable, que le bruit & la pompe de Paris. Le Cardinal n'en fut pas fâché. Il ſe voioit délivré par cet éloignement de la preſence d'un Prince, que ſa naiſſance apelloit au timon de l'Etat preferablement à lui, qui n'eut pû alors eſperer que le ſecond rang, & qui eut eu toujours à craindre que les Mécontens ne ſe fuſ-

1653.

La Ducheſſe s'y oppoſe, & il ſe rend à ſes raiſons.

1652. ſent ralliez auprès du Chef , pour le traverſer , comme ils avoient fait par le paſſé , dans ſa faveur & dans la toute-puiſſance. Ainſi tout contribuoit au bonheur de ce premier Miniſtre , la haine même qu'on lui portoit , & qui faiſoit chercher à ſes Ennemis une retraite qui le laiſſoit maître du Gouvernement.

Murmures contre le Cardinal qui les mépriſe.

Il n'étoit pas neanmoins afranchi de toutes ſes inquiétudes. L'eſprit de revolte n'étoit pas ſi bien éteint qu'il ne pût encore ſe rallumer , & tant que le Prince de Condé auroit un pied dans le Roiaume , il étoit à craindre que la rebellion ne s'y maintint. On voioit continuer les Aſſemblées dans la Capitale à la vûë de la Cour , & quelque défenſe qu'on en fît, il ſembloit que les Grands , dont on ne ſatisfaiſoit pas l'ambition , que le Parlement même mécontent de ce qu'on ne rapelloit pas les Exilez , que le Peuple irrité des treize Edits Burſaux que le Roi avoit fait vérifier, que Paris enfin & les Provinces ne cherchaſſent que l'occaſion de brouiller tout de nouveau , en ſe prenant au Cardinal , comme à l'auteur de leurs maux. Mais la fortune s'étant

ſi hautement declarée pour lui, il laiſſoit aller les choſes leur train, ſans trop ſe ſoucier de ces murmures, après avoir deſarmé la Rebellion, & ne ſongeant qu'à affermir ſon pouvoir par d'illuſtres alliances. 1653.

Voions la reduction des Places qui tenoient encore pour le Prince de Condé, avant que de rentrer dans le cours de l'Hiſtoire.

Je commence par le Siege de Bellegarde, en Bourgogne, qui avoit été renduë au Prince en 1651. & qui s'étoit maintenuë dans l'obéiſſance qu'elle avoit cru lui devoir. Le projet en fut formé après ſa ſortie du Roiaume, dès le mois de Mars de cette année : mais il ne fut executez que le 8. de Mai par le Marquis d'Uxelles, qui vint inveſtir la Place avec quatre mille cinq cens homme de pied & ſeize cens Chevaux, auſquels le Maréchal de la Ferté eut ordre de ſe joindre, en cas que le Prince entreprit de la ſecourir. Comme il ne le put faire, le Comte de Bouteville (a), qui en étoit Gouverneur, fut obligé de capituler au commencement de Juin, & il y eut or- Reduction de Bellegarde.

(a) *Depuis Duc de Luxëbourg. Voy. ci-deſſ. p. 318.*

1652. dre d'en démolir les Fortifications. La Cour avoit même reſolu d'en faire raſer toutes les maiſons juſqu'aux fondemens : mais le Duc d'Epernon, qui craignoit les repreſailles pour Cadillac (a), empêcha que cette reſolution ne fut executée.

Reduction de Bordeaux.

Il ne fut pas ſi facile de reduire les Villes de Guienne (b). Ce ne fut que le 5. de Juillet que le Duc de Vendôme ſe rendit maître de Bourg, aprés un Siege de ſept jours : & le 31. qu'il obligea Bordeaux à ſe ſoumettre : ſoumiſſion qui fut ſuivie du reſte de la Province. Quoi qu'on en faſſe tout l'honneur au Duc de Vendôme, qui commandoit l'Armée Navale & les Troupes de Debarquement, le Duc de Candale y doit auſſi avoir part, commandant l'Armée de terre qui faiſoit le Siege.

Il eſt vrai qu'il n'eût pû en eſperer un ſuccès favorable, ſi la Flotte de France ne fût pas venuë fermer le paſſage de la Mer aux Bourdelois, & empêcher le ſecours d'Eſpagne d'y entrer. Ils en attendoient auſſi d'Angleterre, & on dit que Cromvvel le

(a) *En Guienne prés de Bordeaux.*

(b) *Voiez de Riencourt, les Faſtes de Loüis le Grand, les Lettres de Wicquefort.*

leur fit esperer long-tems, mais qu'il en fut detourné par la Guerre qu'il avoit alors avec la Hollande, où il eut besoin de toutes les Forces Maritimes de la Grande Bretagne : trop politique d'ailleurs pour favoriser des Rebelles, dont il voioit la ruine prochaine, & pour s'attirer un aussi puissant Ennemi que le Roi de France, dans le tems qu'il en avoit déjà un autre redoutable sur les bras, & qu'il pensoit plus à affermir son autorité parmi les Siens, qu'à détruire celle de ses voisins. 1653.

La Flotte d'Espagne troplente pour l'empêcher.

Il n'en étoit pas de même de l'Espagne. Elle étoit depuis long-tems en Guerre ouverte avec la France, & s'apliquoit de tout son pouvoir à en apuier les rebellions. Aussi le Prince de Conti, qui commandoit dans Bordeaux avec le Comte Marsin, fondoit ses principales espérances sur le secours des Espagnols par Mer. Il étoit donc nécessaire de leur oposer celui de France, que le Duc de Vendôme, Grand Amiral, eut ordre d'y conduire. Celui d'Espagne consistoit, comme on l'aprit (a), en une Flotte de seize grands Navires, douze-

(a) *Voiez la Lettre de Wicquefo. du 2. Juin 1653.*

1653. Fregates, douze Brulots, & trente Brigantins, Armée de trois mille cinq cens Eſpagnols naturels, de cinq cens Officiers reformez, & de trois cens Volontaires, & commandée par le Marquis de Ste. Croix. Elle devoit partir de Saint Sébaſtien le 12. de Juin, & ſi elle ſe fût aprochée de la Ville avec plus de diligence, elle en eût rendu la priſe bien difficile, ſi même elle n'eut pas obligé les François d'en lever le Siege. On attribuë ſa lenteur à deux cauſes; la premiere à la maladie du Baron de Vateville, l'un de ſes Generaux: la ſeconde aux vens contraires.

L'Armée Navale de France lui étoit fort inferieure, n'étant compoſée que de huit grands Navires, trois Galeres, huit Fregates, & pluſieurs Chaloupes & Brigantins. Le Roi de Portugal avoit promis d'y joindre quatre Gallions, mais il ne les envoia pas. Le Duc de Vendôme ne laiſſa pas de mettre à la voile, d'arriver aſſez à tems pour ranger ſes Vaiſſeaux, & de ſe poſter ſi bien qu'il fût en état de diſputer le paſſage à la Flotte ennemie, ſi elle oſoit l'entreprendre. Trois Fregates, qui en

furent detachées, & qui étoient chargées de vivres & d'argent, firent leurs efforts pour entrer dans la Ville : mais deux furent prises & la troisiéme battuë du Canon des François prit en feu & sauta en l'air. Cependant le secours ne paroissoit point, & quinze jours après les Habitans desesperant de le recevoir s'assemblérent, & resolurent de demander la Paix, aiant deputez au Prince de Condé, pour lui notifier leur resolution. 1653.

Factions qui partageoient la Ville.

J'ai dit (a) que cette Ville Séditieuse étoit partagée en deux Factions, dont la premiere étoit composée des plus honnêtes gens, aussi bien que des plus riches, & l'autre des plus mutins, qui prirent le nom *d'Ormistes* du lieu où ils s'assembloient qu'on nommoit *l'Ormée*, ou *l'Ormaie*, parce qu'il étoit planté d'Ormes (b). Le Prince de Conti, qui avoit plus d'inclination pour les premiers ne laissa pas d'apuier les derniers, qu'il trouva plus propres à l'execution de ses ordres, & à une vigoureuse defense. Mais il eut lieu

(a) *Voiez ci-dessus pag.* 251.

(b) *Ou Hormée de la forteresse de Ha dont il étoit proche. Voiez ci-dessus pag.* 251.

1653. dans la ſuite de s'en repentir, n'aiant pû en réprimer les violences, qui allérent juſqu'a l'excez, & qui lui firent perdre l'affection des autres. Ceux-ci ne pouvant plus ſuporter les miſeres d'une révolte qui les abimoit, & ſe voiant encouragez par l'arrivée du Duc de Vendome, s'aſſemblerent à l'Hôtel de Ville pour y conclure une Paix Generale, prenant pour leur deviſe des rubans blanc en ſigne de Paix, & pour temoigner qu'ils étoient bons François, & faiſant paroître aux Clochers des Etendarts de la même couleur. Ils ſe diſtinguoient ainſi des Ormiſtes, dont les Enſeignes étoient rouges, en ſigne de Guerre, & pour marquer d'ailleurs leur Alliance avec l'Eſpagne, dont ils prenoient la couleur. Le Prince de Conti & le Comte Marſin firent bien leur poſſible pour faire changer d'avis aux premiers, les aſſurant qu'ils verroient bientôt paroître le ſecours d'Eſpagne, qui les mettroit en état de maintenir leur liberté & leurs privileges : mais à peine purent-ils obtenir encore quelques jours, au bout deſquels la Flotte Eſpagnole n'aiant point paru, ils deputerent au Duc

de Vendôme, & le dernier de Juillet le Traité de Paix fut arrêté & signé. Aussitôt après le Duc de Vendôme & le Duc de Candale entrerent dans la Ville par une Porte, & le Prince de Conti, le Comte Marsin, & le Colonel Balthasar en sortirent par une autre, amenant avec eux les Troupes de leur Parti. La Princesse de Condé & la Duchesse de Longueville en sortirent aussi, & chacun eut la liberté de se retirer où il voulut. Le Parlement, qui avoit été transferé tantôt à Agen, & tantôt à la Reole, fut retabli dans la Capitale, les seditions apaisées, la rebellion finie, & la Paix renduë à la Province, à qui le Roi pardonna ses trois revoltes consecutives (a). 1653. Le Traité de Paix arrêté & signé.

Cette reduction avoit été precedée par celle de Bourg, dont le Duc de Vendôme s'étoit rendu maitre le 5. de Juillet, comme je l'ai dit : & par la Conquête de ces deux Places toute la Guienne fut soumise & pacifiée : les autres, Villes comme Libourne, Tartas, Sainte Foy, Perigueux, & Bergerac n'étant pas capable de resister aux Armes du Roi, & toutes éprouvant sa clémence. Toutes les autres Places de la Guienne se soumettent.

(a) *En* 1649. 1650. *&* 1651.

1653. Le Comte de Dognon faiſoit toûjours le méchant (a), & vouloit s'ériger une Souveraineté ſur les bords de la Mer dans la Xaintonge & le Païs d'Aunix, & dans les Iles de Ré & d'Oleron, dans l'eſperance qu'il ſeroit apuié de l'Angleterre. Mais une telle entrepriſe étoit au deſſus de ſes forces : & d'ailleurs Cromvvel, qui gouvernoit l'Angleterre, ne trouva pas à propos de l'aſſiſter, non plus que les autres Rebelles par les raiſons que j'en ai rapportées. Il ne pouvoit cependant renoncer à ſes ambitieuſes prétentions : & quoiqu'il vît le Parti de la Rebellion tombé, & ſon formidable Chef (b) hors du Roiaume, quoique la Rochelle & ſes meilleures Places lui euſſent été enlevées, il tenoit encore ferme dans les autres, ne trouvant point de ſureté hors de leurs Remparts, comme la France n'en trouvoit point de ſon côté à lui en laiſſer la poſſeſſion. Enfin il fit ſon Traité à des conditions auſſi avantageuſes, que s'il eût été queſtion de recompenſer les ſervices d'un homme qui ſe ſeroit devoué

Traité du Côte de Dognon.

(a) *Voiez ci-deſſus pag* 241. & 333.
(b) *Le Prince de Condé.*

pour ſon Prince & pour ſa Patrie, au lieu qu'il ne s'agiſſoit que de deſarmer un Sujet rebelle qui leur avoit fait une ſanglante Guerre. Mais la Cour jugea qu'aiant du merite il pouvoit lui être utile, s'il ſe tournoit du bon côté, & elle aima mieux le gagner par ſes bien-faits, que de ſe priver, en le perdant, des ſervices qu'elle en pouvoit eſperer. Il fut fait Maréchal de France ſous le nom de *Foucaut*, qui étoit celui de ſa famille, & on lui laiſſa le Gouvernement d'Oleron, mais il remit tous les autres. On lui donna encore une ſomme de cinq cens mille livres : ce qui n'étoit rien en comparaiſon des ſommes immenſes qu'il emportoit de Brouage, & qu'on fait monter à pluſieurs millions. Je ne parle point de l'Amniſtie qui lui fût accordée, par laquelle commence le Traité (a), & qui fût verifiée au Parlement. 1653.

Il eſt fait Maréchal de France & prend le nom de *Foucaut*.

Je joins à cet accommodement celui du Comte de Harcourt. Il ne s'étoit pas fait Chef de Parti, comme le Comte de Dognon, & bien loin d'avoir arboré les Etendarts de la Ligue, il l'avoit combattuë en toutes les

Mécontentement du Comte de Harcourt.

(a) *Il fût ſigné au mois d'Avril.*

1653. grandes occaſions, où les Armées des deux Partis en étoient venus aux mains, & ſur tout au commencement de la Guerre de Guienne (a). Cependant il s'étoit abſenté tout d'un coup (b), & comme s'il eût eu peur qu'on ne le voulût arrêter, il s'étoit retiré en Alſace. Cette retraite le rendit ſuſpect, & on craignit qu'il ne s'y voulût cantonner. On n'a jamais bien ſu quelle avoit été ſon intention. On dit qu'après avoir bien ſervi, le Cardinal en avoit pris ombrage, ce qui l'avoit obligé à ſe retirer mecontent, & ſur le ſoupçon qu'il avoit eu qu'on le vouloit arrêter : qu'il avoit trouvé moien enſuite, en ſupoſant de faux ordres, de ſe faire recevoir en Alſace, où il avoit tellement gagné le cœur des principaux Officiers, qu'il s'étoit rendu maitre des meilleures Places. Il diſoit neanmoins qu'il les tenoit pour le Roi : mais inſenſiblement il s'attribuoit un pouvoir qui dans la ſuite des tems n'auroit plus ſouffert de dependance. Le Cardinal diſſimuloit ſes entrepriſes, parce qu'il n'oſoit les

(a) *En* 1651.

(b) *Après avoir levé le Siege de Villeneuve. Voiez ci-deſſus pag.*303.

punir : mais il eut recours à la ruſe. 1653.
Il envoia ſur les lieux des perſonnes habiles qui lui étoient affidées, & ces Emiſſaires gagnerent ſi bien la Garniſon de Briſach, que le Gouverneur qu'y avoit mis le Comte de Harcourt en étant ſorti pour une partie de Chaſſe, on lui ferma les portes quand il voulut rentrer. On s'aſſura enſuite de Philiſbourg à peu prés de la même maniere, & toute l'Alſace Françoiſe fut ainſi remiſe dans l'obéïſſance du Roi. Le Cardinal en eut le Gouvernement que le Comte de Harcourt fut obligé de lui ceder, & de ſe contenter en échange de celui d'Anjou qu'il poſſeda juſqu'à ſa mort (a). Son raccommodement.

Ainſi s'affermiſſoit l'autorité roiale, que nous allons voir deſormais preſque toûjours triomphante (b), en reprenant le fil de l'Hiſtoire, & raportant chaque évenement en ſon ordre. Vervins fut repris le 23. de Janvier (c), & Rhétel ſe rendit aux Maréchaux de Turenne & de la Ferté le 9. de Juillet aprés quatre jours de Priſe de Rhétel.

(a) *Elle arriva en* 1666.
(b) *Voiez de Riencourt, la vie du Vicomte de Turenne, les Faſtes de Loüis le Grand.*
(c) *Voiez ci-deſſus pag.* 378.

1653. Siege. Commerci, en Lorraine, en tint ſept, & ce fut l'expedition d'un des Lieutenant-Generaux de l'Armée Françoiſe (a). Ces ſuccès furent temperez par la perte de Rocroi que le Vicomte de Turenne ne pût empêcher.

Irruptions du Prince de Condé en France.

Pendant qu'il ſe hâtoit de prendre Rhétel, le Prince irrité & ne reſpirant que la vengeance avoit des deſſeins beaucoup plus relevez que celui de venir au ſecours : il ne prétendoit pas moins que de porter la terreur dans la Capitale du Roiaume, s'il ne pouvoit pas y reveiller des Factions qui n'étoient pas encore éteintes. Pour executer cette fiere reſolution il paſſe la Somme, entre en France, & fait tout trembler juſqu'aux portes de Paris. Il en couta cher à la Ville de Roie (a) qui voulut s'opoſer à ſon paſſage, & les autres Places intimidées par ſon exemple ne firent point de reſiſtance : toutes lui ouvrirent les Portes, & lui fournirent les Proviſions dont il avoit beſoin. Il eût pû y mettre Garniſon ; mais ne voulant point affoi-

(a) *Brinon, le 26. Juillet.*
(b) *Dans le Santerre en Picardie.*

blir son Armée il se contenta des as- 1653.
surances de leur fidelité, & marchant toûjours plus avant il s'approcha de Paris dans l'esperance d'y exciter quelque Sédition. Voiant que personne ne branloit pour lui, il revient sur ses pas, repasse la Somme, & ramene ses Troupes chargées de butin. Le Vicomte de Turenne, qui venoit de prendre Rhetel, crût qu'il étoit plus important d'aller au secours de la Picardie, que de penser à d'autres Conquêtes, & il se mit en marche pour en faire sortir le Prince. Mais aiant sçu qu'il s'étoit déja retiré au delà de la Somme, il ne songea plus qu'à garentir les Places qu'il pouvoit menacer, faisant entrer du secours dans Perone, dans St. Quentin & dans Guise, & se tenant aux environs de Ham prêt à marcher où il seroit necessaire. Il rompit ainsi toutes les mesures du Prince de Condé, qui n'osant entreprendre le Siege d'aucune de ces Places, trop bien pourvûës pour en esperer un heureux succès, eût recours aux Stratagêmes de la Guerre pour attirer le Vicomte en rase Campagne & lui livrer Bataille, se voiant à la tête d'une Armée plus

Le Vicomte de Turenne rompt ses mesures.

1653. forte que la ſienne. Il fit donc mine d'en vouloir à Arras ; & marcha de ce côté-là comme s'il eût eu deſſein de l'aſſiéger. C'étoit pour obliger le Vicomte à remuer ſon Camp, & à ſortir de ſes Retranchemens : mais il avoit affaire à un General trop habile pour ſe laiſſer tromper. Il n'avoit garde de quitter un Poſte où il étoit en ſureté, & à portée des Places pour leſquelles il avoit à craindre, & de marcher ſans neceſſité au ſecours d'une Ville qui ne manquoit de rien pour ſoutenir un Siege, quand le Prince eût eu véritablement le deſſein de l'entreprendre. Cette feinte n'aiant pas réüſſi, le Prince qui ne vouloit pas perdre tout le fruit de la Campagne jetta les yeux ſur quelque Place d'importance dont il pût ſe rendre maître, & profitant de l'éloignement du Vicomte de Turenne, qui couvroit les Villes les plus voiſines de Paris, il ſe preſenta devant Rocroi qu'il inveſtit avec toute ſon Armée, & qu'il emporta le 29. de Septembre après vingt-cinq jours de Tranchée ouverte. La perte en fut conſiderable, & tant que les Eſpagnols l'ont poſſedée, leurs Partis ont

Le Prince aſſiége & prend Rocroi.

fait des Courſes juſque dans l'Ile de France. Le Vicomte n'ignoroit pas la conſequence d'une telle Conquête, qu'il eût bien voulu empêcher : mais il eût fallu donner une Bataille que le Cardinal craignoit de hazarder, & dont la perte eût été plus fâcheuſe que celle d'une Ville. 1653.

Le Vicomte de Turenne fait le Siege de Mouſon.

Se voiant donc les mains liées par les ordres precis qu'il recevoit de la Cour de ne point riſquer le Combat, il ne voulut pourtant pas demeurer immobile, & lui étant defendu de marcher au ſecours de Rocroi, il entreprit de ſon côté le Siege de Mouſon. Nous avons vû celui que les Eſpagnols en avoient fait en 1650 (a). & qui avoit duré quarante-deux jours : le Vicomte n'en mit pas tant à la reprendre : aſſiegée le 9. de Septembre, & priſe le 28. un jour avant la perte de Rocroi. Ainſi l'on peut dire que le General François s'étoit procuré une recompenſe du dommage qu'il n'avoit pû empêcher, avant même qu'il fut arrivé. Au reſte c'étoit quelque choſe de ſingulier de voir les deux premiers Generaux de l'Europe faire ces deux Sieges en

Il s'en rend maître.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 152.

1653. même tems : comme ſi ſe reſpectant l'un l'autre ils euſſent mieux aimé attaquer des Places que d'en venir aux mains, ou qu'ils euſſent apprehendé de commettre les deſtinées de leur Parti dans un combat, qui en eût decidé, incertains du ſuccés, dont ils n'oſoient s'aſſurer. C'eſt au moins ce qu'on peut dire du Vicomte de Turenne qui évita le ſort d'une ſi dangereuſe journée.

Priſe de Sainte Menéhou.

La priſe de Mouſon ne lui ſembla pas un équivalent ſuffiſant de celle de Rocroi, & il entreprit encore le Siege de Sainte Menéhou (a), dont il laiſſa la conduite au Maréchal Du-Pleſſis-Pralin, qui l'emporta le trente-troiſiéme jour (b), pendant que de ſon côté il le couvroit avec ſon Armée, & tenoit le Prince de Condé en échec, l'empêchant de faire des irruptions en France : à quoi il étoit principalement attentif.

Quoique je n'aie point fait mention du Maréchal de la Ferté dans ces diverſes expeditions, il ne faut pourtant pas lui dérober la gloire que ſa valeur lui acquit cette Campagne, où

(a) *Voiez ci-deſſus p.270. Sa priſe par le Prince.*
(b) *Le 26. de Novembre.*

où il commandoit avec le Vicomte de Turenne : mais il eſt vrai d'ailleurs que cette valeur trop bruſque eût ſouvent cauſé plus de dommage qu'elle n'aporta d'utilité, ſi la ſageſſe du Vicomte ne l'eût pas quelquefois réprimée. Il y avoit entre ces deux Chefs une contrarieté plus grande que celle qui ſe trouva entre Fabius & Marcel, ces deux Généraux Romains à qui Annibal eut affaire. Marcel ne conſultant que ſon ardeur toute martiale vouloit toûjours combattre : Fabius réglant ſon courage par ſon ſang froid, vouloit jouer à jeu ſûr, harceler l'Ennemi par des marches & des contremarches qui le fatiguoient, & ruiner ainſi ſon Armée ſans expoſer la ſienne au ſort d'une Bataille. Auſſi Annibal diſoit il qu'il craignoit plus Fabius ne combattant pas, que Marcel combattant. Le Prince de Condé faiſoit le même jugement des deux Generaux François, plus embaraſſé du flegme de l'un, que de l'impétueuſe valeur de l'autre. On ne peut mieux en placer le parallêle que dans la Cours de cette Campagne, où le différence de leur naturel & de leur con-

1653.

Parallêle du Vicomte de Turenne avec le Maréchal de la Ferté.

1653. duite éclata plus que dans aucune autre.

Emportement du Maréchal de la Ferté.

Le jaloux Maréchal de la Ferté ne pouvoit ſouffrir le mérite ſupérieur du Vicomte de Turenne, & celui-ci ne ſe vengeoit qu'en le loüant & en parlant avantageuſement de ſes actions. Belle vengeance ! dont l'Offenſé a tout l'honneur, ſans que ſon Ennemi en ſouffre de dommage. L'emportement du premier, & la Sageſſe du ſecond allérent un jour au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer (1). Ils commandoient enſemble, & leurs Armées étoient jointes : un des Gardes du Vicomte de Turenne étant ſorti hors du Camp, fut rencontré par le Maréchal de la Ferté qui lui donna des coups de Canne, pour le punir de ce qu'il avoit paſſé les Gardes, ſans en vouloir écouter les raiſons. Le Garde s'en fut plaindre à ſon maître, qui fit venir le Capitaine, à qui il ordonna de mener le battu au Maréchal de la Ferté, pour le châtier comme il l'avoit mérité, ne ſe pouvant faire qu'il n'en eût été bien offenſé, pour l'avoir traité comme il avoit fait : qu'il le lui envoioit

Modération du Vicomte de Turenne.

(1) *Voyez la Vie du Vicomte de Turenne.*

pour achever de le punir : qu'il le chaſſeroit auſſi s'il le trouvoit bon, & qu'il n'avoit qu'à le lui mander pour être obéï. Ce fut pour le violent Maréchal la plus grande mortification du monde, & il ne put s'empêcher de ſe récrier qu'il ſeroit toûjours un emporté, & que le Vicomte ſeroit toûjours Sage. 1653.

Après tout il étoit deſagréable à ce dernier d'avoir toûjours beſoin de ſa modération contre les bruſqueries de l'autre, & le Cardinal qui ne l'ignoroit pas eût dû y apporter du remede en leur donnant des Commandemens ſéparez : car l'abſence du Duc d'Orléans lui avoit laiſſé toute la direction du Cabinet. Mais ſa politique étoit tout autre. Il croioit qu'il étoit plus ſûr de partager l'autorité entre deux Concurrens d'inclinations différentes, qui s'obſerveroient l'un l'autre, que de la confier tout entiére à un ſeul, qui en pouvoit abuſer. C'étoit trop rafiner : & il y avoit plus de deſordres à craindre de cette meſintelligence, que d'utilité à en eſpérer.

Le Prince de Condé eût pu en profiter, ſi les Eſpagnols de leur côté

1653. euſſent eu plus de confiance en lui, mais l'irréſolution où ils le voioient, en écoutant les propoſitions d'accommodement que la Cour de France lui faiſoit faire, ſoit pour le regagner, ſoit pour le rendre par là ſuſpect à l'Eſpagne, obligeoit cette Couronne à ne lui mettre pas toutes ſes forces entre les mains. Il s'en aperçut, & pour lever cette défiance, détrompé d'ailleurs des eſpérances d'un Traité dont il crut que le Cardinal l'amuſoit, il ſe tourna tout-à-fait du côté de l'Eſpagne, & acheva d'ôter de ſon cœur l'amour de la Patrie & l'obéïſſance qu'il devoit à ſon légitime Souverain, pour ne penſer plus qu'à ſatisfaire ſa vengeance. Alors auſſi le Roi, qui juſque là avoit ſuſpendu la foudre, la lança ſur la tête du Prince rebelle, & fut exprès au Parlement pour en réagraver la proſcription, le faire déclarer tout de nouveau (1) Criminel de Lêze-Majeſté, déchu de la qualité de Premier Prince du Sang, comme de toutes les prérogatives dûës à ſa naiſſance : tous ſes Partiſans qui l'avoient ſuivi furent compris dans la même condamnation, mais

La proſcription du Prince de Condé réagravée.

[1] *Voiez ci-deſſus pag.* 326.

ils n'en furent point intimidez, & pas un d'eux ne voulut l'abandonner. Il n'y eut que le Prince de Tarente qui aima mieux ſe réconcilier avec la Cour, que de s'attacher a la fortune d'un Prince exilé & proſcrit. 1653.

Achevons de voir les Campagnes de cette année, par la rélation de celles de Catalogne & d'Italie.

Depuis la priſe de Barcelône (1) par les Eſpagnols, le Parti François étoit réduit à de fâcheuſes extrêmitez. Il ſe ſoutenoit pourtant toujours : & Du-Pleſſis-Belliére, qui avoit le principal Commandement des Troupes, en l'abſence du Maréchal d'Hoquincourt, qu'on y attendoit avec le titre de Viceroi, maintenoit les Places qui étoient demeurées à la France, & faiſoit des Courſes aux environs des autres (2). Il rompit l'entrepriſe des Eſpagnols ſur Roſes qu'ils vouloient aſſiéger, & réduiſit la Ville d'Ampoule à l'obéïſſance du Roi Très-Chrétien. On forma de plus hauts deſſeins à l'arrivée du Maréchal d'Hoquincourt, &

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 343.

[2] *Voiez de Riencourt, les Faſtes de Loüis le Grand, les Lettre de Vvicquefort, Nani à la Vie du Vicomte de Turenne.*

1653. on réſolut le Siége de Girône : mais le ſuccès n'en fut pas heureux. Cet échec fut en quelque ſorte réparé par la Bataille qui ſe donna quelque tems après, où l'Armée Eſpagnole fut défaite. Donnons le détail de ces différentes expéditions.

Exploits du Général Du-Pleſſis-Belliére en Catalogne

L'Armée de France ne s'aſſembla ſous le Général Du-Pleſſis Belliére que vers la mi Juin, forte d'environ douze mille hommes, & prit ſa marche dans les Plaines de Roſes, que les Eſpagnols avoient abandonnée, n'aiant oſé en faire le Siége, s'étant contentez de brûler tous les blez, & de faire le même dégat dans tout le Lampourdan. D'autres Troupes fourageoient le plat Païs de la Catalogne Françoiſe, dont les Habitans avoient quitté leurs maiſons, & s'étoient retirez dans les Montagnes. Cette terreur ne dura pas long-tems, & les François leur faiſant reprendre courage ſe diviſérent en deux Corps, dont l'un, commandé par Tilly, Gouverneur de Colioure, entra dans la Cerdagne, & l'autre s'avança dans la Catalogne, s'aprochant de Girône, dans le deſſein de l'aſſiéger, ſur la promeſſe des Habitans du Païs de

prendre les Armes, & de ſe joindre à lui auſſi tôt qu'il paroitroit. Belliére, qui le conduiſoit, ne forma pourtant le Siége qu'à l'arrivée du Maréchal d'Hoquincourt. En l'attendant il fit celui de Caſtillon qu'il emporta, d'où il paſſa dans les Montagnes pour en chaſſer les Partiſans Eſpagnols : & Tilly ſe rendit maître de Ripoul. 1653.

Enfin le Maréchal d'Hoquincourt (1) qu'on ſe laſſoit d'attendre arriva, & on entreprit le Siége de Girône qui fut formé le 15. de Juillet. Il fut long & malheureux. Dom Jean d'Autriche, étant venu au ſecours de la Place qui n'en pouvoit plus, après une réſiſtance de ſoixante & dix jours, força les Lignes, & obligea le Maréchal à lever le Siége. Cet échec arriva le 25. de Septembre, & les deux Armées n'entreprirent depuis rien de fort conſidérable. Il y eut pourtant une Action aſſez vigoureuſe à Bordils, dans le voiſinage de Roſes, que le Général François couvroit avec ſon Armée, & où il faiſoit mener des vivres & d'autres Pro-

Arrivée du Maréchal d'Hoquincourt qui aſſiége Girône, & leve le Siége

[1] *De Riencourt dit que c'étoit le Comte de Harcourt : mais il ſe trompe.*

1653. viſions. Les Eſpagnols en étant avertis voulurent diſputer le paſſage, & ce fut ce qui engagea le Combat, où les Ennemis furent battus, laiſſant cinq cents morts & huit cents priſonniers : les François victorieux continuérent leur chemin, & le Convoi ne trouvant plus d'obſtacle, entra dans Roſes au commencement de Décembre.

Négociations de la France à la Cour de Turin.

La France avoit bien de la peine à tenir le Duc de Savoie dans ſon Alliance, prêt à tous momens à lui échaper, & à ſe tourner du côté de l'Eſpagne. Deux choſes l'y faiſoient pencher : la premiére, les grandes offres que lui faiſoit la Cour de Madrid : la ſeconde, les menaces de cette Cour en cas qu'il refuſât de les accepter. La France emploioit bien de ſon côté les mêmes moyens pour le retenir, mais elle n'étoit pas ſi à portée de le ſecourir, que l'Eſpagne étoit de l'attaquer. Celle-ci d'ailleurs faiſoit paroître ſes Troupes prêtes à ſe jetter dans le Piémont, & la France ne ſe hâtoit pas de faire marcher les ſiennes pour s'y opoſer. Elle étoit plus apliquée aux Négociations. Du Pleſſis-Beſançon les continuoit

avec beaucoup d'habileté, & la Ducheſſe de Savoye, mere du jeune Duc, le ſecondoit de tout ſon pouvoir. Comme elle étoit FRANÇOISE, fille de Henri IV. & tante de Loüis XIV. elle n'épargnoit rien pour apuier le Miniſtre FRANÇOIS : mais par là même elle accrochoit la Négociation, ſe rendant ſuſpecte au Conſeil du Duc ſon fils, qui réſolut de ne la plus apeller aux Déliberations. Il arriva encore un autre incident. L'Ambaſſadeur de Savoye à la Cour de FRANCE, s'étant brouillé avec le Cardinal & les autres Miniſtres, déclara que ſi on n'envoioit pas à ſon Maître dans peu de jours le ſecours qu'on lui faiſoit eſperer depuis ſi long-tems, il ſeroit obligé de ſe détacher de l'Alliance du Roi Très-Chrétien, & de prendre celle du Roi Catholique. Toute partiale qu'étoit la Ducheſſe Douairiére pour le premier, elle en écrivit à Paris dans les mêmes termes que l'Ambaſſadeur en avoit parlé : & on dit [1] qu'un des plus puiſſans motifs qui faiſoient ainſi agir la mere & le fils, étoit l'eſperance de recouvrer Pignerol, dont la FRANCE s'é-

1653.

Le Conſeil du Duc de Savoye & ſa mere ſont oppoſez.

[1] *Voiez les Lettres de Vvicquefort.*

1653. toit emparée ſous le Regne précédent. Les Eſpagnols qui ſavoient l'envie qu'en avoit le Duc, lui promettoient de lui aider à reconquerir cette importante Place, & à le mettre en poſſeſſion du Monferrat, en donnant le Crémonois au Duc de Mantouë pour échange. Ils ajoûtoient à des offres ſi avantageuſes une promeſſe encore plus flateuſe, c'étoit le mariage de leur infante. Il étoit bien difficile au jeune Prince de réſiſter à tant de tentations, de n'être pas ébloui d'une ſi haute Alliance, & de toute la fortune dont elle devoit être ſuivie. La Ducheſſe Douairiére craignit alors le précipice caché ſous les fleurs, & que l'Eſpagne n'en promit beaucoup plus qu'elle n'en vouloit tenir. Elle tâcha de faire entrer ſon fils dans ſes ſentimens : mais prévenu par ſon Conſeil il ne voulut plus écouter ſa mere.

La Cour de France ſe trouvoit bien embaraſſée dans une conjoncture ſi preſſante & ſi délicate. Elle voioit d'un côté la néceſſité d'envoier des Troupes au Duc de Savoie, ſi elle vouloit s'en conſerver l'Alliance ; mais elle voioit en même tems

le danger qu'il y avoit de hazarder un ſecours que les Eſpagnols, & peut-être le Duc lui-même, de concert avec eux, pourroient enveloper dès qu'il ſeroit arrivé, ne trouvant pas de ſureté à le faire paſſer dans une Cour, où la brigue Eſpagnole avoit pris le deſſus. Cependant après bien des délibérations elle réſolut d'en courir les riſques, & le Commandement de l'Armée fut donné au Maréchal de Grançey [1], qui eut pour Lieutenans Généraux le Marquis Ville & le Comte de Quincé, qui étoient déjà, l'un à la tête des Troupes de Savoie, & l'autre à la tête de celles que la France avoit en Piémont. 1653.

La France envoye des Troupes en Piémont, ſous le Maréchal de Grancey.

La Saiſon étoit bien avancée, lorſque le Maréchal de Grançey arriva, n'étant parti de France que ſur la fin de Juillet. Il ne s'étoit pourtant rien paſſé de conſidérable : ſoit que les Eſpagnols, attendant le ſuccès de leurs Négociations, ne vouluſſent pas irriter la Cour de Turin : ſoit qu'ils trouvaſſent les Places trop bien munies pour en faire le Siége. Il y avoit eu ſeulement, avant l'ouverture

[1] *Voyez de ce Maréchal cy-deſſus p. 292.*

1653. de la Campagne, quelques hoſtilitez commiſes par les Troupes Eſpagnoles dans le Cigliano d'un côté, & par celles de France & de Savoie de l'autre dans le Milanois. Mais ces irruptions n'étoient proprement que des pillages, qui ſe terminérent à la déſolation du Païs. Ce ne fut qu'à l'arrivée du Maréchal de Grancey que s'ouvrit la Campagne.

Il trouva le Marquis de Caracêne à la tête de l'Armée Eſpagnole, qui avoit fait conſtruire un Pont ſur le Ténare, dans le deſſein de ſurprendre les Troupes que le Comte de Quincé & le Marquis Ville commandoient de l'autre côté de la riviére. Il étoit tems que le Maréchal de Grancey arrivât avec celles qu'il amenoit de France. Déjà l'Armée Eſpagnole étoit paſſée, & déjà elle travailloit à faire des Rétranchemens, lorſque le Général François paroiſſant à l'improviſte fit ſonner la charge, après avoir rangé ſes Troupes & donné les ordres pour le Combat (1). Le Marquis de Caracêne fit la même choſe de ſon côté, & les deux Armées en vinrent aux mains dans

(1) *Le 23. de Septembre.*

un lieu nommé *la Roquette*, d'où la Bataille prit ſon nom. Elle fut opiniâtre, & la Victoire balança pendant plus de quatre heures. Elle ſe déclara enfin pour le Général François, à qui le Marquis de Caracêne fut contraint de céder le Champ de Bataille, qu'il laiſſa couvert de neuf cents morts, outre trois cents qui furent noiez en voulant repaſſer le Ténare. Il y perdit ſon neveu, & le Comte Galeazzo Trotti, Général de la Cavalerie, avec pluſieurs autres braves Officiers qui furent tuez, aiant été lui-même dangereuſement bleſſé au bras, & ne s'étant ſauvé qu'avec peine. Cet exploit du Maréchal de Grancey fut d'autant plus beau, qu'il n'y perdit pas cent hommes.

1653. Bataille de la Roquette. Le Marquis de Caracêne eſt battu.

Le Vainqueur, animé par un ſi heureux ſuccès, s'avança dans le Milanois, paſſa la riviére de la Séſia, & emporta le Château de Carpignano pour donner du fourage à l'Armée, & pour lui ouvrir le chemin du Navarrois, ou de l'Alexandrin. Il y eut encore quelques Eſcarmouches entre les deux Armées: mais la Saiſon étoit trop avancée pour tenir la Campagne

Autres exploits du Maréchal de Grancey.

1653. plus long-tems, on fit d'ailleurs pluſieurs diverſions de part & d'autre, & on ſongea enfin aux Quartiers d'Hiver.

Telles furent cette année les Guerres qu'eut la France, ſoit avec les Rebelles, ſoit avec les Ennemis. Voyons ce qui ſe paſſa dans le Royaume à l'égard du Gouvernement Civil, & que je n'ai point encore raporté, pour ne point interrompre la narration des autres événemens.

La Rebellion domtée, la Politique abſoluë du Cardinal avoit repris ſon cours, & la Volonté Royale toute ſon autorité (1) Le Peuple n'aiant plus de Chefs ne faiſoit que des plaintes frivoles contre les Impôts, & le Parlement n'étant point ſoutenu, en étoit réduit à des remontrances ſouvent rebutées, & preſque toûjours inutiles. Il ſe ſouvenoit encore de la liberté qu'il s'étoit donnée pendant la Minorité & les Guerres Civiles : mais l'exil de ceux de ſon Corps, qui s'étoient montrez trop grands Zélateurs des Princes, intimidoit les autres & les tenoit dans le reſpect. Le

(1) *Voyez de Riencourt, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne, les Lettres de Vvicquefort, les Faſtes de Louis le Grand.*

Roi au contraire revendiquoit ſa toute-puiſſance, & leur faiſoit ſentir qu'il étoit leur Maitre. 1653.

Tout jeune qu'il étoit, on en avoit propoſé le mariage dès les années précédentes avec de différens Partis : on en renouvella cette année la propoſition, premiérement avec une des filles du Duc d'Orléans, ſortie de ſon ſecond mariage (1), & ce projet n'aiant point eu de ſuite, on propoſa l'Infante de Portugal. On vouloit, par l'eſpérance du premier projet, regagner le Duc d'Orléans toûjours mécontent, & par l'envie qu'on donneroit de l'autre au Roi de Portugal, l'engager fortement à fournir à la France des ſecours ſuffiſans pour réduire toute la Catalogne. Ni l'un ni l'autre ne réüſſit : & il y a bien de l'aparence que ni en l'un ni en l'autre on n'agiſſoit pas ſérieuſement. Auſſi le Duc d'Orléans ne changea rien à ſa réſolution de vivre dans l'éloignement de la Cour, & Divers mariages propoſez au Roi.

[1] *Il en avoit quatre, dont l'ainée épouſa le Duc de Toſcane en* 1661. *La ſeconde, qui portoit le nom de* Mademoiſelle d'Alançon, *épouſa le Duc de Guiſe. la troiſiéme, qu'on nommoit* Mademoiſelle de Valois, *épouſa le Duc de Savoie: la quatriéme mourut jeune ſans être mariée.*

1653. demeura toujours à Blois dans ſon Apanage. A l'égard du Portugal on diſoit (1), que la Négociation avoit commencé dès le tems que la Cour étoit à Poitiers, & qu'elle avoit envoyé de là à Lisbonne un Deputé (2), pour preſſer le Roi de Portugal de ſecourir la Catalogne, & pour lui offrir le mariage du Roi avec l'Infante. On ajoûte que ces offres avoient depuis été réïterées à ſon Ambaſſadeur au retour de la Cour à Paris : mais que cette Négociation avoit été tenuë ſecrete juſqu'au mois de Mai de cette année, qu'on publioit que le Traité avoit été conclu, & que moyennant cette Alliance le Roi de Portugal promettoit d'aſſiſter le Roi Très-Chrétien d'une ſomme de trois millions d'or, & de vingt-quatre Navires de Guerre, pour être le tout emploié au Siége de Barcelône, ou plûtôt de Girône qui ſe fit cette année. Quelque circonſtanciée que ſoit cette nouvelle, qui ſe répandit alors en France, elle ne ſe vérifia pas par l'événement, & il ne parut aucun Navire Portugais pour renforcer la Flotte du Duc de Ven-

Ce qu'on doit croire de celui qui concernoit l'Infante de Portugal.

[1] *Voiez la Lettre de Vvicquefort du 9. de Mai 1653.* [2] *Le Coq.*

dôme, & pour faire le Siége de Girône, quoique l'on continuât de publier qu'il étoit parti de Lisbonne quatre Gallions, avec une ſomme conſidérable d'argent, qu'on faiſoit monter à quatre millions de livres. Le Ciel au reſte avoit deſtiné une autre Infante à Loüis XIV. qui devoit lui aporter en dot bien d'autres richeſſes, & des avantages infiniment plus conſiderables. 1653.

J'ai parlé des fiançailles de Ferdinand Guillaume, fils de Guillaume, Prince de Bade (1), avec Loüiſe de Savoye, fille du Prince Thomas, de la Branche de Carignan. Le mariage s'en fit cette année, & le Roi & la Reine Douairiére ſignerent au Contract. Mariage de la Princeſſe de Carignan.

Ce que j'ai dit des deux mariages du Duc & du Marquis de Richelieu, & du chagrin qu'en eut la Ducheſſe d'Aiguillon leur tante, m'oblige de dire encore ici qu'elle ne leur put jamais pardonner. Pour les en punir elle diſpoſa cette année d'une partie de ſes biens en faveur des Hôpitaux & Couvens: & elle acheta un grand Bâtiment, qu'on nommoit *le petit* La Ducheſſe d'Aiguillon ſe venge de ſes neveux qui s'étoient mariez malgré elle.

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 388.

Arſenal, auprès de la Baſtille, où elle avoit deſſein de faire conſtruire un Hôpital, pour y retirer les Mendians dont Paris étoit rempli. Elle ne pouvoit faire un meilleur uſage des richeſſes immenſes que le Cardinal de Richelieu ſon oncle lui avoit laiſſées : & on peut dire que c'étoit une juſte reſtitution des Levées qu'il avoit faites ſur le Peuple.

Exactions des Financiers.

Il s'étoit fait de terribles exactions ſous ce Miniſtére, & les Financiers accumuloient de prodigieux treſors, puiſque cette année deux Veuves de ces Sang ſuës (1), à qui on voulut faire rendre le ſang des Sujets que leurs maris avoient ſucez, ne poſſédoient pas moins de cinq cents mille livres de rente. On envoya Garniſon chez elles, juſqu'à ce quelles euſſent payé les Taxes qu'on leur impoſa.

Les Finances, pour le dire en paſſant, furent miſes cette année entre les mains de deux Sur-Intendans, dont l'un étoit le Comte de Servient, ſi connu par les Conférences de Munſter, & l'autre, le fameux Fouquet, Procureur-General au Parle-

[1] *La Veuve du Marquis d'Effiat, Sur-Intendent, & la Bretonvilliers. Voiez la Lettre de Vvicquefort du 25 Juillet 1653.*

ment, dont le luxe & l'ambition cauſérent dans la ſuite la priſon où il a fini ſes jours : mais dont la priſon lui fit connoître la vanité des choſes du monde, & lui aprit à les mépriſer. 1653.

Il ſe fit cette année pluſieurs promotions dans l'Egliſe & dans le Gouvernement. Je ne parlerai des premiéres que par raport au Cardinal Barberin, & au Cardinal Mazarin, qui poſſédoient les plus beaux Bénefices. Le premier, qui ſe nommoit *Antoine*, ſi renommé auſſi bien que ſes freres par leur diſgrace & leur réconciliation avec le Pape, & par la protection qu'ils trouverent à la Cour de France (1), y obtint ſur la fin d'Avril la Charge de Grand Aumônier, dont il prêta le ſerment entre les mains du Roi. Il fut en même tems revêtu de celle de Grand aumônier de l'Ordre du Saint Eſprit, qui eſt toûjours annexée à la premiére, & à cauſe de laquelle il reçut le Cordon bleu.

La Charge de Grand Aumônier donnée au Cardinal Barberin.

Cette belle Charge étoit vacante par la mort du Cardinal de Lion, qui poſſédoit pour ſoixante mille écus de rente d'autres Benefices, auſquels le

[1] *Voiez Tome I. pag. 160.*

1653. Cardinal Mazarin ſon frere ſuccéda, ou dont il diſpoſa à ſa volonté : la Reine lui en aïant donné toute la dépoüille, comme elle s'en exprima (1) tout haut, *afin que perſonne*, diſoit-elle, *ne lui en vint rompre la tête*. Peu de jours auparavant il avoit été inveſti de l'Evêché de Mets, par la réſignation que lui en avoit faite le précédent Titulaire. C'étoit Henri de Bourbon, fils naturel du Roi Henri IV. & de la Marquiſe de Verneüil, de la Maiſon d'Entragues-de-Balzac. En faveur de cette réſignation le Roi, à la recommandation du Cardinal, érigea le Marquiſat de Verneüil en Duché, & le Prince, auparavant connu ſous le nom *d'Evêque de Mets*, prit celui de *Duc de Verneüil*.

Le Cardinal Mazarin eſt revêtu de toutes les Charges & de tous les Bénefices de ſon frere.

Pour revenir au Cardinal Mazarin, il entaſſoit Bénéfices ſur Bénéfices, s'étant fait reſigner la meilleure partie de ceux que poſſédoit le Prince de Conti, réſolu de quitter la profeſſion Eccleſiaſtique. Il joignit le Temporel au Spirituel : car le même jour qu'il fut, pour ainſi dire, envoïé en poſſeſſion des riches Béné-

Les autres emplois & les Gouvernemens dont il eſt inveſti.

[1] *Voiez la Let. de Vvicq. du 28. Mars 1653.*

fices du Cardinal de Lion, il fut auſſi déclaré Gouverneur de la Rochelle, de Brouage, des Iles de Ré & d'Oléron, & du Païs d'Aunix, dont le Comte de Dognon n'avoit pourtant pas encore donné ſa démiſſion, comme il le fit bien-tôt aprés (1) : & où le Comte d'Eſtrades fut envoié commander pour ſon Eminence. 1653.

Ce qui lui arrive d'effraiant.

Au milieu de tant de proſperitez, le Cardinal reçut une belle leçon de n'en pas abuſer, & la Providence lui offrit un ſpectacle bien touchant de leur fragilité (2). Ce fut ſur la fin de Juillet dans ſon Antichambre, où les Prélats qui vouloient lui parler pour une affaire importante, étoient aſſemblez en attendant l'heure de ſa commodité. L'Evêque de Senlis, l'un d'eux, fut ſaiſi d'apoplexie, & au bruit qu'on faiſoit pour le ſecourir, le Cardinal ſortit de ſa chambre demandant ce que c'étoit : A quoi l'Evêque de Graſſe répondit : *Defunctus loquitur* : C'eſt un mort qui parle. *Ouï*, ajoûta-t-il, *Monſieur de Senlis vous fait une belle Prédication, à vous, Monſieur, qui n'en entendez pas ſouvent.*

Belles paroles que lui adreſſe l'Evêque de Graſſe.

[1] *Au commencement d'Avril. voiez ci-deſſus pag.* 401. (2) *Voiez la Lettre de Vvicquefort du* 28. *de Juillet* 1653.

1653. Il y eut pluſieurs promotions dans le Gouvernement Civil, tant à l'égard de l'Epée, qu'à l'égard de la Robe. Pour commencer par la derniére, j'ai dit que la Charge de Sur-Intendant des Finances fut partagée entre le Comte de Servient, & le Procureur-General Fouquet. Les demêlez qui ſurvinrent entre eux bien-tôt après, firent connoître que ce partage n'étoit pas un moien fort propre à remédier aux maux que la malverſation des Deniers-Publics avoit introduits. Le Cardinal eut beſoin de toute ſon habileté & de tout ſon pouvoir pour les réconcilier, & leur réconciliation ne fut jamais bien ſincére.

Diverſes promotions dans la Robe.

Le 17. d'Avril le Garde des Sceaux [1], qui étoit auſſi Premier Préſident au Parlement, ſe démit de cette derniére Charge en faveur du Préſident de Belliévre, qui étant déjà Préſident au Mortier, fut élevé à la dignité de Premier Préſident, & qui en échange donna ſa premiére Charge au fils du Garde des Sceaux, qui en fut revêtu. Ainſi il ſe fit une double promotion en même tems, & la

[1] *Molé.*

Cour agréa l'une & l'autre. Le Roi aiant de plus accordé au nouveau Premier Préſident un Brévet de retenuë de cinquante mille écus, paiable à ſes Héritiers par celui qui ſeroit pourvu de la Charge. 1653.

Le Marquis de Ruvigni, tout Proteſtant qu'il étoit, avoit toujours été attaché au Parti du Cardinal, qui lui en témoigna ſa reconnoiſſance, en le faiſant nommer à la Charge de Député general des Egliſes Proteſtantes, vacante par le décès du Marquis des Arzilliers. Le Roi en fit expédier ſa Lettre de Cachet, adreſſante au Conſiſtoire de Charenton le 15. d'Août 1653. & le nouveau Député exerça cet emploi juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes avec tant de ſageſſe & tant de droiture, qu'il mérita également l'eſtime du Roi & les éloges de ceux de ſa Religion.

Paſſons à des promotions encore plus conſidérables & en plus grand nombre pour la Nobleſſe, qui faiſoit profeſſion des Armes.

Les Marquis de Mioſſens & de Palluau furent honorez de la dignité de Maréchaux de France, ſous les noms de Maréchaux *d'Albret* & de

Et dans l'Epée.

1653. *Clérembaut*, qui ſont ceux de leurs familles. Ils en avoient prêté le ſerment dès le mois de Février ; mais ce ne fut que le 1. de Juin qu'ils furent inſtallez dans leurs Charges.

Le même jour les Seigneurs de Créqui & de Roquelaure eurent la permiſſion d'entrer au Louvre en caroſſe : privilége qui n'eſt accordé qu'aux Ducs & Pairs, dont ils avoient déjà le Brévet ; mais dont néanmoins ils n'avoient point encore eu la jouïſſance.

Création de quatre Ducs & Pairs.

Peu de tems après le Roi créa quatre autres Ducs & Pairs, dont les Maréchaux Du-Pleſſis-Pralin & d'Aumont étoient du nombre. Quelques jours auparavant le Duc de la Force avoit pris ſa Séance pour la premiére fois au Parlement en qualité de Duc & Pair, dont il prit ainſi ſolemnellement poſſeſſion.

La Maiſon de Bouillon élevée à la dignité de Prince.

Une dignité plus éminente fut attachée à la Maiſon de Bouillon, & le Duc de ce nom (1) auſſi bien que le Vicomte de Turenne ſon oncle furent honorez du titre de Prince, qui leur excita la jalouſie des autres Seigneurs qui ne jouïſſoient pas du même

(1) *Le pere étoit mort en 1652. V. ci-de. p. 299.*

me honneur. Ils la témoignérent 1653.
avec éclat dans la ſolemnité d'une Audience que le Roi donnoit au Nonce du Pape. C'eſt la coutume que lorſque les Ambaſſadeurs ſe couvrent, les Princes qui ſe trouvent à la cérémonie ſe couvrent auſſi : deſorte que le Vicomte de Turenne s'étant trouvé à celle du Nonce qui ſe couvrit, il fit la même choſe comme Prince. Ce que voiant les autres Seigneurs, ils ſortirent tous de la Chambre, & réſolurent, qu'à la premiére occaſion où ils le verroient ſe couvrir, ils prendroient la même liberté. Mais malgré tous leurs murmures, ceux de Bouillon ont été maintenus dans les droits de leur naiſſance, & reconnus Princes : ſoit à cauſe de la Principauté de Sedan qu'ils poſſédérent, juſqu'à la ceſſion que le Duc de Bouillon dernier mort fut contraint d'en faire à la Couronne en 1641. ſoit comme iſſus de l'ancienne Maiſon de la Tour d'Auvergne, qui étoit une Branche de celle de Guienne ou d'Aquitaine. Qu'il en ſoit au reſte de cette Généalogie ce qu'on voudra, le Vicomte de Turenne en tire moins d'éclat qu'il ne lui en

1653. communique, & la gloire de ſes grandes actions lui fait plus d'honneur, & répand plus de ſplendeur ſur ſa perſonne, & ſur celle de ſes neveux, que la plus illuſtre naiſſance.

Le Vicõte de Turenne pourvu du Gouvernement du Limouſin.

Il fut encore pourvu du Gouvernement du Limouſin, dont il prêta le ſerment au mois de Juin entre les mains du Roi. C'eſt ainſi que la Cour récompenſoit les ſervices de ce grand Homme, ou qu'elle excitoit ceux qu'il lui rendit dans la ſuite.

Entretiés du Roi avec le Vicomte de Turenne.

Dès lors le jeune Monarque prenoit plaiſir à s'entretenir avec lui de ce grand art de faire la Guerre, & de conquérir des Villes & des Provinces, dont, après avoir pris des leçons ſous un ſi grand Maître, il voulut faire l'expérience lui-même. On dit (1) qu'il paſſoit des heures entiéres avec ce ſage Général, qui prenoit ſoin de cultiver les beaux ſentimens du jeune Monarque. Ces entretiens donnoient de l'inquiétude au Cardinal, qui craignoit le mérite du Vicomte : mais celui-ci aimoit mieux manquer à ſa fortune, en mépriſant les chagrins du Miniſtre, qu'aux inſtructions qu'il devoit au Maître,

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

pour en former l'eſprit & le cœur aux grandes vertus, & aux actions dignes d'un Prince qui rempliſſoit le plus beau Trône du monde. 1655.

Diſpute pour le rang entre la Maiſon de Vendôme & celle de Longueville.

La Maiſon de Vendôme s'élevoit ſur toutes les autres, & poſſédoit les plus belles Charges. Le pere avoit été fait Grand Amiral, dont la Survivance avoit été donnée au Duc de Beaufort: & comme rien n'eſt plus délicat entre les Grands que la préſéance, il voulut encore s'aſſurer celle qu'il avoit déja ſur le Duc de Longueville, qui lui diſputoit toujours le pas. S'il n'obtint pas une Déclaration poſitive en ſa faveur, il fut au moins diſtingué en toutes occaſions, & on lui déféra le premier rang. Il ſemble effectivement que ſa prétention fût mieux établie que celle du Duc de Longueville, qui n'étoit iſſu que d'un Comte de Dunois, légitimé d'Orléans; au lieu que le Duc de Vendôme étoit fils naturel de Henri IV. Mais ſi la légitimation ne peut pas donner la prérogative de Prince du Sang, qui n'eſt dûë qu'aux Légitimes, & dont les Légitimez ne ſont pas ſuſceptibles, il falloit en revenir à l'ancienneté des

1653. Pairies, & alors la Maiſon de Longueville l'emportoit : mais cette Maiſon eſt éteinte, & la diſpute finie.

Le Duc de Mercœur pourvu du Gouvernement de Provence.

Le Duc de Mercœur, qui avoit vu d'un œil de jalouſie la Survivance de la Charge de Grand Amiral accordée à ſon frere (1), en fut dédommagé par le Gouvernement de Provence, que le Duc de Joyeuſe, gendre du Duc d'Angoulême, fut obligé de lui céder, & le beau-pere contraint d'en donner ſa démiſſion (2). Ainſi la maiſon de Vendôme prenoit l'aſcendant ſur celle d'Angoulême, qui deſcendoit de Charles IX. auſſi bien que ſur celle de Longueville, qui étoit iſſuë de Loüis, Duc d'Orléans, dont deſcendoit le Roi Loüis XII. qui commença de regner l'an 1498. (3) La faveur faiſoit tout cela. Le Duc de Vendôme s'étoit attaché à la Cour, & le Duc de Mercœur avoit épouſé une des niéces du Cardinal, qui lui aporta en dot l'un des plus beaux Gouvernemens du Roiaume.

(1) *Voiez ci deſſus pag.* 203.
(2) *En Juillet* 1653. *Voiez pag.* 151. *&* 333.
(3) *Et François I. fils de Charles, qui étoit fils de Jean, Duc d'Angoulême, fils de Louis, Duc d'Orléans. Ce Duc avoit eu Charles aîné, pere de Louis XII. & Jean cadet, pere d'un autre Charles, qui fut pere de François I. Voiez Tom. I. pag.* 56. *à la Note* (1).

Le Prince Thomas de Savoie, dont nous avons ſi ſouvent parlé, eut auſſi part aux libéralitez de cette année, & on lui donna la Charge de Grand Maître de France, vacante par la retraite & la proſcription du Prince de Condé : mais il refuſa d'en prendre poſſeſſion, juſqu'à ce que le Prince eût été condamné dans les formes. Ce n'eſt pas qu'il en ſouhaitât la condamnation. Mais il témoignoit par là ſa répugnance de s'aproprier les dépoüilles d'un grand Prince, qui ſeroit réputé plus malheureux que coupable, tant qu'on ne lui feroit pas ſon procès, & toujours en droit de revendiquer ſes Biens, qu'on ne pouvoit poſſéder avec juſtice, ni reſtituer ſans honte. 1653.

Le Prince Thomas de Savoie pourvu de la Charge de Grand Maître de France.

Ses craintes étoient fondées : car dans le tems qu'on dépouilloit ce Prince, on lui faiſoit propoſer des conditions avantageuſes, juſqu'à lui offrir non ſeulement de le rétablir dans tous ſes Biens & ſes Gouvernemens (1), mais de lui accorder encore toutes les graces qu'il voudroit demander, ſoit pour lui-même, ſoit pour ſes amis, moiennant qu'il voulût traiter ſans les

Offres faites au Prince de Condé.

(1) *Voiez la Lettre de Vvicquefort du 6. de Juin 1653.*

1653. Eſpagnols. D'autre côté on eût été bien aiſe de reprendre les Négociations de la Paix avec ces derniers, s'ils n'euſſent pas voulu ſoutenir les intérêts du Prince, & le faire comprendre dans le Traité. C'eſt ainſi que les Romains ne vouloient de Paix avec les Carthaginois, que moiennant qu'ils abandonnaſſent Annibal. La Cour de Madrid fut plus ferme là-deſſus que Carthage, & le Prince trouva dans la clémence du Roi Très-Chrétien plus de ſureté, qu'Annibal n'en peut trouver chez les Ennemis & parmi les ſiens.

Cet Illuſtre malheureux, tout coupable qu'il étoit, avoit toujours des amis diſtinguez. Toute la Maiſon d'Orléans, & ſur tout l'aînée de cette Maiſon (1) lui conſervoient leur affection, & aimoient mieux vivre dans leur ſolitude, que de ſe raprocher d'une Cour, où ils n'entendroient rien qui ne lui fût injurieux.

Sollicitations de la Princeſſe Palatine en faveur du Prince de Condé.

La Princeſſe Palatine (2) fut du nombre de ceux qui plaignoient ſon infortune, & qui en parloient peut-être avec trop de chaleur. Ses ſollicitations au moins trop vives & trop

(1) Mademoiſelle.

(2) *De la Maiſon de Gonſague, & Veuve d'Edouard Palatin, l'un des fils de l'Electeur, Roi de Bohéme.*

réiterées ne plurent pas à la Cour, & tous les ſervices qu'elle avoit rendus pendant les derniers troubles (1) ne purent empêcher ſa diſgrace. 1653.

La Cour craint que le Prince de Condé n'épouſe la Reine de Suede.

La Cour portoit ſi loin ſes ombrages au ſujet du Prince fugitif, qu'elle apréhendoit juſqu'aux chiméres. Telle étoit la terreur panique qu'elle avoit (2), qu'en cas qu'il devint Veuf il ne lui prit envie d'épouſer la Reine de Suéde, qui, diſoit-on, accepteroit ſa recherche par l'inclination qu'elle avoit pour la France en général, & en particulier pour le Prince, dont elle eſtimoit infiniment les grandes qualitez. Au reſte il ne faut pas faire entrer le Roi, dans une politique du goût Italien plutôt que du goût François; il étoit encore trop jeune pour de ſemblables rafinemens, & lors qu'il fut parvenu à un âge plus mur, il fit bien voir qu'il étoit incapable de ces foibleſſes.

Rapel de deux des Conſeillers exilez.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au ſujet des Conſeillers exilez, ſur le rapel deſquels le Roi ſe montra inflexible. Le Bouſt & le Camus furent diſtinguez des autres, & aiant

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 160. & 161.*
(2) *Voiez la Lettre de* VVicquefort *du 27. de Iuin 1653.*

1653. été trouvez moins coupables, ils furent rétablis. Deux autres eurent encore la permiſſion d'aller ſur leurs terres : mais le Roi ne jugea pas à propos d'étendre ſa clémence au de là, pour s'aſſûrer par cette ſévérité l'obéiſſance du Parlement dans la ſuite. Peut-être auſſi que ſon Conſeil lui avoit inſpiré cette Maxime, *Qu'il eſt de la grandeur du Prince de ne ſe dédire jamais.* Maxime dangereuſe, & ſujete à de fâcheux inconvéniens.

Je n'ajoûterai rien à ce que j'ai dit des Ducheſſes de Longueville, de Chévreuſe & de Montbaſon, dont les intrigues avoient cauſé tant de mouvemens, & ſi fort contribué aux révolutions & aux troubles du Roiaume : le nouveau Regne, comme j'apelle le Période où le Roi rentra dans ſa Capitale, après que le Prince de Condé en fut ſorti, les bannit de la Cour, & n'aiant plus de credit, elles firent place à d'autres moins ſéditieuſes.

Bulle du Pape cõtre les Ianſeniſtes.

Je ferai la clôture de ce qui ſe paſſa cette année en France, par la fameuſe Diſpute de la Grace entre les Janſéniſtes & les Jéſuites. Les deux Par-

tis avoient envoié leurs Députez à Rome, pour avoir une Bulle du Pape qui leur fût favorable (1). La Bulle vint qui condamna Janſénius & ſes Sectateurs, & les Jéſuites en triomphérent. Elle fut adreſſée au Roi pour lui en recommander l'exécution : & les Prélats François oſérent bien lui remontrer que cette affaire purement Eccléſiaſtique étoit de leur reſſort, & n'apartenoit point au Tribunal de Sa Majeſté. Leurs remontrances furent peu écoutées, & la Cour eut pour le Pape la déférence qu'il ſouhaitoit. Cependant les Janſéniſtes ne ſe tenoient nullement pour vaincus : au contraire leurs Députez, dont l'un étoit ce célebre Deſmarez de qui j'ai ci-devant parlé (2), raportérent que ſur les plaintes qu'ils avoient faites au Pape, d'une Bulle qui condamnoit la Doctrine de St. Auguſtin & de St. Thomas, il leur avoit fait une réponſe qui leur donnoit gain de cauſe. Cette réponſe étoit, qu'en condamnant Janſénius, il n'avoit point prétendu condamner les deux Docteurs de la Grace, ſachant bien, di-

1653.

Ils ſe plaignét.

Le Pāpe s'explique favorablement.

(1) *Voiez la Lettre de VVicquefort du 18. de Juillet 1651.*
(2) *Voiez Tom. I. pag. 514. & pag. 100.*

1653. ſoit-il, que *ubi eſt Auguſtinus, ibi eſt Eccleſia* : là où eſt St. Auguſtin, là eſt l'Egliſe. Les Députez ajoûtoient, que les Dominiquains & les Auguſtins de Rome s'étant joints à eux dans leurs plaintes contre la Bulle, ce Pontife les avoit exhortez à prêcher la Grace, comme ils avoient fait par le paſſé, ſuivant l'opinion de ces deux Saints Docteurs de l'Egliſe. Ainſi chacun chanta Victoire, juſqu'à ce qu'un autre Pape (1) s'expliquât plus formellement en faveur des Jéſuites.

Renouvellemét d'Alliance entre la France & la Hollande.

Je ne puis oublier le renouvellement d'Alliance entre la France & les Etats Généraux des Provinces Unies. La Négociation en fut entamée au commencement de Juillet au Louvre, avec l'Ambaſſadeur de la République & les Commiſſaires du Roi, dont le Duc de Villeroi étoit le Chef. La Hollande étoit alors encore en Guerre avec l'Angleterre, & la France ne prenoit point de Parti entre les deux Nations. Il étoit de la politique d'en uſer ainſi, aſſez embaraſſée de ſes propres affaires, ſans ſe brouiller encore avec ſes Voiſins.

(1) *Alexandre VII. en 1657.*

Elle ſe menagea donc avec les deux Puiſſances Maritimes : l'Alliance fut renouvellée avec la Hollande, & peu de tems après il s'en fit une encore plus étroite avec Cromvvel, comme nous le verrons en ſon lieu. Voions ce que fit la France cette année avec lui & avec l'Angleterre, dont il achevoit de ſe rendre maître. 1653.

Bordeaux ſon Ambaſſade en Angleterre.

Nous avons vu de quelle maniére l'Ambaſſadeur Bordeaux y fut reçu ſur la fin de l'année precédente (1). Les premiéres démarches de ſa Négociation ne furent pas heureuſes (2), & il écrivit à la Cour, qu'il avoit en vain ſollicité la reſtitution des Vaiſſeaux François, que les Armateurs Anglois avoient pris, lorſqu'ils étoient près d'entrer à Dunkerque pour ſecourir cette Ville, que les Eſpagnols avoient aſſiégée : qu'ils avoient été déclarez de bonne priſe, & qu'on lui avoit fait ſavoir qu'il pouvoit aſſiſter à la vente pour y mettre ſon enchére, s'il le trouvoit à propos. C'étoit un mauvais préjugé pour la ſuite de ſon Ambaſſade : mais la Cour diſſimula ce qu'il y avoit de dur dans ce

(1) *Voiez ci deſſus, pag. 361.*

(2) *Voiez l'Hiſtoire d'Angleterre par M. Clarendon & autres, les Lettres de VVicquefort.*

1653. procédé, & alla toujours à ſes fins. Son Ambaſſadeur ne ſe rebutoit point, & bientôt après il manda une plus agréable nouvelle. Il avoit, diſoit-il, obtenu une Suſpenſion de répréſailles pendant ſix mois. Ces répréſailles avoient été accordées par les Amirautez d'Angleterre, en conſéquence des priſes qu'avoient faites les Armateurs François, pour ſe dédommager de celles des Anglois : & la France n'avoit pas envie d'entreprendre une Guerre nouvelle avec une Nation, dont les Flottes étoient alors plus redoutables que les ſiennes : deſorte qu'on fut bien aiſe de cette Suſpenſion. Il ajoûtoit, que les Commiſſaires avec leſquels il négocioit, lui avoient propoſé de traiter de la Paix, & d'une Alliance de la République avec la Couronne de France. Il demandoit que pour cela on lui envoiât les Pouvoirs néceſſaires, afin de la conclure ſur le pied des Traitez faits entre les deux Couronnes du tems de François I. & de Henri VIII. & pour accorder à la République les mêmes honneurs & les mêmes avantages, que ce Roiaume d'Outre-Mer poſſédoit du tems de ſes plus puiſſans

Fiéres prétentions de la République d'Angleterre.

Rois. C'étoient les termes de la Let- 1655.
tre de l'Ambaſſadeur qui déclaroit, qu'on ne devoit point attendre de Paix avec cette fiére Nation qu'à ces conditions. Le bruit s'en étant répandu on en raiſonna diverſement: mais la voix la plus générale, étoit qu'on acceptetoit les conditions, qu'on feroit le Traité de Paix & d'Alliance, & qu'on verroit bientôt un Ambaſſadeur de la République à Paris, d'où il faudroit alors que la Famille Roiale d'Angleterre ſortît, & cherchât une retraite alleurs. Cette opinion fut confirmée par de nouvelles Lettres de l'Ambaſſadeur, qui aſſuroit la Cour des bonnes intentions de Cromvvel pour la Paix: & en effet il refuſa d'aſſiſter les Rebelles de Bordeaux, & ce fut la principale cauſe de la réduction de cette importante Place & de toute la Guienne (1). Auſſi la crainte qu'avoit la France qu'il n'en ſoutint la rebellion, l'obligea d'accorder à ce fier Uſurpateur des Roiaumes de la Grande Bretagne, tout ce qu'il demanda au préjudice du légitime Monarque, qu'elle fut contrainte de lui ſacrifier.

La politique oblige la France de les accorder.

(1) Voiez ci-deſſus, pag. 394.

1653. Dès le 20. d'Avril il s'étoit érigé en Souverain en caſſant le Parlement, & en abrogeant le Conſeil d'Etat: incertain encore néanmoins ſous quel nom il s'arrogeroit la toute-puiſſance. D'abord il prit celui de Capitaine Général & de Commandant en Chef de toutes les Troupes levées & à lever pour la défenſe de la République. Ainſi il reſtoit encore à la Nation un fantôme de liberté. Ce ne fut pas pour long-tems. Le ruſé Dictateur, comme on pouvoit bien apeller Cromvvel, ne convoqua un nouveau Parlement, que pour lui confirmer le titre, ſous lequel il avoit réſolu de gouverner ſeul les trois Roiaumes avec un pouvoir arbitraire. Il balança encore ſur ce titre. Celui de Roi, qui lui fut propoſé, avoit un éclat qui flatoit ſon ambition; mais il lui préféra celui de *Protecteur*, qui l'expoſant moins à l'envie le rendoit plus agréable au Peuple, & à même tems plus abſolu. L'Acte en fut paſſé le 16. de Décembre dans toutes les formes, & la cérémonie de ſon inſtallation ſe fit avec une pompe & une magnificence plus convenable a un Roi, qu'à un Chef Républiquain. Elle fut ſui-

Crövvel uſurpe l'Autorité Souveraine.

Acte de ſon *Protectorat.*

vie de la Proclamation, par laquelle il étoit déſigné *Protecteur de la République d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande.* Il n'avoit juſqu'alors gouverné que ſous l'authorité de la République & du Parlement : nous le verrons dans la ſuite mettre l'un & l'autre ſous ſes pieds, & gouverner plus abſolument que n'avoit jamais fait aucun Roi d'Angleterre. Cela ne commença qu'avec l'année 1654. & ce ne fut auſſi qu'alors, que Charles II. & toute la Famille Roiale, à l'exception de la Reine Douairiére, ſortirent des Etats du Roi très-Chrétien, que la politique obligea d'avoir cette complaiſance pour l'Uſurpateur, qui ne voulut d'Alliance & de Paix avec la France qu'à ce prix. 1653.

La Famille Roiale contrainte de ſortir de France.

Il ne ſe fit rien de mémorable cette année au Siége de Candie (1). Les plus grands exploits s'exécutérent par l'Armée Navale des Vénitiens, qui donna pluſieurs fois la chaſſe à celle des Turcs. Elle ne put pourtant empêcher que ces derniers ne ſe rendiſſent maîtres de Selino (2), qu'ils démolirent, & ne débarquaſſent des Proviſions à Canée.

(1) Voiez *Nani.* (2) *Près de Canée.*

1653. Le Chevalier Capello étoit venu à Conſtantinople avec la qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire de la République. Elle avoit ſondé auparavant les intentions du Divan, par l'entremiſe de l'Ambaſſadeur de France, qui aſſura celui de Veniſe qu'il ſeroit bien reçu, & qu'il trouveroit une liberté & une ſureté entiére, ſuivant la promeſſe que lui en avoit faite le Grand Viſir, & qu'il lui avoit méme donnée par écrit. Il en fut néanmoins autrement, & Capello aiant été admis à l'Audience, où il ne propoſa rien moins que la reddition de Candie, à quoi les Turcs s'attendoient, il fut écouté avec impatience, & pour toute réponſe on lui ordonna de ſortir le jour ſuivant de Conſtantinople. Il obéit : mais arrivé à Andrinople il fut arrêté priſonnier. L'Ambaſſadeur de France s'emploia fortement, mais en vain, pour ſa liberté ; & nous verrons l'année ſuivante cet infortuné Miniſtre ſuccomber d'une maniere pitoiable aux chagrins de ſa priſon.

L'Ambaſſadeur Capello maltraité du Divan

Envoié en priſon.

1654. Nous allons entrer dans l'année 1654. (1) & voir les Armes de la Fran-

(1) *Voiez de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne, les Faſtes de Loüis le Grand, Nani.*

ce aſſurer ſes Frontiéres du côté de la 1654.
Lorraine & des Païs-Bas, par la priſe de Beffort, de Stenay, du Queſnoy, de Clermont en Argone (1), & par la fameuſe Bataille qu'elles gagnérent ſur les Eſpagnols devant Arras, dont elles les contraignirent de lever le Siége. Nous les verrons encore, quoiqu'avec moins d'éclat, ſe ſignaler en Catalogne & en Italie : Nous verrons enfin croître le jeune Monarque à l'ombre de ces Lauriers, ſe faiſant rendre compte du détail de la Campagne par le Vicomte de Turenne, qu'il écoutoit préféra-blement à tous les autres Généraux.

Son Sacre, qui précéda les opérations de la Campagne, mérite bien que nous nous y arrêtions un moment, avant que de paſſer à la narration des exploits militaires dont cette auguſte ſolemnité fut ſuivie, & à quelques-uns deſquels le jeune Monarque voulut ſe trouver en perſonne, comme s'il n'eut reçu l'onction de ſon Couronnement, que pour ſe préparer aux Victoires & aux Conquêtes, qui ne ſouffriront plus déſormais d'interruption, que celle que

(1) *Petit Païs ſitué ſur les Limites de la Lorraine vers la Meuſe.*

1654. la Paix y viendra mettre de tems en tems.

Solemnité du Sacre du Roi.

Le 7. de Juin le Roi fut ſacré à Rheims par l'Evêque de Soiſſons, l'un des Suffragans de l'Archevêque qui étoit abſent. Je ne donnerai point la deſcription de cette magnifique cérémonie, qui ſe fit dans les formes, & avec la pompe que la France a coutume de la célébrer. Le Roi y parut revétu d'une Robe de toile d'argent, par deſſus une veſte de ſatin rouge en broderie d'or, ouverte au dos & par les manches. C'étoit pour recevoir l'onction ſur les deux épaules, & au pli des deux bras. Il y avoit une Tribune pour la Reine & pour les Princeſſes d'un côté, & une de l'autre pour les Ambaſſadeurs & pour les Cardinaux. Les Pairs de France Eccléſiaſtiques & Séculiers avoient auſſi leurs Siéges. Je m'arrête-là: tous les Hiſtoriens aiant décrit pluſieurs fois cette ſolemnité, dont je n'en pourrois faire qu'une répétition ennuieuſe. Je dirai ſeulement que St. Louïs, dont le Roi fait gloire d'être deſcendu, fut ſacré de même à Rheims par l'Evêque de Soiſſons, parce que le Siége Archiépiſcopal étoit

S'il eſt de l'eſſence du Sacre qu'il ſe faſſe à Rheims.

vacant. L'Hiſtoire de France nous 1654.
fournit divers autres exemples ſemblables de l'onction des Rois par ce Suffragant, qui fait la cérémonie toutes les fois que l'Archevêque eſt abſent. Ce n'eſt pourtant pas que le droit de couronner les Rois apartienne à l'Archevêque de Rheims, à l'excluſion des autres Prélats. Ives, Evêque de Chartres, fit voir le contraire (1) par un Manifeſte qu'il publia au ſujet de Louis VI. qui voulut être ſacré à Orléans par Giſelbert, Archevêque de Sens. La prétention de l'Archevêque de Rheims n'eſt aparemment fondée, que ſur l'honneur qu'a cette Ville de tenir la premiére place parmi celle des Gaules, dont ſon Archevêque ſe qualifie Primat, & prend le titre de Premier Duc & Pair du Roiaume. Peut-être encore que ce Métropolitain fonde ſon droit ſur ce que Clovis y fut baptiſé, & ſur ce que ſa Cathédrale eſt dépoſitaire de la Sainte Ampoule, qu'on dit qui y fut miraculeuſement aportée pour ſervir au baptême de ce premier Roi Chrétien, & dans la ſuite à l'onction de

(1) *Voiez Mezerai, dans la vie de Louis VI.*

1654. ſes Succeſſeurs (1). Quoiqu'il en ſoit, comme on n'a là-deſſus que des préjugez & des traditions incertaines, les Rois ne ſont pas ſi ſcrupuleuſement attachez à la Ville & à l'Archevêque de Rheims, qu'ils ne croient en certaines occaſions pouvoir ſe faire ſacrer en d'autres Villes, & par d'autres Prélats de leur Roiaume, & même ſe faire oindre avec l'Ampoule de St. Martin de Tours, au lieu de celle de Rheims. C'eſt ainſi que Henri IV. Aieul de Louis XIV. ſe fit ſacrer à Chartres par l'Evêque Diocéſain, & avec l'Ampoule qu'on fit venir de Tours, parce que la Ville de Rheims étoit encore entre les mains de la Ligue.

Siége & priſe de Beffort.

Le Siége de Beffort avoit précédé la ſolemnité du Sacre. Cette Forteresſe, voiſine de Montbelliard & ſituée en Alſace, étoit occupée par le Comte de la Suze, qui s'en prétendoit Seigneur, & qui étoit dévoué au Prince de Condé. Comme c'étoit un paſſage voiſin de la Lorraine, il importoit à la France de s'en ſaiſir, pour fermer cette Porte au Prince de Condé & aux Eſpagnos. Le Maré-

(1) *Mezerai à la fin du Regne de Philippe IV. raporte un reglement de Louis VII. qui attribuë ce droit aux Archevêques de Rheims.*

chal de la Ferté eut ordre d'en faire le Siége pendant l'Hiver, & il l'emporta le 25. de Février, après y avoir emploié cinquante-neuf jours. 1654.

Les François demeurerent depuis dans l'inaction juſqu'après le Sacre du Roi, comme s'ils euſſent attendu la fin de cette grande cérémonie pour ouvrir la Campagne, & qu'ils euſſent cru trouver dans cette ſolemnité d'heureux auſpices de la Victoire. Trois Maréchaux de France commendoient les Armées, qui devoient agir du côté des Païs-Bas & de la Lorraine vers la Meuſe, le Vicomte de Turenne, le Maréchal de la Ferté, & le Maréchal d'Hoquincourt : auſquels il faut joindre le Marquis de Fabert, qui fut fait Maréchal bientôt après (1). Je ne parle point encore des autres Armées que la France avoit en Catalogne & en Italie, ni de la Flotte qu'elle tenoit ſur Mer : nous en verrons les exploits en leur ordre, après avoir donné la deſcription de ce qui ſe fit ſur les Frontiéres du Roiaume, ſans en interrompre la ſuite par les événemens qui ſe paſſerent au dehors. Armées de la France.

(1) *En* 1658.

1654. Le Vicomte de Turenne étant bien aſſuré que les Eſpagnols avoient réſolu le Siége d'Arras, s'achemina en diligence de ce côté-là, & y jetta du ſecours avant que la Place fût inveſtie. Cela fait, & ſe repoſant ſur le Gouverneur (1) & ſur la Garniſon, il paſſa la Meuſe, & marcha contre Stenay, dont il forma le Siége, avant que le Prince de Condé eût formé celui d'Arras. Il croioit par là faire diverſion, attirer le Prince au ſecours d'une Place qui lui apartenoit, & l'empêcher d'en aſſiéger une, dont tout le profit, en cas qu'il la prît, ſeroit pour les Eſpagnols. C'étoit effectivement le deſſein du Prince, qui oublia le Siége d'Arras, lorſqu'il ſut que Stenay étoit inveſti, & qui vouloit marcher au ſecours de cette derniére Place, avant que de s'embaraſſer de la Conquête de l'autre. Il avoit ces raiſons pour cela: mais les Eſpagnols en avoient de toutes contraires. La priſe d'Arras leur étoit d'une bien autre importance que la conſervation de Stenay. Arras, qui couvroit leurs Païs-Bas, leur ouvroit auſſi un large paſſage au travers de la Picardie & de la Champagne, juſ-

Siége d'Arras par les Eſpagnols.

(1) *Mondejeu.*

qu'aux Portes de Paris : & ils étoient plus ſenſibles à leurs propres intérêts, qu'à celui du Prince. Il reconnut lui-même la juſtice de leurs raiſons, & n'oſant les contredire il diſpoſa tout pour la Conquête d'une ſi importante Place. 1654.

Siége de Stenay.

Alors le Vicomte de Turenne voiant qu'il ne pouvoit l'éloigner d'Arras, ni l'empêcher d'en faire le Siége, fit ouvrir la Tranchée devant Stenay, le même jour que le Prince faiſoit travailler aux Lignes de Circonvallation d'Arras. Le Vicomte reconnoiſſant par là qu'il n'y avoit point de ſecours à craindre pour Stenay, & qu'Arras donneroit aſſez d'occupation aux Ennemis pour ne penſer point à d'autres affaires, il laiſſa le Commandement du Siége qu'il avoit commencé au Marquis de Fabert, & repaſſa la Meuſe, dans le deſſein d'empêcher qu'on ne portât des vivres au Camp des Eſpagnols. Il attendoit auſſi la jonction des Troupes que commandoient les Maréchaux de la Ferté & d'Hoquincourt aux ſiennes, pour forcer les Lignes, & pour tenter le ſecours d'Arras. L'Entrepriſe étoit hardie,

Le Vicomte de Turenne marche au ſecours d'Arras.

1654. Les Aſſiégeans étoient bien retranchez, leurs Troupes nombreuſes & en bon état, & un Général intrépide qui les commandoit, animé d'ailleurs par la vengeance & par le deſeſpoir, qui donnoient une nouvelle ardeur à ſon courage. Il étoit encore ſoutenu par deux autres fameux Généraux, l'Archiduc & le Comte de Fuenſaldagne. D'autre côté le Vicomte ſavoit que la délivrance de la Ville aſſiégée étoit un coup de partie, & qu'on étoit à la Cour dans de grandes inquiétudes pour le ſuccès du Siége. On craignoit que ſi le Prince forçoit cette Barriére, il n'entrât en Picardie, qu'il ne s'aprochât de Paris, & qu'il ne rallumât le feu des Guerres Civiles plutôt aſſoupi qu'éteint. Le Cardinal ſur tout l'aprehendoit plus que perſonne, & envoioit Courier ſur Courier pour être inſtruit de l'état de la Place, & du ſecours qu'on lui préparoit. Toutes ces alarmes étoient connuës du Vicomte, qui tâchoit de raſſurer ceux qui avoient peur, & qui mandoit qu'on avoit tort de tant s'inquiéter : qu'il aſſiégeoit lui-même le Camp des Ennemis, & qu'empêchant

Inquiétudes qu'a la Cour de ce Siége.

les

des vivres d'y entrer, il eſpéroit l'af- 1654.
famer, & contraindre le Prince de Condé à lever le Siége.

Le Maréchal de la Ferté l'avoit joint : mais le Maréchal d'Hoquincourt n'étoit pas encore arrivé, & il avoit beſoin des Troupes qu'il devoit luy amener du Siége de Stenay, dont le Marquis de Fabert venoit de ſe rendre maître (1), ne ſe ſentant pas aſſez fort ſans cela, pour entreprendre de forcer les Lignes. Il étoit tems que le Maréchal d'Hoquincourt arrivât : car le Comte de Boutteville, qui ſe rendit depuis ſi fameux ſous le nom de *Duc de Luxembourg*, avoit ſi bien pris ſes meſures pour introduire un Convoi de vivres dans le Camp, qu'il l'avoit fait entrer, & qu'il y étoit entré lui-même : deſorte que le Vicomte de Turenne ſe voioit déchu de l'eſpérance qu'il avoit euë, d'obliger les Aſſiégeans à ſe retirer faute de pain. Il ne lui reſtoit donc plus que la hazardeuſe entrepriſe de forcer l'Ennemi dans ſon Camp, & de luy donner Bataille. Avant que de lui voir exécuter un ſi hardi deſſein,

(1) *Le 6. d'Août après trente-trois jours de Siége.*

1654. il faut raporter le ſuccès qu'avoit eu le Siege de Stenay.

Le Vicomte de Turenne fait le Siége de Stenay.

On ouvrit la Tranchée le 4. de Juillet, & la Place ſe rendit le 6. d'Août : ainſi il y eut trente-trois jours de Tranchée ouverte. Le Roi ſe rendit au Camp qu'il viſita, & le Vicomte de Turenne n'en étant pas encore parti, il eut pluſieurs entretiens avec lui ſur cette Science des Siéges, qui fait le plus beau talent d'un grand Capitaine, & en quoi il doit exceller, s'il veut s'acquérir une haute réputation. Il ſeroit difficile de dire qui des deux prenoit le plus de plaiſir, l'un à raiſonner de ce grand art, & l'autre à en écouter les préceptes. Les Soldats d'ailleurs étoient charmez de voir le jeune Monarque dans leur Camp, & ſa préſence redoublant leur courage & leurs forces, contribua à hâter le Siége, dont il vit & anima les principales actions. Ainſi on le peut apeller ſa premiére Campagne.

Le Roi vient au Siége, & en raiſonne avec le Vicomte de Turenne.

Le Vicõte laiſſe le ſoin du Siége au Marquis de Fabert, & vient ſecourir Arras.

Le Vicomte n'en attendit pas la fin, dont il laiſſa le ſoin, comme je l'ai dit, au Marquis de Fabert, pour aller au ſecours d'Arras, dont le Prince de Condé preſſoit vivement

les Attaques. Il avoit songé d'abord à affamer son Camp : mais n'aiant pu empêcher l'entrée du Convoi qu'y faisoit conduire le Comte de Boutteville, il avoit fallu se resoudre à combattre l'Armée des Assiégeans. Il n'attendoit pour cela que les Troupes que devoit lui amener le Maréchal d'Hoquincourt, celles du Maréchal de la Ferté l'aiant déjà joint. Ce renfort arriva, & la résolution de combattre fut aussitôt prise, sur le signal que leur avoit donné le Gouverneur qui étoit à l'extrémité. 1654.

Cette grande action se passa le 25. d'Août le cinquante-deuxiéme jour du Siège. Avant que d'en venir aux mains, les Généraux visitérent le Camp des Ennemis, & en remarquérent tous les Retranchemens. Ils avoient entre autres Ouvrages fait des Puits (1), pour empêcher la Cavalerie d'entrer, & si profonds qu'ils pouvoient servir de précipice à l'Infanterie. On en donna avis aux Troupes, afin qu'elles prissent soin de les éviter. Après avoir tout reconnu ils résolurent de faire une Attaque générale, mais fausse, de tous

Bataille entre les deux Armées.

(1) *Trous profonds.*

1654. les Quartiers, pour cacher la véritable, qui ſe devoit faire à l'endroit dont on étoit convenu. Le Prince de Condé voiant tous ces mouvemens, & ne pouvant ſouffrir qu'on vint reconnoître ſes Poſtes les uns après les autres, ſortit de ſes Lignes, chargea les Eſcadrons qui ſe préſentérent devant lui, & les mena battant juſqu'au gros de l'Armée. Le Vicomte de Turenne de ſon côté attaqua divers Poſtes, s'en rendit maître, & fit marcher une partie de l'Armée d'un côté, pendant que les Maréchaux de la Ferté & d'Hoquincourt menoient de l'autre côté le reſte des Troupes. Deſorte qu'il y avoit trois Généraux dans l'Armée Françoiſe, comme il y en avoit trois dans l'Armée Eſpagnole. Mais comme on ne fait attention dans cette derniére qu'au Prince de Condé, on ne s'arrête guére auſſi dans l'autre qu'au Vicomte de Turenne.

Valeur du Prince de Condé.

Il étoit déjà cinq heures du ſoir, & il ſembloit qu'il ne reſtât pas aſſez de jour pour engager la Bataille : mais on en étoit venu trop avant pour s'en dédire. Les Ennemis s'y préparérent, aiant fait tirer un coup de

Canon, qui étoit le ſignal dont ils étoient convenu, pour donner avis de la marche des François, afin que chacun ſe rangeât ſous ſes Etendarts & ſous ſes Drapeaux, & que tout ſe tint prêt pour le Combat. On y marcha de part & d'autre en bon ordre : mais un ſtratagême mit de la confuſion parmi les Troupes Eſpagnoles, & facilita la Victoire au Vicomte de Turenne, qui conduiſoit la véritable Attaque du côté du Mont Saint Eloi : les Maréchaux de la Ferté & d'Hoquincourt s'étant chargez des deux autres. On fit paroître en un endroit éloigné du Retranchement qu'on avoit réſolu de forcer, pluſieurs mêches attachées au bout de grands bâtons, comme ſi les Bataillons François ſe fuſſent formez de ce côté-là, où les Ennemis coururent pour les charger. Le Vicomte, qui n'attendoit que cette diverſion pour faire ſon attaque, fit donner ſi bruſquement & avec tant de vigueur dans le Retranchement dégarni, que tout plia, les Lignes furent forcées, l'Infanterie les combla pour faire paſſer la Cavalerie, qui n'eut qu'à pourſuivre les Ennemis,

1654.

L'ordre que tinrent les deux Armées.

Stratagême des François.

1654. parmi leſquels il ſe mit une telle épouvante que la plûpart prirent la fuite ſans combattre. Cette ouverture étant faite, & le deſordre s'étant mis dans le Camp Eſpagnol, ſans qu'il fut poſſible à l'Archiduc & au Comte de Fuenſaldagne de l'arrêter, les deux Généraux François y entrérent chacun de ſon côté, & achevérent la défaite. Elle fut complette. Les Eſpagnols abandonnérent leur Canon, leurs Tentes, leurs Equipages, dont les Soldats François firent un butin ſi conſidérable, que pluſieurs en furent riches pour toute leur vie. On trouva cent piéces de Canon (1), ſix mille Tentes encore toutes tenduës, des chevaux à demi-chargez qu'on n'avoit pas eu le tems d'emmener, & toutes les marques d'une ſurpriſe & d'une terreur extraordinaire, qui entraina les deux Généraux Eſpagnols avec leurs Soldats, qu'il leur fut impoſſible de rallier.

Défaite des Eſpagnols.

Je n'ai rien dit du Prince de Condé. Il n'étoit pas du nombre des fuiards, & il combattoit encore dans les Lignes avec les Braves qui s'é-

Grand courage du Prince de Condé.

(1) *Voiez Nani.*

toient ralliez auprès de lui, & à la tête des Troupes qu'il obligeoit par son exemple à tenir ferme, que l'Avant-Garde de l'Armée Espagnole étoit déjà arrivée à Douai. Il se vit enfin forcé de s'y retirer lui-même, mais comme un lion qui jette des yeux étincellans sur les Chasseurs qui le poursuivent, & qu'il fuit moins qu'il ne les menace. Le Vicomte de Turenne, qui le vit dans la mêlée couvert de sang & de poussiere, admira sa valeur & déplora sa destinée. Premiers & tristes fruits de sa rebellion! & qui devoient l'obliger à de chagrines réflexions sur la révolution de sa fortune, qui l'abandonnoit tout d'un coup, & que tout son courage, qui ne l'abandonna jamais, ne fut pas capable de retenir. 1654.

L'honneur de la Victoire attribué au Vicomte de Turenne.

Pendant qu'il s'abandonnoit peut-être lui-même, à tout ce qu'un si fâcheux événement pouvoit lui inspirer de rage ou de douleur, le Vicomte de Turenne goûtoit avec plaisir les fruits de sa Victoire, dont il recevoit les félicitations de la Cour. Le Cardinal la lui attribua tout entiere (1), n'écrivant qu'à lui seul,

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

1654. & ne la partageant point avec les deux autres Généraux. Il lui faiſoit même de ſi grandes promeſſes, qu'il étoit aiſé de remarquer l'interêt perſonnel qu'il y avoit. En effet un revers qu'eût cauſé la perte de la Bataille & la priſe d'Arras, pouvoit replonger le Roiaume dans les troubles, d'où il ne faiſoit que ſortir, & livrer tout de nouveau ce Miniſtre à la haine de ſes ennemis, qui n'étoient pas en petit nombre. Il avoit tous les jours de nouvelles inquiétudes, & on venoit d'arrêter ſur la Frontiere un nommé *Beaulieu*, qui avoit commerce avec les Eſpagnols, & qui prétendoit rallumer la ſédition dans pluſieurs Provinces. L'heureuſe Journée d'Arras arrêta toutes ces menées, impoſa ſilence aux Mécontens & aux Séditieux, & le Cardinal & tout le Roiaume furent tranquilles. La reconnoiſſance du Miniſtre n'en fut pas plus ſincére, ni plus agiſſante, aiant éludé les demandes que lui fit le Vicomte de Turenne au retour de la Campagne, pour obtenir la Charge de Colonel-Général de la Cavalerie, vacante par la mort du Duc de Joyeuſe; le Vicomte de ſon côté ſe con-

Ingratitude du Cardinal.

tenta de mépriſer cette ingratitude, 1654.
& n'en ſervit pas moins bien le Roi, qui l'honora toujours de ſon affection.

La priſe de Stenay, & la délivrance d'Arras faiſoient une aſſez belle Campagne pour en être content. Le bonheur de la France n'en demeura pourtant pas là. On entreprit encore le Siége du Queſnoy & de Clermont, & la Campagne ne finit que par la réduction de l'une & de l'autre.

Le Queſnoy n'étoit qu'une Bicoque dans le Hainaut, mais importante par ſa ſituation & par ſes Dehors. Elle ne couta pas beaucoup de tems au Vicomte de Turenne, qui l'aſſiégea & la prit preſqu'à même jour (1). Ses Fortifications, qu'il voulut relever, lui en coutérent d'avantage : mais ce travail donna lieu au Siége & à la priſe de Clermont. Le Prince de Condé, qui ne vouloit pas que le Queſnoy reſtât aux François, n'aiant pu empêcher le Vicomte de s'en rendre maître, voulut l'empêcher de le fortifier. Il n'avoit eu que le tems de ramaſſer le débris de l'Armée Eſpagnole, que la malheu- Priſe du Queſnoy.

(1) *Le 6. de Septembre.*

1654. reuſe Journée d'Arras avoit conſternée ; en aiant fait un Corps il marcha à la tête, dans le deſſein de ruiner les Travaux que faiſoit faire le Général François, ou de lui donner Bataille. Il ne put faire ni l'un ni l'autre, & le Vicomte, qui le tenoit en échec, écrivit en Cour qu'on pouvoit à coup ſûr entreprendre le Siége de Clermont, & qu'il ſauroit bien empêcher le Prince d'aller au ſecours. Ainſi les ordres furent envoiez au Maréchal de la Ferté d'en faire le Siége.

Siége & priſe de Clermont.

La ſituation de Clermont rendoit cette Ville conſiderable (1). Le Siége en fut formé ſur la fin d'Octobre : & comme elle étoit aſſez bien fortifiée, & qu'elle ne manquoit de rien, elle ſe défendit pendant un mois, & ne fut priſe que le 24. de Novembre. La Campagne finit par cette réduction, & par les Fortifications du Queſnoy que le Prince ne put empêcher, ni ſecourir Clermont, & les Armées furent miſes en Quartier d'Hiver.

Quelqu'envie qu'eût le Vicomte de Turenne de retourner à la Cour,

(1) Voiez la Note (2) de la page 449.

une plus forte paſſion l'arrêta ſur le chemin. Il avoit vu la belle Marquiſe d'Humiéres en ſa maiſon de Monchy près d'Arras, & elle lui avoit plu. Il trouvoit auſſi beaucoup d'agrémens en la perſonne du mari (1), l'un des plus honnêtes hommes, non ſeulement de la Province, mais auſſi de la Cour, & qui recevoit le mieux ſes amis. D'ailleurs ſa Terre de Monchy étoit agréablement ſituée pour la Chaſſe, & le Vicomte crut qu'il pouvoit s'y divertir & s'y délaſſer d'une Campagne aſſez pénible. Mais après tout, quelqu'illuſion qu'il ſe fît là-deſſus, il ſentit bientôt que les charmes de la Marquiſe (2) l'occupoient plus que tout le reſte. L'entretien du mari, la bonne chére, la Chaſſe, tout cela n'eût pas été capable de le retenir long-tems : il trouva dans l'eſprit & dans la beauté de la Marquiſe des attraits, qui l'obligérent à un plus long ſéjour. Il fallut pourtant partir enfin de ce lieu enchanté : mais ce ne fut qu'après avoir fait connoître à la belle maitreſſe de la maiſon, qu'elle ne lui étoit pas indif-

1654.

Le Vicomte de Turenne devient amoureux de la Marquiſe d'Humiéres.

(1) *Louïs de Crevant, Marquis d'Humiéres.*
(2) *Antoinette-Thérèſe de la Chaſtre.*

1654. ferente. Cette paſſion ne nuiſit pas au mari, dont le Vicomte faiſoit valoir les bonnes qualitez, & ſa recommandation ne contribua pas peu à lui faire avoir le Bâton de Maréchal, dont il fut honoré en 1668. Ce fut à cette occaſion que le Chevalier de Grammont, qui aimoit à dire de bons mots, répondit au Roi, qui lui demandoit s'il ſavoit bien qui il venoit de faire Maréchal de France, *Oui, Sire*, lui dit-il, *c'eſt Madame d'Humiére.* Plaiſanterie qui lui couta l'exil.

Méchante plaiſanterie du Chevalier de Grammont punie.

A l'égard du Vicomte de Turenne, ce n'étoit pas la premiere fois que ſon cœur, tout martial qu'il étoit, avoit été ſenſible à l'amour. Nous avons vu celui qu'il prit pour la Ducheſſe de Longueville (1), dont il guérit bientôt : il fut plus conſtant pour cette ſeconde Maitreſſe, & il l'honora toujours de ſon eſtime. Cette tendreſſe dans ce grand Homme, étoit moins une marque de ſa foibleſſe que de la bonté de ſon cœur, qui n'étoit pas moins tendre pour ſes amis : doux, compatiſſant, & toujours prêt à excuſer les malheureux. Il s'alléguoit quelquefois lui-même

Bon naturel du Vicomte de Turenne.

(1) *Voiez ci-deſſus, pag. 137.*

pour les conſoler de leur faute ou de leur diſgrace, comme il lui étoit arrivé d'avoir auſſi manqué en quelques occaſions. *S'il falloit*, diſoit-il, *mépriſer tous ceux qui ont été battus, il y a long-tems qu'on ne feroit plus cas de moi. Les plus honnêtes gens*, ajoûtoit-il, *ſont ſujets à de ſemblables avantures, & je n'en eſtime pas moins un homme à qui elles ſont arrivées, quand il prend ſoin de les réparer.* Tant de modeſtie, & tant de bonté ſont bien rares dans un homme de Guerre, & il faut être bien grand, pour ſavoir ainſi s'abaiſſer. 1654. Il excuſe les fautes des autres.

Les Armes de France n'avoient pas eu la fortune favorable en Italie ni en Catalogne, & la Flotte n'avoit pas été plus heureuſe. On en attribuë la faute, premierement, aux Généraux, qui n'avoient pas la capacité des trois Maréchaux de France qui commandoient ſur les Frontieres du Roiaume, & en ſecond lieu, au manquement de Proviſions dont leurs Armées furent mal fournies. La fureur des François pour les expeditions d'au de là des Monts s'étoit rallentie : & le Cardinal, qui en étoit le grand mobile, n'avoit plus les mo- La France ſe rallentit pour les expéditions d'Italie.

1654. tifs d'y faire la Guerre, qu'il avoit eus au commencement de la Régence. Ainſi les Armemens qui ſe firent cette année de ce côté-là furent foibles, & les expéditions peu conſiderables.

Le Maréchal de Grancey ne profite point des mouvemens de Naples.

Le Maréchal de Grancey avoit été envoié en Italie, & s'il eût eu aſſez d'habileté ou d'élevation pour profiter des mouvemens de Naples, il eût pu exécuter de grands deſſeins : mais manquant de génie pour les former, il n'avoit garde de les mettre à exécution. Les Napolitains recommençoient à ſe ſoulever, & s'il eût ſu les ménager, entretenir des correſpondances avec eux, les aſſurer du ſecours de la France, s'offrir de leur en donner à l'heure même des preuves, ils euſſent de leur côté concouru avec lui, pour faciliter ſes entrepriſes ſur les Places de ce Roiaume-là qu'il eût voulu attaquer. Il manqua ou de pénétration ou de hardieſſe pour ſe former un ſemblable plan, & incertain de celui qu'il ſe devoit faire, il laiſſa échaper l'occaſion qui ne revint plus. C'eſt ainſi que la promptitude n'eſt pas un des moindres talens d'un bon Général, & que

s'il ne ſait pas prendre de bonne heure ſon parti, il ne peut réparer par ſon courage la faute que ſa lenteur lui a fait faire. Le Maréchal de Grancey en fit l'experience. Aiant laiſſé paſſer le tems, qu'il eût pu faire quelque heureuſe entrepriſe dans le Roiaume de Naples, il paſſa dans cette partie du Milanois qu'on nomme *l'Alexandrin*, du nom de ſa Capitale, à deſſein de s'y dédommager des occaſions qu'il avoit perduës : mais la fortune, dont il avoit négligé de profiter dans le Roiaume de Naples, lui tourna le dos dans le Duché de Milan. Il y trouva des riviéres ſi enflées par des pluies continuelles, que toute la Campagne ſe termina à conſumer les fourages, & à quelques legeres eſcarmouches. 1654.

Il ne réüſſit pas mieux dans le Milanois.

Dans ces entrefaites, & après qu'il fut ſorti des Etats de Naples, l'Armée de France y parut, commandée par le Duc de Guiſe, & n'y fit pas de grands exploits. Ce n'étoit plus ce Héros qui étoit venu en 1647. ſur un Brigantin braver toute la Flotte d'Eſpagne (1), & s'ouvrir un paſſage pour défendre Naples, contre

Le Duc de Guiſe avec la Flotte Françoiſe n'eſt pas plus heureux.

(1) Voiez Tome I. pag. 345.

1654. toute la puiſſance de cette redoutable Monarchie, qu'il tint ſix mois dans la crainte de perdre un de ſes plus beaux Roiaumes. A peine y put-il débarquer quelques Troupes, qui ſe ſaiſirent de Caſtel-à-Mare, mais qui l'abandonnérent preſqu'auſſitôt, en aiant été chaſſées avec perte, & contraintes de ſe rembarquer avec leur Général, pour retourner dans les Ports de Provence, où il n'aborda qu'enſuite d'une rude tempête qui fit périr une partie de ſes Vaiſſeaux : également malheureux & ſur Mer & ſur Terre, & le tems de ſes grandes avantures étant déjà paſſé. Tant il eſt vrai que la fortune n'a guére moins de part à faire les Héros, que la valeur : ou tant il eſt rare de trouver des Héros qui ne ſe démentent point ; qu'il en eſt d'une année, ou d'un jour ſeulement, mais peu qui le ſoient toute leur vie.

Le tems de ſes grandes avantures étoit paſſé.

La retraite du Duc de Guiſe fit peur au Maréchal de Grancey, qui craignit de voir fondre ſur lui toutes les forces du Roiaume de Naples, & qui repaſſa promptement le Tenare, de peur d'en être envelopé.

La France fut un peu plus heureuſe en Catalogne, par le ſoin qu'avoit pris le Cardinal de mettre le Prince de Conti en état d'y acquérir de la réputation. Il avoit nouvellement épouſé une de ſes niéces, & il eût voulu en égaler la gloire à celle du Prince de Condé ſon frere : mais toute ſa fortune ne pouvoit pas aller juſque-là : & il n'apartient qu'au Créateur des hommes d'être auſſi le Créateur des Héros. 1654. Mariage du Prince de Conti.

La premiére Conquête du Prince de Conti fut Ville-Franche, petite Ville en Rouſſillon à l'entrée du Conflans, ſituée entre deux Montagnes, *& qui ſemble*, dit un Auteur, *avoir été plutôt bâtie pour la retraite des ours, que pour la demeure des hommes*. Néanmoins comme elle empêchoit aux François l'entrée de la Cerdagne, & que d'ailleurs ſa priſe leur aſſuroit le Rouſſillon, on en fit le Siége le dernier de Juin, & le 7. de Juillet on s'en rendit maître. Ses exploits en Catalogne.

On entra alors plus avant dans la Cerdagne, petite Province aſſez agréable, & qui en eſt elle-même une de la Catalogne, & on mit le Siége devant Puycerda (1). Quel- Il ſe rend maître de Puycerda.

(1) *Elle eſt Capitale de la Cerdagne.*

1654. ques-uns aſſurent qu'elle ne fit pas plus de réſiſtance que Ville-Franche, & qu'elle ne tint comme elle que huit jours : d'autres diſent que le Siége dura un mois, & qu'elle fut priſe le 21. d'Octobre. Ce fut à la réduction de ces deux Places que ſe borna la Campagne du Prince de Conti, qui bientôt après quitta l'Armée, & vint tenir les Etats en Languedoc.

Dans le tems qu'il partoit de Catalogne, Dom Jean, qui étoit à Barcelône, en ſortit avec des Troupes, & marcha du côté de Vich que les François menaçoient : mais les neiges, qui tombent de bonne heure ſur les Monts Pyrénées, l'obligérent de revenir à Barcelône, avant qu'elles lui en euſſent fermé le paſſage, s'étant contenté de jetter ſix Régimens dans Vich, ſecours ſuffiſant pour ſa défenſe.

Le Duc de Lorraine arrêté à Bruxelles.

Le Duc de Lorraine (1) fut arrêté dans ce tems-là à Bruxelles, & envoié en Eſpagne, où il reſta priſonnier dans le Château de Tolede juſqu'à la Paix des deux Couronnes. La Cour de Madrid en vengeant ſes

(1) *Charles IV.*

injures, vengea auſſi celles de la France, & le Duc de Lorraine fut puni de ſes infidelitez envers l'une & envers l'autre. Il les avoit jouées toutes deux pendant pluſieurs années, & leur avoit cherement vendu ſes ſervices, ou plutôt ſes tromperies : les tenant toujours en ſuſpens, leur promettant ſes Troupes pour en avoir de l'argent, leur manquant au beſoin en ne les envoiant pas, ou en les envoiant trop tard : attentif à leurs troubles pour en tirer du profit, s'offrant aux deux Partis, prenant des deux côtez, & n'en ſatisfaiſant pas un. Quel perſonnage ne joua-t'il point dans les dernieres Guerres Civiles de France ? Quels tours ne fit-il point au Parti des Princes, & à celui de la Cour ? L'Eſpagne n'en étoit pas plus contente, & il s'étoit rendu ſuſpect à ſon égard en pluſieurs occaſions. Elle diſſimula ſon reſſentiment, juſqu'à ce qu'elle pût l'executer à coup ſûr : ce qu'elle fit en l'engageant par de nouveaux Traitez, qui le perſuadérent qu'il en avoit regagné la confiance : deſorte qu'il ne craignit point de venir à Bruxelles, où il fut arrêté. Perſon-

1654.

Ses variations cõtinuelles le rendẽt odieux à la France & à l'Eſpagne.

1654. ne ne le plaignit, & ce qui eſt fort rare, les deux Couronnes ennemies s'aplaudirent de ſa priſon, où chacune vit avec plaiſir la punition des fourberies qu'il lui avoit faites.

Crõvvel affermit ſon uſurpation.

Dans le temps que le Duc de Lorraine étoit mené priſonnier en Eſpagne, Charles II. Roi de la Grande Bretagne, étoit contraint de ſortir de France, pour chercher ailleurs un aſyle contre la pourſuite de l'Uſurpateur de ſes Roiaumes (1). Cromvvel, devenant tous les jours plus redoutable, vouloit être obéi, & par ceux de ſa Nation, & par les Etrangers qui recherchoient à l'envi ſon Alliance. Nous avons vu comment ſur la fin de l'année 1653. il s'étoit mis à la tête du Gouvernement, ſous le nom populaire de *Protecteur*. Il fit cette année quelque choſe de plus hardi. Le 3. de Septembre il convoqua le nouveau Parlement qu'il avoit promis, & s'y rendit à l'ouverture des Séances, précédé par quatre *Maſſes*, par la Bourſe, & par l'Epée (2) qu'il faiſoit porter devant lui. Aiant pris ſa place, il fit une Harangue pour re-

(1) Voiez *les Hiſtoires d'Angleterre, Nani, &c.*
(2) *Trois marques de Souveraineté.*

preſenter les ſervices qu'il avoit rendus à la Nation, tels, qu'il en avoit fait la plus heureuſe & la plus glorieuſe Nation du monde, jouïſſante d'une proſpérité & d'une Paix qu'elle n'avoit point goutée auparavant, & plus reſpectée qu'elle ne l'avoit jamais été de toutes les autres Puiſſances de l'Europe. *Achevez, Meſſieurs*, leur dit-il en finiſſant ſon Diſcours, *d'affermir la gloire & la félicité du Gouvernement : Vous ne le pouvez mieux faire, qu'en vous uniſſant avec un même zêle pour ne former que de ſages Reglemens, qui entretiennent la Paix de l'Etat & des Familles, & qui ôtent à vos Ennemis toute eſpérance de voir renaître parmi vous des diviſions, qu'ils ſont ſi ſoigneux de fomenter.* Ces paroles étoient belles, ſi elles n'euſſent pas eu pour but l'affermiſſement de ſa tyrannie, plutôt que le bonheur des Peuples. 1654.

Son hardi Diſcours au Parlement.

C'eſt dont on fut bientôt convaincu, lors que ſes Créatures aiant propoſé dans l'Aſſemblée dont il s'étoit retiré, de faire un Acte par lequel le Parlement le reconnût pour Souverain, & y trouvant de la réſiſtance, il ſe tranſporta, ſur l'avis

1654. qu'ils lui en donnérent, à Weſtminſter, & les menaça de leur interdire pour toujours l'entrée au Parlement, s'ils ne ſignoient l'Acte. Il portoit, *Que le Gouvernement étoit établi en la perſonne d'un* Seul, *& du Parlement*: & il y joignit un formulaire de ſerment qu'il dreſſa lui-même, conçu en ces termes :

Acte de ſon Gouvernement.

Je promets d'être fidele à Mylord Protecteur *& à la République d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & de ne rien entreprendre ni de n'entrer dans aucune entrepriſe contre le Gouvernement, tel qu'il eſt établi dans la perſonne d'un* Seul *& du Parlement.* Il fallut obéir, tant ſon autorité étoit abſoluë.

Elle étoit reſpectée de toute l'Europe. La Hollande s'étoit ſoumiſe, & lui avoit ſacrifié la Maiſon d'Orange pour avoir la Paix. La Reine de Suéde l'avoit reconnu, & avoit ſon Ambaſſadeur auprès de lui : les Couronnes d'Eſpagne & de Portugal y avoient auſſi les leurs. La Politique ne permettoit pas à la France de rapeller le ſien. Elle le laiſſa donc auprès du *Protecteur* qu'elle reconnut comme les autres, obligée d'ail-

Toutes les Puiſſances de l'Europe le reconnoiſſent.

leurs d'éloigner la Famille Roiale des Stuarts, nonobſtant les liens du ſang & de la Roiauté. Il y avoit quelque choſe de bien dur à l'exiger, & de bien fâcheux à l'accorder. Congedier un Roi malheureux, qui s'étoit réfugié chez ſon Voiſin & ſon Allié, abandonner un proche Parent, un couſin germain, & avoir cette complaiſance pour un vil Uſurpateur, tout cela ne ſembloit guére digne d'un Roi de France ? Mais ne condamnons point le jeune Monarque, dont le Cardinal gouvernoit encore les premieres années de ſa jeuneſſe, & n'exigeons pas de lui plus de ſévérité ou de délicateſſe, que toutes les Têtes Couronnées de l'Europe en avoient fait paroître. Il devoit beaucoup à la vérité à un Roi malheureux, fugitif, ſon Parent : mais ne devoit-il rien à ſes Peuples ? Pouvoit-il les abandonner à une Guerre ſanglante & ruineuſe, qu'il alloit leur attirer immanquablement, s'il ne ſatisfaiſoit pas le furieux Cromvvel ? Il y a entre les Rois & leurs Peuples une liaiſon qui n'eſt pas moins forte, que celle de la parenté & du ſang : & *le Salut-Public eſt la ſuprême Loi.*

1654.

La France eſt obligée de faire ſortir la Famille Roiale.

1654. Il fallut donc tout accorder à l'Uſurpateur, & que Charles II. ſe retirât cette année à Cologne, quoique le Traité ne fût ſigné que l'année ſuivante. Ce fut alors que Cromvvel fit fraper cette ſuperbe Médaille, où l'on voioit d'un côté ſa tête & ſon nom, & ſur le revers, des Faiſceaux & une Hache, qui ſont les marques de la Puiſſance Souveraine, avec ces paroles du Pſeaume ſecond: *Maintenant vous Rois aiez de l'intelligence.* Comme elles étoient en Latin, on pouvoit auſſi, dit un Auteur qui en fait mention (1), leur faire dire ſans violence: *Maintenant ô Rois prenez-garde à vous.* La retraite de l'infortuné Charles II. le diſoit encore d'une maniére plus inſultante: banni de France, & qui n'eut pas trouvé d'aſyle ſur les Tertes de la Maiſon d'Autriche, ſi Cromvvel n'eut pas déclaré la Guerre à l'Eſpagne.

Médaille inſolente que Crõvvel fait fraper.

Je ne puis voir partir de la Cour de France le Roi fugitif, ſans dire quelque choſe des avantures qu'il y avoit euës. Je les ai recueillies d'un Auteur digne de foi (2), qui en avoit été

(1) *L'Auteur de l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*
(2) *Mylord Clarendon.*

été non ſeulement le témoin, mais qui même y avoit été ſouvent apellé, pour donner ſes conſeils au jeune Monarque dont il avoit la conduite. 1654.

Propoſition du mariage de Charles II. avec *Mademoiſelle*, & ce qu'il en faut croire.

J'ai parlé en quelques endroits (1) des propoſitions de mariage de ce Prince avec *Mademoiſelle*, c'eſt-à-dire, la fille du Duc d'Orléans, ſortie de ſon premier mariage, & la plus riche Princeſſe de France, comme je l'ai auſſi remarqué. Mais le Comte de Clarendon (2), qui eſt l'Auteur que je copie, nous en aprend des particularitez que les Ecrivains François ont ignorées. Il nous dit que la Reine d'Angleterre avoit du penchant pour cette Alliance, qu'elle étoit du goût du Roi ſon fils, & que tout ſembloit en favoriſer la propoſition. Cependant ni lui ni le Marquis d'Ormond ne furent pas de ce ſentiment. Leur principale raiſon fut la Religion de cette Princeſſe, dont les Ennemis de la Roiauté d'Angleterre n'euſſent pas manqué de ſe prévaloir, & de perſuader les Peuples que le Roi ne l'avoit épouſée,

(1) *Voiez Tome I. pages* 173. 517. 518. 519. *&* 520.
(2) *Dans ſon Hiſtoire des Guerres Civiles d'Angleterre.*

1654. qu'en ſe faiſant Catholique : ce qui rendroit ſon rapel impratiquable. Il ajoûte, que pourtant cet obſtacle n'eût pas fait échouer la Négociation, qui étoit déjà bien avancée, ſi ce que fit *Mademoiſelle*, à la Journée de Saint Antoine en faveur du Prince de Condé, ne lui eût pas attiré le reſſentiment de la Cour de France, ſur laquelle Charles II. ne pourroit plus par conſéquent compter pour le recouvrement de ſes Roiaumes, qu'il avoit plus à cœur que le mariage, auquel il ne penſoit que pour ſe mettre en état, par les grands Biens de cette Princeſſe, & favoriſé du ſecours de la France, de parvenir à ſon rétabliſſement.

Divers Partis propoſez au Duc d'York ſans ſuccès.

Je raporterai tout d'un tems, ſur la foi du même Auteur (1), deux mariages qui furent mis ſur le tapis pour le Duc d'York, & qui tous deux manquérent. Le premier fut celui de la Princeſſe de Longueville, ſortie du premier mariage du Duc ſon pere, & qui étoit auſſi une riche Héritiére. Le Duc d'York n'étoit pas encore Catholique déclaré, & profeſſoit, au moins extérieurement,

(1) *Mylord Clarendon.*

la Religion Anglicane : deſorte que le Traité échoua par la même raiſon qui avoit fait rompre celui du Roi ſon frere, & qui devoit valoir pour l'Héritier Préſomptif de la Couronne, autant que pour le Roi lui-même. Mylord Clarendon en alléguoit encore une autre : c'eſt que le Roi ne conſentiroit pas volontiers que le Duc ſon frere fût marié avant lui, & qu'il fût au pouvoir d'une femme de dire, *Que, s'il y avoit ſeulement une perſonne morte, elle ſeroit Reine.* 1654.

L'autre mariage où l'on vouloit embarquer ce Prince, fut celui de la fille du Duc de Lorraine, qu'il avoit euë de la Comteſſe de Cantecroix ſa Maitreſſe : l'indignité de cette alliance en empêcha la concluſion.

Amour du Roi Charles II. pour la Ducheſſe de Châtillon.

Je reviens aux amours du Roi ſon frere, dont l'Auteur Anglois nous donne une relation qu'on ne trouve point ailleurs. *L'amour*, dit-il, *fut toujours ſon foible, & avant que de ſortir de France il en prit un peu trop pour une jeune Veuve, qui ne voioit que le Trône au deſſus d'elle, & qui n'étoit pas indigne par ſa naiſſance & par ſon mérite d'y monter. Elle s'en montra plus digne encore en le refuſant : car le*

1654. *Roi, qui en étoit charmé, lui propoſa de l'épouſer ; mais elle eut la généroſité de n'en pas accepter l'offre, pour ne point nuire à ſon rétabliſſement.* Après un ſi grand effort de vertu, l'Auteur a raiſon de blâmer l'Hiſtoire ou le Roman des Amours de la Cour de France, qui ne parle pas ſi avantageuſement de cette illuſtre Veuve : mais il me ſemble qu'il a tort lui-même d'en avoir caché le nom, puis qu'une conduite ſi ſage & ſi deſintéreſſée, ne pouvoit que faire honneur & à l'Amant & à l'Amante. On croit pourtant que, de la maniére dont il la déſigne, il a bien voulu qu'on la devinât : & il ſeroit difficile d'attribuer toutes les qualitez qu'il lui donne, à une autre qu'à la Ducheſſe de Châtillon (1), qui avoit auſſi donné de l'amour au Duc de Némours & au Prince de Condé, & qui étoit reſtée Veuve à la fleur de ſon âge, par la mort de ſon mari, tué le 8. de Février 1649. à la Bataille de Charenton. Nous verrons dans la ſuite les autres avantures du Roi exilé, moins agréables que celle-

(1) *Eliſabeth Angélique de Montmorenci, qui épouſa depuis le Duc de Mecklenbourg en 1663. Voiez ci-deſſus, pag. 282. à la Note (1).*

ci, mais qui eurent enfin un heureux 1654.
dénouement.

Je paſſe au Siége de Candie (1). Il en fut à peu près de cette année, comme de la précédente : tous les grands exploits ſe firent ſur Mer, & il ne ſe paſſa rien de conſidérable devant Candie. Deſorte que, comme je me ſuis borné à la relation du Siége de cette Place, j'ai peu de choſe à dire pour la ſuite de ma narration. Il ſembloit qu'il ne s'agiſſoit que d'obſerver les mouvemens des Turcs pour n'en être point ſurpris, & d'empêcher ces Infidéles de faire entrer du ſecours dans Canée & dans leur Camp, pendant que de leur côté ils ne négligeoient rien pour les y faire paſſer. La Flotte Vénitienne ne craignoit point d'attaquer celle des Ennemis, incomparablement plus nombreuſe que la ſienne, pour en faire échouer le Débarquement, & ceux-ci ne ſe rebuttant point faiſoient tous leurs efforts pour le faire réüſſir. S'ils ne pouvoient pas tout débarquer, ils en faiſoient au moins couler une partie : & ainſi ils ſe fortifioient toujours dans leur Camp,

(1) Voiez Nani.

1654. pendant que la République épuiſoit ſes Forces, pour défendre la Capitale d'une Ile ſi fameuſe, & ſi à la bienſéance des deux Nations.

Capello, Ambaſſadeur de la République, étoit toujours priſonnier, & celui de France emploioit en vain ſon entremiſe & ſes ſollicitations pour le faire relâcher. Il trouvoit dans le Divan un Viſir qui lui donnoit de méchantes excuſes, & un Muſti inexorable. La mort de ce dernier donnoit quelque eſpérance d'obtenir la liberté de l'Ambaſſadeur, lorſque ne pouvant plus ſuporter l'ennui de ſa priſon, il réſolut de s'en délivrer lui-même aux dépens de ſa vie. On le trouva au moins dans ſon lit à demi-mort de pluſieurs bleſſures qu'il s'étoit faites. Il eſt vrai que l'Auteur (1) qui raporte ce tragique accident, l'impute au trouble de ſon imagination, qui lui fit voir la nuit, n'étant pas bien éveillé, les Turcs qui le vouloient maſſacrer, & pour en éviter la cruauté il ſe frapa d'un couteau ou d'une épée qu'il trouva ſous ſa main. Ses bleſſures n'étoient pas mortelles, & il en guérit : mais

Capello ne peut ſoüffrir la dureté de ſa priſon, & ſe veut faire mourir.

(1) *Nani.*

le Viſir, qui commençoit à ſe ra- 1654.
doucir, mourut bientôt après d'apoplexie. Celui qui lui ſuccéda l'année ſuivante, ſe laiſſant toucher par les remontrances du Secretaire Ballarini, & par l'interceſſion de l'Ambaſſadeur de France, permit à Capello de venir à Andrinople. On dit qu'il ſe piqua auſſi de généroſité, & qu'entendant les Turcs, qui murmuroient de la dureté qu'avoit euë ſon Prédéceſſeur, pour un homme du Caractére & de l'âge de Capello, que le chagrin de ſa priſon avoit jetté dans le deſeſpoir, il voulut ſe montrer plus modéré & plus compatiſſant. Ainſi cette Nation n'eſt pas ſi barbare qu'elle n'ait pitié des malheureux, & tout fiers que ſont ſes Viſirs & ſes Sultans, ils ne ſont pas toujours cruels & toujours inhumains. La vertu auſſi bien que le vice eſt de tout Païs, & il n'y en a point où l'un & l'autre ne ſe trouvent, plus ou moins ſeulement en un endroit qu'en un autre.

Les Turcs en ont pitié.

La Suéde a trop de liaiſon avec la France, & j'ai parlé en trop d'endroits de l'Alliance étroite de ces deux Couronnes : des Regnes du fa-

1654. meux Guſtave, & de ſon admirable fille qui lui ſuccéda : du Gouvernement de cette Héroïne, de ſon génie également propre pour les Armes & pour les Belles-Lettres, ſachant faire triompher les unes, & faire fleurir les autres, pour ne rien dire du dernier Acte de ſa Roiauté. Il lui attira plus qu'aucun autre l'étonnement de toute l'Europe, & mérita l'admiration de tout le monde, s'il n'en remporta pas une générale aprobation. C'eſt de ſon abdication que je parle, & dont je vais donner une courte deſcription. La France, qui lui fit deux ans après une ſi magnifique réception, lors de ſon Entrée à Paris (1), ne prendra pas pour un épiſode cette Scêne ſi intéreſſante d'un Regne qu'elle a tant aplaudi, & dont elle prend plaiſir à voir la ſuite dans la Famille Roiale, à qui cette illuſtre Reine réſigna la Couronne qu'elle abdiquoit.

Abdication de la Couronne par la Reine de Suéde.

Elle n'avoit que vingt-ſept ans lorſqu'elle prit cette grande réſolution, & il eſt étonnant de voir une Reine d'une ſi haute réputation, à la fleur de ſon âge, au milieu des

(1) *Le 6. de Septembre 1656.*

CHRISTINE REINE
DE SUEDE
morte à Rome en 1688

proſpéritez d'une Paix glorieuſe qu'elle avoit donnée, non ſeulement à ſon Roiaume, mais même à la plus grande partie de l'Europe, chérie de ſes Peuples, honorée de ſes Alliez, recherchée de tous les autres Etats, ſe laſſer de toute cette gloire, & dire adieu de ſi bonne heure à ce que le monde a de plus grand & de plus beau. 1654.

Quelques-uns diſent (1) qu'il entra du chagrin dans cette grande action de la Reine, & qu'elle ne prit la réſolution de réſigner la Couronne à l'Héritier Préſomptif, que parce qu'elle étoit prête de lui échaper, & qu'elle voioit les yeux du Peuple tournez de ce côté-là. Ils veulent que par la Paix de Weſtphalie, elle fût déchuë auprès de ſes Sujets de l'eſtime & de l'affection qu'elle méritoit par ſon rang & par ſes vertus : que la Nation Suédoiſe naturellement belliqueuſe ceſsât de l'admirer, depuis qu'elle avoit préféré une vie tranquille à la profeſſion des Armes : & que les Généraux & les Soldats, accoutumez aux Conquêtes & au butin qui leur en revenoit, ne puſſent Sentimens là deſſus.

(1) *Nani.*

Elle ne l'ignoroit pas, & bien loin d'en être jalouſe elle l'avoit mandé à ſa Cour, & l'avoit fait déclarer ſolemnellement Succeſſeur de la Couronne. Il en étoit digne, & ſi ſa naiſſance du Chef de ſa mere, ſœur du Grand Guſtave, & la nomination de la Reine l'y apelloient, il la mérita encore mieux par ſes grandes actions. Succeſſeur déclaré il ne montra aucune impatience pour monter ſur le Trône, & il n'eut que du reſpect & de la déférence pour la Reine. Enfin le jour arriva qu'elle lui remit volontairement la Couronne. C'eſt à peu près en ces termes qu'en parlent ceux qui jugent de cette abdication, comme ſi elle n'eut pas été tellement volontaire, que le dépit & l'inconſtance de la Reine n'y euſſent eu beaucoup de part. On n'y voit cependant rien que de libre, & s'il y eut du dégoût de la Roiauté, quelle qu'en puiſſe être la cauſe, ou le projet de changer de Religion, ou l'envie de cultiver les Belles-Lettres & les Beaux-Arts, ou l'averſion qu'elle remarquoit dans ſes Peuples pour ce nouveau genre de vie, & peut-être tout cela enſemble, il ne s'enſuit pas

1654.

Qualitez du Prince Charles Guſtave.

Jugemẽt qu'il faut faire de l'abdication de la Reine.

1654. que ſon abdication ait eu rien de forcé, rien par conſéquent qui en diminuë la gloire.

Cérémonie de cette abdication.

La cérémonie s'en fit ſur la fin de l'année de la maniére du monde la plus éclatante, en la préſence des trois Etats du Roiaume aſſemblez pour une ſolemnité ſi extraordinaire, & qui fit voir le plus rare ſpectacle, & peut-être l'unique qu'on ait vu & qu'on verra jamais. Il eſt vrai que des Empereurs accablez d'années, ou fatiguez d'une adminiſtration trop pénible s'en étoient dégoûtez : mais une Reine toute jeune, & qui ſavoit ſi dignement remplir le Trône, n'avoit pas les mêmes raiſons pour en deſcendre. On n'en peut attribuer l'abdication qu'à un choix tout libre d'une vie plus douce & plus tranquille, où elle crut mieux trouver de quoi ſatisfaire ſon eſprit & ſon cœur, que dans la pompe & la vanité des grandeurs dont les autres ſont idolâtres. Elle réſigna d'ailleurs la Couronne à un Prince ſi digne de lui ſuccéder, & de perpétuer le nom du Grand Guſtave, qu'elle en fut d'autant plus chére aux Suédois, & mérita d'autant mieux leur ſouvenir &

leurs regrets, qu'elle avoit pourvu, 1654.
par la nomination de ſon Succeſſeur, à n'en être point regrétée.

L'année 1655 (1). nous ouvrira le 1655.
même Théatre que la précédente, & nous y repreſentera à peu près les mêmes Scênes : les mêmes Armées ſur les Frontiéres de la France du côté des Païs-Bas, & hors du Roiaume en Italie & en Catalogne, conduites par les mêmes Généraux. Nous y verrons encore des ſuccès aſſez ſemblables à ceux de la Campagne paſſée : un mêlange de bons & de mauvais événemens : plus de proſpérité dans les expéditions des Païs-Bas, que dans celle d'Italie, & aſſez de bonheur en Catalogne. Peut-être faut-il attribuer ces différens ſuccès à la qualité des Troupes, mieux diſciplinées dans une Armée que dans l'autre : peut-être faut-il en imputer le blâme, ou en donner la gloire aux Généraux : peut-être enfin faut-il tout raporter à cette Providence dont les cauſes ſecondes dépendent, & qui fait pencher la balance du côté qui lui plaît. Je garderai dans cette Cam-

(1) *Voiez de Riencourt, les Faſtes de Louïs le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne, Nani.*

1655. pagne le même ordre que dans les autres : je raporterai ſans interruption les exploits des Armées des Païs-Bas, & enſuite ceux des Armées d'Italie & de Catalogne. Je paſſerai de là au Gouvernement Civil du Roiaume, & j'y ferai voir, auſſi bien que dans le Militaire, la part qu'y eut le jeune Monarque, qui va deſormais être l'ame de tous les grands mouvemens, qu'on verra ſe remuer ſous ſa direction avec plus de vigueur & plus d'éclat que pendant ſa Minorité.

Siége du Queſnoy par les Eſpagnols.

La Campagne commença par la délivrance du Queſnoy, dont les Ennemis avoient formé le Blocus. Il étoit difficile de s'ouvrir les paſſages, pour faire entrer dans la Place les Proviſions dont elle avoit beſoin. Le Vicomte de Turenne l'entreprit, & en vint à bout. Il diviſa ſon Armée en pluſieurs petits Corps, les faiſant marcher, les uns d'un côté, & les autres d'un autre, comme s'il eût eu pluſieurs deſſeins. Ce n'étoit que pour obliger les Eſpagnols à remuer leur Camp, & à lui laiſſer un paſſage ouvert pour introduire le ſecours. Cela ſe fit par un coup auſſi heureux,

que hardi, qu'exécuta le Marquis de Caſtelnau, l'un des Lieutenans-Généraux du Vicomte de Turenne, & qui commandoit l'un de ces petits Corps dont je viens de parler. Aiant ſu que cinq cents hommes des Troupes Eſpagnoles s'étoient poſtez dans la Ville-Baſſe du Catelet (1), d'où ils prétendoient faire des Courſes en Picardie, il les ſurprit, ſe préſentant à l'improviſte devant la Place, l'emporta d'Aſſaut, paſſa les cinq cents hommes au fil de l'Epée, & mit le feu aux quatre coins & au milieu de la Ville, qui fut réduite en cendres. Cet exploit étonna les Ennemis: & craignant que le Vicomte de Turenne n'en voulût aux Places qu'ils avoient de ce côté-là, ils affoiblirent le Blocus du Queſnoy, pour y envoier du ſecours. Alors l'habile Général profitant de la conjoncture, & ſe ſervant du paſſage que lui ouvroit ce Détachement, fit marcher en diligence un Convoi qu'il tenoit tout prêt, & le fit entrer dans le Queſnoy. N'apréhendant plus rien pour cette Place, il forma un plus grand deſſein, & réſolut le Siége de Landreci. 1655.

Les Eſpagnols chaſſez du Catelet.

Le Queſnoy ſecouru.

(1) *En Picardie dans le Vermandois.*

1655. La Ville fut inveſtie ſur la fin de Juin, & la Tranchée ouverte le 27. Comme elle étoit aſſez bien fortifiée, défenduë d'ailleurs par une bonne Garniſon, & qui eſpéroit d'être ſecouruë, elle ſe fit battre pendant vingt-quatre jours, ſans vouloir écouter les ſommations qu'on lui fit à diverſes fois de ſe rendre. Le Roi voulut être préſent au Siége, & vint au Camp animer par ſa préſence les Soldats, à qui rien alors ne fut capable de réſiſter : maîtres de l'Ouvrage à Cornes & de la Contreſcarpe : opoſant à la vigoureuſe défenſe des Ennemis une plus grande vigueur encore, & la Brêche faite s'empreſſant à donner l'Aſſaut, lorſque les Aſſiégez demandérent à capituler. Le Roi, qui fut témoin de tout ce qui ſe paſſa, admiroit la belle conduite du Vicomte de Turenne, s'entretenant avec lui des heures entieres, & ſe faiſant inſtruire du détail de chaque action, de chaque Commandement & de chaque Attaque, ravi d'écouter un ſi grand Maître, pour en mettre bientôt les leçons en pratique. Il avoit déjà puiſé cette Science dans les Ecrits

Siége de Landreci & ſa réduction.

Le Roi ſe rend au Camp & ſes entretiens avec le Vicomte de Turenne.

d'un plus grand Maître encore, dans 1655.
les Commentaires de Jules-Ceſar, dont il avoit traduit le premier Livre (1). Le Vicomte de ſon côté étoit charmé d'avoir pour Diſciple un ſi grand Prince, & ne craignoit pas de déplaire au Cardinal, qui traverſoit toujours tant qu'il pouvoit ces entretiens : ſoit qu'il fut jaloux de l'affection que témoignoit le Roi à ce grand Capitaine, comme lui reproche un Auteur : ſoit, comme lui reproche un autre, qu'il aimât mieux élever le Roi dans la moleſſe, que dans les glorieux, mais pénibles exercices de la Roiauté. S'il en faut croire ces Auteurs, ce fut par les motifs de ſa jalouſie que le Cardinal aſſocia le Maréchal de la Ferté au Vicomte de Turenne, pour affoiblir l'autorité du dernier, & la bienveillance que lui témoignoit le Roi, en la partageant. Il y réüſſit mal, & il ne put empêcher que la ſageſſe de ce grand Homme ne l'emportât ſur les violences & les bruſqueries de ſon Rival, ni que le Roi ne lui donnât toute ſa confiance avec toute ſon eſti-

1) Voiez *les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand.*

1655. me. Le Maréchal de la Ferté eut pourtant auſſi ſon mérite, & il ſe ſignala en ce Siége, comme en beaucoup d'autres : mais il eut ſouvent beſoin que le Vicomte le redreſsât, & vint à ſon ſecours. C'eſt ce que nous avons déjà vu, & ce que nous allons voir tout à l'heure : deſorte qu'on peut dire de ces deux fameux Généraux, ce que l'Hiſtoire Grecque dit de deux des plus grands Capitaines d'Athênes (1) : que l'un, qui étoit Alcibiade, n'avoit rien fait ſans l'autre, & que l'autre qui étoit Traſybule, avoit fait de grandes choſes, ſans avoir eu beſoin d'Alcibiade.

Comparaiſon du Vicomte de Turenne & du Maréchal de la Ferté.

Après la priſe de Landreci l'Armée ſe partagea en deux. Le Vicomte de Turenne en prit une partie, & le Maréchal de la Ferté l'autre : celui-ci marcha contre Saint Guilain, & celui-là contre Condé, deux Villes du Hainaut. Le Maréchal de la Ferté n'aiant pas fait aſſez de diligence pour inveſtir la Place qu'il devoit aſſiéger, avant que les Ennemis lui euſſent coupé le paſſage, il fut contraint, les voiant venir à lui avec des Forces ſupérieures, de rebrouſſer

Retraite du Maréchal au Camp du Vicomte.

(1) *Traſybule & Alcibiade. Voiez Corn. Nepos.*

chemin, & de ſe hâter de rejoindre 1655.
le Vicomte de Turenne, qui faiſoit le Siége de Condé. Les Ennemis le pourſuivirent juſqu'aux Lignes, comme s'ils euſſent eu deſſein de les forcer; mais ils n'oſérent l'entreprendre. On continua les attaques à leur vûë, & le quatriéme jour la Ville perdant l'eſpérance d'être ſecouruë fit ſa Capitulation. Priſe de Condé.

Les deux Généraux, qui avoient joint leurs Troupes, marchérent enſemble pour réduire Saint Guilain: & les Ennemis, qui avoient empêché le Maréchal de la Ferté de l'aſſiéger, manquérent de Forces ou de courage pour s'opoſer au Vicomte de Turenne, qui emporta la Place le 25. d'Août, après douze jours de Siége, aidé du Maréchal de la Ferté, avec qui il voulut bien partager la gloire de ces deux expéditions, quoiqu'il eût peut-être pu ſe l'attribuer toute entiére. Et de St. Guilain.

Je ne dois pas oublier un grand avantage qu'avoit encore le Vicomte du Turenne ſur le Maréchal de la Ferté, & ſur tous les autres Généraux: c'étoit de ne prendre rien des Sauvegardes, & d'en laiſſer tout le Le Vicomte laiſſe le profit des Sauvegardes aux pauvres Officiers.

1655. profit à des Officiers qui en avoient beſoin. Bel exemple, mais peu imité, d'une généroſité heroïque & deſintéreſſée.

Réduction de Maubeuge. Il faut ajoûter aux Conquêtes que je viens de raporter, celle qui fut faite auparavant de la Ville de Maubeuge ſur la Sambre, Place néceſſaire pour la communication du Queſnoy. On y joignit encore la réduction de quelques Châteaux, ſituez aux environs & ſur les bords de la Meuſe.

Retour du Roi à Paris. Tels furent les ſuccès de la Campagne du côté des Païs-Bas. Le Roi, qui avoit été préſent à la plûpart de ces expéditions, revint à Paris ſe délaſſer de la fatigue de tous ces divers Campemens, & recevoir les aplaudiſſemens & les félicitations de ſes Peuples.

On ne fut pas ſi heureux en Italie. Le Duc de Modêne, qui s'étoit rangé du côté des Eſpagnols, n'y demeura pas long-tems : & s'étant plaint à la Cour de Madrid de pluſieurs violences qu'on lui avoit faites, il reprit pour s'en venger l'Alliance de la France, qui lui aida à faire lever le Siége de Reggio, que

Levée du Siége de Reggio.

le Marquis de Caracêne avoit mis devant cette Capitale du Duché de même nom. Mais enſuite de cet exploit, le Prince Thomas, qui commandoit l'Armée Françoiſe, étant entré dans le Milanois, & aiant fait le Siége de Pavie, il fut contraint de le lever (1) après cinquante jours de Tranchée ouverte, faute de vivres, dont les Convois ne purent arriver dans ſon Camp. 1655.

Le Prince Thomas cõtraint de lever celui de Pavie.

On n'eut des ſuccès guére plus favorables en Catalogne. Le Prince de Conti, qui y étoit paſſé avec le Commandement des Troupes, prit le Cap de Quers (2) & Chaſtillon (3): & il ne tint qu'à lui de faire des Conquêtes plus conſidérables. Mais au lieu de paſſer promptement les Montagnes, il s'amuſa à faire débauche avec le Duc de Mercœur ſon allié (4), qui étoit venu ſur la Côte avec l'Armée Navale de France: deſorte qu'il donna le tems aux Ennemis de s'aſſembler pour s'opoſer à ſon paſſage. Se voiant ainſi arrêté, incommodé d'ailleurs d'un mal qui ne lui permettoit pas de tenir plus long-

Débauches du Prince de Conti & du Duc de Mercœur.

(1) *Le 13. de Septembre.* (2) *Ou Cadagues.*
(3) *Le 1. de Iuillet.* (4) *Ils avoient épouſé deux niéces du Cardinal Mazarin.*

1655. tems la Campagne, & plus avide de plaiſirs que de gloire, il quitta l'Armée, dont il laiſſa le Commandement au Comte de Mérinville. Celui-ci marcha au ſecours de Solſone, & en fit lever le Siége : mais ce bonheur fut compenſé par le malheur qu'il eut, d'être obligé à ſon tour de lever celui qu'il avoit mis devant une autre Place (1). Ainſi les choſes furent aſſez égales des deux côtez.

Retour du Prince de Conti de la Campagne de Catalogne.

L'Armée Navale de France fut plus heureuſe. Le Duc de Vendôme, Amiral, qui la commandoit, aiant rencontré le 29. de Septembre celle d'Eſpagne devant Barcelône : la combattit, & gagna la Bataille : ſecondé par le Commandeur Paul, qu'un grand nombre de belles actions avoient déjà rendu ſi célebre, & par Gabaret & par Foran, qui ne ſe rendirent pas moins fameux dans la ſuite.

Combat Naval gagné par le Duc de Vendôme.

La Campagne des Païs-Bas faillit à couter cher à la France, & peu s'en fallut qu'elle ne perdît ſon ſage & vaillant Général le Vicomte de Turenne, ſur qui rouloient les grands deſſeins du Roi, & dont ſembloient dépendre la deſtinée & le ſalut de

Dangereuſe maladie du Vicomte de Turenne.

(1) *Bergues.*

l'Armée. Comme il avoit extrême- 1655.
ment fatigué pendant toutes les expéditions que j'ai raportées, à peine fut-il arrivé à Paris, qu'il fut obligé de ſe mettre au lit, malade d'une groſſe fiévre qui fit craindre pour ſa vie. Il éprouva alors combien il étoit cher à la France, qui témoigna un deuil univerſel, tant qu'il fut en danger, & une joie générale, lorſqu'on ſut qu'il n'y avoit plus de péril. Ce qu'il y eut de plus agréable pour lui, c'eſt que le Roi s'intéreſſa plus qu'aucun du Roiaume à ſa maladie, dont il envoioit deux fois tous les jours ſavoir des nouvelles, & à ſa ſanté, dont il lui marqua la ſatisfaction qu'il en avoit, & à quel point elle lui étoit précieuſe. Le Cardinal lui-même, oubliant alors toute ſa jalouſie, vit avec douleur la perte que la France étoit ſur le point de faire, lui rendit pluſieurs viſites, & lui aporta des médicamens ſpécifiques pour ſon mal. La jeuneſſe du malade, encore dans la fleur ou dans la force d'un âge de quarante-quatre ans (1), & ſa bonne conſtitution le tirérent d'affaire : & dès que

Les ſoins qu'en prend le Roi.

Et le Cardinal.

(1) *Il étoit né l'11. de Septembre 1611.*

1655. ſa ſanté fut rétablie, il ne penſa qu'à prendre ſes meſures pour la Campagne prochaine, eſtimant que le Ciel ne lui avoit conſervé la vie, que pour la ſacrifier de nouveau à la gloire de ſon Roi & au ſervice de la Patrie. Voions ce qui ſe paſſa cette année dans le Gouvernement Civil au dedans du Roiaume.

Je ne parlerai point des Exercices du Roi, qui ſe fortifioit chaque jour dans tous ceux qui pouvoient perfectionner ſon corps & ſon eſprit, & le rendre le premier Roi de l'Europe, auſſi bien que le plus honnête homme du Roiaume. Il continua d'en prendre l'adminiſtration (1) : mais il faut l'avouer, il étoit encore, pour ainſi dire, ſous la tutelle de la Reine & du Cardinal, & ce ne fut proprement que depuis ſon mariage & la Paix des Pyrénées que ſon Regne parut dans tout ſon éclat, & qu'il en porta ou l'amour ou la terreur par tout.

Il donna cette année deux Déclarations : l'une contre les Duelliſtes & les Blaſphémateurs : l'autre contre l'in-

(1) *Voiez de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne; les Faſtes de Loüis le Grand.*

l'insolence des Laquais. Par la premiere, qui n'étoit qu'un renouvellement des Edits précédens, il réprimoit la fureur de ces maudits combats qui perdent l'ame & le corps de ceux qui s'en font un faux honneur, & la frénésie de ces impies, qui non contens d'attaquer les hommes osent porter leur venin jusqu'au Ciel, & abjurer la Divinité elle-même. 1655.

Déclarations du Roi contre les Blasphémateurs & les Duellistes.

Par la seconde Déclaration, il assuroit la vie de ses Sujets & la sureté publique, que l'insolence des Laquais, dont la multitude & la licence étoient fort dangereuses, sur tout à Paris, étoit capable de troubler. Les exemples qu'ils en avoient donnez, & qu'ils donnoient encore tous les jours, obligérent le Roi de leur faire défense de porter l'épée à peine de la vie. Ainsi en les desarmant, il en rendit la mutinerie impuissante, & on n'en craignit plus les insultes. C'est une des plus judicieuses Ordonnances du Roi, & ce genre de personnes a toujours été fort à craindre, si on ne prend pas soin d'en réprimer l'audace & les entrepriſes. Témoin ce qui est arrivé tant de fois par leur sédition en divers Roiaumes:

Et contre l'insolence des Laquais.

1655. Témoin ſur tout cette Guerre des Eſclaves dans l'Empire Romain, qui eut beſoin de toute la valeur & de toute la fortune du Grand Pompée (1) pour l'apaiſer.

Le Roi eut encore ſoin de réconcilier les Vaudois ou les Habitans des Vallées, avec le Duc de Savoie leur Souverain (2). C'eſt ainſi que s'en expriment les Faſtes de Louïs le Grand. On ne peut parler plus modeſtement de la perſécution que la Cour de Savoie fit à ces pauvres gens, telle, que toute l'Europe en fut émuë : mais il n'y eut perſonne qui témoigna plus de compaſſion de leur état, & plus de zêle pour leur rétabliſſement que Cromvvel. Ce redoutable Chef des trois Roiaumes de la Grande Bretagne, quelle que pût être ſon intention dans cette rencontre, en écrivit à toutes les Puiſſances Chrétiennes, au Duc de Savoie lui-même en des termes fort fiers : & dans ſa Lettre au Roi Très-Chrétien, il ſe plaignit que ſes Troupes euſſent eu part au maſſacre des Vaudois. Le Roi lui fit réponſe, en le

Cromvvel écrit au Roi en faveur des Vaudois perſécutez.

Réponſe du Roi.

(1) *L'an de Rome 683.*

(2) *Voiez Nani, les Faſtes de Louïs le Grand, de Rencourt, les Hiſtoires d'Angleterre.*

traitant de *Séréniſſime Protecteur*, *Que ces hoſtilitez s'étoient faites à ſon inſu.* 1655.

La France ménageoit alors avec trop d'aplication ſon Traité avec Cromvvel, pour lui donner quelque ſujet de mécontentement capable de le rompre. Ainſi la Cour ne ſe contenta pas de deſavouer le maſſacre, elle emploia encore ſa Médiation auprès du Duc de Savoie en faveur de ſes innocens & malheureux Sujets, & elle en obtint le rétabliſſement qu'elle demandoit pour eux. Elle permit même qu'il ſe fit une Collecte générale dans toutes les Egliſes Réformées du Roiaume pour les ſoulager. La perſécution ceſſe.

Le Traité de la France avec Cromvvel s'avançoit tous les jours. Nous avons vu le commencement de cette Négociation par l'entremiſe de l'Ambaſſadeur Bordeaux, qui étant premiérement paſſé en Angleterre avec le titre d'Envoié, & enſuite d'Ambaſſadeur vers la République & le Parlement d'Angleterre, eut ordre d'exercer ſa fonction avec le même Caractére auprès du *Protecteur*. Cet ambitieux Politique ne ſe hâtoit point de conclurre une Alliance offenſive &

1655. défenſive avec la France : il ſembloit être content de la complaiſance qu'on avoit euë pour lui, d'éloigner le Roi Charles II. & toute la Famille des Stuarts (1) : & il attendoit tranquillement que la Cour de France recherchât elle-même cette Alliance, dont il affectoit de ne ſe pas ſoucier. Cependant il écoutoit celle que lui offroit l'Eſpagne à des conditions très-avantageuſes, & il venoit d'en conclure une avec le nouveau Roi de Suéde, qui alarmoit toutes les autres Puiſſances, & qui hâta la France de ſe déterminer.

Traité de Cromvvel avec le Roi de Suéde.

Raiſonnemens ſur ce Traité.

Le Roi de Suéde, dit un Auteur (2) dont le témoignage eſt d'un grand poids, *comptoit beaucoup ſur l'amitié de Cromvvel, qui s'étoit rendu redoutable à tout le monde, tenant la Grande Bretagne ſoumiſe par la force, les Troupes dans l'obéiſſance par ſa liberalité, & les Etrangers dans la crainte par ſes Armées. Le Traité qu'il avoit conclu avec le Roi de Suéde tendoit au bien commun du Commerce entre les deux Nations : mais il ne s'arrêtoit pas là. L'intention étoit de partager enſemble, avec*

(1) *A la réſerve de la Reine Douairiére.*
(2) *Nani.*

le Commerce, les commoditez & les richeſſes, & de ſe rendre les Arbitres de tout le monde. Car l'un étant Protecteur *non ſeulement de l'Angleterre, mais encore du Calviniſme, & l'autre étant reconnu pour Chef des Proteſtans, ils pretendoient, ſous pretexte de Religion, partager entre eux l'Empire de preſque toute l'Europe. L'Anglois tenoit des Flottes dans l'Ocean & dans la Méditerranée, ſans qu'on en pût penetrer le but : il faiſoit ſemblant de careſſer les Eſpagnols, qui ſe promettoient de grands avantages de ſon amitié : mais dans le même tems ſes Généraux Pen & Vanables, étant paſſez dans l'Amerique avec des Commiſſions ſecretes, firent des tentatives ſur l'Ile de Spagnola* (1), *& s'emparérent de la Jamaïque. Il contracta enſuite Alliance avec les François.* 1655.

C'eſt ainſi que s'en exprime l'Hiſtorien de Veniſe. Je ne prétends pas adopter les ſentimens de cet Auteur, au ſujet du partage de l'Europe entre le Roi de Suéde & Cromvvel. Quelque démeſurée que fût l'ambition de l'un & de l'autre, je ne puis croire qu'elle eût pu leur inſpirer un deſſein ſi chimérique. Auſſi ne ſont-

(1) *Ou de San-Domingo, du nom de ſa Capitale.*

1655. ce que des conjectures, & le Traité ne parloit que de Commerce, & des avantages qu'ils en pouvoient recueillir. Il eſt pourtant vrai que ſous ce prétexte ils pouvoient aller plus loin, & que les autres Puiſſances de la Chrétienté n'avoient pas trop de tort de s'en alarmer.

Les ombrages qu'en prend la France.

La France plus voiſine de l'Angleterre qu'aucune autre, & qui en avoit pendant ſi long-tems dans les ſiécles paſſez éprouvé les Armes victorieuſes, ne fut pas des derniéres à en prendre ombrage. Il fut encore augmenté par la crainte qu'elle eut d'être prévenuë par l'Eſpagne, qui offroit la carte blanche au *Protecteur*. *Le Roi Très-Chrétien*, dit l'Hiſtorien François (1), *voiant que les Eſpagnols faiſoient tous leurs efforts pour empêcher les Anglois de renouveller les anciennes Alliances avec la France, averti d'ailleurs que le Roi d'Eſpagne faiſoit faire des propoſitions à ces Peuples, dont la ſuite pourroit être deſavantageuſe à ſon Etat, il ſe réſolut de le prévenir, &* L'Ambaſſadeur Bordeaux conclut le Traité avec Crõvvel. *le 2. de Novembre Bordeaux, Ambaſſadeur Extraordinaire de France à Londres, conclut le Traité de Paix &*

(1) *De Riencourt. Voiez auſſi les Faſtes de Louïs le Grand.*

de Confédération. Les principaux Arti- 1655.
cles étoient, „ Qu'il y auroit déſor-
„ mais une ferme Paix, amitié, Al-
„ liance & ſocieté entre le Roiau-
„ me de France & la République
„ d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlan-
„ de : Que les Sujets de l'un & de
„ l'autre Etat pourroient librement
„ commencer dans tous les Ports,
„ Villes & Havres que bon leur
„ ſembleroit, & que les Marchands
„ François & Anglois pourroient fai-
„ re teſtament où ils ſe trouveroient,
„ qui ſeroit valable & exécuté en
„ quelque lieu qu'ils fuſſent morts,
„ nonobſtant le droit d'Aubeine. „
Par ce Traité, dit le même Auteur, *Cromvvel étoit obligé de nous donner du ſecours par Mer & par Terre, & nous devions lui faire part des Conquêtes que nous ferions.* C'eſt ce que nous verrons pleinement accompli en 1657. par la la convention du Siége de Dunkerque, & enſuite par la remiſe qui en fut faite au *Protecteur.*

Le Prince François de Lorraine paſſe au ſervice de la France.

J'ai raporté en ſon ordre la priſon de Charles IV. Duc de Lorraine, arrêté l'année précédente à Bruxelles (1), & envoié priſonnier au Châ-

(1) Voiez ci-deſſus, pag. 474.

1655. teau de Tolede : cela m'oblige de faire mention du reſſentiment qu'en témoigna cette année le Prince François ſon frere. Il diſſimula juſqu'à ce qu'il pût impunément faire paroître ſon indignation, & aiant pris ſes meſures, il ſe retira un jour avec ſes Troupes, quittant le Parti du Roi d'Eſpagne, & paſſant dans celui du Roi Très-Chrétien.

Je me crois encore obligé à raporter la mort du Pape Innocent X. arrivée au commencement de l'année 1655. & l'exaltation de ſon Succeſſeur au Pontificat (1), à cauſe des liaiſons étroites des deux Cours de Rome & de France : comme auſſi en conſideration des démêlez qu'eut le premier avec la Cour de France au ſujet des Barberins, & à cauſe de la part qu'eut le ſecond à la Paix de Weſtphalie, dont il fut un des Médiateurs.

Mort du Pape Innocent X. & la haine qu'on lui portoit.

Il n'y a point d'Hiſtoriens ni François ni Italiens qui parlent avantageuſement d'Innocent X. *Ce Pape*, dit l'Auteur de l'Hiſtoire de Veniſe, *mourut le 7. de Janvier âgé de quatre-vingt-un an, après avoir ſouffert une*

(1) *Le 7. d'Avril 1655.*

longue & terrible agonie : plus célebre par l'opinion que le monde eut de lui, que par ſes actions : ſpectateur oiſif des Calamitez Publiques, & tout apliqué aux affaires de ſa Maiſon. Sa memoire n'eſt pas en grande benediction à l'Egliſe, dit l'Ecrivain François (1), *& on raporte des choſes ſurprenantes arrivées à ſa mort.* 1655.

Eloge de Fabio Chigi ſon Succeſſeur.

On faiſoit une autre eſtime du Succeſſeur, & on s'en promettoit un glorieux Pontificat. Il avoit été connu ſous le nom de *Fabio Chigi* par un grand nombre de Nonciatures, dont il s'étoit acquitté avec beaucoup de réputation, & ſur tout de celle de Munſter, où il avoit été nommé Plénipotentiaire & Médiateur. Il paſſoit pour un Prélat d'une vie pure, d'une Litterature polie, d'une grande dextérité dans les Négociations, & d'une telle prudence qu'il avoit toujours évité de donner du chagrin aux Princes Etrangers : & cependant il s'étoit acquis l'eſtime du Pape Innocent & de toute ſa famille, quoique brouillez ſouvent avec la plûpart des Cours de l'Europe.

(1) *Moréri.*

1655. Les commencemens de ſon Pontificat, qu'il exerça ſous le nom *d'Alexandre VII.* augmenterent encore les eſperances qu'on en avoit conçuës. Il donna d'abord des ordres abſolus pour tenir ſes Parens éloignez : il avoit dans ſa Chambre un cercueil, & d'autres monumens lugubres, pour lui mettre devant les yeux l'image de la mort, & le faire ſouvenir de la miſerable condition des hommes. *Mais il ſe laſſa bientôt d'une vie ſi triſte*, dit l'Auteur Italien (1), *ſeduit peu à peu par l'uſage ordinaire, & perſuadé par des Conſeils intereſſez à ſe livrer au pouvoir de ſes Parens, & à ſe flater que le ſoin du Bien-Public n'étoit pas incompatible avec celui de l'interêt particulier.* Il fut enſuite porté par ſon génie à conſtruire de vains Bâtimens, & à faire des ornemens ſuperflus : deſorte qu'il parut que tous ſes deſſeins & toutes ſes penſées ſe renfermoient d'un côté dans ſa famille, & de l'autre ne paſſoient pas l'enceinte des Murailles de Rome. Mais rien ne lui fit plus de tort que la querelle qu'il eut mal à propos vers le milieu

Sous le nom *d'Alexandre VII.* Son éloge.

Et la critique qu'on fait de ſes dernieres années.

(1) *Nani.*

de ſon Pontificat avec le Roi Très- 1655.
Chrétien, & dont il reçut toute la mortification que méritoit l'orgueil de ſes Parens, & la complaiſance qu'il avoit euë pour eux.

Je devrois maintenant, pour achever cette année, paſſer aux affaires d'Angleterre & du Siége de Candie: mais j'ai reſolu d'en ſuſpendre la narration juſqu'au tems du mariage du Roi & de la Paix des Pyrénées: & je continuerai ſans interruption la ſuite de l'Hiſtoire de ſon Regne, que je vais reprendre.

On vit au commencement de l'an- 1656.
née 1656. deux Négociations importantes de deux Cours opoſées, & qui tendoient au même but (1). Ce but étoit le mariage de l'Infante d'Eſpagne, & les deux Cours rivales étoient celle de Vienne, & celle de France. L'Empereur Ferdinand III. la demandoit pour ſon fils, & le Roi Très-Chrétien la prétendoit pour lui-même. Cette intrigue mérite bien d'être dévelopée: car quoi qu'alors elle n'eût point de ſuccès de part ni d'autre, ce fut pourtant comme

(1) *Voiez de Riencourt, les Faſtes de Loüis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne, Nani.*

1656. le premier pas que fit la fortune de la France, pour donner l'Infante au Roi, & avec elle toutes les Couronnes d'Eſpagne dans la ſuite à leur Poſterité.

Intrigues de Ferdinand III. pour le mariage de ſon fils avec l'Infante d'Eſpagne.

Ferdinand III. n'avoit plus qu'un fils encore fort jeune : c'étoit l'Archiduc Léopold, né le 1. de Juin 1641. élu Roi de Bohême en 1654. & Roi de Hongrie en 1655. par le decès de ſon frere aîné qui portoit le nom du pere, & qui mourut ſans avoir été marié (1). Il ne reſtoit donc à l'Empereur que ce fils, qui devoit lui ſucceder dans ſes Païs Héréditaires, qu'il avoit déjà fait reconnoître Roi de deux Roiaumes, & qu'il ne doutoit point qu'il ne lui ſuccedât un jour à l'Empire. Mais ce n'étoit pas aſſez pour contenter ſon ambition : il eût encore voulu qu'il eût herité de la Monarchie d'Eſpagne, comme d'un Patrimoine qu'il croioit affecté à la Maiſon d'Autriche, & ſubſtitué d'une Branche a l'autre, pour paſſer de la Branche d'Eſpagne à la Branche Imperiale, en cas d'extinction de la premiere. L'Infante en étoit alors regardée

(1) *Voiez ci-deſſus, pag.* 490.

comme l'Heritiere Préſomptive : Philippe IV. ſon pere aiant perdu en 1646. l'Infant Dom Carlos ſon fils unique, & n'aiant pas encore eu de ſon ſecond mariage avec la fille aînée de l'Empereur, les Princes qui lui nâquirent depuis, & dont l'un d'eux lui ſuccéda ſous le nom de *Charles II.* Ferdinand ſouhaita donc de faire épouſer l'Infante à ſon fils, & pour l'obtenir il ne crut pas que ce fût aſſez d'être beau-pere de Philippe, ni que les liens qui uniſſoient les deux Branches de la Maiſon d'Autriche fuſſent ſuffiſans, s'il n'y joignoit encore des motifs plus intéreſſans, & qui regardoient perſonnellement le Roi Catholique. Ce monarque ſe trouvoit alors embaraſſé du côté du Milanois, auſſi bien que du côté de la Flandre, & le Duc de Modêne, qui avoit quitté ſon Parti pour ſe joindre avec la France, lui donnoit bien de l'inquiétude, ne ſe trouvant pas en état de s'opoſer à leurs entrepriſes. Il n'en avoit pas moins pour les Païs-Bas, où il craignoit de voir entrer les Anglois nouvellement joints aux François. L'Empereur lui offrit & lui envoia du ſecours. Le Conſeil de 1656.

1656. Vienne y trouva d'abord de la difficulté, parce qu'il ſembloit que c'étoit violer la Paix de Weſtphalie : mais cette difficulté fut levée par un expedient, où il paroit plus de ſubtilité que de bonne foi. L'Empereur, en faiſant paſſer ſes Troupes en Italie & en Flandre, déclaroit qu'il n'avoit deſſein d'emploier les unes que contre les Anglois, & les autres que contre le Duc de Modêne : que les Anglois n'étant point compris dans le Traité de Weſtphalie, il pouvoit ſans y donner atteinte envoier du ſecours à un Roi ſon Allié contre cette Nation : & à l'égard du Duc de Modêne, qu'étant Vaſſal de l'Empire, il ne devoit point en attaquer les Fiefs ſans être puni. Quatre mille hommes furent envoiez dans le Milanois ſur ce prétexte : mais s'étant débandez ſur la route il n'en arriva que la moindre partie, qui ne put empêcher la priſe de Valence, comme nous le verrons bientôt. C'eſt ainſi que l'Infante d'Eſpagne étoit le principal ſujet qui faiſoit agir l'Empereur, pour aider le Roi Catholique à ſoutenir la Guerre contre la France, & que le prix de ce ſervice n'alloit pas

Il envoie des Troupes au ſecours de Philippe IV.

à moins qu'à la poſſeſſion de cette Princeſſe, & de toutes ſes Couronnes. 1656.

Le Roi de France ſollicite le mariage de l'Infante.

Le Roi Très-Chrétien ſe mit alors ſur les rangs, & crut qu'il étoit de ſa gloire, auſſi bien que de ſon interêt, de ne pas ſouffrir qu'on lui enlevât ni l'Infante, ni les grands Etats dont elle devoit hériter. Le Ciel, qui les avoit fait naître en une même année, ſembloit les avoir fait naître l'un pour l'autre : & Louïs XIV. iſſu du mariage de Louïs XIII. avec Anne d'Autriche, croioit avoir des eſpérances plus légitimes, que Ferdinand & que ſon fils Léopold (1), à la Succeſſion d'Eſpagne. Il fut donc réſolu de n'abandonner pas de ſi juſtes prétentions, & d'envoier à Madrid pour les faire valoir au préjudice de celles de l'Empereur. Le Marquis de Lionne, Miniſtre & Secretaire d'Etat, fut choiſi pour cette importante Commiſſion, & étant arrivé à l'improviſte pour mieux ſurprendre la Cour de Madrid, il la jetta effectivement par ſa venuë, qu'on n'attendoit pas, dans un grand étonne-

Le Marquis de Lionne en vient faire la propoſition à Madrid.

(1) *Léopold étoit iſſu d'une ſœur cadette d'Anne d'Autriche, toutes deux ſœurs de Philippe IV.*

1656. ment, & à même tems dans un grand embarras. Il fit voir d'amples Pouvoirs de la propre main du Roi, & Philippe & ſon Conſeil, frapez d'une Ambaſſade qu'ils n'avoient pas prévûë, ne ſavoient qu'en penſer. Cependant les Pouvoirs, communiquez par le Marquis de Lionne, ne parloient pas de mariage : mais les termes dans leſquels on les avoit rédigez, & une Députation ſi myſtérieuſe ne permettoient pas de douter, que ce ne fût le véritable ſujet de l'Ambaſſade. Le Roi Catholique aima mieux que la propoſition en fût faite à un de ſes Miniſtres qu'à lui-même : aiant réſolu avec ſon Conſeil, après avoir examiné les ſuites de cette grande affaire, de ne point écouter la recherche du Roi Très-Chrétien, pour ne point jetter la Monarchie dans le danger qu'elle apréhendoit, de paſſer ſous une Domination étrangére. Il commit le Comte de Pégnéranda, cet habile Négociateur, qui avoit été emploié dès le tems des Conférences de Munſter, pour entrer en Négociation avec le Courier François. Car le Marquis de Lionne, quoique muni des Pouvoirs

Elle n'eſt pas écoutée.

& des Lettres de Créance du Roi, 1656.
ne prenoit pourtant aucune qualité ni d'Ambaſſadeur, ni d'Envoié. Il ne vouloit même paſſer que pour un Exprès qu'envoioit le Cardinal Mazarin, autoriſé cependant par le Roi. La Négociation ne dura pas longtems. Dès la premiere Conférence Le Marquis de Lionne déclara, *Qu'il étoit venu demander en mariage l'Infante pour le Roi ſon Maître, comme l'unique moien de faciliter & d'aſſurer la Paix* : & le Comte de Pégneranda lui répondit, *Que ſon voiage n'auroit pas le ſuccès qu'il eſperoit : que le Roi Catholique ne pouvoit ſe réſoudre d'accepter un Parti ſi avantageux d'un côté, & ſi dangereux de l'autre* : & la Négociation fut auſſitôt rompuë. On ajoûte aux raiſons que j'ai dites, qu'avoit la Cour de Madrid pour refuſer les offres de celle de France, qu'elle craignit que le Roi Très-Chrétien, ou plutôt que le Cardinal n'agît pas ſincérement, & qu'il n'eût point d'autre deſſein que de donner du ſoupçon au Prince de Condé, & de tenir l'Empereur en ſuſpens, afin de retarder les ſecours du dernier, & de rallentir

Refus de Philippe IV. par la bouche de Pégneranda.

1656. les ſervices de l'autre. Quoiqu'il en ſoit, la propoſition du mariage ne fut point acceptée pour lors : mais elle le fut dans la ſuite, quand le tems en fut venu, & rien ne put empêcher la Providence d'accomplir les grandes deſtinées des deux Couronnes.

Siége de Valenciennes.

Ces Négociations n'empêchoient pas les Armées de ſe mettre en Campagne. La Flandre étoit toujours le Théatre de la Guerre, qui commença cette année par le Siége de Valenciennes, que le Vicomte de Turenne inveſtit le 15. de Juin, & dont il forma le Siége deux jours après, à l'arrivée du Maréchal de la Ferté, que ſon indiſpoſition avoit empêché de ſe rendre plutôt au Camp. Chacun prit ſon Quartier, & ſe poſta ſelon que le Terrain le permettoit. Un canal, qu'on ne put combler, ſéparoit les deux Généraux ; & pour avoir communication de l'un à l'autre, on fit des Ponts pour le paſſage des Troupes & des Voitures. On dreſſa les Batteries, la Tranchée fut ouverte, les Attaques furent fréquentes & vigoureuſes, & les Lorrains, que le Prince François avoit menez

en France (1), y firent paroître beaucoup de courage. Les Aſſiégez n'en témoignérent pas moins : mais ce ne fut pas ce qui ſauva la Place. Dom Jean & le Prince de Condé avoient préparé un ſecours qu'ils conduiſoient eux-mêmes, réſolus de tout hazarder, pour empêcher la priſe d'une Ville ſi conſidérable, l'une des plus fortes des Païs-Bas. Le Vicomte de Turenne, qui en étoit bien informé, avertit le Maréchal de la Ferté de ſe tenir ſur ſes gardes, & lui offrit même encore cinq Régimens de renfort, prévoiant que ſon Quartier ſeroit le premier attaqué : ce que le Maréchal refuſa, & ce qu'il prit même pour une eſpêce d'affront, comme ſi on ſe fût défié de ſa capacité. Cependant le Vicomte averti par ſes Eſpions, que les Ennemis devoient venir la nuit forcer les Lignes, le lui fit encore ſavoir, & lui réïtéra ſes offres, que le préſomptueux Maréchal continua de refuſer. Ce fut ſa perte, mais ce fut en même tems ce qui cauſa la levée du Siége, & ce qui eût fait périr les deux Armées, ſans la belle retraite du Vicomte de Turenne. 1656

Préſomption du Maréchal de la Ferté.

Elle cauſe la levée du Siége.

(1) *Voiez ci-deſſus, pag.* 512.

1656. La nuit du 16. de Juillet les Ennemis ne manquérent pas, ſelon l'avertiſſement des Eſpions, de s'aprocher ſous le Commandement du Prince de Condé & de Dom Jean d'Autriche, & de commencer leur attaque par le Quartier du Maréchal de la Ferté, comme l'avoit prévu le Vicomte : ſoit que connoiſſant les deux Généraux, ils cruſſent avoir meilleure compoſition du premier que de l'autre : ſoit qu'ils en cruſſent le Camp moins bien fortifié, & moins bien pourvu. Ils ne ſe trompérent pas, & après une aſſez foible réſiſtance ils forcérent ſes Lignes. Ils avoient en même tems fait dire aux Aſſiégez de lever les Ecluſes : deſorte que les eaux ſortant avec abondance avoient rompu les Digues & les Ponts, & tout inondé juſqu'au Camp du Vicomte de Turenne, à qui il fut impoſſible de marcher avec ſes Troupes au ſecours du Maréchal. Celui-ci vit bien alors, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de refuſer les cinq Régimens qu'on lui avoit offerts, & avec leſquels il eût pu diſputer la Victoire, juſqu'à ce que le Vicomte de Turenne eût trouvé le moien de s'ou-

Son quartier attaqué & battu par le Prince de Condé.

vrir un chemin pour venir aux Enne- 1656.
mis, & pour le dégager. Il tâcha de rallier les fuiards, & combattit à la tête des Eſcadrons qui faiſoient ferme pendant quelque tems : mais il fut envelopé & fait priſonnier. Le Vicomte de Turenne fit ce qu'il put pour le ſecourir, détachant des Troupes de ſon Camp pour recevoir & pour ſoutenir les fuiards : mais la confuſion où la déroute avoit mis les choſes, augmentée encore par l'obſcurité de la nuit, empêchoit de pouvoir donner les ordres bien à propos, & de les exécuter avec autant de diligence qu'il eût été néceſſaire. Il étoit d'ailleurs à craindre que les Troupes victorieuſes ſe mêlant parmi les Vaincus qu'elles pourſuivoient, n'entraſſent avec eux pêle mêle dans les Lignes du Vicomte de Turenne, & n'y cauſaſſent la même terreur que dans celles qu'elles venoient de forcer. Dans cette extrémité, & pour ſauver ſon Armée, il fut obligé de rompre le Pont conſtruit ſur le canal qui ſéparoit les deux Camps, afin d'empêcher les Vainqueurs d'entrer dans le ſien, dont il ne ſongea qu'à faire ſortir ſes Ttoupes avec le Canon

Il eſt fait priſonnier.

Le Vicomte de Turenne ſauve les débris de l'Armée, & leve le Siége.

1656. & le Bagage. Il y réuſſit, & les conduiſit ſi bien, que, malgré les Ennemis qui le pourſuivoient, il gagna un Poſte avantageux où il ſe retrancha & attendit les Troupes fugitives, ſans craindre qu'on le pût forcer dans ſon Retranchement. Il en arriva un plus grand nombre qu'on n'avoit eſperé : deſorte qu'il ne ſauva pas ſeulement ſon Armée toute entiere, mais encore une bonne partie de celle du Maréchal de la Ferté, qu'on envoia priſonnier à Rocroi, pendant que le Vicomte ſe retiroit en ordre de Bataille ſous les Murailles du Queſnoy : il ſembloit dans ſa marche défier les Vainqueurs, qui ceſſerent de le pourſuivre, & qui contens de leur Victoire, ne voulurent pas ſe hazarder d'en perdre le fruit dans un ſecond Combat.

Les Eſpagnols prennent Condé.

Cet échec fut ſuivi de la priſe de Condé, que les Ennemis emporterent le 18. d'Août après vingt-cinq jours de Siége (1). Ils voulurent encore ſe rendre maîtres de Saint Guilain, afin d'enlever le reſte du Hainaut à la France, & ils en firent le Siége, où le Vicomte de Turenne les laiſſa s'engager, pour entrepren-

Font le Siége de Saint Guilain.

(1) *Selon les Faſtes.*

dre de ſon côté celui de la Capelle, 1656.
que les Eſpagnols tenoient dans la Picardie (1). C'eſt ainſi que le Général François, bien loin de ſe laiſſer abattre par les diſgraces qu'il venoit d'eſſuier, s'apliquoit à réparer la levée du Siége de Valenciennes, & la perte de Condé. Il avoit reçu quelques Troupes de renfort, qui lui avoient été envoiées pour remplacer celles qu'il avoit perduës dans ces malheureuſes expéditions, & il voulut les emploier utilement. Non content de tenir la Campagne & d'obſerver les Ennemis, il entreprit d'en rompre les meſures, d'arrêter leurs Conquêtes, & d'en faire ſur eux-mêmes. C'eſt à quoi le Prince de Condé ne s'attendoit pas, ne penſant qu'au Siége de Saint Guilain, qu'il ſe croioit ſûr d'emporter. Il fut bien étonné quand il aprit celui de la Capelle par l'Armée Françoiſe. Alors quittant la Ville qu'il avoit aſſiégée, pour courir au ſecours de celle qu'aſſiégeoit le Vicomte de Turenne, il perdit l'une & l'autre. En levant le Siége de St. Guilain, il laiſſa le paſſage libre au ſecours qu'y fit entrer le

Le Vicomte de Turenne fait celui de la Capelle.

(1) *Dans la Thiérache.*

1656. Vicomte de Turenne, & ce grand Capitaine, qui avoit tout préparé pour ſon double deſſein, fit une telle diligence pour ſe rendre maître de la Capelle, qu'il l'obligea le neuviéme jour à capituler (1), avant que le Prince de Condé pût arriver aſſez tôt pour la ſecourir. D'autres (2) diſent, que chacun des deux Généraux perſiſta dans la réſolution de prendre la Place qu'il aſſiégeoit, ſans ſe remuer pour la délivrance de celle qui étoit aſſiégée par l'Ennemi : mais que le Vicomte de Turenne, plus diligent & plus heureux, eut le premier achevé ſa Conquête, & qu'alors il marcha au ſecours de Saint Guilain, dont les Eſpagnols, qui ne vouloient point de Bataille, levérent le Siége : ce qui facilita l'entrée du ſecours qui raſſura la Place aux François. De quelque maniere que la choſe ſe ſoit paſſée, la Capelle fut priſe, & Saint Guilain ſecouru.

Il s'en rend maître.

Fait lever le Siége de Saint Guilain.

Empêche celui de Péronne.

Péronne le fut enſuite : l'Armée Françoiſe empêcha au moins celle d'Eſpagne d'en faire le Siége, comme elle en avoit le deſſein. Cette Place,

(1) *Le 27. de Septembre.*
(2) *L'Auteur de la Vie du Vicomte de Turenne.*

Place, ſituée dans cette partie de la Picardie qu'on nomme le *Santerre*, du côté de la Somme, ſi fameuſe par les Guerres de Loüis XI. & du Duc de Bourgogne, qui y tint ce Roi quelques jours enfermé, étoit d'une trop grande conſéquence pour ne pas veiller à ſa conſervation. C'eſt ce que fit le Vicomte de Turenne, qui rompit toutes les meſures des Ennemis, & qui fit échouer leur entrepriſe. 1656.

Ainſi finit la Campagne en Flandre, par un mêlange de bons & de mauvais ſuccès : les deux Partis aiant éprouvé tour à tour les faveurs & les diſgraces de la fortune. La France néanmoins ſe conſola de la fatale Journée de Valenciennes, & crut avoir tout gagné en ſauvant ſes Frontiéres, & en faiſant même des Conquêtes dans le Païs ennemi. Le Cardinal, qui avoit eu plus de peur que les autres de voir revenir le Prince de Condé victorieux dans le Roiaume, témoigna auſſi plus de joie que perſonne d'un ſi heureux dénouement, & en fit des careſſes extraordinaires au Vicomte de Turenne, à qui il en donnoit toute la gloire. Ce dernier

Les careſſes que lui fait le Cardinal.

1656. de ſon côté n'en parut pas plus fier, & demanda pour toute grace à ce Miniſtre, qui lui faiſoit de grandes offres, de ne le plus commettre avec le Maréchal de la Ferté. La levée du Siége de Valenciennes dont il étoit cauſe, avoit fait de trop fortes impreſſions ſur l'eſprit du Cardinal, pour expoſer une ſeconde fois le Roiaume à un pareil danger, & il accorda ſans peine au Vicomte de Turenne une demande, où il ſe ſentoit le premier intéreſſé.

Il accorde au Vicomte de ne le plus commettre avec le Maréchal de la Ferté.

Siége de Valence en Italie.

Toute la Campagne en Italie ſe paſſa au Siége de Valence, qui dura quatre-vingt deux jours (1), & qui ne ſe rendit qu'à l'extrémité. L'importance de la Place, ſituée ſur le Pò qu'elle a en face, maitreſſe de cette riviére, dont elle peut empêcher la Navigation, & l'une des plus fortes Villes du Milanois, mit en mouvement toutes les Forces de la France & de ſes Alliez d'un côté, & toutes celles des Eſpagnols de l'autre : ceux-là voulant à quelque prix que ce fût emporter la Ville, & ceux-ci faiſant pluſieurs tentatives pour la ſecourir. Les Troupes des Aſſiégeans

(1) *Selon les Faſtes.*

étoient commandées par deux Géné- 1656.
raliſſimes, le Duc de Modêne, & le Duc de Mercœur. On pouvoit encore compter pour troiſiéme le Marquis Ville, qui commandoit les Troupes de Savoie, & qui quelques années après commanda celles de la République de Veniſe au Siége de Candie : mais il ſe contenta d'être un des Capitaines Généraux ſous les deux Généraliſſimes. Le Marquis de Saint André, qui lui ſuccéda au Généralat de Candie, ſe trouva auſſi au Siége de Valence, où il ſervit en qualité de Lieutenant-Général. Pour faire le Siége il fallut faire deux Ponts ſur le Pò, l'un au deſſus, & l'autre au deſſous de la Ville, chacun étant conſtruit ſur quarante Batteaux qui le ſoutenoient, attachez les uns aux autres. Les Quartiers furent enſuite diſtribuez. Le Duc de Modêne prit le ſien à main gauche de la Place, & le Duc de Mercœur ſe campa à main droite proche de la riviére. Comme il y avoit entre les deux Camps une Plaine qu'il falloit occuper, le Marquis Ville s'y logea avec ſes Troupes : & comme il falloit auſſi s'emparer de l'autre côté du Pò, le Mar-

1656. quis de Valavoir, Maréchal de Camp, eut ordre de s'y poſter avec le reſte des Troupes. Le Siége fut long & douteux, tant à cauſe que la Place étoit en bon état, pourvûë de toutes choſes, & défenduë par une forte Garniſon, que parce que les Eſpagnols, qui ne la vouloient point perdre, y firent entrer du ſecours, & firent tous leurs efforts pour y en jetter encore une ſeconde fois : mais on leur ferma ſi bien toutes les Avenuës qu'ils ne le purent introduire.

Le Cardinal Trivulce vient au ſecours, & eſt battu.

Le Cardinal Trivulce, Gouverneur du Milanois, ſe mit à la tête de trois mille Chevaux & de cinq mille hommes de pied dans la réſolution de forcer les Lignes, & ſe rendit maître de deux Redoutes qu'on avoit élevées à une demi-lieuë au de là : mais s'étant avancé pour attaquer le Retranchement, il ne put ſoutenir le feu du Canon & de la Mouſqueterie, & fut obligé de ſe retirer, ſans avoir pu entrer dans le Camp, pourſuivi par les Aſſiégeans, & abandonnant les deux Redoutes qu'il avoit emportées.

Le Comte de Fuenſaldagne, qui étoit d'un autre côté, aiant apris

cette nouvelle à ſon arrivée à Milan, en partit en diligence, & aiant joint l'Armée que commandoit le Cardinal Trivulce, il voulut éprouver ſi la fortune ne lui ſeroit point plus favorable. Il n'oſa pourtant hazarder une ſeconde attaque des Lignes, & ſe contenta de faire diverſes tentatives, pour jetter du ſecours dans la Place : mais tous ſes efforts n'aboutirent qu'à y faire entrer trois cents hommes, nombre trop petit pour ſauver une Ville qu'on battoit depuis plus de deux mois, & qui n'en pouvoit plus. Ainſi ce foible renfort, qui lui fut inutile, n'empêcha pas le Gouverneur de Capituler, & le 16. de Septembre la Capitulation fut ſignée. 1656.

Le Comte de Fuenſaldagne n'eſt pas plus heureux.

La Place fait ſa Capitulation.

Les Eſpagnols mortifiez de cette perte, & craignant pour tout le Milanois, réſolurent pour faire diverſion le Siége de Roſes en Catalogne : mais ils trouvérent tous les paſſages ſi bien gardez, qu'ils ne purent s'en aprocher plus près que de deux lieuës : deſorte qu'ils rébrouſſérent chemin, ſans avoir rien exécuté. Les François de leur côté étoient trop foibles pour rien entreprendre, & ſe con-

1656. tentérent de veiller à la conſervation de leurs Places. Ainſi finit la Guerre cette année de tous côtez, & chacun ne penſa plus qu'à donner des Quartiers aux Troupes, pour ſe rafraîchir juſqu'à l'année ſuivante.

Les Guerres continuelles que la France avoit euës au dedans & au dehors du Roiaume, les Guerres Civiles ſur tout, qui l'avoient tourmentée depuis 1648. juſqu'à 1653. les Impôts qu'il avoit fallu lever ſur les Peuples : les Calamitez Publiques enfin, communes à tous les Etats, avoient fait un grand nombre de miſérables. Paris en fourmilloit : & comme il n'y a point de Ville, où l'opulence & les richeſſes abondent davantage, il n'y en a point auſſi, où la miſére & la pauvreté affligent plus de monde. Les ruës étoient remplies de mendians, parmi leſquels il y avoit beaucoup de voleurs & d'aſſaſſins, dont la néceſſité obligeoit les uns à ſe procurer par des larcins une ſubſiſtance, que leur fainéantiſe ou le manque de travail ne leur pouvoient fournir, & pouſſoit les autres plus hardis & plus ſcélérats aux violences & aux meurtres. On ne pou-

voit remédier à ſes deſordres, que par le ſecours d'une Police bien entenduë, & par des Etabliſſemens d'une grande dépenſe, mais à même tems d'une grande utilité. C'eſt à quoi le Roi, tout jeune qu'il étoit, ſouhaita que le Gouvernement s'apliquât, & c'eſt auſſi ce qu'il fit, en faiſant conſtruire par les ordres du Monarque, & aux dépens des Deniers Publics, un Hôpital général, pour y recevoir toute ſorte de perſonnes de tout âge & de tout ſexe, qui auroient beſoin d'aſſiſtance. Chacun y devoit trouver tout ce qui lui ſeroit néceſſaire pour vivre commodément, en travaillant pour le bien de la Communauté autant qu'il le pourroit faire : on prenoit ſoin de l'inſtruction de la Jeuneſſe, & on n'exigeoit rien des Infirmes & des Vieillards incapables de travail. On ôtoit ainſi tout prétexte à la mendicité, & toute occaſion au vol & au meurtre : & on puniſſoit les fainéans, qui préféroient une vie libertine à cette clôture, & dont la miſére volontaire méritoit moins de compaſſion, que leur fainéantiſe n'étoit digne de la haine publique & de la ſévérité des Loix. 1656.

Hôpital général établi à Paris.

1656. Les Cours veulent des divertiſſemens & de la pompe, & il eſt bien juſte que les ſoins pénibles de la Roiauté aient du relâche, & que les Rois ſe diſtinguent par la magnificence. On auroit moins de reſpect pour eux, s'ils étoient moins ſplendides : & le Peuple de ſon côté aime les ſpectacles, & ſe plaît à voir dans ſes Princes un éclat, dont il ne peut ſe parer lui-même. Le Roi étoit dans cet âge qui ſemble conſacré aux Fêtes & aux plaiſirs : il avoit d'ailleurs le cœur tendre & le goût délicat, & ſi le penchant pour la gloire ne l'eût pas emporté ſur celui qu'il ſe ſentoit pour les charmes de la volupté, ſa vertu eût été en grand danger. Il ſe trouva plus d'une fois comme Hercule dans ces deux chemins, dont l'un n'offre que des fleurs, & l'autre que des épines, & comme Hercule, il eut beſoin que l'amour de la gloire lui fît choiſir le dernier plutôt que l'autre.

Deſcription du Carrouſel.

Je reviens au ſpectacle qu'il donna cette année (1). C'eſt une imitation de ces Tournois Grenadins, qui paſſérent des Mores aux Caſtillans, & dont on lit les deſcriptions avec tant

(1) *Au mois de Mars ſelon de Rienſourt.*

de plaiſir dans les Hiſtoires de ces 1656.
tems-là. Ces divertiſſemens, qui avoient quelque choſe de guerrier & de galant tout enſemble, paſſérent dans la ſuite en pluſieurs autres Cours de l'Europe : mais il y avoit long-tems que l'uſage en étoit ou négligé ou perdu. Le Roi voulut le faire revivre ſous le nom de *Carrouſel*, Fête qui conſiſtoit en Courſes de Têtes, & de Bagues qui ſe firent dans la Place Roiale, & qui renouvella toute la politeſſe & toute la magnificence des anciens Grenadins, ſi même elle ne les ſurpaſſa pas. Les Chevaliers, qui devoient courre la Bague & les Têtes, étoient diviſez en trois Quadrilles ou Brigades, dont le Roi menoit la premiére, le Duc de Guiſe la ſeconde, & le Duc de Candale la troiſiéme. Tous étoient ſuperbement vétus à la Romaine, & avantageuſement montez : & chaque Chef avoit ſa Deviſe marquée ſur ſon Ecu. Celle du Roi étoit un Soleil, avec ces paroles en Italien : *Ne più, ne par : Il n'a ni ſupérieur ni égal* : celle du Duc de Guiſe étoit une Maſſuë, avec ces paroles Latine, *Meque aſſeret Aſtris : Elle me peut mettre par-*

1656. *mi les Aſtres*, faiſant alluſion à la Maſſuë de Hercule : & celle du Duc de Candale étoit un Phœnix ſur ſon bûcher, d'où il regardoit le Soleil, avec ces mots Eſpagnols, *Qu'importa que matan, ſi reſuſcitan : Qu'importe qu'on meure, ſi on reſſuſcite.* Toute cette pompeuſe Calvacade fit pluſieurs Courſes, où chacun ſignala ſon adreſſe, & le prix y fut long-tems diſputé par les Chefs & par les Chevaliers de leur Quadrille : mais il fut enfin remporté par le Comte du Lude.

La Reine de Suéde vient à Paris.

Il y eut peu de tems après, une autre ſolemnité à l'arrivée de la Reine de Suéde en France, & à qui le Roi voulut que la Ville de Paris fît la plus magnifique & la plus galante Entrée qu'on puiſſe imaginer. Cette Reine, auſſi fameuſe par ſon abdication que par ſa Roiauté, après avoir réſigné la Couronne au Prince qui lui devoit ſuccéder, & abjuré ſa Religion pour embraſſer la Romaine à Bruxelles, vint de là en France pour paſſer à Rome, où elle avoit réſolu de fixer ſa demeure. Elle fit ſon Entrée à Paris le 6. de Septembre, & la Ville par les ordres du Roi, comme je l'ai dit, lui fit tous les hon-

neurs dûs à une Tête Couronnée. Ce fut auſſi comme le dernier éclat de la Dignité Roiale qu'elle venoit de quitter : car malgré tous les aplaudiſſemens que Rome fit à ſon abjuration, & la plûpart de l'Europe à ſon abdication, elle ne fut pas long-tems ſans s'apercevoir qu'une Reine ſans Etats étoit comme une Divinité ſans Temple, à laquelle on ceſſe bientôt d'offrir des adorations & des ſacrifices (1). 1656.

La magnifique Entrée qu'on lui fait.

Quinze mille Bourgeois, la fleur de la jeuneſſe de Paris, en Armes & proprement vétus, allérent la recevoir à l'entrée du Fauxbourg Saint Antoine, aiant à leur tête Veydeau de Grammont, Conſeiller au Parlement, leur Colonel-Général, dont les habits de brocard d'or chargez de dentelles d'or & d'argent, avec une garniture de rubans de diverſes couleurs & en confuſion, ſelon la mode de ce tems-là, & ſon chapeau orné d'un bouquet de plumes blanches attaché à un cordon de diamans, le paroient extrêmement, & donnoient un nouveau relief à ſa Troupe, la plus leſte d'ailleurs qu'il eſt poſſible d'imaginer. Le Maréchal de l'Hoſpital, Gou-

(1) *C'eſt ainſi qu'en parle Nani.*

1654. verneur de Paris, venoit enſuite, accompagné du Prevôt des Marchands, des Echevins & des Conſeillers de Ville, précédez de trois cents Archers : & le Roi envoia le Duc de Guiſe, le Prince le plus galant & le mieux fait de ſa Cour, pour complimenter cette Reine de ſa part. Elle parut elle-même avec un air ſi galant, & ſi martial en même tems, qu'elle effaçoit tous les autres : montant un cheval blanc richement enharnaché, & vétuë en Amazone avec un juſtau corps d'écarlate, une jupe en broderie d'or & d'argent, & un chapeau chargé de plumes. Auſſi attira-t'elle les regards de tout le monde : mais elle charma encore plus la Cour par la beauté de ſon eſprit & par la grandeur de ſes ſentimens, qu'elle n'avoit charmé le Peuple par la nouveauté d'un auſſi beau ſpectacle, que celui d'une Princeſſe à la fleur de ſon âge ſi guerriére & ſi majeſtueuſe. Elle ne fit pas un long ſéjour en France, d'où elle paſſa la même année à Rome, dont elle préféra la Cour à toutes les autres, & où elle acheva ſes jours, que la mort termina l'an 1689.

TABLE

TABLE
DES MATIERES,

contenuës dans le II. Tome de

L'HISTOIRE DE FRANCE

ſous le Regne de

LOUIS XIV.

A.

AIguillon : (*Ducheſſe d'*) *s'oppoſe au mariage du Duc de Richelieu avec la fille du Baron de Vigean.* 92. *Les chagrins que lui donnent les mariages de ſes neveux, qu'elle ne peut faire caſſer.* 336. & ſuiv. juſqu'à 339. *La vengeance qu'elle en prend.* 425. & 426.

Albret, *Maréchal de France.* 431.

Alets : (*Comte d'*) *ſon ambition cauſe les troubles de la Provence.* 44. & ſuiv. juſqu'à 49. *Mariage de ſa fille avec le Duc de Joyeuſe.* 90. & 91.

Alets : (*Duc d'Angoulême*) *cede ſon Gouvernement de Provence au Duc de Mercœur.* 151.

Alexandre VII, *Pape* : (*Fabio Chigi*) *ſon élection & ſon éloge.* 513. *Critique des dernieres années de ſon Pontificat.* 514.

Allemands. *Les Batailles qui ſe donnent entre eux, & les François. Voiez* Condé, Turenne & Léopold.

Angers : *Réduction de cette Place.* 247.

Angleterre & Anglois. *Affaires de ce Roiaume.* 102. *La Chambre de VVeſtminſter condamne Charles I. à la mort.* ibid. *Terrible Arrêt de ſa mort.* 103. *La Republique d'Angleterre envoie des Ambaſſadeurs dans les Cours Etrangeres* 105. *Son Ambaſſadeur aſſaſſiné à la Haye.* 106. *Son Ambaſſadeur reçu à Paris.* ibid. *Suite des Affaires d'Angleterre.* 182. *Fierté de la Republique d'Angleterre.* 183. 184. & 444. *Fait la Guerre à la Hollande.* 358. *Traite fiérement les Portugais.* 359. *La France y envoie un Ambaſſadeur.* 361. & 443. *Ce que le Parlement en exige.* 362. *La Famille Roiale contrainte de ſortir de France.* 479.

Anne d'Autriche, *Reine de France. Curieuſe Députation que lui font les Harangéres de Paris.* 29. *Ses remercimens au Prince de Condé pour avoir ramené la Cour avec le Cardinal a Paris.* 73. *Autre curieuſe Députation que lui font les Harangéres de Paris.* 84. *Le Marquis de Jarſai en devient Amoureux, & elle le traite de fou.* 95. *Honneur du Tabouret au Cercle de la Reine.* 96. *Les beaux témoignages qu'elle rend aux Reformez.* 150. *Elle tâche de gagner le Prince de Condé.* 209. 210. & 212. *Evénemens arrivez pendant ſa Regence. Voiez* Regence. *Elle s'en démet à la Majorité du Roi.* 231.

Archiduc Léopold : *ſa Campagne de* 1650. *Prend le Catelet, la Capelle, Mouſon & Donchery.* 152. *Eſt trahi par ſon Favori.* 154. & ſuiv. *Leve le Siege d'Arras.* 462.

Armées *du Roi & du Prince s'aprochent de Paris pour en venir aux mains.* 275. 283. 288. & 289.

Donnent la Bataille de St. Antoine. ibld. & 190.
Armées *de la France ſous divers Généraux.* 453.
Arras. *Siege de cette Place par les Eſpagnols & par le Prince de Condé.* 454. *Levée du Siege.* 462.
Arſilliers, (*Baron d'*) *Deputé General des Reformez, prend le parti de la Cour.* 328.
Aſſemblée *extraordinaire de l'Hôtel de Ville de Paris. Voiez* Paris.
Aſſemblée *du Clergé. Voiez* Clergé.
Avaux (*Comte d'*) *ſa mort & ſon éloge.* 176. & ſuiv.
Aumont: (*Maréchal d'*) *ſa promotion.* 202. *Ses exploits en Flandre.* 349. & ſuiv. *Eſt fait Duc & Pair.* 432.
Autriche. (*Anne d'*) *Voiez* Anne.
Autriche. (*Archiduc d'*) *Voiez* Archiduc.
Autriche: (*Dom Jean d'*) *ſon expedition en Italie & en Catalogne.* 340. & ſuiv. & 347. *Fait lever le Siege de Girône.* 415.

B.

BAde. *Ferdinand Guillaume, Prince de Bade, épouſe la Princeſſe Loüiſe de Carignan, fille du Prince Thomas.* 425.
Barberin, (*Cardinal*) *eſt fait grand Aumônier.* 427.
Barcelône. *Siege & reduction de cette Place par les Eſpagnols.* 340. & ſuiv. juſqu'à 344.
Bataille *de St. Antoine.* 289. & 290.
Batteliers (*les*) *vont au Palais Roial faire leurs ſoumiſſions.* 84.
Beaufort. (*Duc de*) *Son caractére* 12. *Sa querelle avec le Marquis de Jarſai.* 32. *Nommé par dériſion*, le Roi de Paris. 33. *Le Marquis de Jar-*

ſai eſt obligé de lui demander pardon. 35. *On le croit empoiſonné, & tout Paris eſt prêt à prendre les Armes, mais ſa guériſon calme tout.* 37. & ſuiv. *Se ligue contre le Cardinal.* 160. *Sa ſageſſe & ſa modération ſur l'apel que lui fait le Duc de Mercœur ſon frere.* 203. *Commande l'Armée du Prince & du Duc d'Orléans avec le Duc de Némours, & leurs jalouſies* 254. *Son Duel avec ce dernier qu'il tuë, & la douleur qu'il en a.* 297. *Réconcilié avec la Cour.* 317.

Beffort, *Siége & priſe de cette Place.* 452.

Bellegarde. *Siége & priſe de cette Place.* 138. & ſuiv. & 393.

Belliére; (*Du Pleſſis Belliére*) *ſes exploits en Catalogne.* 414.

Belliére *fait Premier Préſident.* 430.

Beſançon: (*Du Pleſſis Beſançon*) *ſes Négociations à la Cour de Turin.* 416. & 417.

Blaſphémateurs: *Déclaration contre eux.* 505.

Bordeaux. *Guerre de Guienne & Siége de Bordeaux.* 49. & ſuiv. juſqu'à 56. *Les Bourdelois aſſiégent & raſent le Château Trompette.* 52. *Font leur accommodement avec la Cour.* 55. & ſuiv. *Autre Guerre en Guienne.* 140. *La Ville de Bordeaux partagée en deux Factions.* 141. & ſuiv. *Siége de la Ville.* 143. *Cruautez réciproques.* 144. & ſuiv. *Diſpoſitions à la Paix.* 146. *L'accommodement ſe fait.* 147. *Autres Factions de Bordeaux.* 251. & 397. *Réduction de Bordeaux.* 394. & ſuiv. juſqu'à 399.

Bordeaux: *ſon Ambaſſade en Angleterre.* 443. *Conclut le Traité avec Cromvvel.* 511.

Boſſu: (*Comteſſe de*) *Le Duc de Guiſe refuſe de la*

reconnoître pour ſa femme. 335. & 336.
Bouillon (*Duc de*) *Equivalent qui lui eſt donné pour ſa Principauté de Sedan.* 99. *Conduit la Princeſſe de Condé à Bordeaux.* 141. *Défend Bordeaux.* 143. *Son Traité pour la Principauté de Sedan n'eſt ſigné qu'en* 1655. 203. *Sa mort & ſon éloge.* 299. *La dignité de Prince donnée à la Maiſon de Bouillon, & la jalouſie qu'elle cauſe* 432. & 433.
Bourgogne : *ſon ſoulevement & ſa ſoumiſſion.* 138. & ſuiv. *Le Duc de Vendôme en eſt fait Gouverneur.* 140.
Bulle *du Pape Innocent X. contre les Janſéniſtes.* 441.

C.

CAmbrai. *Le Comte de Harcourt en fait le Siége.* 61. *Eſt contraint de le lever.* 62.
Candie. *Suite du Siége de Candie & de la Guerre contre les Turcs.* 109. & ſuiv. juſqu'à 113. 185. & ſuiv. 447.
Capelle (*la*) *priſe par le Vicomte de Turenne.* 527.
Capello, *Ambaſſadeur de Veniſe, cruellement traité par la Cour Ottomane.* 448. *Son deſeſpoir.* 486.
Capitulaires, *Loix compoſées ſous le Regne de Charlemagne.* 181.
Carrouſel. *Deſcription de ce Spectacle.* 536. & 537.
Catalogne. *Le Duc de Mercœur y paſſe en qualité de Viceroi.* 167. *Les pertes qu'il y fait.* 168. & ſuiv. *Le Maréchal de la Mothe-Houdancourt y va avec le même titre, & ſa malheureuſe expédition.* 339. & ſuiv. *Suite des affaires de Catalogne,*

& les mauvais ſuccès qu'y eut le Maréchal d'Hoquincourt. 415. & 416.

Charenton *pris & repris à la Guerre de Paris.* 14.

Charles I. *Roi de la Grande Bretagne. La Chambre de VVeſtminſter le condamne à la mort.* 102. *Terrible Arrêt de ſa mort.* 103. *Sa conſtance.* ibid.

Charles II. *La Cour de France le reconnoit pour Roi de la Grande Bretagne.* 107. *Vient en France.* 108. *Paſſe en Ecoſſe & eſt proclamé à Edimbourg.* 109. *Se rend déguiſé en France.* 357. *Eſt contraint d'en ſortir.* 479. *Projet de ſon mariage avec* Mademoiſelle, *& pourquoi il échouë.* 481. *Ses amours en France* 483. & 484.

Charles IV. *Duc de Lorraine, marche avec ſon Armée au ſecours du Prince de Condé.* 284. *Fait ſon accommodement avec la Cour de France.* ibid. *Le reſſentiment qu'en témoigne le Duc de Beaufort, ainſi que le Duc d'Orleans & le Prince.* 286. & 287. *Vient une ſeconde fois au ſecours du Prince.* 305. *L'abandonne encore.* 306. *Les Eſpagnols le font arrêter à Bruxelles.* 474. *Caractere de ce Duc.* 475.

Charles-Guſtave, *Roi de Suede, ſuccede à la Reine Chriſtine. Voiez* Chriſtine.

Chateauneuf : *Ses diverſes revolutions.* 171. & 172. 198. 227. & 246. *Relegué à ſa Maiſon de Montrouge, où il meurt.* 322. & 323.

Châtillon : (*Duc de*) *tué à la priſe de Charenton.* 15.

Châtillon : (*Ducheſſe de*) *aimée du Prince de Condé & du Duc de Némours.* 216. *Le nom & la Famille de cette Ducheſſe.* 282. *à la Note* (1). *Elle ne reüſſit pas à l'accommodement du Prince*

de Condé. ibid. *Aimée du Roi d'Angleterre Charles II. qui voulut l'épouſer.* 483. & 484.
Chavigny : *Ses diverſes avantures.* 172. & 173. *Sa mort & ſon Teſtament.* 279. & 280.
Chévreuſe : (*Ducheſſe de*) *ſe ligue contre le Cardinal.* 160. *Le mariage de ſa fille avec le Prince de Conti, doit être la garentie de la Ligue.* ibid. *Fait retablir Chateauneuf.* 171. *Ses intrigues* 191. *Au ſujet du mariage de ſa fille avec le Prince de Conti.* 210. & 211. *Le Roi lui pardonne toutes ſes intrigues.* 324. *Mort & éloge de la jeune Princeſſe de Chevreuſe ſa fille.* 325. *Projet & rupture de ſon mariage avec le Prince de Conti. Voiez* Conti.
Chigi, *Fabio Chigi. Voiez* Alexandre VII.
Chriſtine, *Reine de Suede : ſon abdication.* 488. *Jugement qu'il en faut faire.* 489. *Son penchant pour la Religion Romaine.* 490. *Déſigne le Prince Charles-Guſtave Palatin pour lui ſucceder.* 491. *La magnifique Entrée que lui fait la Ville de Paris.* 539. & ſuiv.
Clérembaut, *Maréchal de France.* 431.
Clergé. *Aſſemblée du Clergé taxée d'orgueil.* 180. *Voiez* Prélats.
Clermont. *Priſe de cette Place.* 466.
Coadjuteur de Paris : *ſe ligue contre le Cardinal.* 160. *Abandonne le Prince de Condé.* 219. *Sa rencontre avec ce Prince.* 225. *Depuis Cardinal de Rets.* 318. *Son ambition & ſes intrigues.* 319. *Ses Sermons mal expliquez.* 320. *Il refuſe l'Ambaſſade de Rome.* 321. *Eſt arrêté priſonnier.* ibid. *Il s'échape, & va trouver le Prince de Condé.* 322.

Comête. 366.
Condé : (*Prince de*) *apuie le Cardinal contre les* Frondeurs. 5.6.& 7. *Aſſiége Paris.* 10. *Le Parlement lui envoie des Députez pour le ſaluer.* 27. *Il ramene le Cardinal à Paris.* 73. *Les remercimens que lui en fait la Reine.* ibid. *Beau mot de ce Prince.* 74. *Réflexion ſur la grandeur de ce ſervice.* ibid. *Sa priſon & celle du Prince de Conti & du Duc de Longueville.* 113. *Quelles en furent les cauſes.* 115. *Le Cardinal le brouille avec le Duc d'Orléans.* 120. *Défauts de ce Prince.* 122. *Se modére.* 123. *Travaille lui-même à ſa captivité.* 125. *Comment il eſt arrêté.* 127. *Comment la fortune s'en jouë.* 129. *Il eſt mis en liberté.* 164. *Ce qu'il diſoit de ſon empriſonnement.* 166. *Comportement de ce Prince depuis ſa liberté.* 194. *Au ſujet du mariage du Prince de Conti avec Madémoiſelle de Chévreuſe.* 211. *Se rend ſuſpect aux* Frondeurs. 213. *Ses revers & ſes alarmes.* 220. *Se retire à St. Maur.* 222. *Revient à Paris.* 224. *Sa rencontre avec le Coadjuteur.* 225. *Brouillé avec la Reine ſe retire à Montrond.* 228. *Refuſe d'aſſiſter à la ſolemnité de la Majorité du Roi.* ibid. *Rien ne peut le raſſurer.* 233. *Paſſe à Bordeaux.* 236. *Fait ſon traité avec l'Eſpagne.* 237. *Leve le Siége de Cognac.* 240. *Marſin le vient trouver.* 243. *Le Prince en vient aux mains avec le Comte de Harcourt.* 248. *Vient à Agent.* 249. *Joint ſon Armée.* 254. *Déclaration qui le proſcrit.* 257. *Il défait le Maréchal d'Hoquincourt.* 265. *Les riſques qu'il court.* 266. *Il vient à Paris.* 269. *Les honneurs que la Ville lui fait.* 270. *Attaques du*

Prince au Pont de St. Clou & à St. Denis. 275. & 276. *Les aplaudiſſemens qu'il reçoit des Pariſiens.* 278. *Nouvelles Propoſitions pour ſon accommodement ſans ſuccès.* ibid 281. & 282. & 287. *Sa valeur à la Bataille de St. Antoine.* 291. *Partagé entre l'amour & l'ambition, mais l'ambition l'emporte.* 300. & 301. *La Guienne l'abandonne.* 303. *Le Duc de Lorraine le trahit par deux fois.* 284. & 305. *La funeſte réſolution qu'il prend de ſortir du Roiaume.* 309. *Il quitte Paris.* ibid. *Il reçoit le Cardinal de Rets ſon ennemi qui ſe réfugie auprès de lui.* 322. *Il eſt proſcrit.* 311. & 326. *Refuſe la Roiauté que les Napolitains lui offrent.* 345. *Comment il devient coupable.* 369. *Il prend le Duc de Lorraine pour modéle.* ibid. *Ses premiers exploits depuis ſa rebellion.* 270. *Déclaré Généraliſſime des Armées d'Eſpagne.* 372. *Ses irruptions en France.* 404. *Aſſiége & prend Rocroi.* 406. *Sa proſcription réagravée.* 412. *Refuſe les offres de la Cour.* 437. *A toujours beaucoup d'amis.* 438. *Fait le Siége d'Arras.* 454. *Sa valeur.* 460. *Sa défaite & ſon courage.* 462. & 464. *Fait lever le Siéges de Valenciennes.* 524. & ſuiv.

Condé (*la Princeſſe de*) *va trouver le Roi à Bourg.* 148.

Condé : (*la Princeſſe Douairiere de*) *ſa mort.* 175. *Ses funerailles & ſon éloge.* ibid. & 176.

Condé (*Ville de*) *priſe par le Comte de Harcourt.* 64. *Autre reduction de cette Place.* 499. *Repriſe par les Eſpagnols.* 526.

Conſeillers *du Parlement éxilez.* 314. *Le Roi refuſe de les retablir.* 323. *Ceux qui ſont rapellez.* 439.

Conſtantinople. *Terrible ſoulevement qui s'y fait.* 363. 364. & 365.

Conti. (*Prince de*) *Generaliſſime des* Frondeurs. 4. *Défend Paris aſſiegée par le Prince de Condé.* 10. & ſuiv. juſqu'à 25. *Sa priſon & celle du Prince de Condé. Voiez* Condé. *Ses intrigues au ſujet de ſon mariage avec Mademoiſelle de Chevreuſe.* 210. *Le Prince de Condé l'empêche de l'accomplir.* 214. & 215. *Le Prince de Conti eſt proſcrit.* 326. *Il épouſe une des niéces du Cardinal.* 473. *Commande l'Armée du Roi en Catalogne, où il prend Ville-Franche & Puycerda, & revient tenir les Etats en Languedoc.* ibid. & 474. *Repaſſe en Catalogne où il prend quelques Bicoques.* 501. *Ses débauches avec le Duc de Mercœur.* ibid.

Cromvvel : *Ses Victoires.* 356. *Fait la Guerre aux Provinces Unies.* 358. *Sa Lettre au Comte de Dognon.* 361. *Refuſe d'aſſiſter les Bourdelois.* 445. *Il uſurpe l'Autorité Souveraine ſous le nom de* Protecteur. 476. *Son hardi Diſcours au Parlement.* 477. *Formulaire du Serment qu'il fait prêter.* 478. *Toutes les Puiſſances de l'Europe en reconnoiſſent le Gouvernement.* ibid. *La Medaille inſolente qu'il fait fraper.* 480. *S'empreſſe efficacement pour les Vaudois que la Cour de Savoie oprimoit.* 506. *Son Traité avec la Suede.* 508. *Avec la France.* 511.

Cuſſein, *General Turc : Sa valeur & ſon aplication au Siege de Candie.* 109. & ſuiv. juſqu'à 113.

D.

DEbordement *de Rivieres.* 209.
Deſmarez, *Pere de l'Oratoire, eſt rapellé.* 100. *Sa ſanglante réponſe aux Jeſuites.* 179.
D'Eſtrades. *On lui donne le Gouverment de Dunkerque.* 57.
Dognon. (*Comte de*) *Voiez* Foucaut.
Duels. *Fureurs des Duels.* 208. *Expedient des Maréchaux de France pour les reprimer.* ibid. *Declaration du Roi contre les Dueliſtes.* 504.
Dunkerque, *priſe par les Eſpagnols.* 353. & ſuiv.

E.

EMeri *eſt rapellé & retabli dans ſa Charge de Sur-Intendant des Finances.* 101.
Epernon : (*Duc d'*) *ſon ambition eſt cauſe des troubles de Bourdeaux.* 49. & ſuiv. juſqu'à 56. *Le Parlement lui défend de prendre le titre d'Alteſſe.* 50. *L'orgueil du vieux Duc d'Epernon.* 49.
Eſpagne : *Ses Guerres avec la France pendant les premieres années de la Majorité du Roi. Voiez* Louïs XIV. *Sa Négociation avec la Cour Ottame.* 186. *Elle échouë, & comment.* ibid. & 187.
Etampes. *Siége de cette Place.* 283.
Etats Généraux ; *quand ils ont ceſſé en France.* 195.

F.

FAbert : (*Marquis de*) *Marechal de France.* 453. *à la Note* (1). *Commande le Siege de Stenai, & ſe rend maître de la Place.* 458.
Fabio Chigi. *Voiez* Alexandre VII.
Ferdinand III. *Empereur : ſes intrigues pour le mariage de l'Infante d'Eſpagne avec l'Archiduc Leopold ſon fils.* 516. & ſuiv. *Il envoie des Troupes au ſecours de Philippe IV.* 518.
Ferté (*la Ferté-Imbaut*) *fait Marechal.* 202.
Ferté, (*la Ferté-Seneterre*) *fait Marechal.* 202. *Ses exploits en Lorraine.* 352. *Son parallêle avec le Vicomte de Turenne.* 409. *Son emportement.* 410. *La part qu'il eut à la levée du Siege d'Arras.* 461. *La difference entre lui & le Vicomte de Turenne.* 498. *Sa mauvaiſe conduite au Siege de Valenciennes punie.* 525.
Finances. *Déprédation des Finances.* 426. *La Charge de Sur-Intendant des Finances partagée entre Servient & Fouquet.* ibid. & 430.
Force : (*Duc de la*) *ſa fidelité pour le Roi.* 150. *Prend poſſeſſion de la dignité de Duc & Pair.* 432.
Foucaut, *Comte de Dognon, ſon ambition & ſes intrigues.* 331. *La Lettre que lui écrit Cromvvel.* 361. *Les conditions avantageuſes que la Cour lui accorde.* 400. *Eſt fait Maréchal.* 401.
Fouquet *fait Sur-Intendant des Finances.* 426. & 430.
France (*la*) *envoie un Ambaſſadeur à la Republique d'Angleterre.* 363. *Se ménage avec l'Angleterre*

gleterre & la Hollande, & renouvelle l'Alliance avec la derniere. 442.
François (*Prince de Lorraine*) *passe au service de la France.* 512.
Frondeurs. *Ligue des* Frondeurs *qui ont le Prince de Conti à leur tête.* 3. & 4.
Fuensaldagne *prend Ipres.* 60.

G.

GIronne. *Le Maréchal d'Hoquincourt est contraint d'en lever le Siége.* 415.
Grammont : (*Chevalier de*) *sa plaisanterie reprimée par le Roi.* 468.
Grancey. (*Maréchal de*) *ses exploits dans le Piémont & le Milanois.* 419. & 420. *Gagne la Bataille de la Roquette.* ibid. & 421. *Ne profite point des mouvemens de Naples.* 470. *Ne réüssit pas mieux dans le Duché de Milan.* 471.
Gravelines *prise par les Espagnols.* 352.
Guienne. *Voiez* Bordeaux. *Réduction de cette Province.* 399.
Guise : (*Duc de*) *sa liberté & à qui il en fut redevable.* 207. *Il assiste au Lit de Justice que tient le Roi.* 311. *Effets de son amour pour Mademoiselle de Pons.* 335. *Traite indignement la Comtesse de Bossu, qu'il refuse de reconnoître pour sa femme.* 336. *N'est pas heureux avec la Flotte Françoise.* 471. & 472. *Sa Devise au Carrousel du Roi.* 537. *Va complimenter de la part du Roi la Reine de Suéde.* 540.

H.

HArangéres *de Paris. Leur curieuſe Députation à la Reine.* 29. & 84.
Harcourt. (*Comte de*) *La Guerre qu'il fait en Normandie pour le Roi.* 41. & 42. *Leve le Siége de Cambrai.* 62. *Défait les Ennemis en diverſes rencontres.* 63. *Prend Condé & Maubuge.* 64. *Commande l'Armée du Roi en Normandie.* 135. *On lui donne le Gouvernement de la Province.* 140. *Général des Armées du Roi ſe rend maître des Tours de la Rochelle.* 241. *En vient aux mains avec le Prince de Condé.* 248. *Son mécontentement.* 401. *Son raccommodement.* 403.
Hoquincourt, *eſt fait Maréchal.* 202. *Ramene le Cardinal en France.* 260. *Eſt battu par le Prince de Condé.* 264. *Leve le Siege de Gironne.* 415. *La part qu'il eut à la levée du Siege d'Arras.* 461.
Hôpital-général *bâti à Paris.* 535.
Haudancourt, (*la Mothe*) *Maréchal de France, & Viceroi de Catalogne.* 331. *Sa malheureuſe expedition en Catalogne.* 340. & ſuiv. juſqu'à 344.
Humiéres. (*Marquis & Marquiſe d'*). *Leur mérite.* 467. *Plaiſanterie du Chevalier de Grammont à leur ſujet punie.* 468.

I.

JAnſéniſtes. *Leur Diſpute de la* Grace *entre eux & les Jeſuïtes ne peuvent être terminées.*

178. & suiv. *Bulle d'Innocent X. contre eux.* 441. *Comment ils se prevalent d'un Discours de ce Pape à leurs Députez.* ibid.
Jarsai : (*Marquis de*) *sa querelle avec le Duc de Beaufort.* 32. *Voiez* Beaufort. *Amoureux de la Reine qui le traite de fou.* 95.
Jean. (*Dom*) *Jean d'Autriche. Voiez* Autriche.
Imbaut. *Voiez* La Ferté.
Imprimeurs *de Libelles condamnez à la mort.* 38. & 39. *Voiez* Libelles.
Infante d'Espagne : *propositions de son mariage avec Louïs XIV. sans succès* 519. 520. & 521.
Innocent X. *Sa Bulle contre les Jansénistes, & sa réponse à leurs Députez.* 441. *Sa mort & la haine qu'on lui portoit.* 512. & 513.
Inondations *causées par le débordement du Rhône, de la Loire & de la Seine.* 209.
Joyeuse : (*Duc de*) *son mariage avec la fille du Comte d'Alets.* 90. & 91.
Ipres. *Siege & prise de cette Place par les Espagnols.* 60.

K.

Kiosem, *Sultane : sa mort tragique.* 364.

L.

Landreci. *Siege & prise de cette Place.* 496.
Laquais. *Déclaration contre leur insolence.* 505.
Léopold : (*Archiduc*) *ses menées pour la Paix.* 58. & 59.

Libelles. *Libelliſtes punis de mort.* 38. *Le Peuple en prend la défenſe.* 39.

Lionne (*Marquis de*) *envoié à Madrid pour ſolliciter le mariage de l'Infante d'Eſpagne avec Louïs XIV.* 519. *Ses ſollicitations ſont ſans ſuccès.* 521.

Longueville Orléans : (*Duc de*) *paſſe en Normandie pour les Frondeurs.* 40. & 41. *Paſquinades de la Guerre qu'il fait en Normandie.* 43. *Son éloge.* ibid. *Sa priſon & celle du Prince de Condé. Voiez* Condé. *Diſpute pour le rang entre la Maiſon de Longueville & celle de Vendôme.* 435. *Généalogie de cette Maiſon.* ibid.

Longueville : (*Ducheſſe de*) *ſes intrigues pour la liberté des Princes.* 133. *Elle vient à Sténay.* 136. *Mepriſe l'amour du Vicomte de Turenne.* 137. *Ses intrigues.* 191. & ſuiv. *Inſpire de mauvais conſeils.* 216. *Aimée du Duc de la Rochefoucaut.* 217. *Brouille le Prince de Condé avec le Vicomte de Turenne.* 218. *Apuie une des Factions de Bordeaux.* 251. *Le Roi lui pardonne.* 324.

Louïs XIV. *envoie un Héraut aux Pariſiens aſſiégez, qui refuſent par reſpect de le recevoir.* 19. & 20. *La Paix ſe fait.* 22. & 23. *Le Roi revient de Compiégne à Paris.* 72. & 73. *Soumiſſions que lui font les Pariſiens.* 83. *Celles des Batteliers.* 84. *Il vient en Normandie qui ſe ſoumet.* 135: & 136. *Va en Bourgogne & prend Bellegarde.* 138. *Paſſe en Guienne, fait faire le Siége de Bordeaux, & tout ſe ſoumet.* 140. & ſuiv. juſqu'à 148. *Ses exercices militaires à l'âge de douze ans.* 187. *Solemnité de ſa Majorité.* 228. & ſuiv. *Part de Poitiers.* 262. *Vient*

à Gien. 264. *Et à St. Germain.* 269. *Eſt Spectateur de la Bataille de St. Antoine, où il admire la valeur & la conduite du Prince de Condé.* 294. *Il éloigne le Cardinal.* 304. *Vient à Paris.* 310. *Il y tient ſon Lit de Juſtice.* ibid. *Il y fait enregiſtrer une Déclaration d'Amniſtie, & une autre de Proſcription du Prince de Condé & de ſes Adhérens.* 311. & 314. *Il pardonne au Duc d'Orléans ſa retraite, & s'accommode avec lui.* 316. & 317. *Il relegue* Mademoiſelle, *& la traite avec douceur.* ibid. & 318. *Il refuſe de rétablir les Conſeillers exilez.* 323. *Il pardonne aux Ducheſſes de Longueville, de Montbaſon & de Chévreuſe.* 324. & 325. *La Déclaration qu'il fit expedier aux Proteſtans de ſon Roiaume.* 327. *Diverſes propoſitions de mariage pour le Roi, avec une fille du Duc d'Orleans, & avec l'Infante de Portugal.* 423. *Ses entretiens avec le Vicomte de Turenne.* 434. *Solemnité de ſon Sacre.* 450. *Il ſe trouve au Siege de Sténay.* 458. *Il réprime la plaiſanterie du Chevalier de Grammont.* 468. *Se trouve au Siege de Landreci, & ſes entretiens avec le Vicomte de Turenne.* 496. & 497. *Traduit des Commentaires de Jules-Ceſar.* ibid. *Les ſoins qu'il prend de la maladie du Vicomte de Turenne.* 503. *Ses Déclarations contre les Blaſphémateurs & les Duelliſtes, & contre l'inſolence des Laquais.* 505. *Les premieres propoſitions de ſon mariage avec l'Infante d'Eſpagne ne ſont pas écoutées.* 519. 520. & 521. *Le ſoin qu'il prend de faire bâtir l'Hôpital général.* 535. *Son Carrouſel.* 536. & 537.

M.

MAdemoiſelle, *Heritiere de Montpenſier, fille unique du premier mariage du Duc d'Orléans. Voiez* Orléans.

Maréchaux de France. *La promotion qui s'en fait.* 202. *L'expédition qu'ils trouvent pour arrêter les Duels.* 208.

Marſin : *ſes exploits en Catalogne, où il ſauve Barcelône.* 65. & 66. *Se jette dans le Parti du Prince de Condé, & le vient trouver.* 243. *Sa valeur, ſa capacité, & ſon affection pour ce Prince.* 244. & 245.

Maubeuge *priſe par le Comte de Harcourt.* 64. *Autre réduction de cette Place.* 500.

Mazarin : (*Cardinal*) *proſcrit par le Parlement.* 9. *Ses alarmes.* 11. *Le Prince de Condé le raſſure.* ibid. *Sa chicheté.* 63. *Se détache du Prince de Condé, & s'y rejoint.* 71. & 72. *Le Prince le ramene à Paris.* 73. *Artifices réciproques du Cardinal & de Pegneranda au ſujet de la Paix.* 78. & ſuiv. *Ses réconciliations feintes ou véritables avec diverſes perſonnes.* 82. & 83. *Encourage le Maréchal du Pleſſis-Pralin à donner la Bataille de Réthel.* 156. & ſuiv. *Prend le titre de* Généraliſſime, *& ſon ambition excite la jalouſie du Duc d'Orléans.* 158. & 159. *Ligue faite pour le perdre.* 160. & 161. *Indignement traité par les Pariſiens.* 162. *Son abattement & ſa retraite.* ibid. & 163. *Court au Havre mettre les Princes en liberté.* 164. *Sa retraite à Cologne.* 190. *Eſt proſcrit, & les*

divers Arrêts contre lui. 199. 200. & 201. *Son retour en France.* 246. *Déclarations contre lui.* 258. *Le Maréchal d'Hoquincourt le ramene en France.* 260. *Sa Bibliotheque eſt ſubhaſtée.* 261. *La reception que lui fait le Roi.* 262. *Reſolutions de l'Aſſemblée de Ville de Paris contre lui.* 273. *Le Roi l'éloigne.* 304. *Reflexion ſur ſa ſeconde ſortie hors du Roiaume.* 373. & 374. *Le Prince de Condé s'opoſe à ſon retour.* 376. *Il part de Sedan & vient à Paris.* 377. & 378. *Le Roi va au devant de lui.* 379. *La mortification qu'il reçoit.* 380. *L'affection ſinguliere que le Roi lui témoigne.* 381. *Les complimens qu'il reçoit des Miniſtres Etrangers & des Grands du Roiaume.* 382. & 383. *Les mariages illuſtres qu'il procure à ſes niéces.* ibid. & 384. *Il eſt traité ſplendidement par la Ville de Paris.* 385. *Les Députations que lui fait le Parlement.* 386. *Les honneurs qu'on fait à ſes niéces.* 388. *Leurs mariages.* 389. *Il mepriſe les murmures.* 392. *Les Benefices & les Gouvernemens qui lui ſont conferez.* 428. & 429. *La leçon que lui fait l'Evêque de Graſſe.* ibid. *Son ingratitude envers le Vicomte de Turenne.* 464.

Meilleraye (*Marechal de la*) *fait le Siege de Bordeaux. Voiez* Bordeaux. *Le jeune Marquis de la Meilleraye prête le ſerment de grand Maître de l'Artillerie.* 202.

Mercœur, (*Duc de*) *fils aîné du Duc de Vendôme. L'apel qu'il fait au Duc de Beaufort ſon frere. Voiez* Beaufort. *Projet de ſon mariage avec une des niéces du Cardinal.* 85. & ſuiv. juſqu'à 90. *Il l'épouſe.* 151. *Eſt fait Viceroi de*

Catalogne, & ſon expédition. 168. *Eſt fait Gouverneur de Provence, dont il apaiſe les troubles.* 333. & 436. *Ses debauches avec le Prince de Conti.* 501. *Fait le Siege de Valence dans le Milanois, & s'en rend maître.* 530. & ſuiv.

Meſmes : (*Preſident de*) *ſa mort & ſon éloge.* 178.

Miradoux. *Le Prince de Condé eſt contraint d'en lever le Siege.* 249.

Modêne, (*Duc de*) *eſt battu par le Marquis de Caracêne.* 67. & 68. *Fait ſon accommodement avec l'Eſpagne.* 69. *Fait le Siege de Valence avec le Duc de Mercœur.* 530. & ſuiv.

Montbaſon : (*Ducheſſe de*) *ſe ligue contre le Cardinal.* 160. *Le Roi lui pardonne ſes intrigues.* 324.

Montpenſier. *Voiez* Orléans.

Mouchy. *Voiez* Hoquincourt.

Mouſon. *Siege & priſe de cette Place.* 407.

N.

NApolitains (*les*) *offrent la Roiauté au Prince de Condé, & enſuite au Prince Thomas de Savoie.* 345. & 346.

Némours : (*Duc de*) *Amant de la Ducheſſe de Châtillon.* 217. *Commande l'Armée du Prince de Condé avec le Duc de Beaufort, & leurs jalouſies.* 254. *Son Duel avec le Duc de Beaufort où il eſt tué.* 297. *Son éloge, & les regrets dont ſa mort eſt ſuivie.* 298.

Niéces *du Cardinal Mazarin. Leurs mariages. Voiez* Mazarin.

Nobleſſe. *Aſſemblée de la Nobleſſe.* 194. & 195.

Normandie (*la*) *partagée avec les* Frondeurs *& la Cour, & la Guerre qu'y font le Duc de Longueville & le Comte de Harcourt. Voiez* Longueville *&* Harcourt. *Le Gouvernement en eſt donné au Comte de Harcourt.* 140.

O.

ORléans : (*Duc d'*) *brouillé par les artifices du Cardinal avec le Prince de Condé & avec les* Frondeurs. 120. & ſuiv. *Il chaſſe l'Abbé de la Riviere.* 122. *Se plaint de l'ambition du Cardinal, qui uſurpe le titre de* Généraliſſime. 159. *Chaſſe l'Abbé de la Riviere.* 170. *S'entremet d'accommodement des brouilleries de la Cour.* 273. & ſuiv. *Eſt declaré Lieutenant-General de la Couronne.* 302. & 333. *Quitte la Cour, & ſe retire à Blois.* 316. *Fait ſon accommodement avec le Roi.* 317. *Refuſe de venir à la Cour.* 390. & 391.

Orléans : (*Ducheſſe d'*) *s'opoſe au retour du Duc ſon mari à la Cour.* 391. *Sa haine pour le Cardinal.* ibid.

Orléans : (Mademoiſelle *d'*) *Negociation de ſon mariage avec le fils aîné de l'Empereur ne réüſſit pas.* 205. *Irrité contre la Reine & le Cardinal qu'elle accuſoit d'empêcher ſon mariage avec le Roi.* 288. *Fait tirer le Canon ſur l'Armée du Roi.* 293. *Projet de ſon mariage avec Charles II. & pourquoi il échouë.* 481.

Orléans *Longueville. Voiez* Longueville.

Ottomans. *Negociation de la Cour Ottomane avec l'Eſpagne.* 186. *La France la fait échouer.* ibid.

P.

PAille *que les Ligueurs portent à leur chapeau.* 296. *Défenduë par le Parlement.* 334.
Paix. *A qui on impute le retardement de la Paix entre la France & l'Eſpagne.* 76. & 77.
Palatine : (*Princeſſe*) *ſes intrigues avec le Cardinal.* 161. *Toujours amie du Prince de Condé, nonobſtant ſa proſcription.* 438. *Quelle étoit cette Princeſſe.* ibid. *à la Note* (2).
Paris. *Guerre de Paris nommée* la colére du Prince de Condé. 7. *Guerre de Paris défendu par le Prince de Conti & aſſiegé par le Prince de Condé.* 10. & ſuiv. juſqu'à 26. *Charenton pris & repris.* 14. & 15. *La Paix ſe negocie & ſe conclut.* 18. & ſuiv. *Ni l'un ni l'autre Parti n'y trouve ſon compte.* 26. *Aſſemblée extraordinaire de Hôtel de Ville de Paris au ſujet des troubles, & ſes reſolutions contre le Cardinal.* 271. & ſuiv. *Paris ſouhaite le retour du Roi.* 305. *La magnifique Entrée que Paris fait à la Reine de Suede.* 539. & 540.
Parlement d'Angleterre. *Voyez* Angleterre, Charles I. & Charles II.
Parlement de Paris. *Il proſcrit le Cardinal.* 9. *Il juſtifie le Duc de Beaufort.* 12. *Generaux du Parlement dans la Guerre de Paris contre les Troupes du Roi qui l'aſſiegent.* 10. & ſuiv. juſqu'à 26. *Il refuſe par reſpect de recevoir le Heraut du Roi, & lui députe.* 20. *La Paix ſe négocie.* 18. *Elle ſe conclut.* 25. *Perſonne n'en eſt content.* 26. *Il envoie des Députez pour ſaluer le Prince de Condé.* 27.

Pavie. *Le Prince Thomas, Général de l'Armée Françoiſe, en leve le Siege.* 501.
Pegneranda. *Artifices réciproques de ce Miniſtre & du Cardinal au ſujet de la Paix.* 78.
Perone. *ſecouruë.* 528.
Philippe IV. *rejette les premieres propoſitions du mariage de l'Infante avec le Roi Très-Chrétien.* 521.
Pleſſis-Pralin : (*Du*) *apaiſe les troubles de Bordeaux.* 52. *Gagne la Bataille contre le Vicomte de Turenne.* 155. & ſuiv. *Eſt fait Duc & Pair.* 432.
Porto-Longone *priſe par les Eſpagnols.* 167.
Portugal. (*Infante de*) *Ce qu'on doit croire de la propoſition de ſon mariage avec Louïs XIV.* 424.
Prélats. *Vanité des Prélats.* 180. *S'ils doivent entrer dans le Miniſtére d'Etat.* 181. *Raiſons pour & contre.* 197. & 198. *Ils en ſont exclus par le Conſeil de la Regence.* ibid. & 199.
Princes *mis en liberté.* 164. & ſuiv.
Priſon *des Princes de Condé, de Conti & du Duc de Longueville. Voiez* Condé.
Proteſtans. *Ils refuſent d'adherer aux Rebelles, & la belle réponſe qu'ils font à la Reine.* 54. & 55. *Ils n'ont point de part aux rebellions.* 150. *La Déclaration que le Roi leur en fit expedier.* 327.
Provence : (*Guerre de*) *ſes cauſes, ſes ſuites & ſa fin.* 44. & ſuiv. *Elle recommence & pourquoi, & finit une ſeconde fois.* 47. 48. & 49.

Q.

QUesnoy. *Priſe de cette Place.* 465. *Aſſiegée par les Eſpagnols.* 494. *Et ſecourue par le Vicomte de Turenne.* 495.

R.

RAntzau. (*Comte de*) *On lui ôte le Gouvernement de Dunkerque.* 57. *Mis en liberté & toujours ſuſpect.* 80. *Brutal & yvrogne.* ibid.
Réformez. *Voiez* Proteſtans.
Régence, Régente. *Régence d'Anne d'Autriche. Voiez* Anne d'Autriche. *Reçoit l'Ambaſſadeur de la Republique d'Angleterre.* 106. & 107. *Reconnoit Charles II. pour Roi d'Angleterre.* ibid. & 108.
Reggio. *Les Eſpagnols en levent le Siege.* 500.
Reine de France. *Voiez* Anne d'Autriche.
Reine Régente. *Voiez* Anne d'Autriche. *Beau témoignage que la Reine rend aux Réformez.* 150.
Rets. (*Cardinal de*) *Voiez* Coadjuteur.
Rheims. *Sur quoi elle fonde ſon privilege de ſacrer les Rois, & ſi elle l'a à l'excluſion des autres Egliſes Epiſcopales.* 451. & 452.
Richelieu : (*Duc de*) *ſon mariage avec la fille du Baron de Vigean, & l'opoſition qu'y fit la Ducheſſe d'Aiguillon.* 92. & 93.
Richelieu (*Marquis de*) *ſon mariage avec Mademoiſelle de Beauvais, & l'opoſition de la Ducheſſe d'Aiguillon.* 337.

Riviére : (*Abbé de la*) *le Duc d'Orleans le chaſſe.* 122. & 170.
Rochefoucaut (*Duc de la*) *conduit la Princeſſe de Condé à Bordeaux.* 141. *Défend Bordeaux.* 143. *Voiez* Bordeaux. *Amant de la Ducheſſe de Longueville.* 217. & 291. *Sa bleſſure à la Bataille de Saint Antoine.* ibid. *Eſt proſcrit.* 326.
Rochelle : *priſe de ſes Tours.* 241.
Rocroi : *ſa réduction par le Prince de Condé pour l'Eſpagne.* 406.
Roquette. *Bataille de ce nom.* 420. & 421.
Roſe, *General Suedois ; les honneurs qu'on lui fait.* 81.
Ruvigni, (*Marquis de*) *fait Deputé-General des Egliſes Reformées.* 431.

S.

SAcre. *Solemnité du Sacre de Louïs XIV. Voiez* Louïs XIV.
Saint-Guilain. *Priſe de cette Ville.* 499. *Les Eſpagnols l'aſſiegent, & en levent le Siege.* 528.
Savoie : (*Duc de*) *inſulté par les Eſpagnols, & aſſiſté de la France.* 346. & ſuiv. *Diviſions entre les Conſeillers du Duc & ceux de la Ducheſſe ſa mere, & la conduite de la Cour de France là-deſſus.* 416. & ſuiv.
Savoie, (*Prince Thomas de*) *fait Grand Maître de la Maiſon du Roi.* 437. *Eſt contraint de lever le Siege de Pavie.* 501.
Séguier, *Chancelier. Court riſque de la vie.* 37.
Seneterre. *Voiez* La Ferté.

Sténay. *Siege & priſe de cette Place.* 457.
Suéde. *Abdication faite par Chriſtine, Reine de Suede. Voiez* Chriſtine. *Traité de la Suede avec Cromvvel.* 508.

T.

TAbouret. *Le bruit que cauſe la pretention de l'honneur du Tabouret au Cercle de la Reine.* 96. & 97.
Tarente : (*Prince de*) *attaché au Prince de Condé, & proſcrit.* 326. & 372.
Thomas, *Prince de Savoie. Voiez* Savoie.
Trimouille, (*Duc de la*) *refuſe de ſe joindre aux Rebelles.* 150.
Turcs. *Leur Guerre en Candie. Voiez* Candie.
Turenne : (*Vicomte de*) *ſon amour pour la Ducheſſe de Longueville qui en fait des railleries.* 137. *Le reſſentiment qu'il en témoigne.* ibid. *Il ſe declare pour les Princes, & tâche de ſe joindre à l'Archiduc.* 152. & 153. *Pert la Bataille contre le Maréchal du Pleſſis-Pralin.* 155. & ſuiv. *Son mariage.* 206. *Se brouille avec le Prince de Condé.* 217. & 218. *Il commande l'Armée du Roi.* 264. *Sauve le débris du Maréchal d'Hoquincourt.* 267. *Il vient trouver la Cour à Gien.* 268. *Sa conduite & ſes exploits à la Bataille de Saint Antoine.* 290. & ſuiv. *Echape à l'Armée des Ennemis.* 307. *S'opoſe aux irruptions du Prince de Condé.* 405. *Prend Mouſon.* 407. *Et Sainte Ménehou.* 408. *Son parallêle avec le Maréchal de la Ferté.* 409. *Eſt honoré du titre de* Prince, *avec toute la*

Maiſon de Bouillon. 432. *Pourvu du Gouvernement de Lamouſin.* 434. *Ses entretiens avec le Roi.* ibid. *Fait lever le Siege d'Arras.* 462. *Son affection pour la Marquiſe d'Humieres.* 467. *Son excellent naturel.* 468. *Fait le Siege de Landreci, & les entretiens qu'il a avec le Roi.* 496. & 497. *Sa dangereuſe maladie & les ſoins qu'en prend le Roi.* 502. & 503. *Sa convaleſcence & la joie qu'en témoigne toute la France.* ibid. *Sauve le débris de l'Armée à la levée du Siege de Valenciennes.* 525. & 526. *Vient au ſecours de Saint-Guilain, & prend la Capelle.* 527. & 528. *Empêche celui de Peronne.* ibid. *Les careſſes que lui fait le Cardinal.* 529. *On lui promet de ne le plus commettre avec le Maréchal de la Ferté.* 530.

V.

VAlence. *Siege & priſe de Valence en Italie.* 530. & ſuiv.

Valenciennes. *Levée du Siege de cette Place.* 525. & 526.

Vaudois *opprimez par la Cour de Savoie.* 506. *Cromvvel s'empreſſe vivement pour les faire retablir.* ibid. *Le Roi intercede pour eux.* 507.

Vendôme. (*Beaufort de*) *Voiez* Beaufort.

Vendôme. (*Mercœur de*) *Voiez* Mercœur.

Vendôme. (*Duc de*) *Réconciliation de ſa Maiſon avec le Cardinal, ſuivie du mariage du Duc de Mercœur.* 85. & ſuiv. juſqu'à 90. *Inſtallé dans la Charge d'Amiral.* 173. *Il ne peut ſecourir Dunkerque.* 354. *Empêche les Eſpagnols*

de ſecourir Bordeaux. 396. & 397. *Diſpute pour le rang entre lui & le Duc de Longueville.* 435. *Défait l'Armée Navale d'Eſpagne.* 502.

Veniſe. *Guerre de cette Republique avec les Turcs. Voiez* Candie.

Vervins. *Le Duc de VVirtemberg en leve le Siege.* 351.

Viéville (*la*) *fait Sur-Intendant.* 330. *Sa mort.* ibid.

Villequiert. *Voiez* Aumont.

W.

WEſtphalie. *Les intrigues qui ſe paſſent depuis le Traité de VVeſtphalie.* 75.

Wirtemberg : (*Duc de*) *eſt obligé de lever le Siege de Vervins.* 351.

X.

XAintonge : (*la*) *ſe ſoumet au Roi.* 249.

Y.

YORK. (*Duc d'*) *Pourquoi ſon mariage avec la fille aînée du Duc de Longueville ne ſe fait pas.* 482. & 483. *On l'empêche d'épouſer la fille ſortie des amours du Duc de Lorraine avec la Comteſſe de Cantecroix.* ibid.

FIN DE LA TABLE.

Ao/ 473965

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI